

**Comité de rédaction :**

M. Dominique BARJOT (Université Paris-Sorbonne - Paris IV)  
M. Jean Michel DEWAILLY (professeur honoraire des Universités)  
Mme Mylène EYQUEM (Université de La Réunion)  
M. Pierre-Éric FAGEOL (Université de La Réunion)  
Mme Catherine FOURNET-GUERIN (Institut de Géographie Université Paris-Sorbonne)  
M. Thierry GAILLAT, (Université de La Réunion)  
M. Frédéric GARAN, (Université de La Réunion)  
M. Sylvain GENEVOIS (Université de La Réunion)  
M. Pierre GUIDI (IRD Ethiopie)  
M. Eric JENNINGS (University of Toronto - Canada)  
M. Jean-François KLEIN (Université Bretagne Sud)  
Mme Marie Annick LAMY-GINER (Université de La Réunion)  
M. Éric MORIER-GENOUD (Queen's University Belfast - Royaume-Uni)  
M. Didier NATIVEL (Université Paris-Cité)  
M. Claude PRUDHOMME (Université Lyon 2 - Lumière)  
Mme Lucile RABEARIMANANA (Université d'Antananarivo - Madagascar)  
M. Tovonirina RAKOTONDRAEBE (Université de Toamasina - Madagascar)  
M. Lalasoa Jeannot RASOLOARISON (Université d'Antananarivo - Madagascar)  
M. Thierry SIMON (Université de La Réunion)

**Comité de Lecture :**

Mme Marie BOULAIRE (Université de La Réunion)  
M. Didier BENJAMIN (Professeur en CPGE - La Réunion)  
M. Fabien BRIAL (Université de La Réunion)  
Mme Virginie CHAILLOU-ATROUS (Université de Nantes)  
Mme Clémia CORET (IFRA-Nairobi)  
M. Fabrice FOLIO (Université de La Réunion)  
M. Jean FREMIGACCI (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)  
M. Jérôme FROGER (Université de La Réunion)  
Mme Bénédicte GASTINEAU (Démographe IRD - Marseille)  
M. Gilles GAUVIN (Université de La Réunion)  
M. Christian GEMANAZ (Université de La Réunion)  
Mme Céline LABRUNE-BADIANE (Université Assane Seck – Ziguinchor-Sénégal)  
Mme Soraya LARIBI (Sorbonne Université)  
M. Boris LESUEUR (Université des Antilles)  
Mme Faranirina RAJAONAH (Université Paris VII - Diderot)  
M. Richard RANARIVONY (Université d'Antananarivo - Madagascar)  
M. Célestin RAZAFIMBELO (École Normale Supérieure - Antananarivo - Madagascar)  
M. Samuel SANCHEZ (Université Paris I - Panthéon-Sorbonne)  
M. Éric SAUNIER (Université du Havre)  
M. Vincent SCHWEITZER (Académie Nancy-Metz)

**Direction de Publication**

Frédéric GARAN / Pierre-Éric FAGEOL

**Secrétaire générale de rédaction**

Myriam DORIATH (APHG-OI)

Contact : [garan.frederic@yahoo.fr](mailto:garan.frederic@yahoo.fr)

**Photos de couverture :**

**Caricature antimaçonnique de Victor Augagneur (Lyon, 1905).**  
**Voir l'article d'Alexandre Audard.**  
**(Collection Auteur)**

**4ème de couverture :**

**Djibouti. Un coin du marché aux bestiaux, 1922.**  
**Voir l'article d'Eve Roy.**  
**(FR ANOM 8Fi 343/35)**

Sciences Humaines  
Sud-Ouest de l'océan Indien

Numéro 27

# TSINGU

La franc-maçonnerie aux Indes orientales



LOURENÇO MARQUES (P. E. A.) — Palácio Maçónico — The Masonic Hall

Palais Maçonnique de Lourenço Marqués, avant 1935

Voir l'article de Joaquim Grave dos Santos  
(Carte postale, collection auteur)

Le présent ouvrage est imprimé en 500 exemplaires.  
Sa reproduction partielle ou totale est protégée par les droits d'auteurs  
et ne peut être réalisée sans l'approbation de l'éditeur.  
(1<sup>er</sup> semestre 2024 Éditions ProMedia)

## SOMMAIRE

• Éditorial .....	4
-------------------	---

### **Dossier :**

#### **La franc-maçonnerie aux Indes orientales, dossier coordonné par Éric SAUNIER**

• Éric SAUNIER, <i>Introduction</i> .....	7
• Jean-Luc LE BRAS, <i>Jean et Samuel Ralaimongo</i> , .....	11
• Alexandre AUDARD, <i>« L’Action Républicaine » de Diego-Suarez : aspirations et désillusions d’une loge maçonnique coloniale (Madagascar, 1913-1940)</i> .....	39
• Gilles GAUVIN, <i>L’île de la Réunion et les départements d’Outre-mer vus par le Grand Orient de France (1952-1967)</i> .....	57
• Brinda VENKAYA REICHERT, <i>La culture des relations internationales et la dynamique de la franc-maçonnerie de l’île Maurice</i> .....	69
• Simon DESCHAMPS, <i>La Franc-maçonnerie à l’heure du Raj : entre idéaux universalistes et tentations communautaires</i> .....	91
• Joaquim GRAVE DOS SANTOS, <i>Les loges portugaises du Mozambique</i> .....	107

### **Documents :**

• Ève ROY, <i>Le fonds de la Côte Française des Somalis puis du Territoire Français des Afars et des Issas aux Archives Nationales d’Outre-Mer</i> .....	135
---	-----

### **Recension :**

• Émeline DE BOISVILLIERS, <i>Sages-femmes, pédiatres, infirmières et puéricultrices. Histoire des femmes soignantes à La Réunion (1946-1990)</i> , Thèse de Doctorat en histoire contemporaine, Université de La Réunion, 2021. (Nathalie WALLIAN) ....	145
---	-----

## ÉDITO

La Franc-maçonnerie est encore aujourd’hui un sujet qui questionne. Le nombre de travaux sur internet en témoigne, même si pour une partie d’entre eux il s’agit de publications émanant de propagandistes nostalgiques de Vichy. Il faut donc pouvoir faire le tri dans ce maquis.

Éric Saunier, enseignant-chercheur à l’université du Havre, consacre depuis longtemps une partie de ses travaux à la Franc-maçonnerie. Spécialiste également de l’histoire de l’esclavage, c’est ce qui l’a conduit récemment à la direction de « La Franc-maçonnerie dans les colonies. De l’atlantique à la mer de Chine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) »<sup>1</sup>. Une gageure que d’associer deux domaines historiques particulièrement sensibles. Pour reprendre la préface de Pierre-Yves Beaurepaire, « on appréciera la performance intellectuelle que représente en un seul volume un véritable tour du monde sur trois siècles d’histoire », mais nous avions en même temps le désir d’aller plus loin en ce qui concerne l’océan Indien. Nous avons donc sollicité Éric Saunier qui a tout de suite répondu favorablement pour coordonner un dossier pour *Tsingy*. Ainsi, le présent numéro permet-il d’approfondir l’analyse à propos de territoires déjà évoqués dans le premier ouvrage (Madagascar, Maurice, Inde) tout en ouvrant sur de nouveaux espaces (La Réunion, le Mozambique). Ce sont ainsi des champs entiers de recherches qui s’ouvrent pour nos étudiants, qui ne pouvaient jusqu’à présent que s’appuyer sur de rares travaux pionniers, comme ceux de Claude Wanquet<sup>2</sup>, pour ne prendre que l’exemple de La Réunion.

Avec ce numéro, nous avons également le plaisir de commencer une collaboration avec les Archives Nationales de l’Outre-Mer (ANOM-Aix-en-Provence) qui présenteront des dossiers et documents de leurs fonds. Nous inaugurons ici avec la découverte du « fonds de la Côte Française des Somalis puis du Territoire Français des Afars et des Issas aux Archives Nationales d’Outre-Mer » dont M<sup>me</sup> Ève Roy a la charge. Que ce soit, là aussi, de nouvelles pistes de travail pour de jeunes chercheurs…

Bonne lecture,

Frédéric Garan  
Directeur de Publication

<sup>1</sup> Éric SAUNIER (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les colonies. De l’Atlantique à la mer de Chine (XVIIIe-XXe siècle)*, Collection « mers et Empires », Maisonneuve & larose / Hémisphères, Paris, 2022, 246 pages.

<sup>2</sup> Claude WANQUET, « Les débuts de la franc-maçonnerie à La Réunion », in *Problèmes religieux et minorités en océan Indien*, Table ronde de l’IHPOM (Institut d’histoire des Pays d’Outre-Mer), Sénanque, Université de Provence, 1980.

**Dossier :**

*La franc-maçonnerie aux Indes orientales*  
**sous la direction  
d'Éric Saunier**



## INTRODUCTION

Le tour d'horizon que nous proposons dans la franc-maçonnerie de cinq territoires situés de part et d'autre des rives de l'océan Indien (Madagascar, La Réunion, l'île Maurice, l'Inde et le Mozambique) s'inscrit dans le contexte du regain des études maçonniques pour la vie des loges dans les colonies françaises<sup>1</sup>, au sujet desquelles le faible intérêt dont elles ont longtemps été l'objet peut surprendre les chercheurs. Outre sa présence importante dans tous les grands empires coloniaux<sup>2</sup>, la franc-maçonnerie revêt en effet deux aspects qui auraient dû favoriser ces études. Le premier est le fait qu'elle s'est très tôt imposée en situation coloniale, comme en témoignent les exemples des deux plus grandes puissances des XVIII et XIX<sup>e</sup> siècles. La franc-maçonnerie, qui a émergé en Angleterre en 1717 puis quelques années après, au milieu des années 1720, dans le royaume de France, est ainsi implantée dès 1730 à Bombay, et dès 1738 en Martinique et dans la colonie de Saint-Domingue où allaient être fondées plus de 20 loges jusqu'au déclenchement de la Révolution de 1791. Cette précocité permettait a priori aux chercheurs d'approcher à travers le prisme maçonnique les mutations des sociétés coloniales sur le temps long. Un second aspect, qui rend encore plus surprenant le faible intérêt dont a été l'objet l'étude des loges coloniales françaises durant 40 ans, réside dans la possibilité précoce de mobiliser deux instruments de travail pour s'intéresser à ces ateliers. Conscients de l'intérêt d'études sur le franc-maçonnage colonial, c'est dès le milieu des 1960<sup>3</sup>, soit quelques années seulement après le début de l'exploitation des riches archives maçonniques déposées à la Bibliothèque nationale de France, que les pionniers de la recherche sur la franc-maçonnerie que furent Daniel Ligou et Alain Le Bihan publièrent des réertoires qui auraient dû servir de support à l'écriture d'une synthèse comparable à celle dont on dispose sur la franc-maçonnerie dans l'empire britannique<sup>4</sup>. Mais ni l'intérêt que présentait la performativité de la présence du fait maçonnique dans le monde colonial, ni l'existence d'outils remarquables qui allaient d'ailleurs être rapidement complétés<sup>5</sup> ne se sont traduits par le démarrage d'une dynamique de recherche autour de la franc-maçonnerie aux colonies, même s'il y eut tôt des monographies, comme celle de Xavier Yacono sur la franc-maçonnerie en Algérie<sup>6</sup>.

Les raisons de ce rendez-vous manqué doivent à la propension persistante de l'historiographie maçonnique à traiter avant tout de sujets dictés par les représentations mythologiques construites par l'antimaçonnisme<sup>7</sup>. Comme pour d'autres sujets, il a donc

<sup>1</sup> Éric SAUNIER (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les colonies. De l'Atlantique à la mer de Chine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, éditions Hémisphères, 2022.

<sup>2</sup> Outre dans les trois empires coloniaux à l'étude dans ce numéro, la recherche récente témoigne aussi de l'importance du fait maçonnique dans les empires hollandais et espagnol. S'agissant de ce dernier, voir notamment sur les loges espagnoles au Maroc : Valeria AGUIAR BOBET, *La masonería española en Marruecos: un proyecto colonial (1881-1936)*, thèse d'histoire, université Jaume I, Les Canaries, 2020.

<sup>3</sup> Daniel LIGOU, *Essai de répertoire des loges maçonniques françaises des origines à nos jours, La Province, Anciennes colonies françaises. Etranger*, 1966, Publications de la commission d'histoire du GODF ; Alain LE BIHAN, *Loges et chapitres de la Grande Loge et du Grand Orient de France. Loges de province*, Paris, Editions du CTHS, 1967, rééd. 1990.

<sup>4</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of empire: freemasonry and british imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, University of California North Press, 2007.

<sup>5</sup> Élisabeth ESCALLE et Marielle GOUYON-GUILLAUME, *Francs-maçons des loges françaises Amériques de 1770 à 1850 : contribution à l'étude de la société créole*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1993.

<sup>6</sup> Xavier YACONO, *Un siècle de franc-maçonnerie algérienne, 1785-1884*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1969.

<sup>7</sup> Éric SAUNIER, « Les francs-maçons et la Révolution française : origine, pérennité et déconstruction d'un mythe », dans *La Masonería, mito e historia*, José Léonardo Ruiz, Yvan Pozuelo Andres (dir.), Université de Séville, Centre d'études de la franc-maçonnerie espagnole, 2021, pp. 3-12.

fallu attendre une période récente, la fin des années 2000, pour voir vraiment ouvert ce chantier, les symptômes les plus voyants de son ouverture étant l'intégration du fait maçonnique dans les travaux d'histoire coloniale<sup>8</sup> et la prise en compte de la dimension coloniale dans les ouvrages d'histoire générale sur la franc-maçonnerie<sup>9</sup>.

Toutefois, malgré cette évolution dont on doit se réjouir, il est aisément de constater qu'il est un déséquilibre s'agissant du traitement des espaces coloniaux dans ces travaux récents. C'est cette situation de déséquilibre qui justifie la publication de ce numéro sur « la franc-maçonnerie aux Indes orientales ». On remarque en effet qu'à de rares exceptions<sup>10</sup> c'est l'espace antillais qui concentre les publications sur la franc-maçonnerie coloniale<sup>11</sup>, ce qui est explicable en raison de la place occupée par Saint-Domingue dans l'histoire de la formation puis de la diffusion du Rite écossais ancien et accepté<sup>12</sup>, de l'appétence des chercheurs spécialisés dans les études maçonniques pour le XVIII<sup>e</sup> siècle durant lequel les Antilles représentent les deux tiers des loges dans les colonies françaises, et de l'intégration de l'étude de la sociabilité maçonnique dans les travaux d'*Atlantic studies*<sup>13</sup>. Mais s'il s'explique aisément, ce déséquilibre est dommageable car la franc-maçonnerie aux Indes orientales, si on regarde son histoire sur le temps long, a été un phénomène culturel et social aussi important qu'aux Antilles.

Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, et même si elle y est moins répandue et si elle n'y émerge que 40 ans après les Antilles dans le contexte de la dynamique provoquée la mise en place du Grand Orient de France en 1773, la sociabilité maçonnique est l'objet d'un vrai engouement aux Indes orientales. Après avoir émergé presque concomitamment dans l'île Bourbon, à Saint-Denis en 1777, avec la fondation de la loge *la Parfaite Harmonie*, puis dans l'île de France où trois officiers de la loge de l'île Bourbon installent en 1778 à Port-Louis *la Triple Espérance*, la franc-maçonnerie est en effet l'objet d'un premier essor, avec l'installation de l'*Heureuse Rencontre* à Saint-Paul en 1779, de *la Triple Union* à Saint-Benoît en 1784 pour Bourbon, de quatre loges entre 1786 et 1792 pour Port-Louis à l'île de France, alors que Pondichéry voit naître rien moins que trois loges avant le déclenchement de la Révolution française. Toutes ces loges ont bien sûr été confrontées aux questions spécifiques qui se posent à la franc-maçonnerie coloniale, notamment à celle de la résolution de la contradiction entre la promotion d'idéaux universalistes et la formalisation de pratiques maçonniques qui étaient empreintes de l'influence de culture esclavagiste en raison de la place occupée par les élites coloniales dans les loges<sup>14</sup>.

<sup>8</sup> Pierre VERMEREN, *La France en terre d'islam. Empire colonial et religions XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, 2016, pp. 179-195

<sup>9</sup> Patrice MORLAT, *La République des Frères - Le Grand Orient de France de 1870 à 1940*, Paris, Perrin, 2019.

<sup>10</sup> Patrice MORLAT, *Orients extrêmes. Les loges coloniales du Grand Orient de France (1870-1940)*, Paris, Les Indes Savantes, 2021.

<sup>11</sup> Voir notamment : Chloé DUFLO, *La franc-maçonnerie en Guadeloupe, miroir d'une société coloniale en tensions (1770-1848)*, Collection « Monde maçonnique », Presses universitaires de Bordeaux, 2021 ; Marieke POLFLIET, « Refuge et sociabilité politique : les francs-maçons domingais aux États-Unis au début du XIX<sup>e</sup> siècle », dans : *Haiti de 1801 à 1840 : de l'indépendance à la Restauration, La Révolution française*, Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française, 2019, 16 ; Agnès RENAULT, *De l'île fidèle à l'île rebelle*, Rouen, PURH, 2012 ; « Les francs-maçons français exilés à Cuba au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Chroniques d'Histoire Maçonnique*, « Les francs-maçons et l'exil », n°82, 2018, pp. 6-29.

<sup>12</sup> Sur ce point, voir : Étienne MORIN, *Un homme aux sources de l'éccosmisme*, Les Essais Ecossais, Volume 6, Nancy, Kairos, 2018.

<sup>13</sup> Dévrig MOLLES, *Triangle atlantique et triangle latin : l'Amérique latine et le système-monde maçonnique. Éléments pour une histoire des opinions publiques internationales*, Thèse de doctorat d'histoire, université de Strasbourg, 2012.

<sup>14</sup> Sur ce point, voir les travaux de Claude WANQUET, notamment : « Les îles Mascareignes, l'Inde et les Indiens pendant la Révolution française », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 78, n°290, 1<sup>er</sup> trimestre 1991,

Bien implantée dans des colonies qui subissent moins le traumatisme de la Révolution que les colonies antillaises, la franc-maçonnerie aux Indes orientales connaîtra surtout un très vif succès tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, période qui voit d'ailleurs la franc-maçonnerie antillaise décliner<sup>15</sup>. Il se voit en premier dans l'île Bourbon devenue l'île de La Réunion où est fondée *L'Amitié*, dès le lendemain de l'occupation britannique en 1816. Cette nouvelle loge va montrer une solidité telle qu'elle va réussir à résister à toutes les turpitudes qui ont touché cette île devenue la dernière colonie que possède la France dans l'océan Indien jusqu'à l'interdiction des sociétés secrètes décrétée par le gouvernement de Vichy en août 1940. Mais le XIX<sup>e</sup> siècle touchant à sa fin, la dynamique maçonnique dans cet espace des colonies se déplace de façon spectaculaire de l'île de La Réunion vers Madagascar. À côté de l'Algérie, la « Grande Île » de l'océan Indien où la franc-maçonnerie émerge à la fin des années 1890 va devenir, avec 800 hommes et femmes affiliés au Grand Orient de France, à la Grande Loge de France ou au Droit Humain<sup>16</sup>, le deuxième grand pôle maçonnique des colonies françaises. Elle est en outre un pôle de très grande importance au plan stratégique eu égard à la proximité de l'Inde qui est le point d'appui principal pour la Grande Loge Unie d'Angleterre dans les colonies anglaises<sup>17</sup>. Sur la côte est-africaine de l'océan Indien, en lien avec le glissement de la géographie maçonnique des colonies portugaises vers l'Afrique depuis l'indépendance du Brésil (1822)<sup>18</sup>, le Mozambique, à partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, profitant des conséquences de la révolution républicaine du 5 octobre 1910, devient, avec des loges implantées à Lourenço Marques, à Beira, à Quelimane, à Inhambane et à Xai-Xai, un autre haut-lieu d'épanouissement pour la franc-maçonnerie aux Indes coloniales, jusqu'à la loi Cabral qui interdit la franc-maçonnerie au Portugal et dans ses colonies en 1935.

Faire connaître pour les XIX et XX<sup>e</sup> siècles l'originalité, l'évolution et parfois même l'existence d'une franc-maçonnerie coloniale restée peu connue à partir des exemples emblématiques des loges de Bourbon, de Maurice, de Madagascar, d'Inde britannique et du Mozambique, était l'objectif premier de ce numéro. Cela ne l'empêche pas de se situer au cœur des enjeux historiographiques contemporains sur les sociétés coloniales, comme en témoigne le fait que les contributions soulignent plus ou moins directement les difficultés rencontrées par le système colonial à intégrer les élites indigènes dont la captation était l'un des objectifs principaux pour les loges coloniales.

Ce numéro commence ainsi par deux textes sur la franc-maçonnerie à Madagascar, le premier écrit par Jean-Luc Le Bras sur les relations entre la franc-maçonnerie et les Ralaimango père et fils<sup>19</sup>, le second que l'on doit à Alexandre Audard sur la vie maçonnique dans l'enclave portuaire et militaire de Diego-Suarez. Or, l'un et

pp. 29-57 ; « Révolution française et identité réunionnaise » Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 76, n°282-283, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 1989, pp. 35-74. Pour une approche récente : Hervé PERRET, « De l'amour impossible d'un franc-maçon pour une esclave à l'Île Bourbon ou le procès d'un transgresseur », *Dix-huitième Siècle*, n°36, 2004. *Femmes des Lumières*, 2008, pp. 405-433.

<sup>15</sup> Éric SAUNIER, « Las logias del Gran Oriente de Francia en el Caribe Del poderío al declive (1738-1900) », *Estudios de la masonería en América Latina y el Caribe*, (dir.) Mariana Annechini, Yván Pozuelo y Ana María T. Rodríguez (dir.), Tésleo, La Pampa, 2021, pp. 129-151.

<sup>16</sup> Jean-Luc LE BRAS, « Francs-maçons à Madagascar : esquisse d'une approche sociologique (1890-1945) » dans Éric Saunier (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les colonies. De l'Atlantique à la mer de Chine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, éditions Hémisphères, 2022, pp. 147-171.

<sup>17</sup> Simon DESCHAMPS, *Sociabilité maçonnique et pouvoir colonial dans l'Inde britannique (1730-1821)*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, Coll. Le Monde maçonnique, 2019.

<sup>18</sup> Antonio Henrique DE OLIVEIRA MARQUES, *Histoire du Portugal et de son empire colonial*, Paris, Karthala, 1998.

<sup>19</sup> Jean-Luc LE BRAS, *Une loge maçonnique à Dakar, de la colonisation à l'indépendance*, Paris, Dervy-Livres, 2019.

l'autre ont pour point commun de montrer avec prégnance ces difficultés. Maçon à Paris, Jean Ralaimongo ne le fut ainsi jamais à Madagascar. À Diego Suarez, si *L'Action Républicaine* sut se saisir des discours universalistes de la franc-maçonnerie en métropole, ses membres se tinrent éloignés des revendications politiques des malgaches, refusèrent de soutenir la lutte de Ralaimongo et ne parvinrent pas non plus à s'ouvrir aux élites indigènes, contrairement aux loges de Tananarive.

En tournant son regard de Madagascar vers l'île de La Réunion à travers l'étude des rapports des assemblées générales du Grand Orient de France entre 1952 et 1967, Gilles Gauvin présente une situation qui est *in fine* assez proche. En effet, si durant 15 ans la vie des loges de la « vieille colonie » française de l'océan Indien témoigne d'un fort attachement à la culture française et à la mise en œuvre d'une émancipation humaniste, les francs-maçons de La Réunion restent en dehors du combat politique qui opposait départementalistes et défenseurs de l'autonomie ou de l'indépendance. Et la difficulté des loges de Madagascar et de La Réunion à intégrer les élites indigènes, leur mise en retrait par rapport aux questions qui les animent, on les retrouve dans la contribution de Simon Deschamps sur la loge de Bombay *Rising Star of Western India* No. 342 spécifiquement destinée à recruter parmi les « gentilshommes indigènes dont le caractère et la respectabilité sont attestés »<sup>20</sup>. Malgré l'énoncé de ce programme, cette loge, prise en tenailles entre la volonté de ses membres de rester fidèles aux intérêts du pouvoir colonial et une envie d'ouverture grandissante aux populations indiennes, se détourne peu à peu des questions politiques au profit des œuvres philanthropiques. Ces œuvres intéressent aussi prioritairement, même si ces loges coloniales semblent avoir joué un rôle plus important dans l'émergence d'une classe cultivée de métis ayant intégré l'administration coloniale portugaise, les ateliers mozambicains, particulièrement actifs dans le domaine de l'éducation.

Reflet des difficultés et des blocages inhérents à l'intégration des élites indigènes au système colonial, l'étude de la vie des loges maçonniques aux Indes orientales montre cependant aussi la participation active de cette sociabilité à la construction des processus identitaires qui participa au détachement de ces territoires des puissances coloniales. C'est ce qui ressort de la contribution de Brinda Venkaya sur la franc-maçonnerie à l'île Maurice. Remettant en cause l'idée de relations entre les obédiences anglaise et française qui seraient exclusivement faites d'hostilité en raison de la concurrence entre celles-ci sur la scène maçonnique internationale<sup>21</sup>, elle montre en effet que dans l'ancienne île de France où les loges françaises jouèrent un rôle important pour le maintien d'une dynamique maçonnique après le passage de l'île sous domination anglaise en accueillant des francs-maçons britanniques avant la fondation de la *Lodge Faith and Loyalty* en 1816, la franc-maçonnerie devint peu à peu une franc-maçonnerie originale, hybride, de souche européenne mais aussi mauricienne qui, formalisée dans la fondation de la Grande Loge de Maurice au XXI<sup>e</sup> siècle, témoigne de la participation de cette sociabilité à l'histoire de l'éémancipation de cet espace colonial des puissances européennes.

Éric SAUNIER  
(EA HisTeMé 7455,  
MRSH Caen Normandie Université)

---

<sup>20</sup> D. F. WADIA, *History of Lodge Rising Star of Western India No. 342 S. C. Bombay*, British India Press, 1912, p. 4.

<sup>21</sup> Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *L'Europe des Francs-maçons XVIII<sup>e</sup> –XXI<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin, Europe et Histoire, 2002.

## JEAN ET SAMUEL RALAIMONGO

Jean-Luc LE BRAS

Agrégé de géographie

Institut de recherches et d'études maçonniques (IDERM)

**Résumé :** Entre 1901 (initiation du docteur Charles Ranaivo à Paris par le Grand Orient) et 1937 (initiation à Paris d'Alphonse Rakoto par le Grand Orient), quatorze Malgaches ont été initiés francs-maçons. Parmi eux Jean Ralaimongo, en 1920 à Alfortville par le Grand Orient, et son fils Samuel, en 1924 à Paris par la Grande Loge. Pour l'un comme pour l'autre, il est difficile de déterminer les raisons qui les ont conduits vers les loges maçonniques, qu'ils ont du reste peu fréquentées. Le père est radié en 1934, pour défaut de paiement, et le fils en 1937, à la fois pour défaut de paiement et pour inassiduité. C'est en définitive leur militantisme politique qui les caractérise le plus : d'abord en faveur de la citoyenneté française pour tous les Malgaches, puis progressivement en faveur de l'émancipation de Madagascar de la tutelle coloniale. Même si la figure du fils s'estompe et disparaît en 1940, celle du père, Jean Ralaimongo, reste auréolée du titre de père de la nation. Une interrogation demeure cependant ; pourquoi Jean Ralaimongo a-t-il mal reçu sa radiation par sa loge métropolitaine alors que, définitivement fixé à Madagascar à partir de 1923, il n'a eu aucun contact avec les loges malgaches auxquelles il n'a d'ailleurs jamais tenté de s'affilier ?

**Mots-clés :** Ralaimongo Jean et Samuel-Tamatave-Alfortville-radiation

**Abstract :** Between 1901, initiation of Dr Charles Ranaivo in Paris by the Grand Orient, and 1937, initiation in Paris by Alphonse Rakoto by the Grand Orient, 14 Malagasy masons were initiated. Among them Jean Ralaimongo, in 1920 in Alfortville by the Grand Orient, and his son Samuel, in 1924 in Paris by the Grand Lodge. For both of them, it is difficult to find out the reasons that led them to the Masonic lodges, which they also did not frequent. The father was struck off in 1934 for non attendance and the son in 1937 for both non payment. It is ultimately their political activism that characterizes them the most: first in favor of French citizenship for all Malagasy, then gradually in favor of the emancipation of Madagascar from colonial domination. Even if the face of the son fades and disappears in 1940, the remembering of Jean Ralaimongo remains as the father of the nation. One question remains, however; why did Jean Ralaimongo receive his radiation badly from his metropolitan lodge while finally settled in Madagascar since 1923, he had no contact with Malagasy lodges and never even tried to affiliate,

**Keywords :** Ralaimongo Jean and Samuel-Tamatave-Alfortville-radiation

La biographie de Jean Ralaimongo (4 octobre 1884 - 10 août 1943) est assez bien connue depuis la publication du travail de Jean-Pierre Domenichini en 1969<sup>1</sup>. Elle s'appuie cependant très largement sur les textes publiés par Ralaimongo lui-même et doit être parfois remise en perspective. On n'en proposera ici que les grandes lignes quant à son parcours personnel et politique, avant d'aborder plus particulièrement son adhésion à la franc-maçonnerie et ses relations avec les francs-maçons de Madagascar, pour ainsi dire inexistantes, sauf les relations obligées quand il avait affaire à des administrateurs francs-maçons.

À ce sujet, on ignore si lui comme certains de ses interlocuteurs francs-maçons avaient connaissance de leur appartenance réciproque à la maçonnerie, ce qui complique l'analyse. Quoi qu'il en soit, sa réelle fréquentation des loges a été courte ; il en est de même pour son fils Samuel qui sera également initié et qui militera à Paris pour les causes défendues son père à Madagascar. Deux destins cependant différents,

l'influence de Samuel Ralaimongo ayant été minime, alors que celle de Jean Ralaimongo, militant de l'émancipation malgache, le fait considérer aujourd'hui comme le père de la nation malgache.

Jean Ralaimongo est en effet une personnalité incontournable de l'histoire de l'émancipation de Madagascar, pendant 20 ans à partir du début des années 1920. Mais il n'a pas vécu l'indépendance, acquise en 1960.

Sa vie profane peut être partagée en deux périodes, avant et après 1920, qui sont clairement marquées par ses choix politiques. Sa courte vie maçonnique, en France uniquement, est mal connue mais a dû compter dans les débuts de son parcours puisque son fils Samuel a reproduit le parcours du père.

**Jean Ralaimongo (Sources : Madagascar-media  
<https://madagascar-media.com/madagascar-60-ans-apres-lesgrandes-figures-de-la-resistance-malagasy/>**

## I) L'ADHÉSION DE JEAN RALAIMONGO À LA FRANCE RÉPUBLICAINE (1899-1920)

### A. Les origines betsileo de Ralaimongo

Ses biographes le font naître à Antoibe, près d'Ikalamavony, dans l'ancien royaume betsileo de l'Isandra. Lui-même donne en 1920, à l'occasion de son initiation

<sup>1</sup> Jean-Pierre DOMENICHINI, « Jean Ralaimongo (1884-1943), ou Madagascar au seuil du nationalisme », in *Outre-Mers, Revue d'histoire*, n° 204, 1969, pp. 236-287 ; Solofo RANDRIANJA, « Jean Ralaimongo », in *Le Maitron - Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social* ; « L'action de Ralaimongo à Diégo-Suarez », in *Omaly sy Anio*, n° 25-26, 1987, pp. 367-382. Louis COMBY, *L'Aurore sociale. La Franc-maçonnerie à Alfortville - 1885-1945*, Paris, Ed. Bruno Leprince, 2004.

par la loge *L'Aurore Sociale*, pour lieu et date de naissance : « Ikalamavony, Madagascar, 4 octobre 1884 » ; c'est ce que révèle aussi l'arrêté du 31 mai 1930 de Léon Cayla le condamnant à la résidence fixe à Port-Bergé : « Jean Ralaimongo, né en 1885 [sic] à Kalamavony, province de Fianarantsoa ».

Il était né dans une famille de cultivateurs, aussi propriétaires d'esclaves, et avait été éduqué en aîné jusqu'à l'âge de 9 ans, d'où vient l'affirmation « que l'autoritarisme est un trait fréquent chez les aînés à Madagascar, et ce trait, on le retrouve chez Ralaimongo accompagné d'une certaine violence dont se souviennent ceux qui l'ont connu »<sup>2</sup>.

Le contexte est particulièrement troublé à Madagascar au moment de la naissance de Ralaimongo ; la presse, tant en France qu'à Madagascar, nous fournit des articles qui évoquent Ikalamavony et permettent d'imaginer ce qu'ont pu en percevoir des contemporains, et ce qu'a pu vivre Jean Ralaimongo. Enlevé à l'âge de 9 ans, il est cédé par son ravisseur contre neuf bœufs à un certain Malazony, riche pasteur *bara* sans héritier qui en fait son fils adoptif un an après, ce qui améliorera évidemment son statut dans cette famille. On peut ainsi lire en 1891 :

« *À 3 heures de Fianarantsoa, 1 500 hommes, Betsiléos, commandés par les officiers Hovas et au milieu desquels se trouvaient M. Besson, résident de France, et les élèves des Jésuites, ont attaqué un groupe de bandits Barrès [Baraj], mais les Betsiléos ont eu 15 tués et n'ont pu s'emparer des Barrès. Le lendemain, un chef Betsiléos a tiré vengeance de cet échec et a tué 37 Barrès auxquels il a fait couper les mains qu'il a envoyées au gouverneur de Fianarantsoa [gouverneur merina]. Les Barrès se sont vengés à leur tour en s'emparant du village d'Ikalamavony et en emmenant en esclavage tous les habitants et 50 soldats Hovas* »<sup>3</sup>.

Puis en 1893 :

« *Fianarantsoa le 12 octobre 1893 - Chez les Barras [Baraj], comme dans l'Ouest, le Nord et le Sud, l'insurrection loin de désarmer prend des proportions formidables. De nouvelles bandes se constituent chaque jour et font preuve d'une audace et d'une intrépidité invraisemblables. Dans divers engagements récents, de faibles partis de Hovas ont été surpris, enveloppés et taillés en pièce. [...] Il y a trois jours une forte colonne de Barras (10 000 à 12 000 environ) a attaqué le village fortifié d'Ikalamavony, à une faible distance dans l'ouest de Fianarantsoa. Après un combat des plus meurtriers pour la garnison hova, qui a été presqu'entièrement anéantie, les assaillants se sont retirés emmenant 500 femmes et enfants et plus de douze cents bœufs* »<sup>4</sup>.

La conquête française permet de libérer Ralaimongo ; deux de ses oncles viennent le récupérer en 1898 dans le Menabe (centre-ouest de Madagascar). Sa famille le marie et, de sa première épouse, naît le 7 mars 1901 son fils Samuel, qui rejoindra Paris en 1923, se fera également initier franc-maçon en 1924, et militera à ses côtés, représentant son père en métropole pendant que ce dernier s'installait à Madagascar. Jean Ralaimongo entame des études à partir de 1899, à l'école normale de la Mission protestante française que dirige à Fianarantsoa le pasteur Élisée Escande, cousin du pasteur Benjamin Escande assassiné en 1897 dans le Vakinankaratra. Il devient instituteur

<sup>2</sup> Jean-Pierre DOMENICHINI, *op. cit.*

<sup>3</sup> *La Justice*, journal de Clemenceau, 1<sup>er</sup> octobre 1891.

<sup>4</sup> *Le Madagascar*, 26 octobre 1893.

en 1902, après avoir obtenu le certificat d'aptitude à l'enseignement primaire, et enseigne dans son village d'origine, Ikalamavony. Puis il devient en 1903 instituteur dans les « écoles officielles » laïques créées par Gallieni, d'abord en pays *bara* et *tanala*, puis à partir de 1908 à l'école régionale François de Mahy de Fianarantsoa, ville où il fait la connaissance de Jules Ranaivo, alors fonctionnaire de police.

## B. Pendant cette première période, il effectuera deux séjours en France

À Paris, où il a suivi la famille d'Henry Leroy qui l'avait engagé comme domestique<sup>5</sup>; il s'y prépare pour passer le brevet élémentaire, qu'il obtient en 1911. Rentrant alors à Madagascar, il est affecté comme instituteur dans la région de Majunga, mais sans bénéfice particulier quant à sa rémunération, ce dont il se plaint. Il quitte alors l'enseignement pour travailler à l'agence de Majunga de la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pendant la guerre, il s'engage comme volontaire, le 13 octobre 1916. L'article en défense de Ralaimongo par l'avocat Fernand Gouttenoire de Toury (*L'Action coloniale*, 10 novembre 1923), intitulé « Sur l'arbitraire de l'administration à Madagascar », fait référence à son comportement exemplaire pendant la guerre :

*« Je revoyais devant mes yeux l'ancien combattant de la Grande Guerre, Jean Ralaimongo, sous-officier de la « guerre de Droit » que l'arbitraire d'un gouverneur général, M. Hubert Garbit, avait forcé à s'exiler pour un crime de lèse-majesté dont je ne savais pas qu'il existait encore dans nos Codes, au vingtième siècle. [...] [référence à l'obligation faite à Ralaimongo de quitter Madagascar en juillet 1922].*

*Cet homme de plus de quarante ans, mûri par l'expérience et la réflexion, a fait la guerre, d'où il est revenu sous-officier, avec des notes comme celles-ci : « Possède sur les indigènes un ascendant moral considérable que lui confère son éducation et son instruction » (Cap. Maurel, Ct le 19<sup>e</sup> Bataillon des Tirailleurs Malgaches. Et encore : « [...] bon esprit, dévoué, bonne tenue et est d'un grand poids sur les indigènes qui reconnaissent en lui un homme qui leur est supérieur ». Et enfin : « Continue à mériter les mêmes très bonnes notes ci-dessus. Sujet d'élite vis-à-vis de ses compatriotes. Donne toute satisfaction. Très méritant » (Lieutenant Lorin, commandant le détachement malgache à Avallon).*

*On s'étonne, à bon droit, qu'un « sujet d'élite » qui, pendant la guerre, avait donné « toute satisfaction », ait pu se muer, dès la paix signée, en un suspect dangereux contre lequel une mesure d'expulsion pouvait seule garantir Madagascar.*

*Quel était donc le crime de Ralaimongo ? [...] Il entendait continuer à lutter, en temps de paix, comme en temps de guerre, par tous les moyens en son pouvoir,*

<sup>5</sup> Jean-Pierre Domenichini donne dans sa biographie la version de Ralaimongo de cet épisode. Une autre version circulait cependant à Madagascar : « Et aussi, ils [les hovas] ne sauront oublier le geste de 1903 dont vous fûtes l'instigateur, en adressant une lettre à Monsieur le Gouverneur Général Gallieni invitant ce dernier à chasser les hovas de Betsileo. Cette (sic) acte allait se retourner contre vous et pour échapper à l'emprisonnement qui vous attendait vous entrâtes au service de M. Leroy, Industriel à Fianarantsoa, en qualité de gardien d'enfants. Celui-ci vous emmenant en France croyant avoir affaire à un honnête homme, mais quel était son étonnement, lorsqu'une fois rendu en France vous l'envoyâtes promener ». (R. Indaty, *La Gazette du Nord de Madagascar*, 27 juillet 1929). Henri-Jules Leroy était un industriel qui possédait une usine à décortiquer le riz à Fianarantsoa, ainsi qu'une scierie mécanique. Il était établi à Fianarantsoa depuis au moins 1898, d'abord comme agent de la Société française de commerce et de navigation ; en janvier 1899 il est noté comme célibataire. À 32 ans, il a une fille Henriette-Marie-Madeleine, née le 14 décembre 1903 à Fianarantsoa, puis un fils, Jean-Bernard, né le 23 août 1908 ; il s'agit très vraisemblablement des enfants dont on avait confié la garde à Ralaimongo.

*pour l'émancipation matérielle, intellectuelle et morale de ses frères de la grande île africaine ».*

La guerre finie, il obtient difficilement d'être démobilisé sur place en avril 1920, trouve un emploi comme « employé de commerce » et se marie avec une jeune française.

## II) LA CONTESTATION DE LA FRANCE COLONIALE (1920-1943)

Ralaimongo a adhéré à la *Ligue française pour l'accession des indigènes de Madagascar aux droits de citoyen*, créée en 1919 par Samuel Stefany, et dont il se fait rapidement l'ardent propagandiste en tant que secrétaire adjoint. À partir de ce moment, son combat personnel pour sa propre promotion sociale par les études se mue en combat collectif pour l'ensemble de la population malgache pour laquelle il réclame l'égalité de traitement avec la population française, notamment sur le plan judiciaire.

Il débute son action dans la presse en direction des soldats malgaches, par des articles donnés à *L'Action Coloniale*, sous-titrée « Tribune de France et des Colonies », paraissant le 10 et le 25 de chaque mois. Puis il envisage rapidement de la poursuivre sur le terrain ; il se rend à Madagascar en juillet 1921.

### A. Des relations tendues avec les autorités coloniales, rythmées par quelques dates-clés (1921-1930)

1921 est la date de sa première mission de propagande à Madagascar, de juillet à décembre. Ralaimongo a débarqué à Majunga, son passage ayant été pris en charge par *L'Action Coloniale*. Il en fait le compte-rendu en 1922<sup>6</sup>, et particulièrement de ses déboires avec l'administration coloniale, le Gouverneur Général étant alors Hubert Garbit :

*« Cette Ligue, que toute le monde connaît et dont je suis le Secrétaire, existe légalement à Paris depuis deux ans. [...] D'après les instructions que j'ai reçues d'elle, je devais convoquer une assemblée de ces amis et adhérents de la Ligue à l'effet d'élire un Correspondant qui devait avoir pleins pouvoirs pour recevoir les adhésions nouvelles et les fonds à Madagascar et, en général, agir conformément aux dispositions des Statuts de la Ligue. ... Partout où je me suis rendu à Madagascar, je fus l'objet d'une grande manifestation de sympathie de la part de toute la population malgache. Pour la première fois de ma vie, j'ai vu s'unir catholiques et protestants malgaches derrière un homme qu'ils savent parfaitement laïc. [...] ils m'ont demandé de solliciter cette autorisation afin de leur faire une conférence concernant la Ligue. Le gouvernement général me l'a refusée catégoriquement ».*

Il tente vainement une intercession d'Alexis-Isaac-Émile Voyron, administrateur en chef, maire et chef de la province de Tananarive, pour tenir une réunion à Tananarive. Outre les tracasseries administratives, Ralaimongo subira des avanies personnelles qui ne pourront que le conforter dans ses vues.

*La Ligue française pour l'accession des indigènes de Madagascar aux droits de citoyen n'aura cependant qu'une existence éphémère et disparaîtra en 1923.* 1922

---

<sup>6</sup> Jean RALAIMONGO, *Compte rendu d'un voyage effectué à Madagascar de juillet à décembre 1921*, Imp. L'Émancipatrice, 1922. Imprimerie coopérative du Parti communiste et de l'extrême gauche qui éditera, à partir de 1936, « Le Drapeau rouge : journal du socialisme révolutionnaire », dont le directeur politique était Marceau Pivert.

marque sa seconde mission à Madagascar, pour le compte cette fois de la « Société Union-France-Madagascar ». La constitution de la Société Union-France-Madagascar le 13 mars 1922 avait pour objet :

« l'achat, la vente, la commission, la consignation, l'importation et l'exportation de tous produits marchandises et matières premières. Spécialement toutes opérations commerciales, industrielles et agricoles à Madagascar, ainsi que tout ce qui peut contribuer au développement économique de cette colonie »<sup>7</sup>.

On a un peu de mal, tout de même, à voir dans l'aspect fourre-tout de cette société : « un manifeste politique ... [ayant pour but] ... d'assurer l'élévation du niveau de vie des producteurs malgaches » comme l'indique Jean-Pierre Domenichini. La composition du groupe d'administrateurs doit également interroger<sup>8</sup> ; parmi eux on relève : « M. Samuel Stefany, publiciste, demeurant à Paris, rue Claude-Bernard, n° 9 ».

Le 25 mai 1922, Ralaimongo débarque à Tamatave avec son épouse ; le journal *Le Tamatave* (31 mai 1922) annonce en première page, parmi bien d'autres voyageurs : « Le s/s Liger est arrivé le 25 mai à Tamatave avec les passagers suivants de Marseille [...] M. Pierre Mourot (employé) M. Mme Ralaimongo (instituteur) [...] ». On peut légitimement penser que l'employé Pierre Mourot qui accompagne le couple Ralaimongo dans son voyage sur le *Liger* est le Pierre Nicolas Frédéric Mourot comptable (résidant au n° 9 rue Ledru-Rollin à Ivry-sur-Seine), qui fait partie du groupe des sept administrateurs de la Société Union-France-Madagascar.

Le 5 juillet 1922, menacé par Garbit d'être exilé à Mayotte, Ralaimongo fait le choix de retourner en France. 1923 sera l'année de son retour définitif à Madagascar et de l'échec de la « Société Union-France-Madagascar ». Jean Ralaimongo se lance alors dans une autre direction, le journalisme, pour assurer la diffusion de ses idées.

## B. Un journaliste militant condamné plusieurs fois (1923-1940)

On peut considérer dans cette période deux phases différentes : un premier temps va de 1923 à 1930, pendant lequel il assure la promotion à Madagascar du journal *Le Libéré* édité à Paris, puis crée son propre organe, *L'Opinion de Diégo-Suarez*. Dans un second temps allant de 1930 à 1940, durant lequel il est en résidence surveillée ou en prison, il ne maîtrise plus les choses qui sont prises en main par Dussac, Ravoahangy et Jules Ranaivo, donnant des articles à des journaux qu'il ne contrôle plus vraiment.

Alors qu'en 1927 il est poursuivi en justice à Diégo-Suarez pour avoir diffamé un magistrat, le journal local *La Gazette du Nord de Madagascar* (12 novembre 1927) le présente ainsi : « Ralaimongo Jean, imprimeur, journaliste, directeur du journal *L'Opinion* » ; c'est donc comme cela qu'il est perçu par les colons.

Il a successivement écrit dans les journaux suivants à Madagascar :

<sup>7</sup> Journal Officiel de Madagascar et Dépendances (JOMD), 5 août 1922, p. 510.

<sup>8</sup> Outre Samuel Stefany, les autres administrateurs étaient : Georges Delattre, mécanicien ; Albert Edan, chef de service commercial ; Henri Levi, publiciste ; Pierre Nicolas Frédéric Mourot, comptable ; Fernand Paquin, représentant ; Jules-Marcel Rey (1888-1974), ingénieur des Arts et Métiers, futur communiste. Les emplois a priori modestes de ces administrateurs (mécanicien, commerçant, représentant, comptable, publicistes) conduisent à penser que cette société n'était en réalité qu'une couverture ; l'engagement futur de Jules-Marcel Rey plaiderait aussi en ce sens.

• *Le Libéré* (1923-1925), journal indépendant, politique, économique, social, littéraire. Imprimé à Paris. Le directeur en est Ralaimongo, le gérant Gouttenoire de Toury.

• *L'Opinion de Diégo-Suarez* (1927-1930), journal d'éducation morale et sociale. Imprimé à Diégo-Suarez, en langue française ce qui lui permet d'être moins soumis à la censure qui contrôle plus sévèrement la presse en malgache. Le fondateur en est Jean Ralaimongo, le directeur politique Paul Dussac (né le 15 octobre 1886 à Simferopol ; décédé le 12 mars 1938 à Paris), et le rédacteur en chef Joseph Ravoahangy (né à Fianarantsoa le 28 octobre 1893 ; décédé à Befelatanana le 21 août 1970, ancien militant des VVS). Le journal se fait le procureur du SMOTIG (Service de la Main d'Œuvre des Travaux d'Intérêt Général) institué par le Gouverneur général Marcel Olivier. Mais on relève aussi qu'il se fait curieusement l'avocat d'Augagneur : « Le Gouverneur Général Augagneur, un des rares gouverneurs démocrates que nous ayons eu ... » (25 août 1928).

• *L'Aurore Malgache* (1930-1934), organe indépendant de défense des intérêts généraux de Madagascar. Imprimé à Tananarive. Le directeur en est Paul Dussac (Ralaimongo est alors en résidence fixe à Port-Bergé) et le gérant Jules Ranaivo.

• *La Patrie Malgache* (1934), organe indépendant de défense des intérêts généraux de Madagascar (1934). Imprimé à Tananarive. Le gérant est Justin Rodolphe.

• *L'Opinion* (1934-1935), organe hebdomadaire indépendant d'éducation morale et sociale. Imprimé à Tananarive. Ralaimongo en est le fondateur.

• *La Nation malgache* (1935-1936), organe de défense des intérêts vitaux et des aspirations nationales du peuple malgache. Imprimé à Tananarive. Ralaimongo, Dussac et Ravoahangy en sont les trois fondateurs.

• Il sera aussi administrateur délégué des journaux *Mongo (Gazety politika amin' ny teny malagasy)* et *Le Proletariat Malgache* (1936-1939), organe de défense des intérêts vitaux et des aspirations émancipatrices du prolétariat malgache, qui succède à *La Nation Malgache*.

En tant que journaliste, il est condamné de multiples fois et incarcéré : en 1925 et en 1927. En 1929, une réunion organisée par Paul Dussac à Tananarive, le 19 mai 1929, mais interdite par le Gouvernement général, dégénère en manifestation publique. Il s'agissait de promouvoir et d'obtenir des signatures pour une « Pétition des Indigènes de Madagascar » réclamant la citoyenneté française pour tous les malgaches. Jean Ralaimongo est mis en cause ; il était certes resté à Diégo-Suarez, mais le télégramme qu'il adresse à Dussac était sans ambiguïté : « Sincères félicitations. But qu'avions poursuivi était d'obtenir manifestation violente indigènes voulant devenir citoyens français. Résultat obtenu malgré obstruction gouvernement. Sommes satisfaits ». Les Français Planque et Vittori, qui ont participé à la manifestation, sont condamnés en 1930, malgré leur défense par M<sup>e</sup> Foissin, agent du S.R.I. (Secours Rouge International), venu de France pour les assister et qui va visiter Ralaimongo à Diégo-Suarez.

### C. Un décret du Gouverneur Général Léon Cayla, daté du 31 mai 1930, le condamne à la résidence fixe à Port-Bergé

Cette « lettre de cachet » de Cayla, telle que la qualifie la presse communiste en France, vise à le couper de sa base ; elle concerne également Joseph Ravoahangy :

*« Considérant que Jean Ralaimongo, né en 1885 à Kalamavony, province de Fianarantsoa, résidant à Diégo-Suarez ; Et Joseph Ravoahangy, né le 28 octobre 1893 à Andranomalahelo, province de Fianarantsoa, résidant à Tananarive ne cessent de se livrer à des agissements qui sont de nature à compromettre la sécurité publique en créant dans les milieux indigènes un état d'esprit hostile à l'action de l'influence française ;*

*Considérant que les antécédents de ces deux indigènes sont particulièrement lourds ;*

*Considérant qu'il est urgent de les éloigner des régions où ils trouvent des facilités pour continuer leur campagne de violences et d'excitations : ...*

*Arrête : Art. 1<sup>er</sup> – Le nommé Jean Ralaimongo est placé en résidence fixe pour une durée de cinq ans à Port-Bergé ;*

*Art. 2<sup>e</sup> – Le nommé Joseph Ravoahangy est placé en résidence fixe pour une durée de cinq ans à Maintirano [...] »<sup>9</sup>.*

La résidence fixe à Port-Bergé est ainsi analysée par un journal colonial :

*« Ajoutons que Ralaimongo a été arrêté dans des circonstances fort amusantes et dignes d'être contées. Quelques jours après la signature de l'arrêté de mise en résidence forcée de ce personnage, l'administrateur d'Antalaha fut saisi d'une plainte formulée par un chef de canton, lequel affirmait avoir été molesté et frappé. On retrouvera facilement celui qui avait eu la main leste ... c'était Ralaimongo soi-même, qui mettait sans doute son évangile en action sur ses frères noirs »<sup>10</sup>.*

La version qu'en donne Jean Ralaimongo est naturellement d'une tout autre tonalité. Il écrit de Port-Bergé, le 30 juin 1930, au F.: Gagne de sa loge *L'Aurore Sociale*. Après avoir retranscrit la totalité de l'arrêté du 31 mai le concernant ainsi que Ravoahangy, il fait les commentaires suivants :

*« Au T.:C.:F.: GAGNE ... Nos "agissements" ne sont autres que ceux que tu as lus dans L'Opinion. Jamais, la sécurité publique n'a été compromise à Madagascar par nos "agissements", mais sans avoir été jugés, ni entendus, ni interrogés, nous voici condamnés à 5 ans de résidence fixe.*

*Arrêté à Antalaha où j'étais en tournée le 6 juin courant, avant la notification de l'arrêté, je fus conduit sous escorte jusqu'à Port-Bergé où je suis arrivé le 18 du même mois. Le représentant du gouverneur général m'a dit tout simplement à mon arrivée : Débrouillez-vous pour trouver une case et présentez-vous tous les jours à 7 et 17 heures aux bureaux de la Province.*

*Je m'y conforme.*

*Le gouvernement ne m'accorde aucune indemnité, ni pour moi ni pour ma famille.*

*Je te prie donc, très cher Frère, de vouloir bien soumettre mon cas à la R.: L.: AURORE SOCIALE d'Alfortville qui le soumettra à son tour au GODF.*

*Je te prie également de le soumettre à ton parti (socialiste) pour l'intervention profane ainsi qu'à la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen.*

*Tu ne m'as pas accusé réception de mon envoi de cotisation de l'année dernière. Port-Bergé est un village qui se trouve à 200 km à l'est du port de Majunga.*

---

<sup>9</sup> JOMD, 7 juin 1930.

<sup>10</sup> *Le Phare de Majunga*, 13 octobre 1930.

*Comptant sur toi, T.:C.:F.: GAGNE, et du fond de mon exil, je te serre fraternellement la main.*

*Signé ; Jean RALAIMONGO*

Tu tâcheras de donner copie de cette lettre à mon fils [Samuel] à la Loge à laquelle il appartient [Les Philanthropes Réunis n° 66 ; depuis le 23 décembre 1924], à l'insu de ma femme qui serait navrée de cette nouvelle [on comprend qu'elle est donc retournée en France] »<sup>11</sup>.

La résidence fixe de Ralaimongo n'est cependant pas la prison ; il poursuit en réalité son activité militante grâce à un réseau qui se met en place autour de lui à Port-Bergé :

« L'« équipe » de Port-Bergé – Comme à Diégo-Suarez, Ralaimongo devint à Port-Bergé l'animateur d'une équipe formée essentiellement, mais non exclusivement, d'immigrés merina et betsileo. ... Ralaimongo trouve des collaborateurs efficaces dans la colonie betsileo, en particulier des intellectuels, titulaires de la patente d'écrivain public, activité très utile pour la propagande auprès des paysans pétitionnaires illettrés. D'abord, Émile Rajovah, originaire de Fianarantsoa, déjà collaborateur de L'Opinion de Diégo-Suarez, membre du Secours Rouge International et de la Ligue Syndicaliste de France, dépositaire de L'Aurore Malgache. Ensuite Jean-Baptiste Rajaona, venant d'Amblohinaorina-Ambositra, ancien surveillant des routes à Port-Bergé puis copiste chez Ralaimongo après son licenciement. Enfin Pierre Randria, immigré originaire d'Ambositra, chef de canton à Port-Bergé en 1925, puis écrivain public et collaborateur régulier de L'Aurore Malgache. [...]

Ce sont eux qui, après avoir reçu des ordres au « foyer de Port-Bergé » sillonnent le district et les circonscriptions voisines ou plus éloignées, comme Mananara. ... C'est dire que Ralaimongo n'agit pas seul et que Port-Bergé « lieu d'exil » ne peut l'être entièrement pour un leader politique qui réussit à s'intégrer à la population et que celle-ci, soumise à diverses formes d'exploitation, accepte d'accueillir »<sup>12</sup>.

#### D. La perte d'influence (1935-1940) : Les relations se distendent avec Jules Ranaivo

Enfin libéré en 1935 et accueilli triomphalement à Tananarive, Ralaimongo n'a cependant plus vraiment de point fixe. Il continue son combat pour dénoncer les abus des colons ou de l'administration coloniale ; mais cela lui vaudra encore des déboires, six mois de prison en 1936, suite à une affaire avec l'administrateur Bain qui le poursuit en diffamation, cinq mois encore en 1937. Le Front Populaire lui a fait espérer des progrès, mais le nouveau décret de naturalisation d'avril 1938, ne répondant pas à ses exigences, le renforce dans la justesse de son combat.

Cependant, il ne contrôle plus la ligne des journaux dans lesquels il écrit, journaux qui changent de titre au gré de l'évolution de la situation : entre 1935 et 1936, *L'Opinion* devient *La Nation Malgache*, qui devient *Le Patriote Malgache* et dont l'inféodation aux thèses du Parti Communiste est de plus en plus sensible. Paul Dussac meurt à Paris en 1938, et la rupture intervient avec Jules Ranaivo : on en parle peu, on en connaît mal la source, mais elle se manifeste par des échanges violents.

<sup>11</sup> Archives de la loge *L'Aurore Sociale*, Grand Orient de France.

<sup>12</sup> Faranirina ESOAVELOMANDROSO, « La région de Port-Bergé dans les années trente, un foyer d'opposition à la colonisation », in *Omaly sy Anio*, n° 17-20, 1983-1984, pp. 461-482.



LE CONFLIT BALAIMONGO (franc-macon) // RANAIVO (libre-penseur)

**LE CONFLIT RALAIMONGO (franc-maçon) // RANAIVO (libre-penseur)**  
**Caricature représentant Jean Ralaimongo, debout, fustigeant Jules Ranaivo, à genoux**  
**alors que ce dernier pleure la perte de sa fille.**

(Ny Rariny - *La Justice*, 24 août 1939, source Gallica).

« ... Regardez donc ce Ranaivo Jules. Il se dit être libre penseur mais lorsqu'il perd son enfant, il se met à prier Dieu car il souffre.

Ah ! s'exclame le sage, pensez-vous que tous les libres penseurs refusent Dieu. Ils sont nombreux à croire et à prier avec leur cœur sans se prêter à la pratique conventionnelle. Quelle bassesse d'esprit que de diffamer à travers un mort. D'autant plus étonnant que c'est

**imongo, celui-là même qui était si proche de Ranaivo Jules, qui aujourd’hui le dénigre : «**

es-communistes de Tsaralalana y sont probablement pour que  
Qui sont-ils, si ce n'est des communistes ? (Tout au fond il y a...)

Ralaimongo a donc perdu la main, ainsi que de son charisme ; il va alors se retrouver à Andapa, dans une situation sans limite.

« Ses dernières années nous sont mal connues. Tout au plus pouvons-nous penser que Ralaimongo ne représentait plus grand chose, puisqu'il ne fut pas mis en résidence surveillée comme d'autres le furent, au temps de l'État français, ... Il se retira à Mabalamananasy près d'Andapa où, dit-on, il abusa des boissons alcoolisées pour noyer ses déceptions politiques<sup>13</sup>, ce qui a peut-être hâté sa fin :

<sup>13</sup> Voir l'article de *Ny Rariny* du 24 août 1939 intitulé : « Les deux Balaimongo - Jurons d'amour - Jurons ».

*il mourut le 10 août 1943 »<sup>14</sup>.*

*« Les restes mortels de Jean Ralaimongo sont ainsi transférés du lieu de son décès à Ambalamanaisy, près d'Andapa (province de Diego-Suarez), vers son tanindravazaha [terre de ses ancêtres] d'Antoebé, près d'Ikalamavony, en pays betsileo »<sup>15</sup>.*

Il est difficile de véritablement cerner la personnalité complexe de Ralaimongo, sa relation avec la France notamment. Il est cependant singulier et émouvant de relever, page 105 du JOMD du 30 novembre 1940 qui publie une liste de personnes qui ont effectué un « versement volontaire pour la défense nationale », le nom de « Jean Ralaimongo, à Andapa » il verse la modique somme de 20 francs, manifestant malgré tout son attachement à un pays qui a pourtant déçu ses aspirations.

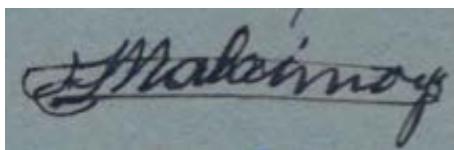
### **III) UN FRANC-MAÇON SE TENANT ÉLOIGNÉ DES LOGES DE MADAGASCAR (1920-1940)**

#### **A. L'initiation par la loge *L'Aurore Sociale* d'Alfortville (1920)**

Lorsqu'il est initié, le mercredi 21 juillet 1920, Ralaimongo indique pour profession et qualité civile : « Employé de commerce », et pour adresse : « 263 rue Saint-Jacques à Paris ». La même année Samuel Stefany, initié par la même loge le 19 septembre 1920, résidait au 185 rue Saint-Jacques. Ralaimongo sera élevé Compagnon le 20 février 1921 ; puis Maître le 4 avril 1922.

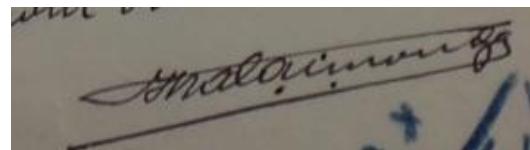
Concernant son casier judiciaire il est précisé que : « Le postulant n'a pu fournir son casier judiciaire, étant né en un lieu où l'état civil n'existe pas. Vu livret militaire »<sup>16</sup>.

On voit évoluer sa signature sur les documents maçonniques : maladroite et tremblée le 21 juillet 1920 sur l'Obligation qu'il signe au cours de son initiation ; beaucoup plus assurée et clairement maçonnique dans une lettre adressée le 25 août 1924 à son Vénérable, Léon Charpillaïne (parfumeur au 171 rue Véron à Alfortville) : il utilise la tri-ponctuation autour du « i » de Ralaimongo.



21 juillet 1920

Évolution de la signature de Jean Ralaimongo



25 août 1924

Son appartenance maçonnique était connue de certains cercles malgaches, Ralaimongo lui-même ayant dévoilé son appartenance à des amis ouvriers des ateliers du bassin de radoub de Diégo-Suarez. En revanche, ayant eu affaire à des administrateurs francs-maçons qui ne l'ont pas ménagé, on ne peut dire s'ils étaient

d'ivrogne » qui fait allusion à son penchant pour l'alcool.

<sup>14</sup> Jean-Pierre DOMENICHINI, *op. cit.*

<sup>15</sup> Didier GALIBERT, *Les gens du pouvoir à Madagascar : État postcolonial, légitimités et territoire, 1956-2002*, Paris, Ed. Karthala, 2009 (note 16, p. 183).

<sup>16</sup> Archives de *L'Aurore Sociale*, Grand Orient de France.

informés de sa qualité maçonnique. Ces épisodes se déroulent essentiellement au début de sa réinstallation à Madagascar.

### **B. Trois exemples de relations entre Jean Ralaimongo et des administrateurs francs-maçons : Ils ne permettent pas de déterminer s'il était informé de leur appartenance**

En 1921, il affirme que le Gouverneur Général Garbit lui aurait proposé 50 000 francs pour renoncer à ses actions ; puis que, devant son refus et lors d'une rencontre à Tamatave, Garbit lui aurait offert 250 000 francs, plus un poste de gouverneur indigène ainsi que la citoyenneté française pour qu'il rentre dans le rang.

Beaucoup a été dit sur Garbit, qui a ses partisans et ses détracteurs, chez ses contemporains comme chez les historiens. On peut relever aussi, chez Ralaimongo, des maladresses et des postures excessives qui ne pouvaient qu'affaiblir sa cause, et expliquer ses relations tendues avec une administration coloniale de plus en plus crispée face à ses opposants.

Dans la mesure où cela se serait passé au tout début de son séjour, cela équivaudrait à penser qu'on craignait déjà Ralaimongo, alors qu'il était encore peu connu et que son audience était essentiellement métropolitaine, peu de malgaches connaissant son activisme, récent au demeurant.

Comme on le verra, Ralaimongo pouvait aménager l'histoire dans un sens favorable à ses convictions. Les sommes indiquées par lui doivent donc être comparées, avec le traitement d'un haut fonctionnaire colonial tout d'abord : le directeur des Douanes, de Rocca-Serra, directeur de 1<sup>ère</sup> classe, avait en 1921 un traitement de 18 000 francs ce qui ferait correspondre les 250 000 francs allégués à 14 mois de salaire ! Cette affirmation semble difficile à croire. Un second exemple, fourni par Ralaimongo lui-même dans son *Compte rendu d'un voyage effectué à Madagascar* en 1922, donne un autre point de comparaison qui rend peu crédible son allégation relative à la somme de 250 000 francs (coût de la construction de tout un village) : « Aucune mesure d'hygiène pour améliorer la santé publique n'a été prise à Tananarive, alors qu'une somme de 250.000 francs a été engloutie pour la construction d'un village soi-disant indigène à Ambohimana, et qui est inhabitable »<sup>17</sup>. 250 000 francs correspondraient à environ 260 000 euros contemporains.

Concernant son affirmation relative à l'absence de politique sanitaire, il est utile d'éclairer un propos sans nuance. Tananarive possédait alors : un hôpital militaire accessible aux civils (Isoavinandriana) ; l'hôpital indigène d'Ankadinaandriana (que dirigeait le Dr Fontoyont et où exerçait le Dr Rasamimanana que Ralaimongo met en cause dans l'affaire des VVS) ; la maternité du Dr Villette à Isoraka ; ainsi que trois postes médicaux dans les quartiers d'Ankadifotsy, Imarivolanitra et Isotry ; l'AMI (Assistance Médicale Indigène) employait alors une quinzaine de médecins à Tananarive.

Il met également en cause Hubert Garbit pour sa gestion effectivement expéditive de l'affaire de la VVS (*Vy Vato Sakelika*) en 1916, condamnant sans jugement à la relégation des dizaines de personnes dont l'implication n'était pas établie. Mais la dénonciation de Ralaimongo est pour le moins maladroite ; il défend tous les accusés par principe, ce qui est recevable, mais il en dénonce nommément

---

<sup>17</sup> JOMD, 26 février 1921, p. 4.

d'autres (le Dr Rasamimanana, non poursuivi). Voilà une délation peu honorable et parfaitement contradictoire, pour qui s'attache à réhabiliter la VVS, ce qu'il entreprend pages 5 à 7 de son compte rendu, en l'assimilant curieusement à « une association d'études sociologiques [...] ayant pour but lointain [...] l'émancipation à venir des Malgaches ».

Il accuse enfin Garbit de l'avoir empêché de tenir une réunion à Tananarive le 31 octobre 1921. On peut rappeler aussi que le portrait que Ralaimongo trace de Garbit n'est pas du tout partagé par son ami Samuel Stefany qui en fera au contraire l'éloge en 1937 ; on peut donc, au minimum, s'interroger sur la réalité de ses affirmations et à tout le moins les nuancer.

En 1922 Jean Ralaimongo se plaint en ces termes du comportement du commissaire de police Jules-Marie Palierne lorsqu'il était à Majunga (premier séjour) :

*« En effet, il y a dix ans de cela [en 1922], étant rédacteur à L'Action Coloniale, j'ai débarqué à Majunga. M. Palierme [sic], alors simple inspecteur de police, quo non ascendat ! après avoir fouillé toutes mes poches ainsi que ma valise afin d'y rechercher des tracts communistes, que j'aurais paraît-il été chargé de répandre dans toute l'île de Madagascar, m'a retenu illégalement en état d'arrestation pendant plus d'une heure au poste de police de Majunga, me faisant en outre des observations injustifiées et injustifiables. [...] Mais à sa grande déception, il n'a absolument trouvé rien d'anormal, ni dans mes poches, ni dans ma valise, laquelle ne receleait que quelques exemplaires de L'Action Coloniale qui n'avait jamais rien eu de communiste. Comme quoi la terreur du communisme dans la colonie est une marchandise d'importation de longue date »<sup>18</sup>.*

Le Parti communiste étant issu de la scission de la SFIO au Congrès de Tours fin décembre 1920, on peut penser que Jean Ralaimongo réécrit ici l'histoire par un fâcheux anachronisme. Il n'y avait pas encore d'influence communiste, et encore moins de crainte de cette dernière, au début 1922 à Madagascar.

Jules-Marie Palierne (1844-1958) était arrivé à Madagascar en 1920, affecté à la police municipale de Tananarive. Il a ensuite un parcours qui le conduit dans toutes les villes de l'île sauf à Diégo-Suarez : à Majunga de 1921 à 1923 ; à Tamatave et à Sainte-Marie de 1923 à 1926 ; à Tuléar puis à Antsirabe de 1927 à 1929 ; à Tananarive de 1930 à 1931 ; à Majunga en 1932 ; à Fianarantsoa de 1933 à 1936 ; à Majunga de nouveau en 1937 ; puis à Fianarantsoa fin 1937 jusqu'en 1940, année où il doit faire valoir ses droits à la retraite. Il avait reçu la médaille d'honneur de la police française par décret du 17 novembre 1936. Il était franc-maçon, membre du Rite de Memphis-Misraïm ; il a été en France, après la guerre, le Vénérable de la loge *Sophia* à l'Orient de Nantes :

*« Seul un triangle au titre distinctif Sophia se maintient à l'orient de Nantes, sous le maillet de Jules Palierne, membre du Souverain Sanctuaire de Dupont [Henri-Charles Dupont, Grand Maître], qui obtient de celui-ci, le 10 mars 1952, une dispense pour transformer son atelier en loge juste et parfaite »<sup>19</sup>.*

En 1930, déplacé à Port-Bergé en résidence fixe, Ralaimongo est interrogé par Jules Deléléa-Desloges, alors Chef de la région de Majunga et futur gaulliste actif

---

<sup>18</sup> *L'Aurore malgache*, 11 mars 1932.

<sup>19</sup> Serge CAILLET, *La Franc-maçonnerie égyptienne de Memphis-Misraïm*, Ed. Dervy, 2003, p. 272.

pendant la guerre. Il rend compte de leur entretien avec humour, dans un sens qui lui est favorable, par une lettre du 10 novembre 1930, publiée dans *L'Aurore Malgache* du 26 décembre. Chacun sait-il alors que l'autre est ou a été franc-maçon ? Toujours est-il que Jules-Gaston Delélée-Desloges<sup>20</sup> était l'un de ceux qui avaient contribué financièrement au montage de la société « La Sécurité » en 1908 pour construire le temple de la loge *La France Australe* à Tananarive ; quant à Ralaimongo, c'était alors un franc-maçon éloigné de sa loge française depuis des années et ne s'étant affilié dans aucun atelier maçonnique à Madagascar.

Ralaimongo indique incidemment que, dans ses fonctions précédentes de chef du district de Port-Bergé, Delélée-Desloges aurait été surnommé *Be-karavasy* (« beaucoup de cravache »), ce qui suggère que sa manière d'administrer les indigènes aurait été particulièrement autoritaire et usant volontiers de la chicotte.

Pour leur entretien, Delélée-Desloges avait convoqué un interprète alors que Ralaimongo était parfaitement francophone, ce qui dénote une méconnaissance de l'homme et de son dossier (mais Delélée-Desloges avait été absent de Madagascar de 1924 à 1928, alors en poste en Syrie, ce qui pourrait expliquer sa méconnaissance). Ce quiproquo levé, s'ensuit un dialogue qui traduit parfaitement le fossé d'incompréhension qui séparait les deux hommes. Le trait n'étant pas forcément, on peut penser que Ralaimongo rend compte honnêtement de leur échange même si, évidemment, il s'y donne le meilleur rôle :

*« - Vous savez que cinq ans c'est long, mais c'est bon pour vous, cela vous permettra de réfléchir, vous en avez bien le temps. Mais [...] vous êtes communiste, n'est-ce pas ?*

*- Non, Monsieur le chef de région.*

*- Mais c'est votre droit le plus absolu, dîtes-le si vous l'êtes, personne n'a rien à y voir. Moi, je puis être libertaire si cela me plaît. [allusion possible à son appartenance à la franc-maçonnerie, que Ralaimongo ne relève cependant pas].*

*- C'est justement pour cela, Monsieur le chef de la Région, que je vous l'aurais dit carrément si je l'avais été, mais je vous le répète que je ne suis pas communiste. [Ralaimongo a cependant reçu l'avocat communiste M<sup>e</sup> Foissin à Diégo-Suarez en 1929 ; à défaut d'appartenance, il entretenait une évidente proximité avec le parti].*

*- Mais vous êtes partisan de la naturalisation en masse ?*

*- Parfaitement, Monsieur le chef de la Région. Cette réponse fit bondir mon interlocuteur. [...]*

*- Vous ne pensez pas aux conséquences de vos actes, Ralaimongo : vous demandez la naturalisation massive des Antandroy, des Baras, des Sakalavas, des Tsimihety, des Antaimoros, etc., et vous croyez que vous êtes raisonnable ?*

*- Dès que vous entendez prononcer ce mot « naturalisation », vous dites que j'ai tort, que c'est une erreur grossière, sans me donner le temps de m'expliquer.*

*- Allez, allez, expliquez-vous.*

<sup>20</sup> Jules Gaston Delélée, dit Delélée-Desloges (Pré-en-Pail 1876 - Nice 1961). Il sera l'auteur, à l'occasion de l'Exposition coloniale internationale de 1931, de *Madagascar et dépendances*, Ed. Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931 ; l'ouvrage est illustré par Maurice Le Scouëzec. Il a fait toute sa carrière à Madagascar, de 1901 (préposé des Douanes) à 1934 (administrateur en chef des colonies, gouverneur honoraire), sauf une parenthèse de quatre ans en Syrie (1924-1928). Franc-maçon de la loge *France et Colonies* du Grand Orient de France, il en a été démissionnaire en 1923, s'affiliant alors à *La France Australe* : Chevalier Rose-Croix (18<sup>e</sup>) en 1922 il passera Chevalier Kadosh (30<sup>e</sup>) en 1932 ; il a été membre du Chapitre et du Conseil Philosophique de *La France Australe*.

- *Je n'ai pas besoin de me faire naturaliser pour être français puisque, en principe, je suis français.*
- *Mais pourquoi demandez-vous alors la naturalisation en masse ?*
- *Je vous prie de me laisser continuer, s'il vous plaît.*
- *Continuez.*
- *Supprimez la justice indigène, qu'il n'y ait à Madagascar qu'une seule et unique justice, et que tout le monde puisse travailler librement selon chacun ses aptitudes et ses capacités, je ne demanderai plus la naturalisation en masse ».*

### C. La radiation de Jean Ralaimongo de la franc-maçonnerie

Elle tiendra essentiellement à des contingences administratives, Ralaimongo n'étant plus en règle avec la capitulation due au Grand Orient de France à partir de 1930, ce qui correspond à la période où il est assigné à résidence fixe à Port-Bergé ; elle intervient le 16 décembre 1934, après quatre années pendant lesquelles sa loge a tout tenté pour éviter cette sanction.

Cette radiation, racontée par Ralaimongo, se présente comme un récit revisité pris pour une vérité :

*« Jean Ralaimongo sera mis en résidence fixe à Port-Bergé. La L.D.H. et ses frères de la Franc-Maçonnerie vont l'abandonner par crainte de se compromettre avec les communistes et pourtant Jean Ralaimongo n'avait pas participé à cette manifestation [du 19 mai 1929] »<sup>21</sup>.*

Cette affirmation ne correspond à aucune réalité et semble ne reposer que sur les seules allégations de Ralaimongo, prises pour argent comptant, dans une lettre datée de la prison de Majunga, le 24 mai 1936, qu'il adresse à Antoine-François Vittori (1902-1977). Militant communiste, ce dernier était arrivé à Madagascar fin 1927 avec le grade de commis de 5<sup>e</sup> classe des postes et télégraphes, affecté à Tamatave, puis à Fianarantsoa et enfin Tananarive fin 1928 ; il est révoqué de son emploi après avoir participé avec Edouard Planque (1893-1945) à la manifestation du 19 mai 1929 organisée par Paul Dussac. Par un arrêté du 11 juillet 1930<sup>22</sup>, il est interdit de séjour pendant dix ans aux Comores et à Madagascar ; une rue de Tananarive porte aujourd'hui son nom.

Que dit précisément Ralaimongo à son correspondant :

*« À Paris, je me suis fait admettre dans la Franc-Maçonnerie, L'Aurore sociale d'Alfortville (G.O.), j'y étais l'un des plus actifs, tous mes ff. m'ont admiré et estimé pour mon action à Madagascar. Mais j'ai été placé sans jugement en résidence fixe à Port-Bergé, le f. Besnard, vénérable aurait déclaré : c'est un communiste, il est indéfendable, alors que je n'ai jamais adhéré au Parti Communiste. Ils n'ont rien fait en ma faveur. Ah ! pardon, ils ont fait quelque chose, ils ont voté ma radiation par [sic] défaut de paiement de cotisation pendant mon exil. Alors que la loge Les Philanthropes Réunis à laquelle appartenait mon fils a voté 600 francs pour ma famille comme le SRI [Secours Rouge International] qui n'a jamais cessé de porter secours à ma famille pendant la durée de ma peine de mise en résidence fixe à Port-Bergé »<sup>23</sup>.*

---

<sup>21</sup> Solofo RANDRIANJA, « L'action de Ralaimongo à Diégo-Suarez », *op. cit.* p. 372.

<sup>22</sup> JOMD, le 19 juillet 1930.

<sup>23</sup> Cité par Solofo RANDRIANJA, « L'action de Ralaimongo à Diégo-Suarez », *op. cit.* p. 380.

Cette lettre pleine d'aigreur et de ressentiment nous révèle un Ralaimongo qui soit méconnaît la vérité, soit la travestit pour s'attirer la sympathie de Vittori que son engagement communiste ne pouvait, de toute façon, que conduire à se méfier d'un franc-maçon<sup>24</sup> qui se targue de surcroît de n'avoir jamais adhéré au Parti Communiste mais se félicite paradoxalement d'appartenir au SRI, fondé à Moscou en 1922, qui « n'a cessé de porter secours à sa famille ».

Le rapport de Ralaimongo à l'argent semble également curieux. On relève en effet dans ses courriers des préoccupations financières parfois déconcertantes. Dans sa lettre du 30 juin 1930 au F.: Gagne il déplore que : « Le gouvernement ne m'accorde aucune indemnité, ni pour moi, ni pour ma famille », alors qu'il est sous le coup d'une sanction administrative. Dans sa lettre à Vittori, il lâche une anecdote qui interpelle également : « La section de la Ligue des Droits de l'Homme à Diégo-Suarez était la plus florissante de l'île pendant que j'en faisais partie, mais ce n'était qu'une fumisterie. Par une seule tournée à Antalahala, j'ai recruté mille adhérents soit 5000 francs ... somme que j'ai versée intégralement au président de la section de Diégo-Suarez [...] sans me préoccuper d'aucune commission [sic !] »<sup>25</sup>.

Evoquer ici une « commission », même non touchée, questionne évidemment. Est-ce ce comportement équivoque, ou bien une rumeur malveillante à Diégo-Suarez, qui a conduit Alphonse Randrianary, conseiller municipal, à l'accuser en 1927 de corruption ?

*« Pendant qu'un grand nombre de vos concitoyens souffrent d'une misère relative, vous vivez bien, dans un intérieur confortable, dans une case solide en pierres munie de toutes les commodités, dans laquelle l'argent tombe comme chez nos anciens rois, c'est-à-dire à chaque visite »*<sup>26</sup>.

Toujours est-il que Ralaimongo est devenu dérangeant et en conséquence souvent mis en cause.

On relève également chez lui un certain contentement de soi, que semble illustrer la pose avantageuse qu'il prend sur la photo que publie le journal *Le Populaire* (édition du 05 mars 1928). Il se présente lui-même, en tant que franc-maçon comme : « l'un des plus actifs, tous mes fr. m'ont admiré et estimé » dans la loge d'Alfortville, qu'il n'a au demeurant que peu fréquentée, tout au plus 2 ans, de juillet 1920 à juin 1921 et en 1922. Il se désigne aussi comme l'animateur principal de la section de la Ligue des Droits de l'Homme de Diégo-Suarez. Cette section a été fondée dès 1906, mais il laisse entendre, contre toute vérité, qu'il l'aurait créée (« comme nous avons fondé la section de la Ligue des Droits de l'Homme à Diégo-Suarez ») : en mai 1929, la section de Diégo-Suarez est présidée par Georges Rolet, receveur des Douanes et membre de la loge *Action Républicaine* et Deré, instituteur qui en assure le secrétariat<sup>27</sup> et Ralaimongo n'en fait pas partie<sup>28</sup>.

<sup>24</sup> Le IV<sup>e</sup> Congrès de l'Internationale Communiste, en 1922, avait interdit à ses membres d'appartenir à la franc-maçonnerie et à la Ligue des Droits de l'Homme, jugée bourgeoise ; ils devaient en avoir démissionné avant le 1<sup>er</sup> janvier 1923.

<sup>25</sup> Louis COMBY, *L'Aurore Sociale. La Franc-maçonnerie à Alfortville – 1885-1945*, Ed. Bruno Leprince, 2004.

<sup>26</sup> *La Gazette du Nord de Madagascar*, le 13 juin 1927.

<sup>27</sup> *La Gazette du Nord et de Madagascar*, le 18 mai 1929.

<sup>28</sup> Un « groupe de Ligueurs » de Diégo-Suarez, favorable aux sanctions prises par le Gouverneur Général Cayla contre Jean Ralaimongo et donc opposé à la position officielle de la Ligue, démissionnera de la section en 1930 (*La Gazette du Nord de Madagascar*, 04/10/1930). Le 6 novembre 1930, la section de Diégo-Suarez



**Jean Ralaimongo - La pose avantageuse du militant,  
*Le Populaire*, 5 mars 1928 (source Gallica)**

On relève encore cette propension à se faire valoir dans un article paru dans « Le Proletariat malgache » (n° 151 du 11 août 1939). Il s’oppose alors à Jules Ranaivo et évoque les élections pour le CSFOM (Conseil Supérieur de la France d’Outre-Mer) du 14 mai 1939<sup>29</sup>, pour lesquelles il a milité en faveur du pasteur Ravelojaona :

« Si M. Jules Ranaivo aurait [sic] examiné le résultat des élections à Andapa (Antalaha) il aurait eu la preuve de ce qu'il avait appelé « ma trahison envers le prolétariat » car en raison de ma présence dans cette localité, on a pu constater que sur 29 votants, M. Ravelojaona a eu 27 voix, M. Rajaona Jean I voix et M. Ravelomoria 1 voix ».

Le pasteur Ravelojaona, candidat protestant, sera largement élu avec 75,86 % des voix ; Jean Rajaona, candidat catholique, arrivera en troisième position avec 10,48 % des voix, derrière Philippe Rajohanesa (10,98 %) ; aucun des dix autres candidats n’atteindra les 1 %.

---

de la LDH se dissout. On voit mal Ralaimongo être membre de cette section à cette date. Le même mois et pour les mêmes raisons Émile Tissot, agent de la Société industrielle et commerciale de l’Emyrne et président de la section de Tamatave de la LDH donnera également sa démission.

<sup>29</sup> Rochel JAOTERA, « Les électeurs et leurs comportements politiques à Madagascar lors des premières consultations du 14 mai 1939 », in *RSTE-Revue des Sciences, de Technologies et de l'Environnement*, édition spéciale, université d’été de Majunga, novembre 2020.

En ligne : [http://madarevues.recherches.gov.mg/IMG/pdf/rste\\_vol\\_3-1\\_vrr\\_hl-594-601.pdf](http://madarevues.recherches.gov.mg/IMG/pdf/rste_vol_3-1_vrr_hl-594-601.pdf)

Par deux fois son appartenance est évoquée par des loges malgaches : *Imerina*, loge de la Grande Loge de France à Tananarive qui s'étonne en 1923 qu'on ait pu l'initier en France sans au préalable avoir interrogé les loges de Madagascar ; et *Fraternité Universelle* de la même obédience à Fianarantsoa, en 1931, pour prendre sa défense et condamner la décision du Gouverneur général Léon Cayla de l'assigner à résidence fixe à Port-Bergé.

On ne trouve cependant aucune trace de demande de Ralaimongo pour s'affilier à une loge de Madagascar, en particulier à Diégo-Suarez où il a vécu de 1923 à 1930 et où existait *L'Action Républicaine* du Grand Orient de France. Ceci constitue une curiosité et un vrai point d'interrogation, alors qu'on sait qu'il correspondait plus ou moins régulièrement avec sa loge-mère d'Alfortville, *L'Aurore Sociale*. On ne saura pas non plus si c'est sur ce modèle que s'intitule le journal qui défendra sa cause et ses positions à partir de 1930, *L'Aurore Malgache*.

On peut envisager plusieurs raisons pour tenter de comprendre l'indifférence de Ralaimongo aux loges maçonniques nombreuses à son époque à Madagascar :

- la méfiance de ces dernières tout d'abord, qui ne sont pas du tout sur sa ligne politique et n'avaient en réalité intégré au début des années 1920 que trois malgaches : le docteur Charles Ranaivo et Callixte Razafy (Loge *Imerina* de la Grande Loge de France) et le docteur Gershon Ramisiray (Loge *La France Australe* du Grand Orient de France) ;

- la défiance de Ralaimongo qui, s'il n'évoque pas l'appartenance maçonnique de certains hauts fonctionnaires, pouvait en avoir connaissance et estimer ne pas se retrouver en fraternité dans des loges où la plupart des fonctionnaires, et a fortiori les colons, s'opposaient à son action ;

- le plus vraisemblable est probablement (au fur et à mesure de sa radicalisation et de son rapprochement avec les communistes (bien qu'il n'ait jamais adhéré au parti) et de leur bras armé à Madagascar, le SRI) l'impossibilité où il était d'afficher ouvertement son appartenance maçonnique vis-à-vis de ses plus proches partisans qui, eux, étaient anti-maçons.

L'entourage proche de Ralaimongo est en effet clairement anti-maçon et l'écrit volontiers : Paul Dussac (1886-1938), assurément le plus virulent, Emmanuel Razafindrakoto ou M<sup>e</sup> Albertini. Jules Ranaivo n'est cependant pas tout à fait sur la même ligne.

Paul Dussac avait fait, en janvier 1925, la connaissance de Jean Ralaimongo, bientôt figure de proue du mouvement national malgache. Il milita d'abord pour la naturalisation en masse des malgaches (alors qu'il s'était opposé, quelques années auparavant, à celle des descendants des « engagés » indiens à La Réunion), dans le journal *Le Réveil de Madagascar*, journal différent de celui créé, sous le même nom, par Julien Gimel et Blaise Diagne en 1907.

Poursuivi (suite aux événements du 19 mai 1929 à Tananarive qui valurent à Ralaimongo une résidence fixe à Port-Bergé) il fonde avec Jules Ranaivo et Emmanuel Razafindrakoto le journal *L'Aurore Malgache*, dont le numéro un paraît le 17 octobre 1930, et qui portera désormais les vues des partisans d'une indépendance malgache. Il fait ainsi partie du groupe que constituaient Jean Ralaimongo (1884-1944), Joseph Ravoahangy (1893-1970) et Paul Ranaivo (1902-1962), ce dernier, soutien financier de

## *L'Aurore Malgache.*

C'est dans ce journal (éditions d'octobre et novembre 1933), dont il est le directeur politique, qu'il publie une longue plaidoirie intitulée : « La Justice française à Madagascar », où il s'élève contre l'interdiction à Madagascar du Secours Rouge International (SRI), présenté par ses détracteurs comme le cheval de Troie du Parti communiste. À cette occasion Dussac compare cette interdiction avec les autorisations accordées aux francs-maçons, négligeant le fait que les loges étaient nécessairement déclarées au ministère de l'Intérieur, ainsi qu'à la Ligue des Droits de l'Homme, officiellement déclarée elle aussi, à laquelle il avait pourtant adhéré dès 1907. Il retourne ainsi comme un gant l'interdiction, faite depuis 1922 par le Parti communiste à tous ses membres, d'appartenir à ces deux associations, mais pour servir sa propre cause :

*« Tous les francs-maçons qui demeurent à Madagascar n'ont jamais été traduits devant les tribunaux pour avoir constitué, sans autorisation du gouvernement (!) [sic], une association secrète. Ils possèdent cependant des sections [sic] un peu dans toutes les villes, comme la SUB-ROSA à Tananarive.*

*Et la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, dont il y a plusieurs sections à Madagascar, ses membres ont-ils jamais été poursuivis ? ».*

Déjà, dans son édition du 6 février 1931, en relatant une conférence à Paris de Maître Robert Foissin (membre du Secours Rouge International et du Parti communiste), ce journal affirmait : « Les francs-maçons caïmans de la grande île n'ont qu'à bien se tenir et l'on sait qu'à Madagascar ils ont envahi jusqu'aux sommets de la hiérarchie, les pouvoirs publics de la Colonie (histoire de jouer du piston) ». Dans la même veine, le 7 avril 1933, ce journal reprenait l'idée complotiste que toute l'administration était aux mains des francs-maçons : « En ce qui concerne l'administration secrète de la Franc-Maçonnerie, tout le monde comprendra facilement qu'aucune autorisation préalable n'est nécessaire pour en faire partie, du moment que presque tous les fonctionnaires jusqu'à et y compris les magistrats et les gouverneurs généraux font partie de la Franc-Maçonnerie ».

Le cas de Jules Ranaivo est à mettre à part. Il n'était pas anti-maçon et a même volontiers fréquenté des francs-maçons jusqu'en 1914, lorsqu'il militait à la Libre Pensée. Son parcours nous indique qu'il ne s'en est éloigné que progressivement, déçu par les prises de position politique des plus militants d'entre eux, même quand ils étaient de gauche. C'est ainsi qu'il en viendra à reprocher à Ralaimongo ... non pas son appartenance, mais d'être un mauvais franc-maçon.

En 1939, la rupture est consommée entre les deux hommes et Jules Ranaivo, dans le journal *Ny Rariny* (« La Justice ») du 24 août 1939 ne se prive pas de stigmatiser publiquement Ralaimongo, dans une page intitulée : « Les deux Ralaimongo - Jurons d'amour - Jurons d'ivrogne » allusion claire au penchant pour l'alcool développé par un Ralaimongo abusant « des boissons alcoolisées pour noyer ses déceptions politiques » comme doit l'admettre Jean-Pierre Domenichini. Il l'accuse d'être celui : « qui se targue d'être un franc-maçon modèle ... Si les francs-maçons étaient tous comme ce brave et courageux F.: la confrérie doit être fière de la moralité de leurs membres », Ralaimongo étant ensuite qualifié de « double face ».

Tout, dans les archives maçonniques, démontre que Ralaimongo (contrairement à ce qu'il affirme à son ami Antoine-François Vittori, militant communiste affecté depuis 1927 aux Postes et Télégraphes de Tananarive) a été soutenu par ses Frères de

Paris et par certains de ses Frères de Madagascar, en particulier ceux de Fianarantsoa, ceux de Tananarive restant méfiants à son égard.

On ne peut donc absolument pas dire que sa condamnation du 31 mai 1930 a compté dans la décision de radiation, qui n'arrive d'ailleurs qu'en 1934. On relève, bien au contraire, que sa loge a tout tenté pour lui éviter cette sanction liée à sa défaillance pécuniaire, comme en témoignent les nombreux échanges qu'elle a eus avec le secrétariat du Grand Orient de France en 1932-1933 : défaillance pécuniaire qui correspond certes à la période où Ralaimongo était assigné à résidence fixe à Port-Bergé, mais qui était liée au fait qu'il n'avait plus d'emploi et que sa mise en faillite par un de ses créanciers l'avait dépossédé de tous ses biens (une maison, son matériel d'imprimerie, 3 automobiles !), même si on sait qu'il n'était pas totalement sans ressource grâce à la générosité de ses amis politiques.

On note d'ailleurs, grâce à sa lettre du 30 juin 1930 au Frère Gagne, qu'il s'était acquitté de sa capitulation au moins jusqu'en 1929 : « Tu ne m'as pas accusé réception de mon envoi de cotisation de l'année dernière ». La lettre du Frère Godard, datée du 18 décembre 1932 (« nous sommes obligés de payer les droits de capitulation, depuis 3 ans ») confirme que Ralaimongo n'aurait donc plus acquitté ses capitulations pour les années 1930, 1931 et 1932.

On peut s'étonner que sa loge *L'Aurore Sociale* n'ait jamais envisagé, faute de nouvelles de son Frère Ralaimongo (« Les lettres lui parviennent-elles ? »), de solliciter les Frères de Madagascar pour tenter de sortir de cet imbroglio. Mais Ralaimongo lui-même semble avoir ignoré, voire évité, les loges de Madagascar, en particulier celle de Diégo-Suarez, tout en restant en contact avec sa lointaine loge-mère. C'est ainsi qu'il s'adresse à son Vénérable d'Alfortville le 25 août 1924 (sur du papier à en-tête du journal *Le Libéré*), pour lui signaler deux amis profanes (tous deux employés aux ateliers du bassin de radoub de Diégo-Suarez) qui participent financièrement à l'appel de fonds pour la rénovation des bâtiments du Grand Orient de France. Il lui transmet les lettres des deux intéressés, Joseph Randriamparany (qui donne 50 francs) et L. Ramahafaly (qui donne 250 francs). On comprend par ces deux lettres qu'il affichait alors volontiers son appartenance maçonnique et qu'il aurait même été un peu prosélyte en faveur de la maçonnerie à cette époque.

Quoi qu'il en soit, la tonalité des lettres émanant de *L'Aurore Sociale* traduit une préoccupation particulièrement fraternelle pour son Frère éloigné, à qui elle ne demande que de « garantir l'honorabilité de tous ses actes » ce qui est plus qu'une marque de confiance. Malgré tout, la situation reste inextricable comme en témoignent les échanges de sa loge avec le secrétariat du Grand Orient.

Le 18 décembre 1932, le Frère J. Godard, Secrétaire de la loge *L'Aurore Sociale* écrit au Grand Orient de France :

« T.:C.:F.: Terrade<sup>30</sup> – Nous vous avons exposé en son temps l'affaire de notre frère Ralaimongo, en résidence forcée à Port-Bergé (Madagascar), et tendant pour la dernière fois de faire quelque chose pour lui, vous nous aviez demandé un dernier rapport pour octobre.

J'ai écrit à ce frère en juillet, lui demandant de nous garantir l'honorabilité de tous ses actes antérieurs (ce qui semble-t-il avait motivé sa condamnation) [au séjour

<sup>30</sup> Justin Terrade (1872-1948). Chef du secrétariat du Grand Orient de France de 1925 à 1938.

*forcé à Port-Bergé]. Je n'ai pas eu de réponse. Nous ne savons que faire. Les lettres lui parviennent-elles ?*

*D'autre part, nous sommes obligés de payer les droits de capitation, depuis 3 ans et bientôt la 4<sup>e</sup> année, sans recevoir la moindre somme de lui, car il ne gagne rien.*

*Nous nous adressons à vous pour savoir ce que nous devons faire, car je ne pense pas que ce cas soit au règlement. Pouvons-nous être exonérés de sa capitation ? »*

Le 21 décembre 1932, la réponse est strictement administrative mais propose une alternative :

*« En principe, le F.: RALAIMONGO tombe sous le coup de l'article 245 du Règlement Général, c'est-à-dire qu'il doit être radié pour défaut de paiement.*

*S'il vous est désagréable d'user de cette procédure à son égard, vous pouvez encore, à la rigueur, le considérer comme démissionnaire par application de l'article 252 ».*

Le 26 janvier 1933, *L'Aurore Sociale* sollicite cette fois la bienveillance du Conseil de l'Ordre en lui soumettant le vœu voté par l'atelier le 22 janvier :

*« Les membres de la L.: Aurore Sociale ... Emettent le vœu que le Conseil de l'Ordre, leur permettant de ne prendre, à l'égard de leur f.: Ralaimongo que la seule décision équitable et compatible avec l'article III des principes généraux de l'Ordre, diffère, aussi longtemps que le f.: Ralaimongo n'aura pu donner de ses nouvelles, le paiement des droits de capitation dus par l'Aurore Sociale, sur le montant des cotisations du f.: Ralaimongo »<sup>31</sup>.*

Le 31 janvier 1933, le chef du Secrétariat conseille de nouveau à la loge d'user de la seule formule administrative possible et, malgré son flegme, lui met en quelque sorte les points sur les i :

*« Malgré tout mon désir de vous être agréable, je ne puis que vous confirmer notre pl.: du 21 décembre [1932]. J'ajoute que même le Conseil de l'Ordre n'a pas le pouvoir, aux termes de la loi maç., d'accorder des exonérations d'impôt. [...]*

*Mais pourquoi ne pas faire bénéficier le F.: RALAIMONGO et profiter vous-mêmes des dispositions de l'article 252 ... C'est là une simple formalité QUI N'A RIEN DE DÉSOBLIGEANT À L'ÉGARD DU F.: RALAIMONGO [...] ».*

Le 16 décembre 1934, ayant épuisé tous les recours, sa loge *L'Aurore Sociale* se résout à la radiation pour défaut de paiement, après cinq années de démarches infructueuses pour éviter cette sanction.

De son côté, la loge *Fraternité Universelle* de Fianarantsoa prend également parti pour Jean Ralaimongo. Elle adresse le 14 janvier 1931 au Conseil Fédéral de la Grande Loge une lettre pour dénoncer l'attitude du Gouverneur général Cayla ; mais aussi pour exprimer son désaccord avec le président de la section de Tananarive de la Ligue des Droits de l'Homme (le Frère Marius Roche, ancien Vénérable de la loge *Imerina et Très Sage du Chapitre de La France Austral*e) qui a dénoncé l'intervention du Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme contre l'assignation à résidence forcée de Ralaimongo et de Ravoahangy.

---

<sup>31</sup> Louis COMBY, *L'Aurore sociale. La Franc-maçonnerie à Alfortville - 1885-1945*, Ed. Bruno Leprince, 2004.

Il n'est pas inutile de rappeler que Jean Ralaimongo était né en 1884 à une cinquantaine de kilomètres au nord-ouest de Fianarantsoa, dans le village betsileo d'Antoebé. Il y a donc chez les francs-maçons de Fianarantsoa à la fois la défense d'un principe républicain, et un réflexe régionaliste, bien qu'ils soient tous Européens, en faveur d'un frère natif de leur région mais qu'ils ne connaissent pas réellement. Pas inutile non plus de préciser que Léon Cambrézy, Vénérable de la loge, était également président de la section de Fianarantsoa de la Ligue des Droits de l'Homme.

« *Notre At.: a estimé que le Comité Central de la Ligue avait eu pleinement raison de protester contre le caporalisme du prof.: CAYLA, gouverneur général de Madagascar, qui a réellement attenté à la liberté individuelle en condamnant notre F.: Ralaimongo et le prof.: Ravohanga [sic pour Ravoahangy] à la résidence fixe de Port-Bergé pour le premier et de Maintirano pour le second. Le prof.: CAYLA a également commis des abus de pouvoir à l'égard de certains fonctionnaires dont la sanction éventuelle appartenait exclusivement à la Justice. ... En conséquence, notre At.: déplore l'attitude du F.: Roche et celle des autres sections de la Colonie qui ont publiquement désavoué le Comité Central de la Ligue, lequel a été fidèle à son programme. ... Pour ces raisons, notre At.:, dont la plupart des Membres appartiennent à la Ligue des Droits de l'Homme et à des LL.: du G.:O.:D.:F.:, a décidé de rendre compte de cette situation au Conseil de l'Ordre [Grand Orient] et au Conseil Fédéral [Grande Loge] en les priant de vouloir bien en informer le Comité Central de la Ligue et de l'assurer de son inaltérable attachement »<sup>32</sup>.*

#### **IV) SAMUEL-TOMAS RALAIMONGO (NÉ LE 7 MARS 1901 À FIANARANTSOA)**

Lorsqu'en 1898 le jeune Jean Ralaimongo est libéré par les militaires français de la famille *bara* qui l'avait kidnappé enfant en 1893, c'est déjà un adolescent de 14 ans. Sa famille « s'occupe de son avenir en lui trouvant une femme, « une jeune fille qui savait lire et écrire » ... À 17 ans il est déjà père, « sa famille s'est augmentée d'un fils, Samuel, né le 7 mars 1901 »<sup>33</sup>. Samuel-Thomas Ralaimongo est donc le fils de Jean et de sa première épouse malgache.

En 1921, Samuel Ralaimongo est télégraphiste à Majunga. En 1923, il se rend en France, alors que son père est revenu s'installer à Madagascar, et plus précisément à Diégo-Suarez. Par le journal *La Patrie malgache* du 11 mai 1934 (citant les archives de Charles Poirier, alors chef de la province de Maroantsetra<sup>34</sup>) on en connaît précisément la date, le 2 décembre 1923 : « Or, Ralaimongo venant de Tananarive via Tamatave, débarquant à Diégo par vapeur *Eugène Grosos* de la Cie Havraise, le 20 Novembre 1923, accompagné de son fils Samuel qui, seul, repartait pour France, le 2/12/23 par le Général Duchesne des Messageries Maritimes ».

C'est en décembre 1924 que le fils de Ralaimongo est initié à Paris ; premier acte d'un militantisme qui va s'inscrire dans le sillage de celui de son père, notamment quant à son action politique en faveur de la citoyenneté pour tous les Malgaches. Il est

<sup>32</sup> Lettre de la loge de Fianarantsoa, *Fraternité Universelle*, adressée le 14 janvier 1931 au Conseil Fédéral de la Grande Loge de France.

<sup>33</sup> Voir Jean-Pierre DOMENICHINI, *op. cit.* p. 241.

<sup>34</sup> *La Patrie malgache* feuilletonne pendant 11 numéros sur « Les affaires de la Mahavavy » dans ses éditions des 13, 20, 27 avril, puis des 5, 11, 18, 25 mai, et enfin des 1<sup>er</sup>, 8, 15 et 22 juin 1934.

jeune mais se trouve dans un environnement favorable, fréquentant notamment Samuel Stefany, avocat à Paris, initié dans la même loge d'Alfortville que son compatriote Ralaimongo, deux mois après ce dernier.

### A. Un franc-maçon initié jeune à Paris, militant anticolonialiste précoce

Comme son père, Samuel Ralaimongo a d'abord habité rue Saint-Jacques à Paris ; puis ce sera au 156 rue de Montmartre dans le 2<sup>e</sup> arrondissement, et au 229 bis rue Marcadet : il est alors « employé de commerce » (JORF - 13/02/1942). Il est initié assez rapidement après son arrivée en métropole, le 23 décembre 1924, par la loge *Les Philanthropes Réunis* n° 66 de la Grande Loge de France. Élevé Compagnon le 23 juin 1925, il obtient le grade de Maître le 23 mars 1926. Dans sa loge il a occupé les offices de Couvreur en 1934, 1935 et 1936. Il est radié en 1937 pour inassiduité et défaut de paiement, ce qui semble en contradiction avec son élection à des postes d'officier de la loge les trois années précédentes. Cela n'empêchera pas le régime de Pétain de faire paraître son nom dans la liste des francs-maçons publiée au *Journal Officiel de la République Française* le 13 février 1942. Son action a rapidement privilégié le combat anticolonialiste dans les années 1930, pendant que son père se heurte à Madagascar à la sévère intransigeance du Gouvernement général de la colonie.

### B. Samuel Ralaimongo, la voix de son père en France

Ralaimongo écrit ces mots à son fils Samuel :

« ... je peux mourir aujourd'hui, mais Ralaimongo jamais plus, il y aura toujours des Ralaimongo vivants. Il faut que tu sois digne de ce nom, non par la fortune, mais bien par l'honnêteté, le caractère, le courage et la bravoure. Je n'ai qu'une ambition : quand je ne serai plus de ce monde, que l'on puisse dire sans flagornerie : « Il a fait quelque chose de bon pour ses semblables avant de mourir », et j'en serai satisfait - bien satisfait même » »<sup>35</sup>.

Des activités professionnelles et politiques de Samuel Ralaimongo, on n'a essentiellement que des bribes, bien qu'il fût en France le correspondant de son père, resté à Madagascar. Mais s'il en a l'enthousiasme et l'assurance d'être dans son bon droit, il n'en a cependant ni le charisme ni la surface sociale. En mars 1925, on sait qu'il accompagne l'avocat Samuel Stefany, un autre franc-maçon proche de son père, pour présenter Joseph Landeroïn qui offre à l'*Université Alexandre Mercereau*, au 241 du boulevard Raspail, un « Festival malgache ». Landeroïn, également franc-maçon, avait été instituteur à Madagascar de 1903 à 1919 et était un musicien d'une certaine notoriété à cette époque. La soirée était placée sous la présidence de l'acteur noir algérien Habib Benglia et d'Alfred Aurousseau, rédacteur au ministère des Colonies, mais aussi poète, membre de la Société des Poètes Français. Anecdotique certes, l'événement permet cependant d'identifier le cercle de ses relations parisiennes.

En 1929, il est employé aux Folies Bergère ; il semble aussi qu'il ait formé dans les années 1930 un duo de jazz avec un musicien malgache resté en France après l'Exposition coloniale de 1931<sup>36</sup>. En mars 1933 il fait partie du groupe des trois

<sup>35</sup> Jean-Pierre DOMENICHINI, *op.cit.*

<sup>36</sup> Rachel Anne GILLET, *At home in our souds, Music, race, and cultural politics in interwar Paris*, Oxford, Ed. Oxford University Press, 2021, p. 158 : « ... the Madagascan (sic) jazz duo of Samuel Ralaimongo and a fellow musician (a Malagasy who had come to perform at the Colonial Exhibition and stayed on in Paris trying to find a steady job and making money from performing jazz, among other styles) ... ».

personnes qui déclarent officiellement l'Amicale des Malgaches de France<sup>37</sup>, créée en fait depuis le 12 juillet 1931 : il s'agit d'Edmond Thomas Ramananjato, de l'avocat communiste Robert Foissin et de Samuel Ralaimongo. Cette association se donnait « pour but de maintenir entre eux et de resserrer les liens de solidarité des Malgaches » (art. 2), elle pouvait accueillir « tous les Malgaches fixés en France, de passage et résidant à l'étranger, tous ceux Français et étrangers qui s'intéressent à l'île de Madagascar. Les membres non malgaches devront être présentés par deux Malgaches membres de l'AMF » (art. 3) et son bureau était « composé de 5 membres dont trois au moins de nationalité malgache » (art. 4).

Mais c'est à l'occasion de l'Exposition coloniale universelle de 1931 qu'il fait le plus parler de lui. Il ignore alors que son compatriote Ramananjato (« Agent Joe » des services de renseignement du ministère des colonies) multiplie les rapports sur son compte, ce qui nous permet aujourd'hui d'être assez bien informés sur ses intentions.

### C. Samuel Ralaimongo et l'Exposition coloniale universelle de 1931

En 1931, trois mouvements s'élèvent contre l'organisation de l'Exposition coloniale : le Parti communiste, les Surréalistes et les indigènes les plus politisés. Samuel Ralaimongo est de ces derniers, qui saisit l'occasion du décès d'un des chanteurs malgaches qui animent le pavillon de Madagascar pour mettre en cause l'administration et tenter de lancer une campagne dans la presse.

Les Malgaches de métropole ne sont alors pas très nombreux ; le SLOTFOM (Service de Liaison entre les Originaires des Territoires Français d'Outre-Mer) n'en recense que 462 en 1924, 665 en 1926 et 559 en 1932. Mais quelques-uns sont très actifs politiquement : Jean Ralaimongo (qui alors est en résidence surveillée à Port-Bergé) et Samuel Stefany sont les mieux connus, fondateurs en 1919 de la « Ligue française pour l'accession aux droits de citoyens français des indigènes de Madagascar », et tous deux francs-maçons depuis 1920 ; d'autres encore font parler d'eux, comme Samuel Ralaimongo ou Thomas Ramananjato. Tous les quatre sont francs-maçons.

Chez les artistes malgaches, une revendication s'était développée quant aux conditions d'accueil qui leur étaient réservées :

*« ... les malgaches de l'Exposition coloniale ne sont guère contents, à cause du froid qu'ils endurent actuellement par suite des locaux humides et presque inhabitables qu'ils ont à l'Exposition pendant ces temps pluvieux. Ils sont presque tous plus ou moins malades m'ont-ils dit »*<sup>38</sup>.

C'est dans ces conditions que décède à l'hôpital Bégin le chanteur Rainialy, d'une bronchite ou d'une congestion pulmonaire. Son corps est rapatrié aux frais de la colonie et des obsèques quasi solennelles lui sont organisées : « grande cérémonie de la translation au tombeau familial de Bongotsara, des cendres de M. Rainialy, décédé à Paris. ... tous les officiels présents à la cérémonie étaient en grande tenue en l'honneur de l'homme décédé en accomplissant son devoir » selon *L'Aurore malgache* du 29 janvier 1932.

<sup>37</sup> Solofo RANDRIANJA, *Société et luttes anticoloniales à Madagascar de 1896 à 1946*, Paris, Ed. Karthala, 2001, pp. 371-372.

<sup>38</sup> Rapport de l'indicateur Thomas Ramananjato (« Agent Joe »), 17 août 1931. Cité par Vincent BOLLENOT, *À bas l'exposition coloniale ! Acteurs, réseaux, mobilisations (France, 1931)*, Mémoire de Master 2 en Histoire contemporaine, ENS Lyon, 2015 (p. 131).

*Le Madécasse* (7 novembre 1931) avait déjà publié un hommage au chanteur, dans son style racoleur :

*« Rainialy, le chanteur, un des meilleurs éléments de la Troupe de mpilalao envoyée à l'Exposition est mort le 30 octobre à Paris. ... Petit artisan de la grande cause colonisatrice française, Rainialy, serviteur obscur de la cause madécasse, a eu des obsèques solennelles auxquelles assistaient M. le Gouverneur Général Cayla entouré de tous ses collaborateurs européens et indigènes. Il ne foulera plus le sol malgache ! mais il reposera dans le tombeau familial ! Son corps sera rapatrié aux frais de la Colonie ! Geste de bon père qu'a fait M. Cayla et qui scelle [sic] à jamais l'amour, l'affection du peuple malgache pour lui. Veloma Tompokolahy Rainialy ! ».*

Selon ce journal, la cause coloniale est grande, mais Rainialy n'en est qu'un « petit artisan », un « serviteur obscur ». En France, Samuel Ralaimongo a saisi l'occasion pour se faire imprudemment menaçant :

*« Le département vient d'être informé que Samuel Ralaimongo, fils de l'agitateur malgache, avait l'intention de mener une campagne dans la presse au sujet du décès du chanteur Rainialy qui faisait partie de la troupe malgache à l'exposition coloniale. Samuel Ralaimongo aurait fait connaître à ses intimes que d'après son enquête personnelle, son compatriote serait décédé faute de soins et que sa mort devrait être imputée à l'incurie de l'administration. Or l'enquête menée par le service de CAI tant auprès des compatriotes du défunt qu'auprès des autorités médicales et administratives a fait ressortir que jusqu'au dernier moment Rainialy avait refusé de se faire soigner » ;*

*« Samuel Ralaimongo m'a dit qu'il avait fait une enquête à ce sujet et qu'il était persuadé que ce Malgache est mort sans avoir reçu des soins médicaux, ayant été seulement hospitalisé le matin du jour où il est décédé. Je crois qu'il enverra à Madagascar la documentation sur le décès, afin de la faire publier sur le journal malgache l'Aurore malgache, organe de Dussac et de son père Jean Ralaimongo »<sup>39</sup>.*

En réalité, ce n'est pas sur ce registre que *L'Aurore malgache*, destinatrice à Madagascar du rapport de Samuel Ralaimongo, se positionnera. Dans son édition du 29 janvier 1932, le journal s'émeut plutôt au sujet du rapatriement du corps et des obsèques officielles accordées à Rainialy, alors que les tirailleurs morts au combat pendant la Grande Guerre n'en avaient pas été honorés :

*« Maladroite initiative administrative- Nous aurions laissé cet événement sous silence, si certaines familles des infortunés combattants de la grande guerre pour la défense des coffres-forts, morts au champ d'honneur du capitalisme international, ne nous avaient pas manifesté leur profonde et justifiée indignation en présence de cette partialité. Elles ont fait ressortir, en effet, avec juste raison, que les soldats malgaches, morts en Europe, pendant la guerre, étaient bien plus méritants que les ambassadeurs de M. Cayla. Cependant, l'administration tutélaire n'a jamais songé à faire le même geste en faveur des familles des soldats morts au champ d'honneur... ni le gouvernement de la Métropole, ni celui de la Colonie, n'a jamais songé aux tombeaux de plusieurs milliers de soldats malgaches qui dorment là-bas, de leur dernier sommeil, loin de leur pays natal et*

---

<sup>39</sup> Cité par Vincent BOLLENOT, *op. cit.* p. 132).

*hors de leurs tombeaux familiaux [les tanindrazana] ».*

Bien que connues, l'appartenance maçonnique de Jean Ralaimongo et celle de son fils Samuel n'ont jamais été véritablement étudiées et laissent encore quelques zones d'ombre qui mériteraient d'être levées : l'inactivité maçonnique de Ralaimongo à Madagascar, en particulier, demeure une énigme.

On ne saura donc vraisemblablement jamais ce que Ralaimongo avait pu venir chercher en loge : une fraternité qui le rendait l'égal des Européens ses frères ; un positionnement social ; un réseau d'influence pour ses vues politiques ?

Le soutien de sa loge *L'Aurore Sociale* d'Alfortville répond clairement et positivement à la première hypothèse. Pour le reste, il n'y trouve pas son compte et se met progressivement, à son corps défendant (?), dans la main de réseaux communistes ou cryptocommunistes qui, en apportant leur concours à sa cause, le marginalisent de plus en plus. Il vivra mal les dix dernières années de sa vie qui le voient progressivement perdre de son influence, d'autant qu'il s'isole dans le nord-est du pays, près d'Andapa, loin de l'activité politique qui se développe à Tananarive.

### LES RALAIMONGO PÈRE ET FILS ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Les « Fiches Vichy » établies à leur nom. Celle de Jean Ralaimongo est une curiosité car, habituellement, on n'en établissait que pour les « officiers » des loges ou pour les titulaires de hauts grades maçonniques, ce qu'il n'a manifestement jamais été (alors que son fils Samuel a tenu, autre curiosité, l'office de Couvreur)

CD/ Nom : RALAIMONGO	Prénoms : Jean	Prof. : Journaliste
Adresse : PORT BERGE	(Madagascar)	
Né le 4/10/1884	à IKALAMAMONY ou Palamamony	Nation. :
Religion : Juif :	(Madagascar)	
Loge : AURORE SOCIALE	Or. de ALFORTVILLE	Obéd. : G.O.
Grade : 3°	Fonet. dans la Loge :	
Ateliers Supérieurs :		
Conseils Maç. :		
Group. Frat. :		
Initiation le A. 20/7/1920 C. 20/2/1921 M. 19/4/1922	Sortie le 16/12/1934 d' "Aurore Sociale"	
Réint. le	Motif : RADIATION	
Affil. à la Loge	Or. de	le
	Or. de	le
Références : LR/1934 ET T.A. 1934 N° 9 "Aurore Sociale"	F.N.A.	(467 Ch 23)

Jean RALAIMONGO - *L'Aurore Sociale* (GODF) – Alfortville

Nom : RALAIMONGO Prénoms : Samuel Thomas Prof. Employé Ets au Plan-  
 Adresse : 263 rue St Jacques - 229 bis rue Marcadet - (18<sup>e</sup>) tour de Caïffa  
 Né le 7.3.1901 à ANDAIRIKA ? (Madagascar) Nation : emp. réunis  
 Religion : Juif :

Loge : 66 LES PHILANTHROPIES RÉUNIS PARIS Obéd. : G.L.  
 Grade : 7 Fonct. dans la Loge : COUV. 1934, 35, 36

Ateliers Supérieurs :

Conseils Maç. :

Group. Frat. :

Initiation le 23.1.24 O. 23.6.25 M. 23.3.26

Sortie le 23.6.25 Motif : radié du Loge + maçonnerie

Réint. le

Affil. à la Loge Or. de le  
Or. de le

(Références : 66 Reg. p. 9 - ( 66 Registre n° 1029 ) ( 66 H 1 - H 1 a - g 122- g 100 -  
 ( 66 T. L. n° 1029 / 107 / 134 ) - T. Off. )  
 ( BH 1927 N° 531 p. 21 / BH 1927 N° 536 p. 11 ) M. 23.260,

Autres affiliations et activités maçonniques ou similaires :

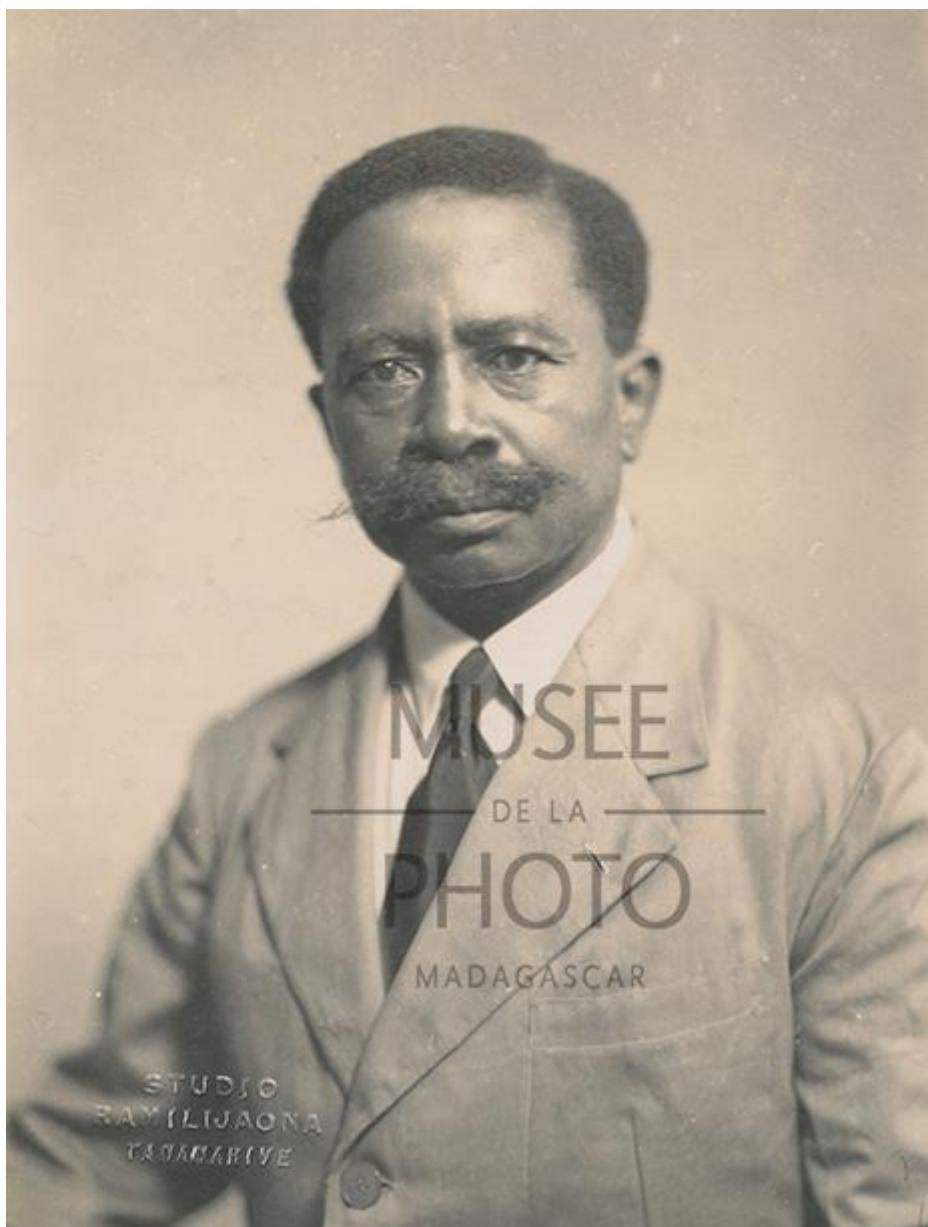
Son père le F. \* Jean RALAIMONGO (Aurore Sociale" G.O. ALFORTVILLE) Journaliste, directeur du LIBERTE" de Madagascar a subi une condamnation (prison, etc.) pour un article paru dans son journal " La Justice à Madagascar" -

Conf. 8.3.27 et 10.4.27 " Les colonies dans leur dévouement,

Affiliations et activités politiques :

Activités professionnelles et sociales :

Autres adresses ; { 4 bis rue du 4 Septembre -  
 MONT de MARSAN (Landes)



Jean Ralaimongo (Studio Ramilijaona)  
© Musée de la Photographie de Madagascar

## **L’ACTION RÉPUBLICAINE DE DIEGO-SUAREZ : ASPIRATIONS ET DÉSILLUSIONS D’UNE LOGE MAÇONNIQUE COLONIALE (MADAGASCAR, 1913-1940)**

Alexandre AUDARD  
Doctorant en histoire  
Université Paris-Cité  
CESSMA-UMR 245

**Résumé :** *L’Action Républicaine*, loge maçonnique du Grand Orient de France, allume ses feux en 1913 à l’orient de Diego-Suarez. Dans cette enclave portuaire et militaire de l’Extrême-Nord de Madagascar, l’atelier apparaît jusqu’en 1940 comme un lieu de sociabilité coloniale parmi d’autres. Les rares archives que nous en conservons établissent d’ailleurs sa place périphérique dans le paysage maçonnique malgache et indianocéanique. Pourtant, analysés au prisme de l’histoire de la ville, ces documents permettent également de mettre au jour les ambitions plurielles et affirmées des fondateurs de la loge. Dès lors, la trajectoire modeste de *L’Action Républicaine* illustre de manière sous-jacente les paradoxes de la franc-maçonnerie en situation coloniale.

**Mots clés :** Madagascar – Franc-maçonnerie – Diego-Suarez (Antsiranana) – Colonisation – Grand Orient de France.

**Abstract :** *Action Républicaine*, a Masonic lodge in the Grand Orient of France, lit its fires in 1913 in the east of Diego-Suarez. In this port and military enclave of the Far North of Madagascar, the workshop appeared until 1940 as a place of colonial sociability among others. The rare archives that we keep establish its peripheral place in the Malagasy and Indianocean Masonic landscape. However, analyzed through the prism of the city’s history, these documents also reveal the diverse and assertive ambitions of the lodge’s founders. Hence, the modest trajectory of Republican Action illustrates the underlying paradoxes of Freemasonry in a colonial situation.

**Keywords :** Madagascar – Freemasonry – Diego-Suarez (Antsiranana) – Colonization – Grand Orient de France.

« Nous sommes ici nombreux et décidés !! » À la fin du printemps 1913, le président du conseil de l'ordre du Grand Orient de France reçoit des mots pleins d'enthousiasme en provenance de Madagascar<sup>1</sup>. Une lettre lui annonce la formation, le 20 mai, d'un atelier provisoire à Diego-Suarez, ville portuaire de l'Extrême-Nord de l'île. Face à tant d'empressement, et vraisemblablement aussi en raison de quelques amitiés, la constitution symbolique que ces francs-maçons espèrent leur est immédiatement accordée. Le 13 septembre, Jules Rouhier, membre du conseil de l'ordre et grand inspecteur des loges de l'océan Indien, procède ainsi officiellement à l'allumage des feux de *L'Action Républicaine*, au rite français, et à l'installation de ses officiers<sup>2</sup>. Dès lors, ses frères fondateurs promettent de travailler « dans le sens de la tradition maçonnique au progrès social en cette colonie<sup>3</sup> ».

Cette première et unique loge de la ville complète un paysage maçonnique malgache préexistant<sup>4</sup>. À cette date, quatre autres loges sont implantées dans les orients de Tananarive, la capitale, et de Majunga, la principale ville portuaire du Nord-Ouest. Durant la période coloniale française (1896-1960), et plus précisément entre 1890 et 1945, quelques 800 francs-maçons identifiés, toutes obédiences confondues, se lient à l'une des 11 loges de l'île<sup>5</sup>. Pour la plupart fonctionnaires ou militaires, ils s'intègrent à un réseau maçonnique alors à son apogée et s'étendant à l'ensemble de l'Empire<sup>6</sup>. De fait, la ville portuaire de Diego-Suarez semblait, à bien des égards, destinée à accueillir tôt ou tard une loge. Seule ville fondée par le colonisateur français en 1885 dans la baie du même nom, avant même l'annexion de la Grande Île, elle accueillait proportionnellement le plus d'Européens durant ces années. Depuis 1898, elle était un « point d'appui stratégique de la Flotte » et constituait la principale base militaire hexagonale de la région – son principal architecte, le colonel puis général Joseph Joffre, avait d'ailleurs été initié en 1875 dans la fameuse loge parisienne *Alsace-Lorraine*. Enfin, à la jonction des différentes lignes maritimes du Sud-Ouest de l'océan Indien, elle était une ville de migration cosmopolite, économiquement attractive en raison de la présence des garnisons et de mines d'or ayant fait l'objet d'une ruée durant les

<sup>1</sup> Archives du Grand Orient de France (désormais AGODF), « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Lettre du frère Jaquet au président du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 30 mai 1913].

<sup>2</sup> *Idem*, « Procès-verbal d'installation de la loge *L'Action Républicaine* à l'orient de Diego-Suarez » [13 septembre 1913].

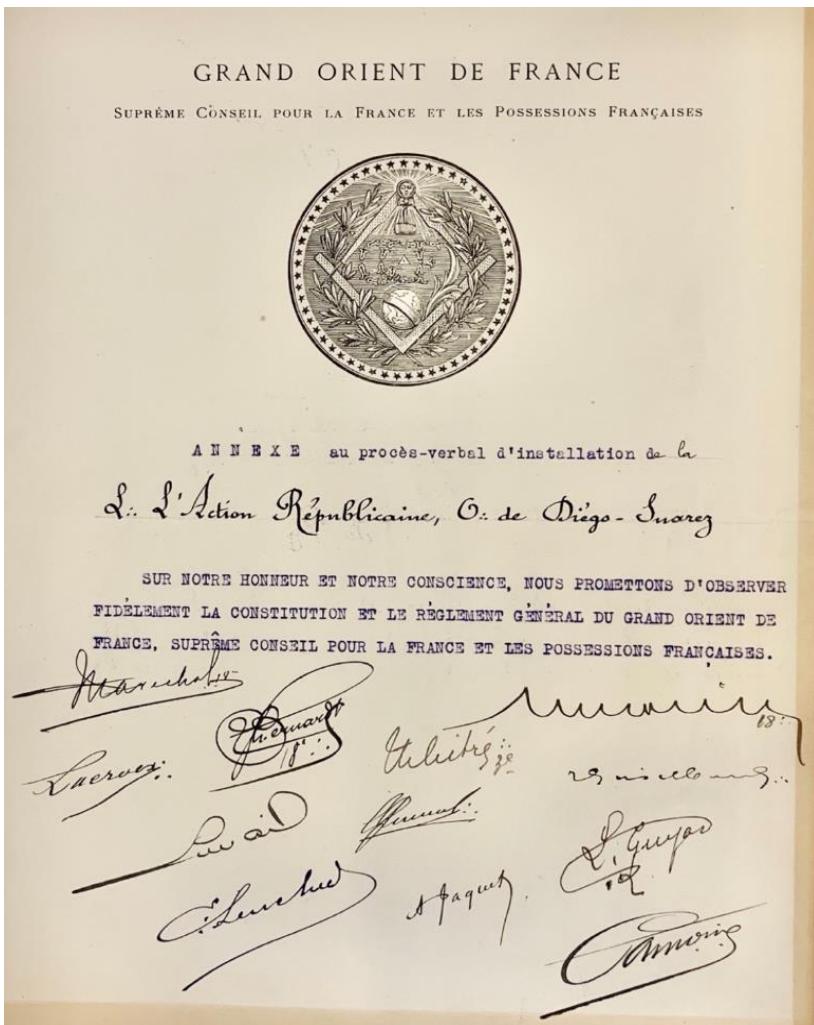
<sup>3</sup> *Idem*, « Annexe au procès-verbal d'installation de la loge *L'Action Républicaine* » [13 septembre 1913] ; « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 14 novembre 1913].

<sup>4</sup> Olivier HAUREZ, *La Franc-maçonnerie à Madagascar : des origines à 1939*, mémoire de recherche (D.E.A.) en histoire (dir. Jean MARTIN), Paris, Université Paris IV – Paris-Sorbonne, 1989, 94 p. ; Jean-Luc LE BRAS, « Francs-maçons à Madagascar (1890-1945) : esquisse d'une approche géo-sociologique » dans Éric SAUNIER (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les colonies : de l'Atlantique à la mer de Chine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Maisonneuve & Larose-Hémisphères (coll. « Mers & Empires »), 2022, pp. 147-170.

<sup>5</sup> Jean-Luc LE BRAS, *Répertoire des francs-maçons de Madagascar (1890-1940) : Grand Orient de France et Grande Loge de France*, brochure [conservée à la bibliothèque du GODF], 2020, 39 p. Parmi eux, citons notamment le célèbre député Blaise Diagne, fondateur de l'un des trois ateliers de l'orient de Tamatave, principale ville portuaire et économique de la côte Est. Sur son parcours, voir *idem*, *Blaise Diagne à Madagascar (1902-1908) : le séjour mouvementé d'un fonctionnaire colonial, franc-maçon et ambitieux*, Le Vésinet, Association Images & mémoires, 2018, 76 p. Sur la colonisation de Madagascar par la France (1896-1960) : Faranirina V. RAJAONAH, « Le moment colonial » dans Sylvain URFER (coord.), *Histoire de Madagascar : la construction d'une nation*, Paris, Maisonneuve & Larose-Hémisphères, 2021, pp. 189-231 et Jean FREMIGACCI, *État, économie et société coloniale à Madagascar (fin XIX<sup>e</sup> siècle-1940)*, Paris, Karthala, 2014, 616 p.

<sup>6</sup> Concernant le Grand Orient de France, la principale obédience française et celle étudiée dans le cadre de cet article, se référer à Patrice MORLAT, *La République des Frères : le Grand Orient de France de 1870 à 1940*, Paris, Perrin, 2019, 843 p. et « Orients » extrêmes : les loges coloniales du Grand Orient de France, 1870-1940, Paris, Les Indes Savantes, 2021, 433 p. Plus largement, voir Éric SAUNIER (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les colonies..., op. cit.*

années 1908-1912<sup>7</sup>. En somme, Diego-Suarez était l'archétype de ces villes portuaires impériales, qui étaient autant d'escales pour des gens de mer à la recherche d'intégration et enclins à la solidarité. Ces ports étaient donc naturellement de solides points d'ancrage de la franc-maçonnerie<sup>8</sup>. En 1924, les frères de *La Côte Est*, à l'orient de Tamatave, principal port économique de l'île, justifient ainsi la création de leur atelier par « le nombre relativement élevé des francs-maçons en résidence actuellement à Tamatave, l'importance progressivement croissante de cette ville [et] le passage fréquent des francs-maçons voyageurs en transit ou appartenant au personnel des compagnies de navigation<sup>9</sup>. »



**AGODF, « Annexe au procès-verbal d'installation de la loge *L'Action Républicaine*, à l'orient de Diego-Suarez » [13 septembre 1913].**

<sup>7</sup> Alexandre AUDARD, « Un Klondike aux colonies. Migrations d'aventure et affirmations cosmopolites à Diego-Suarez (Madagascar, 1898-1916) », *Histoire urbaine*, n°63, 2022, pp. 63-82.

<sup>8</sup> Pour aller plus loin, voir Cécile REVAUGER et Éric SAUNIER (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les ports*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux (coll. « Monde Maçonnique »), 2012, 216 p.

<sup>9</sup> Olivier HAUREZ, *La Franc-maçonnerie à Madagascar..., op. cit.*, p. 22.

Bien que la formation de *L'Action Républicaine* puisse donc sembler de prime abord évidente, elle n'en demeure pas moins équivoque. Étudiées à l'échelle de l'île, de la région ou bien vis-à-vis du monde maçonnique, les ambitions de la loge paraissent conventionnelles et bien moins affirmées que celles des loges plus prestigieuses de Tananarive. Diego-Suarez est en effet une ville enclavée, généralement considérée comme une seule base militaire ennuyante et dépréciée de la plupart des administrateurs<sup>10</sup>. La correspondance qu'entretient la loge avec l'obédience de 1913 à 1940 est avant tout administrative. Elle ne contient aucune planche et nous incite à appréhender *L'Action Républicaine* comme un lieu de sociabilité parmi d'autres, rencontrant les mêmes difficultés que toutes les loges coloniales. Aucun document ne nous indique les motivations profondes de ses fondateurs. Pourtant, étudiée au prisme de la ville et de ses membres, la loge semble révéler des aspirations premières bien plus politiques que le simple « passage fréquent de francs-maçons voyageurs ». Dès lors, dans quelle mesure l'histoire de Diego-Suarez nous permet-elle de mieux comprendre la création puis la trajectoire de *L'Action Républicaine* ?

## I) L'EXPRESSION D'UN COLONAT URBAIN REVENDICATIF

Tout d'abord, en dépit de la forte maritimité de la ville, il serait réducteur de qualifier *L'Action Républicaine* de « loge de marins<sup>11</sup> ». Seuls 16 des 82 francs-maçons associés à l'histoire de la loge sont liés au monde de la navigation (23 en comprenant les douaniers et contrôleur fiscaux)<sup>12</sup>. De même, malgré la dimension géopolitique de la cité et la proximité des garnisons, elle n'est pas non plus une loge « de militaires » puisque seulement 13 d'entre eux s'y rattachent<sup>13</sup>. Au demeurant, comme ailleurs dans l'Empire, la répartition socio-professionnelle de la loge, majoritairement composée de fonctionnaires (58,5%), paraît en fait assez classique<sup>14</sup>. En outre, « marins » et militaires ne semblent avoir été ni les plus influents ni les plus actifs de ses membres. Aucun d'entre eux ne figurent par exemple parmi le collège des cinq officiers installés le 13 septembre 1913 : Alfred-Claude Jaquet (premier maillet) est ingénieur des travaux publics, Alexandre Moinard (second maillet) est un industriel et négociant, Antoine Maréchal (troisième maillet) est agent payeur, Jules-Émile Lenclud (orateur) est instituteur et Eugène Camoin (secrétaire) est conducteur des travaux publics<sup>15</sup>. Précisons d'ailleurs, dès à présent, qu'Alfred-Claude Jaquet et Alexandre Moinard sont les deux seuls vénérables de l'histoire de l'atelier.

Ces premiers officiers et fondateurs de la loge sont des maçons engagés, présents depuis plusieurs années à Madagascar. Alfred-Claude Jaquet (né en 1873), reçu maître en 1897 dans la loge *Union et Solidarité*, à l'orient de Montluçon (département de l'Allier),

<sup>10</sup> « Quant aux fonctionnaires et aux officiers du corps d'occupation qui critiquaient la ville, ils se croyaient tous déchus ou être en punition lorsque le sort les désignait pour servir à Diego-Suarez » se souvient ainsi Alphonse Mortages, colon notoire de la ville durant ces années, dans ses mémoires : Alexandre AUDARD (éd.), *Papa Volamena : mémoires d'un marin chercheur d'or (Alphonse Mortages, Anecdotes et souvenirs vécus, 1938, nouvelle édition annotée)*, Paris, Maisonneuve & Larose-Hémisphères, 2022, p. 184.

<sup>11</sup> Jean-Luc LE BRAS, « Francs-maçons à Madagascar (1890-1945) », *op. cit.*, p. 157.

<sup>12</sup> *Ibid.*, pp. 157-158.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>14</sup> La liste des francs-maçons de la loge identifiés grâce aux archives est consultable dans *idem, Répertoire des francs-maçons de Madagascar, op. cit.*, pp. 13-14. Sur leurs situations à Diego-Suarez, on trouvera notamment des informations dans la presse locale, le *Journal officiel de Madagascar et Dépendances* ou bien le *Guide-annuaire de Madagascar et Dépendances*.

<sup>15</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Procès-verbal d'installation de la loge *L'Action Républicaine* à l'orient de Diego-Suarez » [Diego-Suarez, 13 septembre 1913].

est l'un des fondateurs en 1903 de la loge *La France Australe*, à l'orient de Tananarive, dont il devient le vénérable de 1904 à 1912 – il était auparavant affilié à la loge *Imerina*, du même orient, mais appartenant à la Grande Loge de France<sup>16</sup>. Déjà Chevalier Kadosh (30<sup>e</sup>) en 1908, il est renseigné en 1923 comme « représent[ant] pour les maçons comme pour les profanes l'idéal maçonnique à Madagascar » et un ami proche de Victor Augagneur, ancien gouverneur général de l'île de 1905 à 1909 et franc-maçon notoire<sup>17</sup>. Il est nommé et muté à Diego-Suarez, quelques mois seulement avant la fondation de *L'Action Républicaine*, chef du service régional des travaux publics<sup>18</sup>. Alexandre Moinard (né en 1866), de son côté, a été initié en 1899 puis reçu maître en 1900 dans la fameuse loge parisienne *Les Frères unis et inséparables*<sup>19</sup>. À Madagascar, il est d'abord affilié à la loge *Avenir Malgache*, à l'orient de Tamatave, jusqu'à son extinction en 1904, tout en étant la même année en France l'un des fondateurs de la loge *L'Émancipation Thouarsaise*, à l'orient de Thouars (département des Deux-Sèvres). En 1913, il est Chevalier Rose-Croix (18<sup>e</sup>). Installé à Diego-Suarez depuis les années 1890, il en est l'un des plus anciens colons français mais aussi l'un de ses notables les plus influents. Il a en effet été président de la chambre consultative de commerce de la ville, membre de la commission municipale, conseiller du commerce extérieur de la France, etc. En 1909, il est décoré de la Légion d'honneur entre autres pour sa participation « au développement du port de commerce de Diego », « son utile concours à l'administration » et ses « convictions fermement républicaines »<sup>20</sup>. Quant à Jules-Émile Lenclud (né en 1878) et Eugène Camoin (né en 1874) – nous ne disposons pas d'informations sur le parcours maçonnique d'Antoine Maréchal, alors Chevalier Rose-Croix (18<sup>e</sup>) et affecté à Diego-Suarez en 1913<sup>21</sup> –, ils fréquentaient tous deux les loges de Tananarive<sup>22</sup>. Le premier, initié en 1904 dans la loge *La France Australe* avant de fréquenter celle de l'*Imerina*, est Chevalier Rose-Croix (18<sup>e</sup>) en 1908. Il est affecté à Diego-Suarez en 1911 en tant que directeur de l'école professionnelle, tout comme sa femme, également institutrice et nommée directrice de l'école européenne<sup>23</sup>. Le second, initié en 1906 dans la loge *Phare de la Renaissance*, à l'orient de Marseille, est reçu maître dans celle de *La France Australe* en 1910. Déjà affecté dans la région auparavant, il est nommé agent voyer à Diego-Suarez en 1913<sup>24</sup>. Sans pouvoir revenir ici sur le parcours des autres frères fondateurs, non identifiés pour plusieurs d'entre eux, ou de ceux ayant rapidement intégré la loge, citons néanmoins celui de Damien Estèbe (né en 1874), géomètre, initié à *La France Australe* en 1909, présent comme compagnon lors de la fondation de *L'Action Républicaine*

<sup>16</sup> Les différents renseignements sur son parcours maçonnique proviennent de : AGODF, « Fichier antimaçonnique de Vichy », lettre J, « Jacquet [sic], Alfred-Claude » [Paris, 1942] ; *idem*, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Avis de démission du frère Jaquet [sic] de la loge *L'Action Républicaine* » [Diego-Suarez, 12 juillet 1916] ; Patrice MORLAT, « Orients » extrêmes..., *op. cit.*, pp. 396-397.

<sup>17</sup> Sur cette proximité entre les deux hommes, voir Jean FREMIGACCI, *État, économie...*, *op. cit.*, p. 286, 315 et 480. Selon l'auteur, Jaquet doit l'intégralité de sa carrière à la franc-maçonnerie et en particulier à Victor Augagneur. Simple garde de milice en 1899, il est ainsi nommé ingénieur en 1911, lorsque Augagneur devient ministre des Travaux Publics.

<sup>18</sup> *Journal officiel de Madagascar et Dépendances* (désormais JOMD), n°1407, 15 mars 1913, p. 327.

<sup>19</sup> Sur son parcours maçonnique : AGODF, « Fichier antimaçonnique de Vichy », lettre M, « Moinard, Alexandre » [Paris, 1942] ; Jean-Luc LE BRAS, *Répertoire des francs-maçons de Madagascar*, *op. cit.*, p. 12.

<sup>20</sup> Archives nationales (Pierrefitte-sur-Seine), base Léonore, 19800035/737/83616, « Moinard Alexandre ».

<sup>21</sup> JOMD, n°1397, 4 janvier 1913, p. 14.

<sup>22</sup> Sur leurs parcours maçonniques : AGODF, « Fichier antimaçonnique de Vichy », lettre L, « Lenclud, Jules, Émile » [Paris, 1942] ; lettre C, « Camoin, Eugène, Charles » [Paris, 1942].

<sup>23</sup> JOMD, n°1299, 18 février 1911, p. 116.

<sup>24</sup> *Idem*, n°1415, 10 mai 1913, p. 552.

et reçu maître dans cette loge le 11 novembre 1913<sup>25</sup>. Arrivé à Diego-Suarez en 1912<sup>26</sup>, il s'agit du troisième conducteur des travaux publics de la loge.

Au vu de la situation de Diego-Suarez en cette année 1913, tout porte à croire que la formation de la loge, par un groupe réduit de francs-maçons directement impliqués dans le développement et l'administration de la ville, est avant tout contextuelle. En effet, le colonat de la ville est confronté à d'importantes angoisses et difficultés. De nombreuses rumeurs annoncent depuis plusieurs années le déclassement du « point d'appui de la Flotte », la suppression des garnisons déjà réduites après l'Entente cordiale et donc l'inexorable déclin de la ville, économiquement liée à ses militaires. L'année précédente, le 21 mai, 18 notables de la ville, entre autres menés par le premier adjoint au maire Alexandre Moinard, rédigeaient une cinglante lettre de doléances adressée au député de La Réunion Léon Gasparin pour qu'il la relaie auprès du ministre des Colonies<sup>27</sup>. Ces habitants dénonçaient publiquement l'insuffisance des crédits octroyés par le gouvernement général de Madagascar, le manque d'infrastructures, le sous-investissement économique mais aussi la crainte de la suppression du point d'appui qui provoquerait « la ruine de toute une ville ». Selon eux « Diego-Suarez [...] est de plus en plus délaissé par l'administration supérieure de la Colonie » alors « que Madagascar [...] est une Colonie méritant d'attirer l'attention de la Mère Patrie et où peinent et travaillent avec ardeur des gens honnêtes et sincères qui doivent être soutenus »<sup>28</sup>. Au même moment, pour appuyer leurs protestations, les membres de la Chambre de commerce, dont Alexandre Moinard est un membre éminent, démissionnaient<sup>29</sup>. À Diego-Suarez, pour le colonat, l'année 1913 succède donc à une année 1912 contestataire, de surcroît conclue par un cyclone ravageur en novembre. La publication en 1914 d'un manifeste sur le maintien du point d'appui souligne la profondeur du malaise<sup>30</sup>, accentué par la presse coloniale qui se fait le relais du discours décliniste ambiant.

Alfred-Claude Jaquet et Alexandre Moinard, tous deux déjà fondateurs de loges, y répondent vraisemblablement à leur manière. Le choix d'un nom tel que *L'Action Républicaine* et d'un sceau ayant pour effigie Marianne n'a rien d'anodin. Il s'agit pour ces maçons de défendre les intérêts de la ville, selon eux abandonnée par les autorités, et de soutenir le projet colonial dans l'Extrême-Nord de Madagascar.

<sup>25</sup> Sur son parcours maçonnique : AGODF, « Fichier antimaçonnique de Vichy », lettre E, « Estèbe, Damien » [Paris, 1942]. Notons que Frédéric Estèbe (1863-1936), grand maître du Grand Orient de France en 1930, a été administrateur-maire de Diego-Suarez de 1909 à 1910. Les deux hommes n'avaient néanmoins pas de lien de parenté.

<sup>26</sup> JOMD, n°1370, 29 juin 1912, p. 634.

<sup>27</sup> Il est d'ailleurs probable qu'Alexandre Moinard et Léon Gasparin, lui-aussi franc-maçon, se connaissaient personnellement. Avant d'être initié en 1909, ce dernier avait fait une première demande en 1903 auprès de la loge *Avenir Malgache*, à l'orient de Tamatave, à laquelle appartenait Alexandre Moinard. Voir Jean-Luc LE BRAS, *Blaise Diagne à Madagascar*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>28</sup> Archives nationales d'Outre-mer (désormais ANOM), MAD 100, « Lettre de doléances remise au député Gasparin par dix-huit notables de la ville de Diego-Suarez » [Diego-Suarez, 21 mai 1912].

<sup>29</sup> *Idem*, « Noms et qualités des signataires de la lettre de doléances remise au député Gasparin » [Diego-Suarez, 5 juin 1912].

<sup>30</sup> Louis GOULUT, *Le point d'appui de Diego-Suarez et sa nécessité stratégique*, Diego-Suarez, Librairie Chatard (série « L'Action extérieure des Peuples modernes »), 1914, 64 p., 1 carte et 1 feuillet.



AGODF, « Sceau de la loge *L'Action Républicaine*, à l'orient de Diego-Suarez ».

## II) LA VIE DES IDÉES DE *L'ACTION RÉPUBLICAINE*

Les membres de l'atelier font le choix d'installer leur temple au cœur de la ville dite « européenne ». L'emplacement, à l'angle de la rue Joffre et de la rue du Catinat (actuelle rue Gouraud)<sup>31</sup>, est stratégique puisqu'à proximité des bâtiments de l'administration et de l'avenue Colbert, véritable artère économique. Il est aussi symbolique, puisqu'il domine le port situé en contrebas. Les frères se placent immédiatement sous le patronage direct du ministre Victor Augagneur – rappelons-le, ami proche d'Alfred-Claude Jaquet, ancien maire de Lyon et ancien gouverneur général de Madagascar – qui est leur délégué à l'assemblée générale du Grand Orient de France de 1913<sup>32</sup>. En s'affirmant ainsi, la loge recherche visiblement l'adhésion de la population européenne et de ses principaux représentants. Elle commande « une cinquantaine d'exemplaires de la brochure de propagande *La Franc-maçonnerie*<sup>33</sup> » et met en avant auprès du conseil de l'ordre, comme elle doit le faire auprès du colonat, que « ses membres sont pour la plupart des officiers côtés ou des fonctionnaires et chefs de service irréprochables<sup>34</sup> ».

<sup>31</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Plan du local choisi » [Diego-Suarez, 20 mai 1913]. Pour mieux se situer dans la ville, voir Alexandre Audard, « Un Klondike aux colonies... », *op. cit.*, p. 76.

<sup>32</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Notification du délégué de la loge *L'Action Républicaine* à l'Assemblée générale du Grand Orient de France » [Diego-Suarez, 7 août 1913].

<sup>33</sup> *Idem*, « Lettre du frère Estèbe au conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 29 avril 1914].

<sup>34</sup> *Idem*, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 14 novembre 1913].



À l'angle de la rue du Catinat et de la rue Joffre (Diego-Suarez, c. 1910).  
Coll. A. Audard.

Rapidement, le colonat de Diego-Suarez se manifeste. *L'Action Républicaine* procède à au moins 27 initiations entre 1914 et 1917, sans compter les quelques affiliations<sup>35</sup>. D'autres profanes sont présentés à la loge, mais les enquêtes sont sévères et les refus plutôt nombreux<sup>36</sup>. C'est à ce moment que l'atelier attire plusieurs officiers supérieurs et militaires, vraisemblablement en raison de son attachement au maintien des garnisons. À l'été 1914, c'est même le général de brigade Charles-Félix-Eugène Montignault, ancien commandant de la place et du « point d'appui de la Flotte » de 1911 à 1913, qui est présenté – sans toutefois avoir le temps d'être initié, probablement à cause de la mobilisation et de son départ pour la France<sup>37</sup>. Des gens de mer rejoignent également les colonnes. C'est par exemple le cas de quatre membres d'équipage du *Persépolis* (Compagnie des Messageries Maritimes), dont le port d'attache était Diego-Suarez, initiés en 1916. La plupart de ces apprentis ont une expérience de l'Empire (Cochinchine, Soudan, Tonkin, Tunisie, etc.) et doivent naturellement se rallier au discours de *L'Action Républicaine* ayant pour idéal « le bien de l'Humanité en général » mais « la grandeur de la République française en particulier<sup>38</sup> ». Ces initiés représentent donc le colonat européen, y compris modestement dans son cosmopolitisme puisque la loge doit échanger en 1916 avec le Grand Orient d'Italie pour procéder à l'initiation d'un colon non français<sup>39</sup>.

À défaut de disposer de planches ou de livres d'architecture, les archives conservées

<sup>35</sup> *Idem*, « Avis d'initiations au Grand Orient de France » [Loge *L'Action Républicaine*, à l'orient de Diego-Suarez, 1913-1917].

<sup>36</sup> Les archives conservent par exemple les enquêtes concernant un sous-officier d'infanterie coloniale : *idem*, « Dossier de demande d'initiation du profane Battini » [Diego-Suarez, 10 juillet 1914].

<sup>37</sup> *Idem*, « Demande de renseignements au Grand Orient de France concernant des profanes présentés à l'initiation » [Loge *L'Action Républicaine*, à l'orient de Diego-Suarez, 8 août 1914].

<sup>38</sup> *Idem*, « Lettre des officiers dignitaires de *L'Action Républicaine* aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 27 avril 1914].

<sup>39</sup> *Idem*, « Réponse du Grand Orient d'Italie à la demande de renseignements émise par *L'Action Républicaine* concernant Antonio Pomo » [Rome, 15 mai 1916].

confirment ce que semblaient être les aspirations premières de l'atelier dans le temps long. « La raison d'être de la Franc-maçonnerie malgache [étant], sans conteste, le combat laïque<sup>40</sup> », il est aussi clairement le premier de la loge de Diego-Suarez. Les missionnaires sont solidement installés sur la Grande Île et la loi de séparation des Églises et de l'État n'est appliquée à Madagascar qu'en 1913, la France ne souhaitant pas jusqu'alors affaiblir le catholicisme au profit du protestantisme et donc de l'influence britannique<sup>41</sup>. Un frère tel qu'Alexandre Moinard, anticlérical à n'en pas douter, critique depuis toujours la présence des missions à Madagascar. Dans sa loge parisienne, *Les Frères Unis et Inséparables*, il présente en tenue en 1899 « une causerie sur la réaction cléricale et militariste de Madagascar », avant d'évoquer en 1903 « l'épanouissement du jésuitisme dans l'île de Madagascar, grâce à la bienveillance toute paternelle du général Gallieni, franc-maçon repenti » ou encore « l'infiltration jésuïte dans l'île de Madagascar » en 1904<sup>42</sup>. En 1916, pendant la guerre, Claude-Alfred Jaquet écrit au conseil de l'ordre qu'ils ne seront « jamais trop pour faire face à [leurs] adversaires qui pensent toujours que c'est leur dieu qui va sauver la France<sup>43</sup> ». Ainsi, en 1917, les frères de la loge redoutent l'arrivée d'un inspecteur, potentiel futur gouverneur général, ayant « des attaches intimes avec le parti clérical très puissant à la colonie, tout comme son antipathie pour tout ce qui est républicain et sa haine contre les Francs-maçons sont légendaires<sup>44</sup>. » Selon eux, « ce serait une véritable catastrophe pour la Colonie de voir arriver à sa tête un intriguant, un incapable, un clérical acharné et surtout un ennemi implacable de nos frères Augagneur et Garbit. » Car les francs-maçons de l'ensemble de l'île ne cessent de chercher l'appui du gouverneur général qui, comme dans un système féodal<sup>45</sup>, dispose de tous les pouvoirs à Madagascar et donc notamment celui d'accompagner ou de dénoncer les idées de la franc-maçonnerie. En 1914, ils interpellent le conseil de l'ordre pour le « supplier instamment de profiter de la présence au pouvoir d'un ministère qui paraît favorable à [leurs] revendications pour faire des démarches pressantes auprès du ministre des Colonies afin de [les] débarrasser du vieil impotent et du tyran sénile qui dirige les destinées de l'île<sup>46</sup> ! » Cette lutte est concrète : sous le titre « le plus parfait embusqué », un tract d'Alexandre Moinard, daté du 5 avril 1918, circule en ville et dénonce le maintien d'un chef d'escadron d'artillerie coloniale à

<sup>40</sup> Olivier Haurez, *La Franc-maçonnerie...*, op. cit., p. 60. Voir également Pietro LUPO, « Jésuites, francs-maçons et pouvoir (Tananarive, 1890-1893) », *Omaly sy Anio (Hier et Aujourd'hui) : revue d'études historiques*, vol. 37-40, 1993-1994, pp. 271-324 ; Monique RATRIMOARIVONY-RAKOTOANOSY, « Pouvoir colonial et laïcisation : la franc-maçonnerie et la question scolaire sur les Hautes-Terres centrales de 1905 à 1910 », *Omaly sy Anio (Hier et Aujourd'hui) : revue d'études historiques*, vol. 29-32, 1989-1990, pp. 353-366.

<sup>41</sup> Simon DUTEIL, « Laïcisation dans les colonies françaises : le cas de Madagascar (1904-1913) » dans Patrick WEIL (dir.), *Politiques de la laïcité au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, pp. 265-284.

<sup>42</sup> AGODF, Livre d'architecture de la loge *Les Frères Unis et Inséparables*, années 1899-1906, « Procès-verbaux des tenues solennelles du 2 octobre 1899, du 5 mars 1903 et du 21 janvier 1904 » [Paris]. En qualifiant le général Gallieni de « franc-maçon repenti », Alexandre Moinard fait allusion aux nombreuses rumeurs, vraisemblablement infondées, sur une appartenance du gouverneur général à l'ordre. En effet, tout d'abord très liée aux missions religieuses en raison de leur influence sur l'île, la politique scolaire de Gallieni à Madagascar évolue progressivement au contact de la Mission laïque française, créée en 1902 par Pierre Deschamps, franc-maçon notable. Les missions religieuses, comme d'autres, associent alors cette laïcisation, avant tout pragmatique et politique, à la franc-maçonnerie : J. TOURMENTIN (pseud. de Henry-Stanislas-Athanase Joseph), « Le général Gallieni est-il franc-maçon ? », *La franc-maçonnerie démasquée : organe de l'association antimacounique de France*, vol. 22, 10 septembre 1905, pp. 258-262.

<sup>43</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Lettre du frère Jaquet à un membre du conseil de l'ordre » [Ambatolampy, 15 avril 1916].

<sup>44</sup> *Idem*, « Procès-verbal de la tenue du 8 avril 1917 » [Diego-Suarez].

<sup>45</sup> Sur cette comparaison à bien des égards pertinente, voir Faranirina V. RAJAONAH, « Le moment colonial », op. cit., p. 197.

<sup>46</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 26 juin 1914].

Diego-Suarez malgré la guerre grâce, selon lui, à « la complicité de ses petits camarades de Polytechnique, surtout de l'évêque de Saulnes qui, dit-on, gouverne Madagascar sous le couvert du jésuite en robe courte nommé Nicole, général commandant soi-disant les troupes de l'Afrique orientale<sup>47</sup>. » Cette défense de la laïcité et des valeurs républicaines s'accompagne d'un important élan patriotique durant la Première Guerre mondiale. En 1917, les membres de la loge fêtent « l'heureux retour parmi [eux] de [leur] frère Gervais parti au front depuis plus de deux ans où il fut glorieusement blessé<sup>48</sup> » et récipiendaire de la croix de guerre avec étoile. Peu auparavant, ils recevaient en tant que visiteur le frère et lieutenant de vaisseau auxiliaire Charles-Félix Méric, commandant du *Crimée* ayant affronté « un sous-marin boche », dit aussi « squale boche », en Méditerranée – l'occasion également de critiquer une partie de la marine de guerre qui serait « royale », en raison du recrutement de ses officiers et de ses attaches « traditionnelles », et de promouvoir une « marine républicaine » qui aura raison tôt ou tard des « pirates des empires centraux »<sup>49</sup>. Ce frère disparaît malheureusement l'année suivante lors d'un torpillage à bord du paquebot *Djemnah* des Messageries Maritimes, celui-là même qui reliait Diego-Suarez à Marseille avant la guerre et en était devenu presque un quartier flottant.

À côté du combat laïque, les débats de l'atelier semblent pluriels. En 1917, on discute de « la main d'œuvre féminine<sup>50</sup> » – mais en 1921, la loge rejette « à l'unanimité la proposition d'admission à quelque titre que ce soit de la femme dans la franc-maçonnerie<sup>51</sup> ». En 1928, on propose la suppression de l'École Polytechnique<sup>52</sup>. Bien que nous ne disposions pas d'archives l'attestant, il ne fait aucun doute que le développement de la ville de Diego-Suarez est aussi, voire avant tout, au cœur des discussions. Les échanges avec l'obédience sont réguliers et la loge bien insérée au sein d'un monde maçonnique plus large. En 1916 et 1917, les frères soutiennent financièrement les œuvres de guerre du Grand Orient de France<sup>53</sup>. En 1918, la loge devient membre perpétuel de l'association maçonnique *Les Amis Bienfaisants*<sup>54</sup>, et 200 francs sont versés à l'Orphelinat maçonnique en 1930<sup>55</sup>. Des liens sont entretenus avec d'autres loges de l'île, telles que *La France Australe*, à l'orient de Tananarive, mais aussi métropolitaines, à l'instar de *La Parfaite Sincérité*, à l'orient de Marseille, dont le frère Canteleu, capitaine au long cours, est garant d'amitié en 1917<sup>56</sup>. Une petite bibliothèque permet enfin de s'informer – parmi différentes commandes de livres, la loge s'abonne par exemple à la revue *L'Acacia* en 1930<sup>57</sup>.

Fondé en 1921 par Alexandre Moinard, c'est le journal *Les Affiches de Diego-Suarez* qui semble le mieux refléter par extension les opinions de *L'Action Républicaine* durant les années 1920-1930. Le périodique s'affirme même ouvertement maçonnique après l'affaire

<sup>47</sup> *Ibid*, Alexandre Moinard, « Le plus parfait embusqué » [Diego-Suarez, 5 avril 1918].

<sup>48</sup> *Ibid*, « Procès-verbal de la tenue du 6 août 1917 » [Diego-Suarez].

<sup>49</sup> *Ibid*, « Procès-verbal de la tenue du 8 avril 1917 » [Diego-Suarez].

<sup>50</sup> *Ibid*.

<sup>51</sup> *Ibid*, « Lettre des officiers de la loge au conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 23 juillet 1921].

<sup>52</sup> *Ibid*, « Extrait du procès-verbal de la tenue du 5 juillet 1928 » [Diego-Suarez, 13 juillet 1928].

<sup>53</sup> *Ibid*, « Lettre du frère Estèbe, secrétaire de la loge *L'Action Républicaine*, aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 29 décembre 1916] ; « Lettre du président du conseil de l'ordre à la loge *L'Action Républicaine* » [Paris, 5 avril 1917] ; « Lettre du frère Estèbe, secrétaire de la loge *L'Action Républicaine*, aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 27 août 1917] ; « Lettre du président du conseil de l'ordre à la loge *L'Action Républicaine* » [Paris, 17 octobre 1917].

<sup>54</sup> *Ibid*, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 25 février 1918] ; « Lettre du chef du secrétariat de l'ordre à la loge *L'Action Républicaine* » [Paris, 20 août 1919].

<sup>55</sup> *Ibid*, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 17 avril 1930] ; « Lettre du chef du secrétariat de l'ordre à la loge *L'Action Républicaine* » [Paris, 27 mai 1930].

<sup>56</sup> *Ibid*, « Procès-verbal de la tenue du 6 août 1917 » [Diego-Suarez].

<sup>57</sup> *Ibid*, « Lettre du chef du secrétariat de l'ordre à la loge *L'Action Républicaine* » [Paris, 27 mai 1930].

Stavisky. En mai 1934, est ainsi publié « La Franc-Maçonnerie du Grand Orient aux hommes de bonne foi », déclaration de l’obéissance faite durant cette période de crise<sup>58</sup>. En 1936, *Les Affiches* publient le résumé des objectifs du convent du Grand Orient de France et déplorent à travers un texte de Gaston-Martin, l’année suivante, que l’opinion publique considère la franc-maçonnerie comme une « société secrète » et demande sa dissolution car elle serait « par essence internationaliste et antipatriote »<sup>59</sup>. Naturellement, on ressent dans les différents numéros une véritable crainte liée à la montée du fascisme et donc à l’avenir de la franc-maçonnerie : « La haine de tous fascistes à l’égard des libéraux et des francs-maçons est sans pitié. Les édifices maçonniques seront détruits immédiatement, et les Croix de Feu, se débarrasseront par le meurtre de ce qu’ils considèrent comme le pire danger : les hommes de libre pensée. Hitler vient de nous en apporter dernièrement encore la confirmation en fermant les dernières loges prussiennes, qui pourtant avaient poussé à l’extrême la prudence envers le nouveau régime<sup>60</sup>. » En ce sens, la prise de position politique du journal, et de la loge sans aucun doute, est très marquée. En 1934, il soutient que le Parti Radical, historiquement lié à la franc-maçonnerie, est le « seul parti qui peut se qualifier de “parti républicain français”<sup>61</sup> » et en 1936, l’arrivée du Front Populaire au pouvoir est qualifiée de « notre succès<sup>62</sup> » et de « Front de la Liberté<sup>63</sup> ». Dans de très nombreux numéros, le colonel de La Rocque et les Croix-de-feu font l’objet de critiques véhémentes. Une tribune les décrit comme « ces messieurs qui mettent une petite tête de mort à leur boutonnière et se moquent des “nazis” qui en mettent une à leur col et à leur képi<sup>64</sup>. » Ces prises de position ne font évidemment pas l’unanimité dans l’Extrême-Nord de Madagascar : « l’opinion du Croix de Feu qui, dans le dernier numéro de la *Gazette du Nord*, insulte grossièrement la Franc-Maçonnerie, et, particulièrement sectaire, se mêle de parler du sectarisme des Gauches. [...] si le colonel de la Rocque et autres fascistes n’ont pas mieux pour défendre leurs intérêts, la République ne sera pas encore de sitôt en danger à Diego-Suarez<sup>65</sup>. »

Finalement, des années 1910 aux années 1930, les différents débats qui animent la loge sont ceux du colonat d’une ville qui ne se pense que comme le reflet de la métropole. Ce microcosme colonial n’évoque pas, ou très peu, les revendications de la population indigène de la ville. Aucun article des *Affiches* n’évoque le combat politique de Jean Ralaimongo, pourtant franc-maçon, dans la région de Diego-Suarez pour l’accès des Malgaches à la citoyenneté française<sup>66</sup>. Aucun article ne s’intéresse réellement à l’histoire, à l’émergence du nationalisme ou plus largement aux sociétés de l’île. Au-delà de ce désintérêt profond, la question de la colonisation est traitée de manière ambiguë. Le « mission civilisatrice de la France<sup>67</sup> » est soutenue et l’on peut par exemple lire dans les

<sup>58</sup> *Les Affiches de Diego-Suarez : journal d’annonces et d’intérêt local*, n°177, 17 mai 1934, p. 1 (« La Franc-Maçonnerie du Grand Orient aux hommes de bonne foi »).

<sup>59</sup> *Idem*, n°263, 16 janvier 1936, p. 1 (« Convent du Grand Orient de France de 1935 ») ; n°269, 27 février 1936, p. 1-2 (« La Franc-Maçonnerie et l’opinion »).

<sup>60</sup> *Idem*, n°261, 3 janvier 1936, p. 1 (« L’évolution du fascisme en France »).

<sup>61</sup> *Idem*, n°180, 7 juin 1934, p. 1 (« Le Radicalisme »).

<sup>62</sup> *Idem*, n°282, 28 mai 1936, p. 1 (« Nos revendications »).

<sup>63</sup> *Idem*, n°241, 15 août 1935, p. 1 (« Le Front Populaire, c’est le Front de la Liberté »).

<sup>64</sup> *Idem*, n°207, 13 décembre 1934, p. 1 (« Fascismes... »).

<sup>65</sup> *Idem*, n°188, 2 août 1934, p. 2 (« À propos de “Croix de Feu” »).

<sup>66</sup> Nous renvoyons le lecteur à l’article « Ralaimongo, père et fils, militants nationalistes et francs-maçons à Madagascar » de Jean-Luc LE BRAS. Voir également Solofo RANDRIANJA, « L’action de Ralaimongo à Diego-Suarez », *Omaly sy Anio. Revue d’études historiques*, 25-26, Antananarivo, Université de Madagascar, 1987, pp. 367-382 et, pour l’insérer dans une histoire plus longue, *Société et luttes anticoloniales à Madagascar (1896-1946)*, Paris, Karthala, 2001.

<sup>67</sup> *Les Affiches de Diego-Suarez...*, n°233, 20 juin 1935, p. 1 (« La mission civilisatrice de la France »).

*Affiches* qu'« au-dessus de la colonisation il faut une religion ou une philosophie, et [que] cette philosophie, pour conquérir les coeurs de colonisés, doit rayonner des coeurs des colonisateurs<sup>68</sup>. » Il faut attendre 1936 et la victoire du Front Populaire pour que le journal s'intéresse véritablement aux Indigènes. Une tribune intitulée « Nos revendications », empreinte des théories assimilationnistes, propose alors différentes mesures d'ampleur : une représentation parlementaire, « la naturalisation, le plus rapidement possible et avec le moins de formalités possibles de tous les Malgaches évolués, naturalisation de plein droit, car il est inadmissible que des éléments autochtones, instruits et quelquefois détenteurs de diplômes, en tous cas très souvent plus civilisés que beaucoup d'Européens ou assimilés électeurs, soient tenus à l'écart de la vie politique, sociale et économique du pays qui est le leur », la « suppression du Code de l'Indigénat et des tribunaux indigènes, monstruosités à [cette] époque actuelle, [car] il est inadmissible que des enfants de 16 ans soient assujettis à l'impôt. En outre, développement intensif de l'instruction primaire et professionnelle, et intensification de l'action de l'Assistance médicale qui, en dehors des centres urbains, n'est le plus souvent qu'un vain mot », etc<sup>69</sup>.

### III) L'INFLUENCE RELATIVE D'UN ATELIER DÉSTRUCTURÉ

Les idées défendues par *L'Action Républicaine* sont nombreuses mais leur portée ne doit pour autant pas être surévaluée. À l'instar de nombreuses loges coloniales, l'atelier de Diego-Suarez est constamment mis en difficulté, voire rendu inaudible. En premier lieu, que ce soit en métropole ou dans l'Empire, l'antimaçonnisme progresse fortement durant cette période. À Madagascar, la presse coloniale attaque régulièrement et violemment la franc-maçonnerie<sup>70</sup>. Dépassant les seules critiques antisémites ou complotistes, différents articles s'appuient notamment sur la croyance populaire du *mpaka fo* [« voleur de cœur » en malgache] pour noircir localement et durablement son image. Les gouverneurs généraux dont l'appartenance à la franc-maçonnerie est notoire sont systématiquement diffamés et critiqués, surtout Victor Augagneur. Sa formule « nos frères noirs » prononcée à son arrivée à Madagascar est sans cesse railée par une partie du colonat de Diego-Suarez, représentée par les journaux *L'Impartial de Diego-Suarez* ou *La Cravache antsiranaise* qui déplorent « la mise en pratique à Madagascar des théories socialistes<sup>71</sup> » et attendent le jour « où le suffrage universel aura rasé cette Bastille [le Grand Orient de France], bien autrement redoutable que celle de 1789<sup>72</sup> ». Dans les années 1930, ces attaques s'intensifient à la suite de l'affaire Stavisky. La *Gazette du Nord de Madagascar*, bien que fondée en 1924 par Edmond Matte, membre de *L'Action Républicaine*, devient après la mort de ce dernier un organe de presse antimaçonnique « de sensibilité ligueuse<sup>73</sup> » et expose par exemple le 5

<sup>68</sup> *Idem*, n°236, 11 juillet 1935, p. 1 (« L'œuvre de compréhension dans la colonisation »).

<sup>69</sup> *Idem*, n°282, 28 mai 1936, p. 1. (« Nos revendications »).

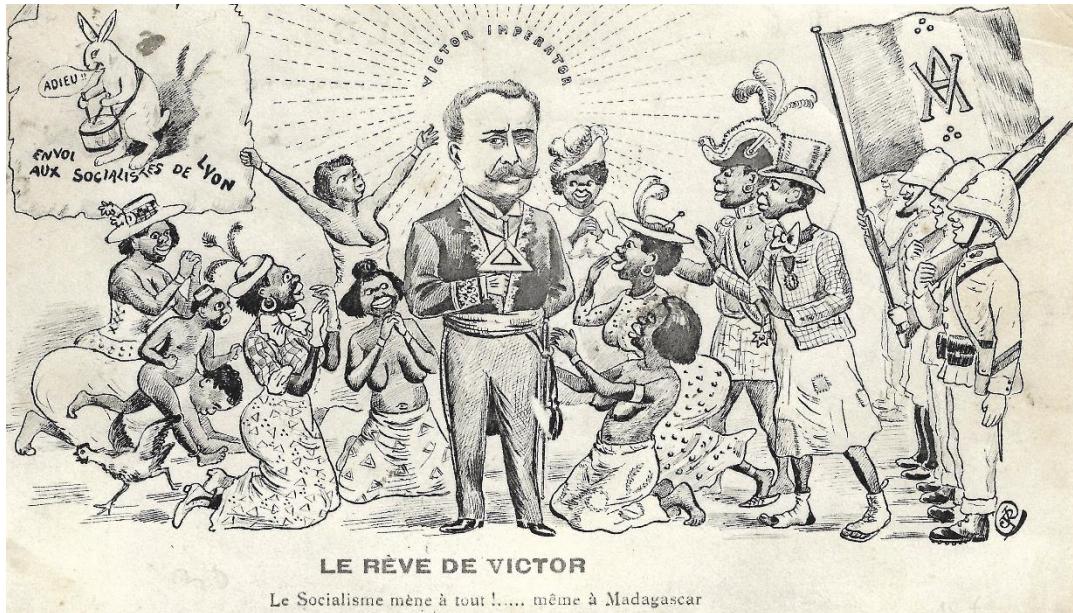
<sup>70</sup> Jean-Luc LE BRAS, « L'antimaçonnisme militant d'une partie de la presse malgache (1905-1945) », *Chroniques d'histoire maçonnique*, n°87, 2021, pp. 51-75. Ajoutons à cet excellent article *Les Affiches de Diego-Suarez* parmi les revues soutenant la franc-maçonnerie.

<sup>71</sup> *La Cravache antsiranaise : journal indépendant, intransigeant et pamphlétaire*, n°3, 15 novembre 1908, p. 2 (« Nos bons Frères Noirs »). Voir également *L'Impartial de Diego-Suarez : organe politique, économique, militaire, maritime et d'annonces légales*, n°187, 11 septembre 1907, p. 2 (« Le Frère Blanc »). Notons que Victor Augagneur ouvre aux Malgaches l'accès à la citoyenneté française en 1909 et publie *Erreurs et brutalités coloniales* en 1927 aux éditions Montaigne.

<sup>72</sup> *L'Impartial de Diego-Suarez...*, n°410, 6 octobre 1909, p. 1 (« Nos francs-maçons reniés par leurs frères du Canada »).

<sup>73</sup> Jean-Luc LE BRAS, « L'antimaçonnisme militant... », *op. cit.*, p. 62.

mai 1934 que « la France ne peut être sauvée qu'en se débarrassant de la franc-maçonnerie<sup>74</sup> ». Il en est de même ailleurs dans la colonie. *L'Aurore Malgache* (Tananarive) n'hésite ainsi pas à présenter les francs-maçons comme les « caïmans de la Grande Île<sup>75</sup> ».



**Caricature antimaçonnique de Victor Augagneur (Lyon, 1905).**  
Coll. A. Audard.

Dès sa fondation, *L'Action Républicaine* subit de plein fouet cet antimaçonnisme ambiant et alerte à plusieurs reprises le conseil de l'ordre quant à sa dangerosité : « Est-ce notre titre *Action Républicaine*, est-ce le parrainage moral de notre regretté Frère Augagneur sollicité par nous, mais le fait est qu'à peine installé, notre atelier a suscité la suspicion et la haine de notre gouverneur général<sup>76</sup> » préviennent-ils en novembre 1913. D'après leurs sources, « des renseignements furent demandés [...] à la police et à l'administration pour connaître les noms et qualités de tous [les] membres » et connaître leur attitude vis-à-vis du gouvernement général. De fait, dans les mois qui suivent la constitution de la loge, plusieurs membres fondateurs sont contraints de quitter la ville. En 1913, Eugène Camoin est « pour de soi-disantes nécessités de service », « par dépêche », « brutalement » muté ailleurs à Madagascar, sans consultation du directeur des travaux publics<sup>77</sup>. Même *L'Impartial de Diego-Suarez* ne comprend pas les raisons de ce départ – mais peut-être n'a-t-il pas connaissance de son engagement maçonnique<sup>78</sup>. En 1914, c'est au tour d'Antoine Maréchal d'être précipitamment affecté à Mayotte, avec pour seul « motif invoqué naturellement la

<sup>74</sup> *La Gazette du Nord de Madagascar : journal indépendant, économique, politique, financier et d'annonces légales et judiciaires*, n°420, 5 mai 1934, p. 1 (« Si le président Doumergue échouait... »).

<sup>75</sup> Jean-Luc LE BRAS, « L'antimaçonnisme militant... », *op. cit.*, p. 64.

<sup>76</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 14 novembre 1913].

<sup>77</sup> *Ibid.*

<sup>78</sup> *L'Impartial de Diego-Suarez...*, n°776, 4 novembre 1913, p. 2 (« Le départ de M. Camoin »).

nécessité de service<sup>79</sup>. » Puis, en 1916, l'administration renvoie sommairement ailleurs Alfred-Claude Jaquet<sup>80</sup>. Si les fonctionnaires coloniaux sont par essence mobiles, il est toutefois probable que certains éloignements n'aient pas été anodins<sup>81</sup>. Notons enfin qu'à un niveau plus local, les membres de la loge sont également remis en cause. En 1921, le procureur de la République de Diego-Suarez, qui se prétend protégé du ministre des Colonies Albert Sarraut, manifeste ouvertement son hostilité à la franc-maçonnerie. Il déclare devant témoins à propos de Louis Coulomb, agent des Messageries Maritimes : « Je m'en fous pas mal de la franc-maçonnerie ! Ah ce Coulomb est franc-maçon ! Il verra ce que ça lui coûte ! Il le verra ! », ajoutant que lui aussi aurait-pu être initié mais qu'il aurait alors dû faire sa « déclaration de foi à un garçon boucher »<sup>82</sup>. À plusieurs reprises, les frères de la loge déclarent craindre de perdre leur réputation auprès de « la population profane qui croit encore à [leur] prestige d'influence de solidarité sociale<sup>83</sup> » et prient le conseil de l'ordre d'intervenir auprès « des pouvoirs publics pour que cette situation, toute faite de vexations sans nombre, d'hypocrisie, de mensonges, d'injustice et de parti pris flagrant, cesse au plutôt » afin « que [leur] atelier puisse s'organiser solidement<sup>84</sup> ».

La vie de la loge est surtout directement affectée, après moins d'un an d'existence, par la Première Guerre mondiale. Des frères militaires et civils partent pour la France ou sont réaffectés ailleurs dans l'Empire. Cela explique peut-être pourquoi certaines augmentations de salaire sont si rapides. Le frère Louis-Marius Viaud, inspecteur de police, est par exemple initié le 26 janvier 1916, reçu compagnon le 12 juillet 1916 et élevé maître le 30 août 1916<sup>85</sup>. Le conflit accentue l'absentéisme qui, comme dans la plupart des ateliers coloniaux, est déjà important étant donné le poids des fonctionnaires dans la composition de la loge et leur mobilité intrinsèque – tout cela malgré le grand nombre d'initiations<sup>86</sup>. Les démissions ayant pour motifs « départ pour la France » ou « changement de résidence » sont donc nombreuses<sup>87</sup>. De deux tenues périodiques les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois en 1913, la loge ne se réunit plus que « les jours possibles » en 1916<sup>88</sup>. Tandis que la ville, dépendante des importations, voit son trafic maritime se réduire, lorsque la loge demande en 1917 au conseil de l'ordre des imprimés (constitution, règlement général, etc.), elle demande également des rames de papier blanc et « quelques centaines enveloppes ordinaires de commerce » puisqu'« ici on ne trouve plus de papier administratif ni

<sup>79</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 27 avril 1914].

<sup>80</sup> *Idem*, « Notification de l'élection du président, son obligation, et des officiers de l'atelier et délégués judiciaires » [Diego-Suarez, 11 mars 1916] ; « Avis de démission du frère Jaquet de la loge *L'Action Républicaine* » [Diego-Suarez, 12 juillet 1916]. Il est par la suite notamment employé à la direction de la construction du chemin Tananarive-Antsirabe où il rencontre plusieurs différents avec l'administration : Jean FREMIGACCI, *État, économie...*, *op. cit.*, pp. 286, 312, 315 et 480.

<sup>81</sup> Les tensions avec les autorités politiques étaient en effet récurrentes : Olivier Haurez, *La Franc-maçonnerie à Madagascar...*, *op. cit.*, pp. 22-35.

<sup>82</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Extrait du procès-verbal de la tenue du 12 avril 1921 » [Diego-Suarez].

<sup>83</sup> *Idem*, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 14 novembre 1913].

<sup>84</sup> *Idem*, « Lettre des officiers dignitaires de la loge aux membres du conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 27 avril 1914].

<sup>85</sup> *Idem*, « Demande de diplôme au Grand Orient de France » [Diego-Suarez, 7 août 1917].

<sup>86</sup> Olivier HAUREZ, *La Franc-maçonnerie à Madagascar...*, *op. cit.*, pp. 35-43.

<sup>87</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Avis de démission du frère Rousseau de la loge *L'Action Républicaine* » [Diego-Suarez, 25 octobre 1916] ; « Avis de démission du frère Guyard... » [Diego-Suarez, 6 octobre 1916] ; « Avis de démission du frère Noir... » [Diego-Suarez, 17 juillet 1916] ; « Avis de démission des frères Klein et Mayolle... » [Diego-Suarez, 17 juillet 1916].

<sup>88</sup> *Idem*, « Notification de l'élection du président, son obligation, et des officiers de l'atelier et délégués judiciaires » [Diego-Suarez, 10 décembre 1913 et 28 janvier 1916].

enveloppes ordinaires »<sup>89</sup>. L'isolement progressif de *L'Action Républicaine*, associé à celui de la ville, constraint presque la loge à éteindre ses feux. En 1918, ils ne sont plus que six membres présents à Diego-Suarez<sup>90</sup>. Ce nombre se réduit même rapidement à quatre puisque l'un d'entre eux reçoit une autre affectation et qu'un autre est en cours de radiation car il refuse de louer plus longtemps l'immeuble du temple dont il est propriétaire. Ce dernier soulève d'ailleurs l'indignation par « les termes plutôt... inamicaux » de sa lettre datée du 6 décembre 1917 : « Monsieur le Secrétaire, j'ai l'honneur de vous prier de bien chercher un autre local pour les besoins de la loge et cela pour fin février. Recevez Monsieur le Secrétaire mes salutations distinguées<sup>91</sup>. » En 1918, « la loge se trouve sans local ».

Dès lors, c'est Alexandre Moinard, élu vénérable en 1916, qui maintient presque seul l'existence de la loge. Il « [suspend] en principe les travaux de l'atelier » mais s'engage à « envoyer et à recevoir toute correspondance utile au Grand Orient de France, à payer régulièrement ses impôts et à alimenter dans la mesure de ses moyens la caisse des œuvres du Grand Orient<sup>92</sup>. » Dans l'attente d'un nouveau local et de nouvelles circonstances pour reprendre régulièrement les travaux, les tenues « [ont] lieu le plus souvent possibles au domicile du Vénérable afin que l'activité maçonnique et la défense des idées républiques à [leur] Orient ne se ralentissent pas. » Alexandre Moinard conserve également les archives et le matériel de la loge. En 1919, il informe le conseil de l'ordre qu'ils restent « très peu [de membres] habitant Diego-Suarez » et que « ce n'est donc pas, selon toute probabilité, avant la fin de cette année que [l'] atelier pourra reprendre effectivement ses travaux<sup>93</sup>. » En 1920, « le nombre des membres actifs de [l'] atelier [...] est de vingt-neuf à peu près tous absents de Diego-Suarez<sup>94</sup>. » Faute de quorum, il n'y a donc pas d'élection cette année, comme cela a été le cas en 1917 et 1918 et, « en raison du manque d'imprimés », les tableaux de la loge ne sont pas envoyés<sup>95</sup>. Les tenues périodiques ne reprennent qu'à partir de 1921, le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> vendredi du mois, toujours chez le vénérable, puis à raison d'une fois par mois à partir de 1923<sup>96</sup>.

#### IV) « LA CHOSE DE M. MOINARD »

En décembre 1930, à l'issue de l'élévation de plusieurs compagnons à la maîtrise, les frères semblent avoir retrouvé confiance en « l'avenir de [leur] chère *Action Républicaine* qui n'a jamais été aussi forte par le nombre de ses membres actifs, par le nombre de ses lumières et surtout par la qualité<sup>97</sup>. » Depuis le départ d'Alfred-Claude Jaquet en 1916, Alexandre Moinard est le principal animateur de la loge. Élu 23 fois de suite

<sup>89</sup> *Idem*, « Lettre du frère Estèbe au conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 13 janvier 1917].

<sup>90</sup> *Idem*, « Procès-verbal de la réunion du 14 février 1918 » [Diego-Suarez].

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> *Idem*, « Lettre du frère Moinard au conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 19 février 1919].

<sup>94</sup> *Idem*, « Lettre du frère Moinard au conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 21 février 1920].

<sup>95</sup> *Idem*, « Lettre du frère Moinard au conseil de l'ordre » [Diego-Suarez, 7 août 1920] ; « Notification de l'élection du président, son obligation, et des officiers de l'atelier et délégués judiciaires » [Diego-Suarez, 5 avril 1919].

<sup>96</sup> *Idem*, « Notification de l'élection du président, son obligation, et des officiers de l'atelier et délégués judiciaires » [Diego-Suarez, 22 juillet 1921-8 juillet 1933].

<sup>97</sup> *Idem*, « Extrait du procès-verbal de la tenue du 4 décembre 1930 » [Diego-Suarez].

vénérable de *L'Action Républicaine*<sup>98</sup>, de 1916 à 1939, il réussit à maintenir l'atelier durant les années difficiles, notamment en le faisant se réunir chez lui après la perte de leur temple. En fondant le journal *Les Affiches de Diego-Suarez* en 1921, il dispose également d'un support de diffusion des idées de la franc-maçonnerie dans l'Extrême-Nord de Madagascar. Alexandre Moinard demeure surtout l'un des colons, le plus ancien d'ailleurs, parmi les plus attachés au développement de la ville. Cet industriel prospère, décrit comme « un gros monsieur [...] », tout rose dans son costume blanc, avec la rosette de la Légion d'honneur<sup>99</sup> », conserve visiblement l'esprit contestataire de 1913. En 1923, tout en incitant notamment le gouvernement général à développer l'agriculture dans la région, il déplore toujours un certain déclin de la ville : « Les affaires ne sont pas toutes heureuses pour Diego-Suarez, successivement nous voyons disparaître les principales sources de prospérité : les troupes de la garnison furent d'abord réduites à la plus simple expression, puis la période des grands travaux se termine à l'achèvement du bassin de radoub, l'or enfin sur lequel tant d'espoirs se fondèrent n'a plus qu'une importance d'arrière-plan<sup>100</sup>. »

Malgré cette renaissance, à première vue prometteuse, *L'Action Républicaine* fait l'objet de graves accusations durant la décennie suivante. À l'été 1930, un frère visiteur de la loge transmet différents renseignements troublants au conseil de l'ordre sur les francs-maçons de Diego-Suarez<sup>101</sup>. Selon lui, le « Temple est mal couvert » puisque « la loi du silence, malgré le serment prononcé à chaque clôture des travaux, est à Diego constamment violée. Tout ce qui se passe en tenue est connu le soir même, ou au plus tard le lendemain, par les profanes de la ville. » Les initiations seraient irrégulières et parfois, encore selon ce frère, « le même enquêteur pond en série les trois rapports [d'enquête] ». Il ajoute « que dans la balance de ce frère enquêteur, une bouteille de whisky pèse bien plus que n'importe quelle qualité. » Les apprentis ne fourniraient également aucun travail avant leur augmentation de salaire. Le portrait qu'il dresse de la loge devient encore plus sombre alors qu'il s'attaque à l'« immoralité de certains profanes initiés », à l'exemple de ce frère « maître chanteur » qui « tire ses plus grands subsides de la prostitution de sa femme ». Son rapport se conclut en des termes peu élogieux : « Sans trop m'avancer, je crois pouvoir dire que l'atelier de Diego ressemble plus à un temple de marchands s'occupant et défendant des intérêts particuliers, qu'à une loge maçonnique discutant des questions philosophiques ou sociales. »

Ces informations, qui contredisent « le nombre de lumières » et la « qualité » du travail évoqués en loge en décembre 1930, sont saisissantes. Malheureusement, ces accusations semblent se confirmer à l'été 1939, lorsque le conseil de l'ordre prend connaissance de la plainte de la femme de Maurice Laloue, directeur de l'agence de Diego-Suarez du Comptoir National d'Escompte de Paris et frère démissionnaire de la loge<sup>102</sup>. Madame Laloue, institutrice et directrice de l'école hindoue de la ville, y compare *L'Action Républicaine* à « une bande de malfaiteurs », voire d'« une telle pourriture ». Selon elle, « la loge est dans cette ville la chose, les moyens d'actions, de monsieur Moinard et de monsieur Stefani » qui, pour le dernier, commerçant influent, « se sert du prestige de son

<sup>98</sup> Patrice MORLAT, « Orients » extrêmes..., *op. cit.*, pp. 396-397. La plupart des notifications de l'élection du président et des officiers de l'atelier au Grand Orient de France sont conservées dans AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989.

<sup>99</sup> *Les Affiches de Diego-Suarez*..., 14<sup>e</sup> année, n°165, 22 février 1934, p. 1 (« Le voyage de Madagascar par Maurice Martin du Gard »).

<sup>100</sup> *Idem*, 3<sup>e</sup> année, n°36, 15 août 1923, p. 1 (« Diego-Suarez : province agricole »).

<sup>101</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Renseignements du frère Choquer transmis au conseil de l'ordre sur la situation maçonnique à Diego-Suarez » [Marseille, 4 juillet 1930].

<sup>102</sup> *Idem*, « Lettre de Mme Laloue au conseil de l'ordre » [Tananarive, 10 juillet 1939].

argent et de la force de la loge pour acheter les consciences des fonctionnaires au profit de ses affaires. » À l'annonce de la démission de son mari, dont les frères auraient profité du statut de directeur de banque et utilisé le nom, madame Laloue indique avoir fait l'objet d'une enquête officieuse et délétère de la part de la loge. Ses membres auraient même interrogé ses élèves, et provoqué « l'indignation dans la population ». Encore choquée à l'écriture de sa lettre, doublée d'une plainte déposée auprès du gouverneur général, elle indique avoir été contrainte de quitter la ville et de se faire soigner à la station thermale d'Antsirabe. Sur cette affaire, le conseil de l'ordre, dont on note l'embarras à la suite de la confirmation des faits, suggère une inspection : « Nous devons noter que le trésorier de la loge *La France Australe*, à l'orient de Tananarive, de passage au secrétariat général, a confirmé qu'il y avait, malheureusement, beaucoup de vrai dans les accusations formulées par madame Laloue<sup>103</sup>. »

Différentes questions se posent en filigrane de ces témoignages et remettent en cause les valeurs républicaines et morales supposées de l'atelier. Il serait d'abord possible d'objecter qu'Alexandre Moinard, malgré un indéniable engagement maçonnique, n'était visiblement pas très ritualiste. Le 1<sup>er</sup> octobre 1900, lors de son augmentation de salaire dans la loge historique *Les Frères Unis et Inséparables*, « plusieurs frères prennent la parole [...] et demandent qu'à l'avenir l'atelier soit plus sévère pour accorder ces augmentations à des frères qui connaissent à peine leurs devoirs d'apprenti<sup>104</sup>. » En 1913, tandis qu'est annoncée au Grand Orient de France la fondation de *L'Action Républicaine*, le secrétaire général leur précise que leur sceau n'est pas conforme en l'état et que, concernant le temple, « le plan du local n'indique pas qu'une pièce ait été réservée pour un *cabinet de réflexion* »<sup>105</sup>. En 1934, aux insultes proférées à l'encontre de la franc-maçonnerie par un opposant politique de la ville, Alexandre Moinard répond dans son journal, presque comme un aveu, « pouv[oir] fournir les preuves que le seul mal que lui aient fait les francs-maçons de Diego, c'est de lui avoir rendu service en maintes et maintes circonstances<sup>106</sup>. » Pourtant, lorsqu'on le félicite en tenue en 1928 pour sa réélection à la présidence de la chambre de commerce de Diego-Suarez, « il déclare n'avoir accepté cette présidence, pour la troisième fois, que pour défendre les intérêts de tous les frères, ajoutant qu'il n'a rien à désirer pour lui-même<sup>107</sup>. »

En vérité, faute d'autres éléments, il paraît impossible d'infirmer ou de confirmer les accusations relatées. Les archives nous manquent et, mis à part la composition du collège des officiers, nous ne connaissons rien de la vie de *L'Action Républicaine* durant cette période. Pour autant, il est frappant de constater que le tableau de loge des années 1930 n'a rien de similaire à celui des années 1910. Ainsi, en 1937, 16 des 18 francs-maçons qui entourent Alexandre Moinard ont été initiés à Diego-Suarez entre 1928 et cette date<sup>108</sup>. Concernant les deux autres, le premier a été initié à Tananarive en 1925 mais a été reçu maître à Diego-Suarez en 1930, et le second, affilié en 1936, a été reçu maître en 1929 dans la loge *Orohena*, à l'orient de Papeete (Tahiti). Mis à part Alexandre Moinard, il ne reste donc aucun des membres de la première génération de la loge. De

<sup>103</sup> *Idem*, « Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de l'ordre du 7 août 1939 » [Paris].

<sup>104</sup> *Idem*, Livre d'architecture de la loge *Les Frères Unis et Inséparables*, années 1899-1906, « Procès-verbal de la tenue solennelle du 1<sup>er</sup> octobre 1900 » [Paris].

<sup>105</sup> *Idem*, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Lettre du secrétaire général de l'ordre au Frère Jaquet » [Paris, 24 juin 1913].

<sup>106</sup> *Les Affiches de Diego-Suarez...*, n°188, 2 août 1934, p. 2. (« À propos de "Croix de Feu" »),

<sup>107</sup> AGODF, « Correspondance avec les loges », carton n°989, « Extrait du procès-verbal de la tenue du 5 juillet 1928 » [Diego-Suarez, 13 juillet 1928].

<sup>108</sup> *Idem*, « Tableau des membres actifs de la loge *L'Action Républicaine* » [Diego-Suarez, 26 février 1937].

plus, alors que tous les membres dits « actifs » n'habitent pas en ville – l'un vit à Pondichéry, d'autres à Mayotte, à La Réunion ou ailleurs à Madagascar –, il est probable que les tenues se déroulent toujours en petit comité. L'atelier semble donc s'être refermé sur lui-même, dirigé par un unique vénérable, favorisant l'entre-soi dans une ville elle-même enclavée et laissant libre cours, peut-être, à l'émergence de certaines dérives à défaut de la véritable influence politique espérée.

*L'Action Républicaine* disparaît progressivement en 1940 avec l'instauration du régime de Vichy. L'appartenance à la franc-maçonnerie devient réprimée et les noms de ses membres sont publiquement dévoilés au Journal Officiel, y compris à Madagascar. Alexandre Moinard quitte alors l'île pour la France et décède à Niort au mois de mai. L'atelier de Diego-Suarez aurait-il pu continuer à travailler sans lui ? Comme souvent en situation coloniale, les ambitions premières des fondateurs de *L'Action Républicaine* étaient contextuelles et liées aux intérêts du colonat européen de la ville. L'enclavement, l'absentéisme, la guerre ou encore l'anti-maçonnisme ambiant ont néanmoins vite contrarié ces aspirations. À défaut d'une réelle influence politique, la loge s'est entièrement renouvelée et, perdant son esprit contestataire, est devenue un lieu de sociabilité parmi d'autres. S'intéresser à l'histoire de la loge à travers celle de Diego-Suarez souligne que cette franc-maçonnerie n'était pas vraiment universelle. Ses membres s'accaparaient les discours de la métropole et ne s'attachaient guère aux revendications qui les entouraient, quitte à souvent contredire l'idéal de fraternité pour mieux accompagner la colonisation. Ils n'ont pas soutenu la lutte de leur frère Ralaimongo et, contrairement aux loges de Tananarive, ne se sont pas ouverts aux élites indigènes.

Depuis la décolonisation en 1960, la franc-maçonnerie s'est durablement installée sur l'île, surtout à Antananarivo, mais aussi à Antsiranana (ex-Diego-Suarez). Tandis que Madagascar rencontre d'importantes difficultés économiques, de nouvelles revendications émergent d'ailleurs dans cette ville portuaire. À l'été 2022, les employés de la SECREN (Société d'études, de construction et de réparations navales – héritière des installations françaises), soutenus par la population, ont fait grève après une longue période d'inactivité, craignant l'effondrement du chantier naval. Pour tous, la ville dépend du maintien de l'activité du port et de la présence militaire et beaucoup se sentent abandonnés par l'État. Leurs revendications font étrangement écho à celles des fondateurs de *L'Action Républicaine*. Elles appelleront peut-être un jour à de nouvelles aspirations maçonniques, mais cette fois, la situation ne sera plus coloniale et l'action se pensera à travers une autre république.

# L'ÎLE DE LA RÉUNION ET LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER VUS PAR LE GRAND ORIENT DE FRANCE (1952-1967)

Gilles GAUVIN  
Docteur en histoire contemporaine

**Résumé :** Les Assemblées générales du Grand Orient de France entre 1952 et 1967 sont révélatrices du regard porté par les Francs-maçons sur les jeunes départements d'outre-mer en général et sur l'île de La Réunion en particulier. Perçus au début des années cinquante comme de vieilles colonies attachées à la civilisation et à la culture française, dans lesquels les loges font preuve de dynamisme, ces territoires deviennent au fil du temps des points d'ancrage essentiels de l'influence française dans le monde aux yeux du Grand Orient. Dans le combat politique qui se livre alors entre départementalistes et défenseurs de l'autonomie ou de l'indépendance, l'Ordre semble défendre avant tout la mise en œuvre d'une émancipation humaniste guidée par les lumières de la Franc-maçonnerie.

**Mots-clés :** Grand Orient de France- Île de La Réunion-départements d'outre-mer français-Autonomie-Indépendance.

***Abstract :** The General Assemblies of the Grand Orient of France between 1952 and 1967 are revealing of the view taken by the Freemasons on the young French overseas departments in general, and on the island of Reunion in particular. Perceived at the beginning of 1950s as old colonies attached to French civilization and culture, in which the lodges showed dynamism, these territories became over time essential anchor points of French influence in the world, in the eyes of the Grand Orient. In the political fight that was then fought between departmentalists and defenders of autonomy or independence, the Order seemed to defend above all the implementation of a humanist emancipation guided by the lights of Freemasonry.*

**Keywords :** Grand Orient of France- Reunion island- French overseas departments- Autonomy- Independence.

Depuis le cinquantième anniversaire de la départementalisation outre-mer, en 1996, les études<sup>1</sup> se sont multipliées sur ce « processus qui a profondément interrogé et remodelé les outre-mer français »<sup>2</sup>. Yvan Combeau évoque, à propos du cas de l'île de La Réunion, une « décolonisation intra-française »<sup>3</sup>. Si l'attitude des partis politiques nationaux et locaux, ainsi que du monde syndical, vis-à-vis de l'octroi du statut départemental à La Réunion en 1946, puis les insatisfactions exprimées à l'égard de la lenteur des changements économiques et sociaux durant les décennies suivantes, ont été l'objet de multiples travaux<sup>4</sup>, l'influence jouée par les réseaux associatifs comme la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et, plus encore, la Franc-maçonnerie, à travers le Grand Orient de France (GODF), ont bien moins retenu l'attention sur cette période contemporaine. Pourtant, des études prosopographiques des décennies qui précédent et qui suivent la loi de mars 1946 pourraient apporter des éclairages intéressants sur l'histoire des hommes et des femmes, qui ont défendu ce changement. Comme Raymond Vergès, député de La Réunion rallié au groupe communiste en 1946, qui porte et vote la départementalisation, ces personnalités se sont ainsi parfois engagées simultanément à la LDH et au GODF<sup>5</sup>. Au début des années 1930, Raymond Vergès, directeur du service de Santé, animait ainsi avec Ludovic Revest, président de la LDH, les travaux de la loge *L'Amitié*<sup>6</sup>. Par ailleurs, la départementalisation « consolide l'appartenance à la France et elle ouvre aussi dans le même temps, une nouvelle voie »<sup>7</sup>. Qu'il s'agisse tout d'abord du combat porté par les partis de gauche pour obtenir la départementalisation, puis de la violente opposition que se livrent à partir du milieu des années 1950 départementalistes et autonomistes, il serait intéressant de mieux cerner ce que fut l'implication de la Franc-maçonnerie.

Comme nous l'avons montré à travers l'étude de partis politiques de La Réunion<sup>8</sup>, il est important de croiser le jeu des acteurs locaux avec les regards portés par les responsables des structures nationales sur les « Vieilles colonies », devenues de jeunes départements, et plus généralement sur l'Empire français confronté, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, aux premiers mouvements de décolonisation<sup>9</sup>. Cette période de mutation de la « France d'outre-mer » est d'autant plus pertinente à étudier sous le prisme du GODF, que « le monde colonial est consubstancial à l'essor de la franc-

<sup>1</sup> Le colloque organisé à Saint-Denis du 6 au 10 décembre 1996, autour de 46 intervenants, constitue un tournant des travaux sur le sujet. Edmond Maestri (dir.), *1946 : La Réunion, Département. Regards sur La Réunion contemporaine*, Paris, L'Harmattan – Université de La Réunion, 1999.

<sup>2</sup> Yvan COMBEAU et Justin DANIEL, « *Introduction* », *Outre-Mers. Revue d'Histoire coloniale et impériale. Ecrire l'histoire des départementalisations dans les outre-mer français*, 2022, n°416-417, p. 8.

<sup>3</sup> Yvan COMBEAU, *Une décolonisation française. L'île de La Réunion 1942-1946*, Saint-André, Océans Editions, 2006, pp. 125-133.

<sup>4</sup> Voir par exemple Yvan COMBEAU (dir.) *L'île de La Réunion sous la IV<sup>e</sup> République. 1946-1958. Entre colonie et département*, Saint-André, CRESOI/Université de La Réunion, 2006. Nous renvoyons également à nos recherches sur le sujet : Gilles GAUVIN, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, Liège, Septentrion, 2006.

<sup>5</sup> Chantal LAUVERNIER, *Ban-Baï : Raymond Vergès. 1882-1957. Essai biographique*, chez l'auteur, 1994.

<sup>6</sup> « La Parfaite Harmonie », première loge à La Réunion date de 1777. La loge de « l'Amitié » est créée en 1816 ; elle partage dans les années 1930 le même local que celui de la LDH, rue du Barachois, devenue rue Jean Chatel à Saint-Denis.

<sup>7</sup> Yvan COMBEAU, *Une décolonisation française. L'île de La Réunion 1942-1946*, op. cit., p. 129.

<sup>8</sup> Gilles GAUVIN, « Approche de l'identité réunionnaise par l'étude d'une culture politique : le RPF à l'île de la Réunion (1947-1958) », *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, 1<sup>er</sup> semestre 2000, n°326-327, p. 287-315 et « Le parti communiste de la Réunion (1946-2000) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, octobre-décembre 2000, pp. 73-94.

<sup>9</sup> Dans l'espace du sud-ouest de l'océan Indien, il convient de ne pas oublier la révolte de Madagascar en 1947, trop souvent passée sous silence. Jean FREMIGACCI, « Madagascar : la grande révolte de 1947 », *Les collections de l'Histoire*, n°49, octobre-décembre 2010, pp. 64-67.

maçonnerie au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est par lui qu'elle se projette sur les deux hémisphères »<sup>10</sup>. Deux siècles plus tard, à l'heure où se livrent les grands luttes pour les indépendances au sein des empires coloniaux occidentaux, dans un contexte de Guerre froide, comment les responsables nationaux du GODF perçoivent-ils les nouveaux départements français en général et La Réunion en particulier ?

Il existe dans le répertoire des archives du GODF des références concernant la Réunion pour la période des années quarante et cinquante, mais les cartons, lors de nos investigations étaient manquants. En revanche, nous avons pu trouver des traces des activités maçonniques liées aux jeunes départements d'outre-mer pour la période 1952-1967 dans les *Comptes rendus aux ateliers de la fédération des travaux de l'Assemblée générale du Grand Orient de France*. Cette documentation demanderait à être croisée avec les archives des loges réunionnaises, en particulier celle de *l'Amitié* aujourd'hui versées aux archives départementales de La Réunion<sup>11</sup>, pour mieux comprendre l'action des maçons locaux dans nombre de conflits importants qui ont marqué l'histoire de la société réunionnaise de la départementalisation aux années gaullistes. Néanmoins les regards portés depuis la « métropole » sont déjà révélateurs de la place accordée à cette petite île de l'océan Indien devenue aujourd'hui, selon les propos du président Emmanuel Macron, un point d'appui stratégique dans un espace « où se joueront les grands enjeux de demain »<sup>12</sup>.

## I) DE L'UNION FRANÇAISE AUX DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM) : L'INVISIBILITÉ DE LA RÉUNION.

La loi de départementalisation, votée le 19 mars 1946, semble au sein de la classe politique nationale la conclusion normale d'un long processus historique singulier des « quatre vieilles » colonies au sein de l'empire colonial français. Mais au-delà du discours officiel, que l'on retrouve par exemple dans les *Notes et études documentaires* publiées par la Documentation française entre 1948 et 1953, la lenteur des manuels scolaires, entre 1946 et 1963, à intégrer, ne serait-ce que le passage de la dénomination de colonie à celui de département, témoigne à elle seule du faible intérêt que cette évolution statutaire tient pour la grande majorité de la population hexagonale<sup>13</sup>. Les départements d'outre-mer ne restent, comme le montrent les manuels scolaires, que des parcelles infimes de l'Union française, perdues au milieu d'ensembles territoriaux perçus comme bien plus vastes et bien plus riches. Ce n'est qu'avec la perte des grandes colonies continentales, que, brusquement, les départements d'outre-mer prennent une autre dimension. En outre, il faut attendre l'indépendance de Madagascar en 1960 pour que La Réunion prenne une autre dimension dans le regard des responsables politiques français<sup>14</sup>.

<sup>10</sup> Pierre-Yves BEAUREPAIRE, « Préface », in Éric SAUNIER (dir.), *La Franc-maçonnerie dans les colonies. De l'Atlantique à la mer de Chine (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Langres, Maisonneuve & Larose, 2022, p. 9.

<sup>11</sup> Archives départementales de La Réunion, série 52J. La série venant d'être classée reste encore difficilement accessible du fait de son caractère contemporain.

<sup>12</sup> « Pour Emmanuel Macron, les grands enjeux se joueront dans l'axe indo-pacifique », article paru sur <https://la1ere.francetvinfo.fr/> le 13 juillet 2020.

<sup>13</sup> Sur ces différents regards portés sur l'île de La Réunion nous renvoyons notre thèse, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Archéologie d'une identité nationale (1946-1988)*, Thèse de doctorat, vol. I, IEP de Paris, 2002.

<sup>14</sup> David GAGNEUR, Gilles GAUVIN, « Les voyages du général à La Réunion. 1953-1959 », Catalogue de l'exposition réalisée par l'Iconothèque historique de l'océan Indien. En ligne sur [ihoi.org](http://ihoi.org).

**CROQUEZ  
DU CHOCOLAT**

... mais des  
**GOURMETS**  
EN VENTE PARTOUT

**LE JOURNAL  
DE L'ILE DE LA REUNION**

QUOTIDIEN ILLUSTRE  
D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

PROPRIÉTAIRE : FERNAND CAZAL  
NATIONALITÉ FRANÇAISE

ANNONCES ET PUBLICITÉ : au bureau du journal

42, RUE ALBERT DE VILLENEUVE  
SAINT-DENIS

BOITE POSTALE N° 3 — TÉLÉPHONE 2-74  
SUBSIDIÉE : Le Révol 100 Irs

30.00 FRS

**C A D E A U X**

**CHEVILLARD**

NOUVELLE SÉRIE — 3ème ANNÉE N° 631

VENDREDI 9 OCTOBRE 1953

LE NUMERO 3 FR

A l'occasion de la pose de la première pierre du monument F.F.L. à Saint-Denis

**le Général DE GAULLE déclare : « En ralliant la France Libre, votre île s'est placée dans le grand cortège de la grandeur française »**

**Coupe « La Perle »**

Le Groupement Cycliste Réunionnaise a organisé ce week-end la course cycliste St-Denis-Saint-Joseph et retour sera disputée le Dimanche 11 Octobre 1953.

La Coupe « La Perle » sera mise en compétition pour la deuxième fois.

Le départ sera donné devant l'Hôtel Villa de Saint Denis à 8 h 30.

Les coureurs sont les suivants :

A. S. C. R.  
1 HOAREAU Volcy.  
2 AH-SING Noel.  
3 VITTRY Edouard.  
4 BORTENEZ Raymond.  
5 DJOUX Franck

G. C. P.  
6 CHEPATEY Gabriel.  
7 PAYET Aldermann.  
8 TECHER Max.  
9 BOURGEOIS Jean.  
10 HOAREAU Raphael.  
11 IAMOUE Jean.  
12 MOUTOUSSAMY Emile.  
13 RUEBEN Georges

PEDALS BOURBONNAISES

14 GREGORY Joseph.  
15 AMEDEE Andre.  
16 GARRIER René.  
17 BARQUOUN Lucien.  
18 DJOUX Guy.  
19 MURESTE Amice.

G. C. R.  
20 ADELIER André.  
21 THUONG-TUO HARVÉ

La Président,  
FONTAINE Claude

**Dimanche 11 Octobre**  
à l'Ecole Saint-Charles  
Saint-Pierre

**Grande Kermesse**  
au profit de l'Ecole

**Le Père Eckert**  
a célébré hier  
son 60ème Anniversaire  
de Vie Religieuse

Les habitants de la Chapelle de la Résidence qui avaient offert un magnifique bouquet spirituel au Révérend Père Eckert ont assisté hier à une messe célébrée dans cette église à l'occasion du 60ème anniversaire de vie religieuse.

Le Père de Chavigny dans une touchante allocution, rappela brièvement la carrière édifiante d'un prêtre qui se dévoua totalement pour les fidèles de Madagascar, Maurice et la Réunion.

Vers midi un déjeuner très simple réunissait quelques personnalités où, avec Messieurs Madon et le Dr Léonard, il voulut bien citer Monsieur le Député De Villeneuve et Monsieur Raphaël de Villeneuve.

Hier, le Général de Gaulle, les personnalités qui l'accompagnaient chez nous, nous, dans le département, se rendirent à pied à l'emplacement, où s'érigeront les monuments à la mémoire des F.F.L.

Monsieur le Préfet Pierre Philip, le Monsieur le Commandant Richard Evenou, le Général de Gaulle, prirent successivement le

Nous pensons faire plaisir à nos lecteurs sans diminuer pour cela l'intérêt des allocutions de Monsieur le Préfet et du Commandant Richard Evenou en publiant tout d'abord le discours du Général tandem, que sa silhouette grande et forte, encore si vivante dans la mémoire de tous ceux venus si nombreux pour l'entendre et qui prononça, sur l'assemblée qui, dans la Patrie toute entière occupée, submergeait par l'envasioniste, lequel préoccupait ses réactions, qu'il faut sauver, et lequel use et abuse du travail de ses fils, lequel corrompt ou cherche à détruire l'industrie nationale dont il croit qu'il la tient à ses meurtres, et d'autre part, le monde de la liberté en marche pour la grande révolution française de la Réunion. A ce moment là s'est passé un événement historique. Au milieu de ces succès, la Réunion a été laissée à l'abandon. L'occasion lui fut offerte de se joindre à toutes les terres françaises dans les hommages qu'à toutes les familles réunionnaises rassemblaient pour assurer l'avenir du pays, son honneur et sa gloire. L'occasion, dis-je, fut offerte à la France Libre dont ce sera je crois, l'honneur de génération en génération de l'avoir fait.

Le gouverneur Capagory, le capitaine de Frégate Richard Evenou à bord du "Léopard" a tout venus permettre à la Réunion de faire partie de ce cortège, c'est-à-dire de se joindre au grand cortège de la grandeur française. Il n'était pas possible qu'elle fût laissée au déshonneur, dans ce rôle, le moins qu'il avait choisi déjà, à partir de ce jour peu à peu la victoire est venue dans l'ordre des faits. Ainsi, le Père de Chavigny fut offert à elle-même. François lui fut réservé à elle-même. Il n'a plus maintenant qu'à le prendre, elle a participé à la victoire, elle a assumé, malgré l'opposition de certains, l'assassinat d'Elie, a retrouvé toutes ses forces et ses forces qu'elles avaient été libérées en même temps qu'un corps et une esprit qui de son côté a été détruit. Elles resteront à travers le monde, cet exemple, malgré tous ses malheurs, malgré la situation incongrue dans laquelle il se trouvait au point de vue matériel et au point de vue moral où elle se trouvait, cet exemple, dis-je, la France a eu le droit de faire.

Il convient d'ajouter que l'avenir est devant nous, l'avenir est devant toute personne, parce que cette avenir doit être facile et tout

cette qui prononce, qui réfléchit, qui calcule, qui voit, quelles sont les obstacles et peut-être les grands dangers qui se dressent devant nous, au bout de notre route. Et bien, l'exemple qui a été donné hier en particulier par la Réunion, cet exemple-là c'est certainement de l'ordre des choses, tout au moins graves, devront s'accrocher et s'accrocheront tous les hommes de notre pays, tous les hommes de nos îles, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles il fallait que cela fut fait car ce n'est pas seulement une chose qui a été marquée dans le passé, c'est aussi une des raisons d'espérance et une raison de volonté pour déterminer les hommes, tout au moins, qui sont dans leur rôle, je vous le dis, toute confiance dans l'avenir de la France. Si elle avait dû perdre l'avenir, il y aurait eu d'autres années tragiques, mais suis-je dit, elle aurait péri déjà. Or elle vit toujours, quelque chose de miraculé. Elle sort de l'avenir, elle sait ce qu'elle fut et tout en le sachant, elle arrive de ne pas savoir ce qu'elle fut, mais non, le résultat d'épreuves excessives ; il n'en est pas moins vrai que la flamme demeure vivante et que l'avenir est toujours aussi magnifique cérémonie d'aujourd'hui moi l'offrirai et vous l'offrirez à vos enfants. Ayons donc une confiance dans l'avenir, dans sa grandeur. N'hésitons pas à regarder les choses en face et à les regarder en haut.

Vive le Réunion  
Vive la France  
Vive la République

Après avoir scellé la première pierre du monument à la mémoire des F.F.L. le Général se rendait à la tribune officielle, où étaient assis les autorités et les invités, de plus heureux de lui serrer la main.

Un détachement de la Compagnie de Bourbon, fanfare en tête, éléments autorisés de la Garde républicaine, défilait par un défilé martial aux cérémonies organisées en l'honneur du Général de Gaulle.

Mais la foule enthousiaste, applaudissait et acclamait le Général, le Préfet, témoignant longtemps, encore sa vibrante reconnaissance à celui qui était si spontanément venu vers elle.

Si l'on en juge par l'enthousiasme manifesté par la population réunionnaise lors de la visite de M. le Général de Gaulle et de sa suite, il ne sera peut-être pas indifférent à nos lecteurs de prendre connaissance d'un discours prononcé par M. Pierre Philip, le Préfet de la Réunion et le Chef de la France Libre :

Pendant le discours du Général de Gaulle — On reconnaît ci-contre de droite à gauche : M. le Préfet Pierre Philip, M. le Gouverneur Capagory, M. le Sénateur-Maire Jules Olivier, le Commandant Richard Evenou et M. Roger Payet, Président du Conseil Général.

**Journal de l'Île de La Réunion (JIR), 9 octobre 1953.**

Dans les comptes rendus des travaux de l'Assemblée Générale du GODF, on remarque tout d'abord la prédominance des notes sur les Antilles, auxquelles est parfois assimilée la Guyane, tandis que La Réunion n'est évoquée qu'occasionnellement jusqu'à

60

la fin des années 1960. On perçoit d'ailleurs, dès septembre 1952, l'amalgame qui existe alors dans les représentations métropolitaines entre Antilles et Afrique subsaharienne, et donc plus globalement entre les jeunes départements d'outre-mer et le reste des possessions coloniales françaises : « il est juste de souligner l'attachement pour la France de tous les Noirs, leur patriotisme, surtout si l'on songe à ces terres magnifiques des Antilles »<sup>15</sup>. La singularité du peuplement pluriethnique de La Réunion est donc complètement effacée, de même que l'ancienne île Bourbon se retrouve *de facto* assimilée à l'espace atlantique. Sur ce point, les représentants nationaux du GODF sont en fait à l'unisson de représentations largement partagées au sein de la population de l'Hexagone<sup>16</sup>, images qui perdurent d'ailleurs encore<sup>17</sup>.

Les travaux de septembre 1960 montrent que, peu à peu, les instances nationales du GODF prennent cependant conscience de l'originalité de chaque territoire. À la suite du Convent de 1959, la décision est prise en effet de substituer à la « Commission de l'Union française » une « Commission des loges Hors métropole » : « cette nouvelle terminologie s'impose du fait de la diversité des pays représentés à cette commission »<sup>18</sup>. Trois ensembles sont distingués : « les États de la communauté, États indépendants dont les liens avec la France sont plus ou moins étroits », « les pays étrangers », qu'il s'agisse de pays européens ou de pays devenus indépendants et distants de la France, et enfin les « départements français d'Outre-mer, dont le régime politique est très voisin de celui de la France : Martinique, Guadeloupe, etc.., du reste, entre ces pays, les différences sont nombreuses, et l'Algérie pose des problèmes très particuliers »<sup>19</sup>. Relevons au passage que La Réunion et la Guyane disparaissent derrière un singulier « etc. ».

Le point commun à tous ces territoires est, pour les responsables nationaux du GODF, l'influence de la civilisation française. De plus, « cette marque n'a pas été imprimée par la domination politique, mais par la culture »<sup>20</sup>, par « cet esprit fait de logique qu'on nous reconnaît depuis Descartes, cet esprit fait de finesse qui depuis bien plus longtemps définit notre pensée »<sup>21</sup>. Léopold Sédar Senghor, Félix Eboué, mais aussi Aimé Césaire sont cités en exemple de cette œuvre civilisatrice de la France. C'est dans ce cadre général que la principale caractéristique des départements d'outre-mer est « leur communion sentimentale et spirituelle dans un climat d'harmonie avec toute la Nation française »<sup>22</sup>. On retrouve en fait ici le même discours que celui tenu par le député réunionnais Raymond Vergès, membre du GODF, pour justifier la départementalisation de l'ancienne île Bourbon à la tribune de l'Assemblée nationale en mars 1946 : « Il n'y a, en effet, chez nous, aucun problème d'ordre linguistique, culturel ou national »<sup>23</sup>. Dans

<sup>15</sup> Comptes rendus aux ateliers de la fédération des Travaux de l'Assemblée Générale du Grand Orient de France (AG-GODF), 15 au 18 septembre 1952, p.32.

<sup>16</sup> Gilles GAUVIN, « Michel Debré et l'île de la Réunion. Archéologie d'une identité nationale (1946-1988) », Thèse soutenue le 10 décembre 2002 à l'IEP de Paris, Livre 1.

<sup>17</sup> Le journal *La Montagne* titrait par exemple, le 8 janvier 2017, à propos de l'affaire dite des « enfants de la Creuse » : « Quand les paysans creusois adoptaient des « petits Noirs » de La Réunion », avec une photographie d'illustration montrant trois « Réunionnais de la Creuse », l'un étant métis et les deux autres ayant la peau blanche.

<sup>18</sup> AG-GODF, 5 au 9 septembre 1960, p. 119.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> *Ibid.*, 7 au 11 septembre 1959, p.84.

<sup>23</sup> Gilles GAUVIN, « Créolisation linguistique et créolisation politique à La Réunion. Enjeux géopolitiques autour d'une revendication identitaire », *Hérodote*, n°105, p. 74.

le contexte du mouvement de décolonisation qui traverse l’Afrique, les Antilles et la Guyane sont considérées par l’assemblée générale du GODF, en 1959, comme « des postes avancés du rayonnement français dans les Caraïbes »<sup>24</sup>. Cette vision du maintien de l’influence française à travers la francophonie<sup>25</sup>, concept qui est alors en train d’émerger, est finalement celle que présente encore dix ans plus tard Hippolyte Foucque, grand intellectuel réunionnais appartenant à l’élite créole blanche<sup>26</sup>. Dans une série d’émissions radiodiffusées<sup>27</sup> en octobre 1969, il brossé en effet un tableau des DOM dans lequel il explique que c’est à travers l’importance tenue par les auteurs antillais et réunionnais dans la littérature de langue française et par l’engagement militaire de ces territoires aux côtés de la France depuis le XVII<sup>e</sup> siècle que s’est créée une communauté de destin avec « la Mère-patrie ». La vision donnée par les comptes rendus de l’assemblée générale du GODF rejoint donc sur ce point les regards portés par la bourgeoisie conservatrice insulaire. Les DOM sont perçus globalement comme des territoires profondément attachés à la France et à sa culture et où l’activité maçonnique est remarquable, les deux éléments étant d’ailleurs liés. En 1962, les Antilles, la Guyane et La Réunion sont même citées en exemple pour leurs activités maçonniques : « vieux pays, vieilles terres de fidélité, nos départements ont développé une maçonnerie dont la vitalité et le rayonnement pourraient servir d’exemple à bien des Loges métropolitaines »<sup>28</sup>. L’autre point commun à ces territoires reste cependant le handicap de l’éloignement. Le même compte rendu indique en effet que les Frères maçons des DOM « se plaignent de la lenteur des communications et ils demandent que toutes les correspondances soient acheminées par avion, faute de quoi les informations qu’ils reçoivent n’ont plus aucun caractère d’actualité »<sup>29</sup>.

## II) LA DÉPARTEMENTALISATION POUR LE GODF : LA VOIE D’UNE ÉMANCIPATION HUMANISTE.

Les comptes rendus de l’assemblée générale du Grand Orient de France évoquent la départementalisation et son évolution. De manière plus générale, la position de l’ordre sur l’évolution de l’Union française, en 1952, est que : « L’autonomie se fera dans l’union, de même que l’assimilation se fera par la décentralisation. Ainsi se réalisera un syncrétisme politique, économique, culturel, la fusion des institutions, des intérêts, des civilisations »<sup>30</sup>. Cette position repose donc sur la volonté de respecter le besoin d’émancipation des populations de l’ancien Empire, mais pour aboutir à une nouvelle forme de communion entre la « Métropole » et les territoires colonisés. La commission de l’Union française du GODF, en septembre 1956, note – mais il s’agit des Antilles, et La Réunion n’est citée nulle part – que la départementalisation, telle qu’elle s’est mise en place, suscite des mécontentements. L’année 1956 est en effet marquée par une

<sup>24</sup> AG-GODF, 4 au 8 septembre 1961, p.163.

<sup>25</sup> Le terme commence à prendre son acceptation actuelle au milieu des années 1960, à savoir « les populations et les institutions qui ont en commun la langue et la culture françaises auxquelles sont généralement associées des valeurs de paix, de démocratie et de droits de l’Homme ». Wilfrid BERTILE, *Les pays francophones dans la mondialisation : s’en sortir ensemble ? Plaidoyer pour une Union francophone*, Paris, Le Cavalier Bleu Éditions, 2022, p. 9.

<sup>26</sup> Président de l’Académie de l’île de La Réunion (société savante) de 1932 à 1970. Chef du Service de l’Instruction Publique insulaire de 1930 à 1946, avant qu’il ne devienne le premier vice-Recteur du département jusqu’en 1952.

<sup>27</sup> Gilles GAUVIN, « Une certaine idée de la francophonie dans l’océan Indien : l’académicien et Vice-Recteur de La Réunion Hippolyte Foucque (1887-1970) », *Revue Internationale des Francophonies*, n°11, 2023.

<sup>28</sup> AG-GODF, 3 au 7 septembre 1962, p. 112.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> AG-GODF, 2<sup>e</sup> séance plénière du 15 septembre 1952, p.13.

montée des contestations au sein des pays africains de l'Union française accompagnée de protestations à l'encontre des lenteurs de la départementalisation dans les DOM. En octobre 1956, Aimé Césaire annonce ainsi publiquement sa démission du PCF, dans une lettre ouverte à Maurice Thorez<sup>31</sup>. Le rapporteur de la loi du 19 mars 1946 y réaffirme sa volonté de briser le carcan du colonialisme sur la société antillaise, mais dénonce le modèle communiste sous sa forme stalinienne. À la fin de l'année 1956, le PCF, qui efface alors toute ambiguïté concernant son positionnement sur l'Algérie<sup>32</sup>, décide pour sa part de transformer ses fédérations des DOM en partis communistes autonomes. Tout d'abord en Martinique en septembre 1957, puis en Guadeloupe en mars 1958 et enfin à La Réunion en mai 1959. En Guyane, le Parti socialiste guyanais fondé en 1956, principal parti de gauche, réclame quant à lui un statut d'autonomie.

À La Réunion, l'année 1953 a été marquée par une très longue grève des fonctionnaires locaux qui se sont insurgés contre les inégalités de traitement dont ils étaient l'objet par rapport aux fonctionnaires venus de la « Métropole ». Après un premier mouvement de grève en mai 1948, une nouvelle grève générale et illimitée est déclenchée en mai 1953<sup>33</sup>. Au même moment la France traverse une crise politique. Le gouvernement de René Mayer, qui a duré cinq mois, est renversé pour être remplacé fin juin par celui de Joseph Laniel. Le combat des fonctionnaires insulaires est cependant relayé par des motions votées à l'unanimité lors du 37<sup>e</sup> congrès de l'association des maires de France et du 16<sup>e</sup> congrès des présidents des Conseils généraux. Les grévistes obtiennent, après 62 jours de lutte, une indemnité de vie chère de 30 % et une indemnité d'éloignement. Le Syndicat National des Instituteurs, qui joue un rôle moteur dans la grève et dont plusieurs membres locaux sont membres du GODF, a bénéficié sans nul doute de relais nationaux de l'Ordre dans les négociations qui se sont jouées au niveau national<sup>34</sup>. Sur le plan politique, le combat mené entre communistes et droite locale se radicalisait. Le jeune Paul Vergès, revenu dans l'île en 1953<sup>35</sup>, organisait une conférence fédérale en avril 1954 dénonçant ouvertement le « colonialisme » français dans l'île. Le fils de Raymond Vergès était ensuite élu député, aux côtés de Raymond Mondon, aux législatives de janvier 1956. L'élection de deux députés communistes sur les trois de l'île était suivie par la nomination d'un nouveau préfet, Jean Perreau Pradier, dont la mission était alors de reconquérir, par tous les moyens, toutes les fonctions électives gagnées par les communistes<sup>36</sup>.

Consciente du mouvement de mécontentement qui gronde dans les DOM, la commission de l'Union française du GODF, en septembre 1956, invite donc les responsables de l'État à préciser clairement le statut de département d'outre-mer, avec pour objectif de garder ces territoires dans la sphère d'influence française :

<sup>31</sup> Aimé CÉSAIRE, *Lettre à Maurice Thorez*, Paris, Présence Africaine, 1956.

<sup>32</sup> Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France (1871-1962)*, Paris, La Table Ronde, 1972, p. 276.

<sup>33</sup> Raoul LUCAS, « La Grève générale et illimitée des instituteurs à l'île de La Réunion en 1953 », in *Éducation et sociétés*, n°20, 2007/2, pp. 47-59.

<sup>34</sup> Cette piste de recherche, donnée par des témoignages oraux, demanderait à être étudiée à travers le croisement des fonds de la loge L'Amitié conservés aux Archives départementales de La Réunion.

<sup>35</sup> Condamné à 5 ans de prison avec sursis en 1947, pour le meurtre d'Alexis de Villeneuve, candidat MRP aux législatives de mai 1946, il est amnistié en 1953 du fait de sa participation à la libération de la France en tant que FFL. Formé au sein de la section coloniale du PCF il rentre pour reprendre la direction locale du parti. Gilles GAUVIN, « Le parti communiste de La Réunion (1946-2000) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, octobre-décembre 2000, n°68, pp. 73-94.

<sup>36</sup> Gilles GAUVIN, « Michel Debré et les préfets de La Réunion », in *Les préfets dans la modernisation de la France. 1953-1972*, Paris, La Documentation française, 2020, pp. 155-168.

*« Le Convent, devant le courant qui prend aux Antilles une force inquiétante en faveur d'une 'Fédération des Caraïbes' ayant pour conséquence le rattachement à l'Amérique, économiquement d'abord, politiquement ensuite, demande au gouvernement de la République française de reconsiderer le problème dans le moindre délai, deux voix s'offrant à lui : la départementalisation rationnelle et totale ; ou la Fédération de la Martinique et de la Guadeloupe avec la République française dans le cadre de l'Union française »<sup>37</sup>.*

Aux Antilles, la pression de l'environnement géopolitique caribéen est donc forte et inquiète les tenants de l'influence française. Dès 1927, il existait ainsi un mouvement pan-nègre réclamant l'indépendance de Haïti, de la Dominique, de la Martinique, de la Guadeloupe et des îles avoisinantes au sein d'une Confédération des Indes Occidentales<sup>38</sup>. En 1958, l'idée était lancée par des indépendantistes dans les Antilles britanniques d'une fédération politique permettant d'accéder plus rapidement à l'indépendance. Le projet a disparu en 1962, mais l'exemple qu'il constituait alors pour les Antilles françaises n'était pas sans inquiéter l'État français. Il ne faut pas oublier également que l'un des porte-parole de la révolution socialiste dans les pays dits alors du Tiers-Monde, luttant pour leur décolonisation, fut aux côtés de Che Guevara, le Martiniquais Frantz Fanon. Dans les instances du GODF, la politique d'ensemble à l'égard de « nos territoires hors-métropole » vise en fait à maintenir avant tout le rayonnement de la France dans le monde. L'ordre appelle en effet de ses vœux « la constitution entre la République française et les peuples d'outre-mer, d'une véritable Fédération de Peuples Libres et Égaux en Droit »<sup>39</sup>.

L'assemblée de septembre 1959 marque cependant une évolution dans la place accordée aux DOM par rapport au reste de l'outre-mer au sein du GODF. Pour la première fois, la commission chargée de l'outre-mer présente une motion qui lui est spécifique. D'ailleurs, « pour assurer une plus grande efficacité d'action, tant sur le plan profane que sur le plan maçonnique, elle suggère que ces quatre départements soient érigés en région maçonnique »<sup>40</sup>. L'assemblée adopte une motion, proposée par la commission, suggérant le renforcement de l'adaptation législative en faveur d'une plus grande adaptation aux spécificités locales :

*« En ce qui concerne les départements d'outre-mer, le Grand Orient de France, constatant leur communion sentimentale et spirituelle dans un climat d'harmonie, avec toute la nation française, demande qu'une législation nouvelle de réelle démocratisation, prenant compte des faits géographiques, des originalités territoriales et des doléances exprimées avec beaucoup de discrétion par les populations sur le plan politique, économique et social, réponde à leurs aspirations par une politique assouplie, largement sociale et résolument laïque, assurant leurs propres affaires, par la diminution des pouvoirs locaux, laissés aux seuls préfets, l'augmentation des attributions des conseils généraux, ainsi que le prévoit l'article 73 de la nouvelle Constitution et que l'atteste la promesse d'un Conseil des ministres de 1958, précisant que des mesures d'adaptation seraient prises, en accord avec les conseils généraux »<sup>41</sup>.*

<sup>37</sup> AG-GODF, 17-21 septembre 1956, p.183.

<sup>38</sup> Denis Lara ORUNO, *Caraïbes en construction : espace, colonisation, résistance*, CERCAM, Epinay, 1992, p.782.

<sup>39</sup> AG-GODF, 17-21 septembre 1956, p.182.

<sup>40</sup> *Ibid.*, 7-11 septembre 1959, p. 85.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p.84.

Lors de l'assemblée de septembre 1960, la commission des « loges hors métropole » demande une nouvelle fois l'érection d'une région maçonnique particulière pour les DOM, « compte tenu de la divergence de plus en plus profonde des problèmes économiques, politiques et sociaux propres à ces départements avec ceux des États africains de la Communauté »<sup>42</sup>. Le rapporteur explique en effet que sa commission regroupe « trois sortes de pays » : les quatre départements français, « dont le régime politique est très voisin de celui de la France » (tout en notant bien « qu'entre ces pays, les différences sont nombreuses »), puis les États de la Communauté, et enfin les pays étrangers.

L'année suivante, en septembre 1961, un paragraphe particulier est consacré à la proposition d'un programme d'action économique et sociale pour les départements français d'outre-mer. Ce projet succinct envisage une expansion reposant sur la modernisation et le regroupement de l'industrie sucrière, sur la création « d'industries annexes »<sup>43</sup>, sur le développement des biens de consommation, sur l'augmentation des exportations grâce en particulier à une baisse des charges, et la mise en collectivité des terres agricoles non exploitées. Cette « planification » prévoit également que « toutes les lois sociales doivent recevoir leur intégrale application dans les départements d'outre-mer, sous réserve toutefois de modalités fondées sur des réalités objectives et déterminées en accord avec les représentants qualifiés des intéressés »<sup>44</sup>. De manière générale, les représentants du GODF plaident pour une plus grande décentralisation : « l'éloignement considérable des départements d'outre-mer milite en faveur d'une extension particulière des pouvoirs de gestion locale »<sup>45</sup>. On peut remarquer, dans cet ensemble, que si un passage est consacré plus précisément à la politique envisageable pour les Antilles, il n'y a rien de spécifique sur La Réunion et un paragraphe particulier est consacré à la « situation particulière de la Guyane »<sup>46</sup>. Aucune mention n'est alors faite d'un problème qui mobilise pourtant l'opinion publique des DOM en général, et de La Réunion en particulier, à savoir l'ordonnance du 15 octobre 1960 prise par le gouvernement de Michel Debré<sup>47</sup>. Promulgué dans le cadre de la guerre d'Algérie, ce texte autorise les préfets des DOM à muter dans l'Hexagone, « sans autre formalité », un fonctionnaire en poste outre-mer « dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public »<sup>48</sup>.

L'assemblée de septembre 1962 rappelle dans son compte rendu qu'il est essentiel de ne pas négliger les DOM pour maintenir l'influence française dans le monde : « l'importance des problèmes posés par les pays nouvellement indépendants ne saurait nous faire oublier la situation de nos Frères francs-maçons des DOM »<sup>49</sup>. Le rapport relève en effet un malaise réel dans ces départements : « il faut que les Antillais, les Guyanais et les Réunionnais ne se disent plus : nos pays sont les dernières colonies françaises. Ce qui pour le moins paraît anachronique et choquant ». Faut-il y voir une allusion aux fonctionnaires touchés par l'ordonnance du 15 octobre 1960<sup>50</sup> (les premiers

<sup>42</sup> *Ibid.*, 5-9 septembre 1960, p.119.

<sup>43</sup> *Ibid.*, 4-8 septembre 1961, p.163.

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> *Ibid.*, p.164.

<sup>47</sup> Monique PAYET-LETOULLEC, *Les exilés de l'ordonnance du 15 octobre 1960. Retour sur une tragédie post-coloniale à La Réunion*, Saint-Denis, Orphie, 2018.

<sup>48</sup> Ordinance n°60-1101 du 15 octobre 1960. *Journal Officiel* du 18 octobre, p. 9483.

<sup>49</sup> AG-GODF, 3-7 septembre 1962, p. 112.

<sup>50</sup> Les fonds de la loge *L'Amitié* aux archives départementales de La Réunion contiennent des courriers relatifs à ce sujet.

fonctionnaires de La Réunion sont mutés en septembre 1961), mais les frères se plaignent de leur mise à l'index par l'administration : « Il faut également que soient levées les exclusives qui frappent nos Frères métropolitains affectés dans les DOM et qui, eux, sont déclarés indésirables, simplement parce qu'ils sont maçons et, de ce fait, prêts à se lier d'amitié avec la population locale »<sup>51</sup>. *A contrario*, il est indiqué que nombre de fonctionnaires français arrivés d'Algérie et « nostalgique au colonialisme » font preuve d'un « esprit incompatible avec nos principes de liberté et de fraternité »<sup>52</sup>. Le GODF demande donc que ces derniers soient « rapatriés en France » car « un seul fonctionnaire raciste est plus dangereux qu'une cinquième colonne »<sup>53</sup>. C'est avant tout la situation politique aux Antilles qui est considérée comme très préoccupante : « L'idée d'autonomie est dans l'air, elle est contagieuse. Si nous voulons éviter le désordre et l'anarchie, il n'y a plus une erreur à commettre »<sup>54</sup>.

Le rapport de septembre 1963 explique même que le mal-être identitaire se traduit par des revendications politiques. Traitant une fois encore, uniquement des Antilles et de la Guyane, le rapport indique que :

*« Le malaise observé s'exprime en des manifestations tendant à l'autonomie de gestion, voire à l'indépendance. Et s'il est vrai que les partisans de la seconde représentent une infime minorité, il n'en est pas de même, notamment en Guyane, des protagonistes de l'autonomie de gestion, ou tout au moins d'un élargissement des pouvoirs dévolus aux assemblées départementales »*<sup>55</sup>.

Le rapport insiste donc sur l'efficacité des actions à mener par l'État :

*« On doit certes reconnaître qu'après de longues années d'indifférence et d'inaction, un effort substantiel a été entrepris par le gouvernement central pour aborder les problèmes de ces départements et leur apporter les solutions qui s'imposent. Il n'en demeure pas moins que le plein épanouissement de ces pays dans le sein de la collectivité française appelle la promptitude des réalisations envisagées comme la saine objectivité des fonctionnaires en place ».*

Le GODF prend donc acte, sans le dire ouvertement, de l'importance des moyens mis en œuvre à travers la loi de programme du 30 juillet 1960 initiée par le gouvernement de Michel Debré<sup>56</sup>. L'usage du terme « pays » souligne cependant la prise en compte d'une singularité historique des DOM au sein de l'ensemble national. « Malgré les 13 000 kilomètres qui séparent la Réunion de la France, et les difficultés économiques de cette île, les Réunionnais restent très attachés à notre pays » est-il encore affirmé dans le rapport de 1964<sup>57</sup>. Il est par ailleurs étonnant, alors que Michel Debré a été élu député de La Réunion en mai 1963, que cette île de l'océan Indien soit finalement si peu présente dans le rapport d'activité des ateliers organisés trois mois plus tard dans le cadre de l'assemblée générale de l'ordre. La Réunion ne figure à part entière que dans le rapport d'activité de 1964. Il y est indiqué que la situation maçonnique y est bonne et que « le recrutement est normal, malgré une très grande influence des milieux catholiques »<sup>58</sup>. Il

<sup>51</sup> AG-GODF, 3-7 septembre 1964, p.112.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> *Ibid.*, 2-6 septembre 1963, p.149.

<sup>56</sup> Gilles GAUVIN, *Michel Debré et l'île de La Réunion. Une certaine idée de la plus grande France*, op. cit., pp.15-22.

<sup>57</sup> AG-GODF, 7-11 septembre 1964, p.163.

<sup>58</sup> *Ibid.*

est précisé que l'Obédience possède même une émission radiophonique<sup>59</sup>. On peut constater que ce qui constitue l'axe majeur de l'action de Michel Debré dans la politique de développement qu'il entreprend, à savoir la lutte contre la croissance démographique<sup>60</sup>, est aussi au cœur des préoccupations des Frères maçons dans l'île : « Le problème démographique se pose avec acuité ; le planning familial préoccupe nos Frères, mais aussi certains milieux du monde profane »<sup>61</sup>. Les premières initiatives en la matière ont en effet été initiées par l'Association Réunionnaise d'Action Populaire (AREP), créée en 1963, autour du jésuite Jean de Puybaudet, avec l'appui d'Alfred et de Charles Isautier, hommes politiques et industriels du Sud de La Réunion<sup>62</sup>.



Carricature de Michel Debré, Combat, 4 mai 1963.

La Réunion est à nouveau absente du compte rendu de l'assemblée générale en 1966, alors qu'il est dit à propos des Antilles que « la commission formule vœu que le Grand Orient apporte une attention soutenue à l'évolution politique et sociale de ces départements inclus dans un autre hémisphère »<sup>63</sup>. Le département français de l'océan Indien réapparaît cependant dans le bilan des travaux de l'année 1967. Il y est indiqué que les représentants de la loge de *L'Amitié* « insistent pour qu'en toute occasion les Frères les plus éminents fassent l'impossible pour visiter nos départements lointains au

<sup>59</sup> À partir des années 1950, l'émission du GODF « Le foyer philosophique » est diffusée sur les antennes de l'ORTF à La Réunion, mais certaines émissions, en fonction des thèmes, ne sont pas autorisées par la préfecture.

<sup>60</sup> Gilles GAUVIN, *Op. cit.*, pp. 23-56.

<sup>61</sup> AG-GODF, 7-11 septembre 1964, p.163.

<sup>62</sup> Gilles GAUVIN et Raoul LUCAS, « Entretien avec Jeanne et Michel André », in *Le rapport Cousseran. Essai de diagnostic sur la conjoncture réunionnaise*, St-Denis, ARS Terres créoles / Académie de l'île de La Réunion, 2022, pp. 95-103.

<sup>63</sup> AG-GODF, 11-15 septembre 1967, p. 188.

cours, par exemple, de missions profanes »<sup>64</sup>. Le compte rendu se félicite de « l’exteriorisation » des idées maçonniques dans les départements d’outre-mer, mais indique qu’il faut intervenir fréquemment auprès de l’ORTF « pour que les émissions du Foyer philosophique ne soient pas escamotées ou ‘oubliées’ »<sup>65</sup>. L’action du GODF au sein des départements d’outre-mer est considérée comme efficace, mais deux difficultés « extérieures » majeures sont relevées. Tout d’abord les cyclones, dont les dégâts ajoutent régulièrement des difficultés matérielles supplémentaires que la population en général, et l’Ordre en particulier, doivent surmonter<sup>66</sup>. Ensuite, « les manifestations secondaires au malaise économique et social qui ont fait des dizaines de victimes à la Guadeloupe, dont un blessé grave parmi nos Frères »<sup>67</sup>. Les émeutes du 26 au 28 mai 1967 à Pointe-à-Pitre, qui ont donné lieu en 2016 à un rapport<sup>68</sup> demandé par le gouvernement français, ne sont donc alors perçues que comme un épiphénomène traduisant les difficultés économiques et sociales. Finalement, les membres du GODF présents dans l’ensemble des DOM « concourent par le rayonnement de leur lumière au maintien de l’humanisme maçonnique et de la culture française dans les différents milieux profanes »<sup>69</sup>.

## Conclusion

L’étude des regards portés sur La Réunion par le GODF, à travers le prisme des travaux menés par son assemblée générale entre le début des années 1950 et la fin des années 1960, souligne une constante repérée dans bien d’autres regards de la société « métropolitaine » : la petite île de l’océan Indien, colonie française dont le peuplement pérenne débute en 1663, demeure invisible. Ce sont avant tout les « vieilles colonies » antillaises qui attirent l’attention des observateurs. Dans le sud-ouest de l’océan Indien, c’est par ailleurs Madagascar qui, jusqu’à son indépendance, focalise les regards. Cette vingtaine d’années montre également, au fil des assemblées générales, l’émergence des DOM comme une entité territoriale distincte du reste d’un empire colonial qui peu à peu se délite. La violence des affrontements politiques qui se déroulent durant la période, avec en particulier à partir de 1956 la mise en place d’un système répressif antidémocratique à l’égard des communistes à La Réunion, n’a qu’un écho discret dans les rapports de synthèse du GODF. Néanmoins on y retrouve bien la montée des mécontentements économiques et sociaux qui se traduit par la montée des mouvements autonomistes, voire indépendantistes. Mais là encore, ce sont avant tout la Martinique et la Guadeloupe qui préoccupent les assemblées maçonniques. Sur cette question du statut, au cœur des combats politiques au sein des DOM durant la période, les regards maçonniques se focalisent autour de deux nécessités : assurer d’une part les conditions d’un développement harmonieux à des populations attachées à la France grâce à l’action de la maçonnerie et, d’autre part, contribuer au maintien du rayonnement de la culture française dans le monde.

---

<sup>64</sup> *Ibid.*

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Il est ainsi indiqué que le cyclone Beulah, début septembre 1967, a fait 15 morts en Martinique et provoqué des dommages importants sur le temple du GODF de Fort-de-France. *Ibid.*

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> Commission d’information et de recherche historique sur les événements de décembre 1959 en Martinique, de juin 1962 en Guadeloupe et en Guyane et de mai 1967 en Guadeloupe, Rapport à Madame la ministre des Outre-mer, 30 octobre 2016, disponible sur :

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/184000184.pdf>.

<sup>69</sup> AG-GODF, 11-15 septembre 1967, p. 188.

## **LA CULTURE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET LA DYNAMIQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DE L'ÎLE MAURICE**

Brinda VENKAYA REICHERT  
Docteure en études anglophones  
Université de Bordeaux-Montaigne

**Résumé :** L'objectif ici est de mettre en exergue les raisons et les conséquences des relations internationales que les diverses loges maçonniques de l'île Maurice, d'obédiences françaises et britanniques confondues, ont maintenu du XVIII<sup>e</sup> siècle à ce jour. Cette franc-maçonnerie insulaire, bien qu'elle se soit développée loin des métropoles européennes, s'est fait une place dans le paysage maçonnique en préservant des liens étroits, tout en se créant une identité unique dans une société pluriethnique, multilingue, cosmopolite, voire hétéroclite lors de certains épisodes de son histoire. De la création des premières loges françaises du Grand Orient de France sous la colonisation française, la maçonnerie de cette île des Mascareignes, devenue Mauritius sous la colonisation anglaise, a su maintenir une dynamique aux niveaux interne et international, faisant d'elle une institution à la fois de souches européennes et mauricienne à part entière, avec la création de la Grande Loge de Maurice au XXI<sup>e</sup> siècle.

**Mots-clés :** île Maurice – franc-maçonnerie mauricienne – colonialisme – océan Indien – relations internationales

**Abstract :** *The thrust of this paper is to showcase how international relations nurtured by the masonic lodges of Mauritius island, which stemmed from French and English grand lodges alike, have been a source of dynamism while exploring their origins and consequences. The island-rooted freemasonry, though having developed in the midst of the Indian ocean, thus remotely from Europe, has empowered itself into becoming part and parcel of the European and international lodges. This has been upheld via frequent links with other countries while crafting locally a singular masonic identity with, as backdrop, a multi-ethnic, multi-lingual, and pluralistic and even motley society. From its origins in the Mascarenes to the current time, Mauritian freemasonry has been able to challenges the odds of its first French lodges created by the Grand Orient de France under the French colonisation in the 18<sup>th</sup> century and to sustain ongoing operations under British imperialism in a country newly named Mauritius. By leveraging on internal*

*and international relations, the island's freemasonry has stepped forward to become an institution on its own in the 21<sup>st</sup> century, with the creation of the Grand Lodge of Mauritius, while deciding not to sever its ties with its European origins.*

**Keywords:** Mauritius – Mauritian freemasonry – colonialism – Indian Ocean – international relations

La culture des relations internationales est ancrée dans l'histoire des loges de différentes obédiences européennes qui se sont implantées à l'île Maurice, dès la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. De la création officielle de la première loge du Grand Orient de France en 1778 (*La Triple espérance*), dans la colonie française de l'Isle de France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les maçons de diverses nationalités ont été marqués par le paysage hétérogène d'une colonie en transition, sous une administration britannique dès 1810, faisant de la franc-maçonnerie un vecteur de dynamisme. Ainsi, avant de revendiquer une obédience mauricienne à part entière deux siècles plus tard, avec la création de la Grande Loge de Maurice en 2005, la franc-maçonnerie du pays s'est forgée, au fil du temps, une identité à la fois insulaire et exogène. Les relations entre les loges et les liens entre les nationalités au sein même du pays ont rythmé la vie à l'intérieur et hors des temples au XIX<sup>e</sup> siècle, alimentées par les visites de personnalités internationales, les relations avec les métropoles et, incontestablement, les correspondances avec les obédiences européennes. Elles ont nourri le syncrétisme de cette franc-maçonnerie coloniale, tout comme les liens étroits avec les obédiences européennes et les loges des pays de la zone indianocéanique.

Néanmoins, bien que certaines relations soient toujours maintenues aux niveaux local et international depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les loges mauriciennes se sont alignées sur les constitutions et règlements de leurs obédiences respectives, suivant *in fine* une approche détachée du religieux, telle que celle entérinée par le Grand Orient de France dès 1877, ou celle de tradition déiste que n'a jamais remise en question la Grande Loge Unie d'Angleterre. Nous pouvons ainsi parler de deux types de maçonneries qui cohabitent à Maurice de nos jours, avec des francs-maçons qui ont de bonnes relations hors des temples mais qui ne se mélangent plus comme au XIX<sup>e</sup> siècle en loge. Ainsi, la franc-maçonnerie mauricienne a été un laboratoire de mixité entre les obédiences française (le Grand Orient de France) et anglaise (la Grande Loge Unie d'Angleterre) avec ses dissemblances parfois indicibles, ses accords tacites et sa véracité face à un contexte hybride et international, mais qui, néanmoins, ne pouvait être pérenne.

## I) LES BALBUTIEMENTS DES RELATIONS AVEC LES OBÉDIENCES EUROPÉENNES

L'île Maurice a été qualifiée, à juste titre, par André Maure, au XIX<sup>e</sup> siècle, de « colonie française sous le drapeau britannique »<sup>1</sup>. Au cœur de cette colonie qui ne pouvait être que plurielle de par sa démographie, de ses phases de peuplements et de ses diverses administrations qui se sont chevauchées, entre autres, les liens entre les loges des diverses obédiences – le Grand Orient de France, la Grande Loge Unie d'Angleterre, la Grande Loge d'Irlande, la Grande Loge d'Écosse, le Suprême Conseil de France et la Grande

<sup>1</sup> Jacky SIMONIN, *Communautés périphériques et espaces publics émergents. Les médias dans les îles de l'océan Indien*, Paris, L'Harmattan, 2002, p.49.

Loge de France avant le XX<sup>e</sup> siècle, ainsi que quelques tentatives d'autres formations maçonniques – ont été, eux, *de facto*, des relations internationales. Forgée au cours des périodes colonisatrices française et britannique, la franc-maçonnerie de la colonie, dès ses débuts officieux avant 1778, a maintenu sa volonté farouche de prouver sa légitimité auprès des obédiences européennes. La régularisation de la loge *La Triple Espérance* par le Grand Orient de France en 1778 se fit au cœur de tensions entre les francs-maçons, ou ceux qui se revendiquaient maçons, de trois loges qui avaient été créées sans être régularisées.

La solution arriva par l'entremise du nouvellement créé Grand Orient de France, pour réunir les maçons et symboliquement créer la première loge de l'Isle de France. Un des vénérables de *La Triple Espérance*, Vigoureux de Kermorvant, raconta, en 1877, que le 18 décembre 1778, dans la maison de Ricard de Bignicourt, trois maçons français se réunirent : Perier de Salvert, lieutenant de vaisseau, « SPRC 18<sup>e</sup> » ; Le Drée de La Serrée, lieutenant de vaisseau, « SPR+ 18 », et Lecoat, chirurgien-major de la Marine, « SPRC+ 18 », tous trois de la loge *L'Heureuse Rencontre* de Brest. Ils présidèrent « la première séance, qui eut lieu dans [cet Orient] pour régulariser les Francs maçons (sic) de 3 Sociétés en Instance près le [Grand Orient] de France »<sup>2</sup>. Une deuxième réunion eut lieu le 23 décembre et l'installation de la loge eut lieu le 25 décembre<sup>3</sup>. Subséquemment, la première intervention de la métropole pour pallier le manque de coordination dans une colonie de l'océan Indien et les correspondances avec l'obédience ont suivi, des siècles durant, avec les loges mauriciennes adoubant son administration. Les autres loges du Grand Orient, créées sous la colonisation française (1715-1810) de l'Isle de France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, se sont en conséquence reposées sur les décisions qui venaient de Paris, puis de la Grande Loge Provinciale de l'Isle Bourbon, à une période où les correspondances dépendaient lourdement des aléas des arrivées maritimes. Outre les longues périodes sans aucun échange avec le Grand Orient à Paris, les relations difficiles avec l'île Bourbon, pourtant géographiquement proche, ont isolées la colonie. De même, les relations internes au sein des loges de l'Isle de France, toutes du Grand Orient, n'ont pas été au beau fixe et ont subi les tensions d'un contexte colonial complexe gangrené, notamment par des revendications politiques, des hostilités face à la situation socio-économique et des lobbys des gens de couleur. Dans le sillage de la création des loges *Les Vingt-Un* et *Les Quinze Artistes* à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces divisions avaient touché les temples. Ces deux loges fusionnèrent avant de s'intégrer à la loge *La Paix* en 1837<sup>4</sup>, qui eut une certaine identité ethnique. Ces épisodes marquèrent davantage le caractère hétérogène des loges mauriciennes et les tensions dans les relations diplomatiques se multiplièrent, y compris au sein des temples du Grand Orient, qui eux accueillaient tour à tour visiteurs internationaux, affiliés britanniques et même louaient leurs locaux à la première loge de la Grande Loge Unie d'Angleterre, la *Lodge Faith and Loyalty*, créée en 1816.

## II) LES TENTATIVES REUSSIES DE STABILISATION DE LA COLONIE ET DE LA MAÇONNERIE

Les liens furent tendus, dès 1810 avec l'Acte de capitulation, entre les Français de l'ancienne Isle de France, devenus des colonisés, et les Anglais, les nouveaux colonisateurs opiniâtres d'un Empire britannique qui avait pris le contrôle de cette île

<sup>2</sup> E. VIGOUREUX DE KERMORVANT, *Notes pour servir à l'histoire de la franc-maçonnerie et particulièrement la R.L. La Triple Espérance ?* Port-Louis : Typographie du Commercial Gazette, 1877, p.1.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.3.

<sup>4</sup> Cécile GREGOIRE, « *Notes historiques sur la franc-maçonnerie à l'Ile Maurice, et, en particulier sur la loge La Triple Espérance, Or. De Port-Louis* ». 27 septembre 1934. p.1.

stratégique de l'océan Indien. L'île Maurice n'ayant pas de peuples autochtones et les deux tentatives de colonisation hollandaise ayant été infructueuses au XVII<sup>e</sup> siècle, la colonisation française d'un siècle avait posé les fondations d'un « pays » en phase de construction. La solidarité et l'universalisme maçonniques procurèrent des dénominateurs communs, éléments *ad hoc* pour le premier gouverneur anglais, Robert Townsend Farquhar, pour asseoir ses ambitions de pacification entre les nationalités et groupes ethniques de l'île, bien que momentanées. Certaines tensions furent décantées dans une certaine mesure par la maçonnerie locale. Les francs-maçons français et britanniques, ceux qui étaient nés à Maurice et ceux qui y étaient en transition ou en poste devinrent les témoins, au même titre que la population hétéroclite, de l'installation d'une nouvelle administration britannique ponctuée d'innovations et métamorphoses. Les loges de traditions maçonniques françaises, tout en préservant leurs valeurs, fondements, rites et rituels intrinsèques, acquirent, grâce aux échanges avec des francs-maçons de plusieurs obédiences, une dimension atypique, émergeant de ce microcosme insulaire, comme dans un projet-pilote de l'outremer. L'institution maçonnique mit en exergue la possibilité de construire une cohésion et un espace de partage à certains moments-clés de ce pays en chantier, déchiré et en perte de repères.

Au niveau administratif et logistique, l'objectif du gouverneur Farquhar fut, tout d'abord, de convaincre les élites françaises et les propriétaires fortunés de ne pas quitter la colonie afin de maintenir les capitaux français, et tout un arsenal de mesures fut mis sur pied pour qu'elles ne se sentirent pas lésées économiquement et culturellement. Hormis quelques changements en surface, Maurice continua d'être une colonie française dans son mode de vie, une situation principalement attribuée à Farquhar. Après avoir fait un profil bas lors les premiers jours suivant la Capitulation, probablement dû au fait que sa nomination comme gouverneur par Lord Minto, gouverneur général des Indes, n'était pas unanimement acceptée dans le camp des Britanniques, Farquhar s'arma de certains outils diplomatiques pour que les conditions du Traité de Capitulation ne fussent pas caduques. Pour cela, il misa sur des liens et des alliances avec les élites de l'île par le biais d'événements sociaux, de nominations dans l'administration, du maintien du système judiciaire et de la franc-maçonnerie. Pour Farquhar, la continuité de la vie économique reposait sans conteste sur une certaine tolérance de la traite des esclaves (bien que la loi l'abolissant fût votée en 1807 dans l'Empire britannique). Au niveau social, il invita les habitants et les dignitaires étrangers à un grand bal et à un souper, dès le 4 janvier 1811, afin de faire les présentations dans un cadre de conciliation. Cet arrangement fut le début de « réunions fréquentes, où les individus des deux nations confondues, apprenaient à s'estimer et à s'aimer »<sup>5</sup>. À l'inverse, beaucoup de Britanniques avaient décliné l'invitation du dernier gouverneur français Decaen, le 3 décembre 1810, le jour de la Capitulation<sup>6</sup>. La générosité du Traité de Capitulation, signé par le gouverneur français Decaen et le général britannique Abercrombie éveilla par ailleurs des sentiments mitigés chez les belligérants, menant à la censure de la Couronne à ce dernier de par ses largesses<sup>7</sup> et de l'appui de Farquhar à quelques Français<sup>8</sup>, et ne faisait pas l'unanimité chez les officiers britanniques. Du côté des Français, Napoléon, selon Saint Elme le Duc, qualifia ce traité, accueilli avec soulagement localement par la

<sup>5</sup> Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, p. 311.

<sup>6</sup> Michael ALLAN, Mary ALLAN, *The Man and the Island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823*, Cambridge: Victoire Press Ltd, 2010, p. 46.

<sup>7</sup> Raymond D'UNIENVILLE, Marina CARTER, *Last years of the Isle of France (1800-1814)*, La Société d'Histoire de l'Île Maurice, 2010, p. 226.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 250.

population française, comme le plus honorable qu'il ait connu. De ce fait, « l'année 1811 fut signalée par une suite de bals, de réunions et de concerts, dont on n'avait pas encore vu d'exemple dans la colonie »<sup>9</sup>. Les Français vaincus, eurent la fierté d'afficher le dynamisme social et culturel de la colonie et, selon D'Unienville, « le ton de confiance et de politesse qui régnait entre les deux nations dans toutes les occasions où elles se trouvaient ensemble, devaient faire espérer le succès bien désirable d'une union (...) »<sup>10</sup>.

Ces épisodes marquèrent davantage le caractère hétérogène des loges mauriciennes qui englobaient aussi bien des Français de souche, des Français nés à l'Isle de France (devenus des franciliens ou franco-mauriciens), des métisses et des Britanniques venus étoffer le pan international de la colonie insulaire de l'océan Indien. De ce fait, l'avènement d'une nouvelle période de colonisation britannique en 1810, lors des conquêtes napoléoniennes dans les îles des Mascareignes et au cœur de l'océan Indien, entraîna des changements drastiques. Les populations (colons français, esclaves, Asiatiques, gens de couleur et libres) devinrent les sujets du Roi George III alors que leur pays fut renommé *Mauritius*. Devenu le terreau d'une multitude de traditions européennes, africaines et asiatiques au fil du XIX<sup>e</sup> siècle, les motifs de tension dans les relations diplomatiques se multiplièrent, y compris au sein des temples du Grand Orient, qui eux accueillaient tour à tour visiteurs internationaux, affilés britanniques et même louaient leurs locaux à la première loge de la Grande Loge Unie d'Angleterre, la *Lodge Faith and Loyalty*, créée en 1816.

### III) LA VISITE DE LORD MOIRA, CLÉ DE VOUTE DE LA COOPÉRATION FRANCO-BRITANNIQUE

Les espoirs de solidarité maçonnique de Farquhar se concrétisèrent le 10 août 1813 avec la visite de Francis Rawdon-Hastings, Earl of Moira (1754-1826), en escale à Maurice et en route pour la Grande Péninsule afin de prendre son poste de Gouverneur Général du Bengale et de Commandant en Chef des Indes. Son arrivée eut un impact aussi bien social que maçonnique ; il fut accueilli en tant que futur Gouverneur des Indes mais aussi comme un maçon éminent – ancien Pro-Grand Maître de la Grande Loge anglaise des Modernes et le futur « Pro-Grand Maître de la très ancienne et honorable société des Maçons francs et acceptés aux Indes et toutes les îles des mers de l'Inde »<sup>11</sup>. Lorsque Lord Moira arriva à Maurice, il venait de quitter sa fonction de Pro-Grand Maître après une vingtaine d'années de service<sup>12</sup>, lui qui fut l'un des architectes de l'union des deux Grandes Loges<sup>13</sup>, la *Loge des Modernes* et la *Loge des Anciens*, le 27 décembre 1813, avec la création de la Grande Loge Unie d'Angleterre. De plus, la loge où Farquhar fut initié en 1807 en Angleterre, la *Lodge of Friendship N°3*, était une loge des Anciens (ayant aussi comme membre le Duc de Sussex) et elle avait fait une donation pour l'achat d'un bijou offert à Moira pour honorer son poste de Grand Maître par

<sup>9</sup> Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances V I* (1838), USA, Kessinger Publishing, 1838, pp. 271-272.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 273.

<sup>11</sup> Jessica HARLAND-JACOBS et Cécile REVAUGER, « Rawdon, Francis [Moira, Hastings] (1754-1826) » dans C. PORSET et C. REVAUGER, *Le Monde Maçonnique des Lumières, Dictionnaire prosopographique*, volume III, Paris, Champion, 2013, p. 2350.

<sup>12</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007, p. 171.

<sup>13</sup> *Proceedings of the Grand Lodge of England: 1813 to 1868. Grand Assembly of Freemasons on the Union of the two Grand Lodges on St. John's Day on the 27th of December 1813*.

intérim<sup>14</sup> – ce bijou était dans ses bagages lors de sa visite à Maurice. Farquhar a reçu, Lord Moira avec faste en tant que gouverneur général des îles Maurice, Bourbon et ses dépendances (titre qu'il reçut en juillet 1811)<sup>15</sup> et en tant que Grand Maître Provincial anglais, un honneur qui lui fut conféré aux maçons sans qu'il n'y ait de Grande Loge Provincial et la patente leur donnait le droit de porter ce titre. Le gouverneur se reposa sur une harmonie socio-politique et un œcuménisme maçonnique sans précédent dans la colonie. La façade prestigieuse de cette visite d'état et l'affichage maçonnique des élites rejoignait l'idéologie de Moira qui, selon Jessica Harland-Jacobs, menait la franc-maçonnerie sur la voie de la « solidification de sa réputation en tant qu'institution loyale et respectable, soutenue par le gouvernement »<sup>16</sup>. Farquhar, lui, put mettre en pratique sa stratégie de rallier les élites à travers un moment-phare de la vie sociale, religieuse, politique et maçonnique de la colonie. Cette nouvelle donne identitaire britannique, qui fut très largement commentée dans la presse de l'époque, atteignit son paroxysme à la cérémonie de pose de la première pierre de la Cathédrale catholique St Louis, le 19 août 1813, par Lord Moira.

Au niveau social, la cérémonie d'inauguration de la cathédrale fut un succès car le public assista, pour la première fois, à un défilé maçonnique, en sus, devant une église catholique. Avant l'inauguration, les membres des différentes institutions, l'instar de la Grande Loge Provinciale de Bourbon, et Lord Moira se réunirent au temple de *La Triple Espérance* « d'où ils se rendirent en corps, revêtus de leurs insignes Maçonniques, au milieu de deux haies formées par les soldats de la Garnison, sur la place de l'Eglise, pour y déposer Maçonniquement, la première pierre de la Cathédrale St Louis »<sup>17</sup>. Dans son journal, Lord Moira expliqua qu'il avait posé la première pierre « avec toute la solennité qui pouvait rendre cet acte impressionnant »<sup>18</sup> et qu'il avait eu une « grande satisfaction »<sup>19</sup> en voyant « l'impact positif que cet événement eut sur les résidents français »<sup>20</sup>. Edouard Virieux souligna également l'impact de cette visite sur les non-initiés présents, confirmant le ressenti de Lord Moira : « Une foule innombrable de personnes de toutes classes, de tous âges, tant de la Ville que des Campagnes, encombrait la place de l'Eglise [...] L'on pouvait lire dans les yeux de tous les sentiments de joie, de bonheur et de profonde reconnaissance à l'égard de notre illustre [frère] Grand Maître »<sup>21</sup>. Malgré la réticence des prêtres catholiques de parler de la bonne entente entre la religion catholique et la franc-maçonnerie en ces premières années de cohabitation dans cette colonie où l'Église d'Angleterre ne s'était pas encore installée, ces deux piliers de traditions françaises, la franc-maçonnerie du Grand Orient de France et le Clergé catholique, se retrouvèrent sous le drapeau britannique lors d'une cérémonie œcuménique. Le discours de Lord Moira devant la Cathédrale catholique en fut le symbole : « Être Suprême !!! Père de tous !!! Daigne bénir l'entreprise que je fais de rétablir un Temple consacré à Ton Culte et à Ta Gloire !!! [...] Maçons, habitants de

<sup>14</sup> *Freemasonry Today*, «The First Entente Cordiale», 15 mars 2012.

<sup>15</sup> Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Ile Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, p. 316.

<sup>16</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2007, p. 171.

<sup>17</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, pp.26-27.

<sup>18</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007, p. 172.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>21</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 28.

cette colonie, joignez vos vœux aux miens pour la prospérité de l'ouvrage qui va être entrepris pour la réédification de l'Église »<sup>22</sup>.

Au niveau politique, le rapprochement voulu par Farquhar se concrétisa momentanément, comme expliqué par André Maure, l'un des vénérables de la loge *La Paix* présent ce jour-là, dans *Souvenirs d'un vieux colon* : Lord Moira fut accueilli comme « le bienfaiteur des Français que le sort des armes avait rendus prisonniers »<sup>23</sup>, alors qu'Edouard Virieux qualifia plus tard le « [frère] Sir Robert Townsend Farquhar, le Gouverneur sympathique et populaire »<sup>24</sup>. Lord Moira expliqua, lui, dans une lettre au Secrétaire privé du Prince Régent que Farquhar avait gagné le cœur des habitants car « ses manières, sa douceur, son équité étaient justes pour cette tâche »<sup>25</sup>. Le bal en l'honneur de Lord Moira dans la salle de spectacles du Jardin de la Compagnie, le 18 août 1813, un jour avant l'inauguration de la cathédrale, a aussi ouvert une nouvelle page de la cohabitation franco-britannique en donnant l'occasion aux civils des deux camps de se côtoyer en public. C'était aussi la première fois dans l'histoire de l'île Maurice que le drapeau anglais flotta à côté de celui des Français<sup>26</sup> et cette « ingénieuse alliance des couleurs anglaises et française »<sup>27</sup>, prodiguée par les chefs militaires et les officiers chargés de faire les honneurs de cette fête, fut très appréciée. Les relations entre les francs-maçons et les habitants se perpétuèrent, entre autres, à travers des visites au Champs de Mars et au Château du Réduit<sup>28</sup>. L'archiviste colonial D'Unienville expliqua, en 1838, que « la maçonnerie, dont la très grande partie des habitants connaissait à peine l'existence, a[vait], pendant quelques années, paru avec éclat en cette colonie »<sup>29</sup>. Il ajouta qu'elle devait ce prestige à la visite de Lord Moira, « qui a[vait] procuré aux habitants du Port-Louis, le spectacle, inconnu aux Français, de cérémonies publiques, où tous les francs-maçons figuraient avec les décorations de leurs différens (sic) grades »<sup>30</sup>. Les innovations de ces différentes cérémonies organisées conjointement par les obédiences française et anglaise, hormis le fait que l'appartenance maçonnique fut affichée face à un public de non-initiés, fut aussi qu'elles incorporaient la religion, la politique, la culture et la franc-maçonnerie. Cette pratique britannique, qui s'était répandue dans les colonies de la Couronne, avait trouvé une certaine légitimité, mais non pas d'acceptation totale, dans la société anciennement française. Quand Moira quitta l'île le 21 août 1813, une « foule immense »<sup>31</sup> l'accompagna au quai.

D'un point de vue maçonnique, les loges françaises, elles, confirmèrent leur assise dans une colonie britannique en étant les hôtes de Lord Moira. Comme le souligna Graham Redman, Assistant Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, en

<sup>22</sup> Henry C. DESCROIZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du *Commercial Gazette*, 1864, p. 8.

<sup>23</sup> André MAURE, *Souvenirs d'un vieux colon de l'île Maurice*, La Rochelle, Typographie de Frédéric Boutet, 1840, Troisième partie, Chapitre 1.

<sup>24</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 27.

<sup>25</sup> Michael ALLAN, Mary ALLAN, *The Man and the Island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823*, Cambridge, Victoria Press Ltd, 2010, p. 68.

<sup>26</sup> Antoine CHELIN, *Une île et son passé*, Mauritius Printing Cy. Ltd, 1973, p. 131.

<sup>27</sup> Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, pp.332-33.

<sup>28</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 28.

<sup>29</sup> Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, *Statistique de l'Île Maurice et ses dépendances. Volume 2*, Paris, Gustave Barba, 1838. Republié par Kessinger Legacy Reprints, p. 110.

<sup>30</sup> *Ibid.*, pp. 110-111.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 333.

2012, l'invité d'honneur de la colonie britannique, Moira, auquel l'obédience maçonnique anglaise devait toute sa « respectabilité et son état florissant »<sup>32</sup>, fut reçu par les loges françaises car aucune loge de l'obédience londonienne n'avait encore été créée. Edouard Virieux, vénérable de *La Triple Espérance* des décennies plus tard, a longuement commentée cette visite : « Dès son arrivée, les loges françaises envoyèrent des députations « pour souhaiter la bienvenue à l'illustre [frère] et l'inviter à venir visiter [leurs] modestes Ateliers »<sup>33</sup>. L'émulation créée par son arrivée conforta également le niveau de prestige dont la maçonnerie française était dotée. Moira inspecta les loges françaises avant la cérémonie de la pose de la première pierre de la Cathédrale<sup>34</sup>, après laquelle il y eut une salve d'artillerie avant que « les ouvriers Maçons se retirèrent dans leur Temple pour rendre des Actions de grâce au Grand Architecte des Mondes »<sup>35</sup>. Un autre vénérable de *La Triple Espérance*, Pépin, « eut l'honneur de recevoir le noble Lord en une des plus solennelles tenues dont la Maçonnerie Coloniale gardera le souvenir »<sup>36</sup>. Quant à la truelle en argent utilisée pour la cérémonie d'inauguration de la Cathédrale, elle fut déposée au temple de la loge *La Paix*<sup>37</sup>. Au-delà du prestige maçonnique de recevoir Lord Moira, ce jour-là, cette visite entérina le rôle unificateur de la maçonnerie aux niveaux local et international. Elle mit avec succès en relation non seulement des maçons de plusieurs obédiences, mais aussi les piliers locaux de la maçonnerie française qui avaient connu ou vivaient encore des tensions, en tant qu'hôtes. Suite à cette visite, plusieurs dignitaires britanniques rejoignirent les loges françaises<sup>38</sup>, témoignant de la capacité de la franc-maçonnerie à « étendre le cercle des élites coloniales »<sup>39</sup>. Les déracinés de la Grande Loge Unie d'Angleterre savaient que leur affiliation aux loges locales seraient passagères et que la nécessité de fonder une loge anglaise devenait primordiale dans une colonie, désormais, officiellement britannique.

#### IV) LA COHABITATION EN SOCIÉTÉ COMME EN MAÇONNERIE DE 1820 À 1877

La période entre 1820 et 1877 fut le témoin d'un échantillonnage de phases de mixité maçonnique entre les diverses nationalités dans un contexte colonial conflictuel. Il est certes vrai que, malgré le fait que les Britanniques se mêlèrent aux différents rassemblements des élites socio-économiques de Maurice, comme en Inde, les dignitaires britanniques affichaient également leurs différences en matière de langue et de traditions dans les administrations et en société. Certains lieux de rencontre étaient privilégiés par les élites britanniques hors des cercles des locaux qui nourrissaient des sentiments antibrithanniques, comme au plus ancien club hippique de l'Empire, le Mauritius Turf Club – créé en 1812, et développé par Charles Draper, « la cheville ouvrière dans l'organisation de ce sport éminemment britannique »<sup>40</sup>. Farquhar voyait,

<sup>32</sup> *Freemasonry Today*. «The First Entente Cordiale» 15 mars 2012.

<sup>33</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, pp. 26-27.

<sup>34</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007.

<sup>35</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p.27.

<sup>36</sup> *Ibid.*, pp. 26-27.

<sup>37</sup> Michael ALLAN, Mary ALLAN, *The Man and the Island. Sir Robert Townsend Farquhar Bt. First British Governor of Mauritius. 1810-1823*, Cambridge, Victoria Press Ltd, 2010, p. 47.

<sup>38</sup> R.L. *La Triple Espérance. Bi-centenaire. 1778-1978*, 1778, p.42.

<sup>39</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 2007.

<sup>40</sup> Benjamin MOUTOU, *L'Ile Maurice : vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)*, Terre Rouge, Alfran Co. Ltd, 1986, p. 56.

lui, les courses hippiques comme un moyen de consolider les relations positives entre maçons tout en aidant à « cimenter les liens entre gentlemen français et anglais pendant plus d'un siècle et demi »<sup>41</sup>. Le Turf Club était si prisé qu'en janvier 1908, Rowden de la loge anglaise *Friendship 1696* fit appel des instructions de la *General Dispensation* conférées à la loge pour changer la date d'une tenue parce que la *Mauritius Race Meeting* avait lieu le même jour que la date prévue pour la tenue<sup>42</sup>.



BEGINNING OF THE CONSTRUCTION OF PORT LOUIS, IN 1738, UNDER THE DIRECTION OF MAHÉ DE LA BOURDONNAIS.

**Début de la construction de Port-Louis sous le gouverneur Mahé de La Bourdonnais**  
(Allister Macmillan, *Mauritius Illustrated: Historical and Descriptive, Commercial and Industrial Facts, Figures, & Resources*, Les Éditions du Pacifique, 2000, p. 19).

Néanmoins, au cours de ces décennies la franc-maçonnerie procura une plateforme universelle aux nations qui devaient cohabiter, indépendamment de leurs griefs et de leur profil. Pour l'historien Benjamin Moutou, « c'est grâce aux liens maçonniques que les choses allaient se dissiper »<sup>43</sup> dans la colonie. Outre les événements organisés par les autorités britanniques et les sociétés philosophiques à Port-Louis où se réunissaient les « plus hauts personnages de la Colonie, les visiteurs de marque et l'élite de la population mauricienne »<sup>44</sup>, les loges alimentèrent également le calendrier social de la colonie. Lors du bal maçonnique donné à l'Hôtel du Gouvernement par Farquhar

<sup>41</sup> Benjamin MOUTOU, *L'Ile Maurice : vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)*, Terre Rouge, Alfran Co. Ltd, 1986] p. 56.

<sup>42</sup> *Annual Returns Lodge of Friendship 1676-1904-1912*. Lettre de Rowden (secrétaire) au Grand Secrétaire. 14 janvier 1908.

<sup>43</sup> Benjamin MOUTOU, *L'Ile Maurice : vingt-cinq leçons d'histoire (1598-1998)*, Terre Rouge : Alfran Co. Ltd, 1986, p. 55.

<sup>44</sup> Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'ile Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Espérance, Or. De Port-Louis », 27 septembre 1934, p. 2.

en 1820 « en sa qualité de Député Grand Maître de la Grande Loge Provinciale »<sup>45</sup> et à laquelle il avait convié tous les maçons, « des vivats répétés (...) furent tirés en l'honneur des [Loges] De cet [Orient] »<sup>46</sup>. En 2010, lors du bicentenaire de la prise de l'île, la loge *Sir Robert Farquhar Research Lodge No 16* fut consacrée par le Grand Maître de la Grande Loge de Maurice, Lindsay Descombes qui parla de Farquhar comme ayant apporté l'unité à Maurice. Il souligna que l'histoire a témoigné que le gouverneur fit un « travail remarquable pour apporter une entente cordiale, la paix et l'entendement entre les habitants français et les dirigeants anglais »<sup>47</sup>. Que les initiatives de Farquhar aient été de nature diplomatique, voire affairiste, ou qu'elles aient été animées d'un réel désir de promouvoir la fraternité, il est indéniable que le gouverneur fut le pionnier des liens maçonniques entre les Français, les gens de couleur et les Britanniques de la colonie. Ses successeurs cultivèrent également jusqu'à un certain point des liens avec les maçons en acceptant les invitations des loges aux événements.

Les bals maçonniques donnés dans les temples nourrissent le dynamisme mondain. L'inauguration de la galerie de la loge *La Triple Espérance*, en 1853, fut suivie par un bal de 800 invités, qui revêtut un caractère « encore plus solennel »<sup>48</sup> de par la présence de l'épouse du Gouverneur de La Réunion (Madame Hubert Delisle), du Contre-Amiral Laguerre (commandant en chef de la station française de la mer des Indes) et du gouverneur britannique par intérim de Maurice, le Major Général William Sutherland. La maçonnerie française gagna en partie ses lettres de noblesse grâce à l'organisation de cérémonies maçonniques en l'honneur de visiteurs étrangers prestigieux ainsi que des bals maçonniques en présence d'hommes d'État. Le 24 mai 1855, par exemple, le gouverneur de La Réunion fut reçu lors d'un bal maçonnique, entouré de 60 maçons, et cet événement fut suivi, le 30 octobre 1855, par un banquet maçonnique en l'honneur du gouverneur par intérim le Major Général Charles Murray Hay, affilié à la loge *La Triple Espérance*<sup>49</sup>. Un autre bal maçonnique, qui reçut les éloges de la presse mauricienne, fut celui donné en l'honneur du Prince Alfred, Duc d'Édimbourg et deuxième fils de la Reine Victoria, en 1867<sup>50</sup>.

Cependant, il s'agissait principalement une « élite sociale »<sup>51</sup> et, de ce fait, ces élites qui se retrouvaient en loge, comme l'exprime Daniel Ligou étaient « des membres de l'administration coloniale, des militaires de séjour ou de passage, des planteurs, des marins, officiers de la « marchande » ou de la « Royale », beaucoup de membres de diverses justices ou des professions libérales, quelques ecclésiastiques »<sup>52</sup>. Au cœur des tensions dans la colonie, la franc-maçonnerie se devait de donner l'exemple de la solidarité, quitte à maintenir des réseaux serrés sous le signe de l'élitisme. Dans les années 1860, Descrozilles décrivit les relations avec les cinq loges de différentes

<sup>45</sup> Edouard VIRIEUX, *La Loge « La Triple Espérance » de 1778-1878, Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 30.

<sup>46</sup> Henry C. DESCROIZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du Commercial Gazette, 1864, p. 10.

<sup>47</sup> Freemasonry Today, « The First Entente Cordiale », 15 mars 2012.

<sup>48</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 45.

<sup>49</sup> Henry C. DESCROIZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du Commercial Gazette, 1864, p. 11.

<sup>50</sup> Michael W. ALLAN, *Freemasonry in Mauritius. A chronological compilation of lodges. 1778-2006*, Grand Lodge of Mauritius, 2006, p. 11.

<sup>51</sup> Sudhir HAZAREESINGH, « *Le Grand Orient de France sous le Second Empire et les débuts de la Troisième République* » dans Gaudin, Christine et Saunier, Eric. *Franc-maçonnerie et histoire. Bilan et perspectives*, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2003, p. 251.

<sup>52</sup> Daniel LIGOU, *Histoire des francs-maçons en France. 1725-1815*, Toulouse : Editions Privat, 2000, p. 123.

obédiences qui s'étaient installées à Maurice comme une grande famille : « par le fait, nos sentiments réciproques, la composition de notre population et notre société, font que nous ne faisons, en quelque sorte, qu'une Loge. La bonne harmonie et une cordiale entente continueront entre nous en âges, de générations en générations »<sup>53</sup>. De plus, hors des tenues habituelles, la vie maçonnique coloniale était agrémentée de tenues spéciales et solennelles ou de réceptions en l'honneur de visiteurs internationaux. Pour les maçons de *La Triple Espérance*, le prestige de ces événements était sans conteste la preuve que la maçonnerie mauricienne entretenait des liens étroits avec les élites sociales, administratives et militaires de l'étranger. Par exemple, Albin Reine Roussin, amiral, ancien ambassadeur et plus tard ministre de la Marine en France reçut le grade de Maître sous le vénéralat d'Edouard Virieux : « Des [frères] d'un aussi grand mérite sont toujours un reflet d'honneur pour les Ateliers où ils ont travaillé »<sup>54</sup>. Dans la panoplie des visiteurs prestigieux des loges mauriciennes se trouvaient le Grand aumônier de la frégate Uranie, le Commandant de Freycinet (qui faisait le tour du monde), le Général Brue du Garoutier en 1820, fut affilié à *La Triple Espérance* (il avait fait la bataille de Waterloo et fut considéré comme « *un des fils glorieux* »<sup>55</sup> de l'île), et le professeur Evariste Désiré Desforges Parny, initié dans la même loge (qui en quittant l'île Bourbon, passa par Maurice avant son retour à Paris). La colonie vécut un autre événement quand l'Escadre volante de la marine britannique arriva dans les eaux mauriciennes en 1872. La cinquantaine de maçons de cette Escadre visitèrent la loge-mère et, le jour-même, la loge fut visitée par le deuxième Surveillant de la Grande Loge Unie d'Angleterre, Alexandre Williamson, ancien Vénérable.

La franc-maçonnerie, en tant que souffre-douleur utile dans les moments de tensions, était déjà un outil qui avait fait ses preuves lors de certaines guerres qui sévissaient à travers le monde depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. À l'île Maurice, pendant les années de passage de la domination française à la domination anglaise, les relations maçonniques purent défier certaines rivalités nationales en procurant un espace de partage hors de la société civile. Les premiers liens maçonniques entre les Français et les Britanniques dans la colonie furent d'autant plus facilités qu'ils avaient déjà commencé à être tissés avant même l'arrivée du nouveau gouvernement. En effet, les deux camps pouvaient s'appuyer sur des précédents qui avaient déjà fonctionné auparavant : les liens avec les maçons d'autres pays du bassin de l'océan Indien et la fraternité franco-britannique pendant les guerres napoléoniennes. Les exemples de la concrétisation de la fraternité antérieure à la colonisation britannique à Maurice étaient courants à cette période dans la région. Comme le dit George Odo, lors de l'inauguration de *La Triple Espérance*, en juin 1802<sup>56</sup>, au cours de la trêve, des maçons étrangers étaient présents « dans un esprit de large concorde »<sup>57</sup>. Grégoire Cécile, lui, explique que cette « splendide » cérémonie « était rehaussée par la présence de nombreux [frères] des Loges mauriciennes, des Loges d'Europe, des Indes et du Cap de Bonne-Espérance (...) »<sup>58</sup>. La

<sup>53</sup> Henry C. DESCROIZILLES, *Notes lues au Banquet d'ordre du 23ème jour du 12ème mois de 5863 suivies du discours par le F. Orateur le 10ème jour du 4ème mois 5864*, Imprimerie du Commercial Gazette, 1864, p. 34.

<sup>54</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878*, *Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 22.

<sup>55</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878*, *Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 22.

<sup>56</sup> Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis », 27 septembre 1934 p. 2.

<sup>57</sup> George ODO, *La Franc-maçonnerie dans les colonies françaises. 1738-1960*, Paris, Editions Maçonniques de France, 2001, p. 40.

<sup>58</sup> Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Esperance, Or. De Port-Louis », 27 Septembre 1934 p. 2.

loge *La Triple Espérance*, pionnière de la colonie, parraina même, en 1803, la loge *Les Amis Réunis* à Chandernagor en Inde<sup>59</sup>. Tout comme en Inde, où les loges anglaises avaient des liens avec les loges françaises de Pondichéry et avec les loges hollandaises au Bengale, les maçons des loges françaises mauriciennes entretenaient une correspondance avec leurs homologues étrangers des pays de l'océan Indien, d'Afrique du Sud et de l'Inde, avant la prise de l'île. Par exemple, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les membres de la loge *La Triple Espérance* débutèrent une correspondance avec les maçons de la loge anglaise *Perfect Unanimity* à Madras, « désireux de resserrer de plus en plus les liens (...) »<sup>60</sup> qui les unissaient.

## V) LE POUVOIR TEMPOREL FACE AUX INSTANCES MAÇONNIQUES

L'excommunication des francs-maçons catholiques par l'Évêque Collier, en 1854, prouva que les loges du Grand Orient de France de Maurice ne pouvaient pas fonctionner en autarcie ; elles durent faire appel, outre à l'obédience à Paris elle-même, mais également à des arbitres internationaux. En effet, alors que les maçons français et britanniques avaient prôné, au cours des quatre décennies suivant la prise de l'île, la sociabilité maçonnique et l'œcuménisme religieux en société, le contexte de la colonie – avec sa population multi-ethnique, multiculturelle et multi-cultuelle – rendit caduque la pérennité du *statu quo*, soulignant les limites du cosmopolitisme et le flou de la préséance de la juridiction maçonnique londonienne qui n'avait, jusque-là, jamais, été explicitement imposée. L'excommunication de l'évêque Collier les plaça en porte à faux face à l'Église catholique de Maurice, celle d'Angleterre qui venait de s'installer et aux francs-maçons britanniques.

Les francs-maçons du Grand Orient de France se tournèrent vers le gouverneur intérimaire Sutherland, aussi franc-maçon. Certes, il connaissait la société mauricienne, ayant assumé le poste de gouverneur, mais, suite à une rencontre avec une députation de la loge *La Paix* en mai 1854 où il avait écrit et eu une « entrevue infructueuse »<sup>61</sup> avec Collier, il dut transférer le cas au Procureur-Général. La presse locale, francophone et anglophone de l'époque, a largement couvert cette fronde de l'Évêque catholique, mettant à découvert les pressions et conflits des maçons catholiques. Par exemple, après une année sans trouver de solutions et étant toujours excommuniés, les maçons de la loge *La Paix*, dans une autre lettre, du 1<sup>er</sup> juin 1855, expliquèrent à Sutherland qu'ils furent surpris et « mécontents de la mesure prise par sa Seigneurie, le Chef de l'Église Gallicane sur cette colonie »<sup>62</sup> l'année précédente, ils souhaitaient l'informer de leur état d'esprit et lui exposer les circonstances qui avaient mené à un tel recours à l'administrateur du gouvernement britannique de Maurice. Dans un premier temps, ils avaient cru bien faire en s'adressant à l'Évêque, « avec toute la bienséance due à son rang »<sup>63</sup>. En ayant recours à une « mesure aussi conciliatrice » à travers leur lettre, les maçons avaient espéré lui faire changer de position et « adopter une ligne de conduite empreinte de plus de modération et de tolérance, et plus conformes aux Idées Libérales du Siècle »<sup>64</sup>. Pourtant,

<sup>59</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878, Typography of the Merchants and Planters Gazette*, 1887, p. 21.

<sup>60</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire: Freemasons and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill: The University of North Carolina Press, 2007, p. 85.

<sup>61</sup> *Le Cernéen*, 17 mai 1854.

<sup>62</sup> FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1er juin 1855, p. 2.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 1.

au lieu de leur répondre directement, Collier jugea bon « d'une manière plus positive et plus formelle encore de son intention fixe & irrévocabile d'excommunier les francs-maçons, et cela en vertu d'une Série de Bulles émanant du Vatican »<sup>65</sup>, qu'il avait fait publier dans les journaux locaux. Les cadres de la loge *La Paix* revenaient, de ce fait, vers le gouverneur Sutherland avec un argumentaire reposant sur deux points cruciaux : la reconnaissance de la supériorité de l'Angleterre et, comme l'avait fait la loge *La Triple Espérance* analement impliquée dans cette affaire, leur appartenance à l'Église gallicane. La tribune d'*« Un Catholique »*, dans le journal *Le Cernéen* du 20 mai 1854, fustigea cette revendication des maçons en déclarant que cette supposée appartenance à l'Église gallicane les mettait en opposition avec l'Église de Rome. Ce catholique montra son incompréhension face à des Mauriciens qui disaient « Église Gallicane » comme on di[sai]t « Église Anglicane »<sup>66</sup>. La résultante était que « quelques Protestants trop joyeux pour cacher leurs desseins, trépignai[en]t de plaisir et encore plus d'espérance »<sup>67</sup>.

L'affaire Collier mit en lumière le fonctionnement de certaines institutions locales qui, bien que la colonie fût administrée par le gouvernement de la Couronne, agissaient sans une autorité directe locale. Dans le cas de l'excommunication, après le clergé local, les obédiences européennes, l'administration locale et le gouvernement de Londres, il restait peu d'arbitres pour apporter une solution ou trancher au niveau de deux institutions – notamment le Catholicisme et la franc-maçonnerie – qui se développaient au cœur de cultures locales et européennes différentes. Le journal, *Le Mauricien*, du 1<sup>er</sup> mai 1854 avait même suggéré que le *Quare Impedit*, qui était « une procédure usitée en Angleterre »<sup>68</sup>, fut appliqué à Maurice. Il ne restait que la Reine Victoria et le Pape comme conciliateurs potentiels. Les membres de la loge *La Paix* décidèrent aussi de professer « une nouvelle supplique »<sup>69</sup> à la Reine, car leur pétition de janvier 1855 était restée sans réponse. Dans cette « humble pétition »<sup>70</sup> des loyaux sujets mauriciens à Sa Majesté, ils faisaient état de leurs doléances contre la persécution de Collier et imploraient sa « Souveraine Justice » de venir en aide à une « Institution qui les rassembl[ait], tolérée dans tous les gouvernements, Sages, re[cevait] une protection particulière de [Sa] Majesté, de [Son] Royal époux et de l'Illustre Grand Maître qui gouvern[ait] les Loges d'Angleterre »<sup>71</sup>. Sutherland se retrouva en conséquence impliqué dans une polémique qui traversait plusieurs institutions françaises et britanniques de la colonie. Pour eux, dans cette colonie où Lord Moira, missionné par le Roi d'Angleterre, posa la première pierre de l'Église catholique avec les loges de Maurice, « pendant près d'un siècle, la Maçonnerie [fut] considérée même respectée à Maurice comme elle l'é[tait] dans le Royaume Uni de la Grande Bretagne et les autres possessions de l'Empire »<sup>72</sup>, jusqu'à ce qu'un prélat vînt troubler cette paix. Les maçons de *La Paix* avaient également l'intention de présenter une pétition au Pape Pie IX pour la révocation, si elle concernait « les Francs-maçons de [la] Colonie, la Bulle qui excommuni[ait] tous les maçons en général »<sup>73</sup>. Ils souhaitaient aussi demander à Collier d'appuyer cette

<sup>65</sup> FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1er juin 1855, p. 2.

<sup>66</sup> *Le Cernéen*. « *Un Catholique* ». 20 mai 1854.

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Le Mauricien*. 1er mai 1854.

<sup>69</sup> FM 2 (854) *La Paix*. Dossier 1 (1852-1864). Lettre au GODF. 25e jour 6e mois 5856 p. 3.

<sup>70</sup> FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. « *Pétition adressée à la Reine d'Angleterre par les francs-maçons de l'Île Maurice – Loge de La Triple Espérance* » 15 janvier 1855 p. 1.

<sup>71</sup> *Ibid.*, pp. 1-2.

<sup>72</sup> FM 2 (856). *LTE*. Dossier 1. « *Pétition adressée à la Reine d'Angleterre par les francs-maçons de l'Île Maurice – Loge de La Triple Espérance* » 15 janvier 1855 p. 3.

<sup>73</sup> FM 2 (854). *La Paix*. Dossier 1. 1852-1864. Annotation 49418. Lettre de *La Paix* à Sutherland. 1er juin 1855 p.2.

requête (ce qu'il leur avait déjà proposé en 1854) et ils firent référence aux Princes excommuniés depuis Rome et aux Rois français.

Collier refusant d'abdiquer, la fin des années 1850 fut placée sous le signe de sentiments mitigés : la méfiance envers l'Église catholique locale, la défiance de certains maçons, et la peur menant à leur départ des loges alors que le maintien de l'excommunication perdurait. Alors que certains membres de *La Triple Espérance* firent une demande de renseignements sur les affiliations à la *Grand Loge d'Irlande* en 1859,<sup>74</sup> d'autres membres de la loge du Grand Orient choisirent de se joindre aux loges de la Grande Loge Unie d'Angleterre. De plus alors qu'en 1864, Collier refusa de donner les sacrements au fils qu'un maçon avait adopté<sup>75</sup>, Descrozilles expliqua, qu'alors que la splendeur d'antan de *La Triple Espérance* fut un moment obscurci, par des causes qui n'[avaient] jamais eu leur saine raison d'être », il espérait voir « le retour de ces cohortes de [Frères], dont les phalanges se comptent, non par dizaines mais par centaines. La fin de l'épiscopat de Collier à Maurice fut mouvementée. Il reçut plusieurs propositions de poste du Cardinal Barnabo de Rome qu'il refusa et accepta finalement un départ de la colonie en 1862 « en laissant derrière lui, un diocèse solidement organisé »<sup>76</sup>.

## VI 1877 : LES PRÉMICES D'UNE CESSATION DES RELATIONS MAÇONNIQUES FRANCO-BRITANNIQUES

Le départ de Collier ne mit pas fin aux sentiments antimaconniques locaux. De plus, la colonie était en passe de faire face à de nouveaux conflits qui allaient frapper de nouveau la franc-maçonnerie de Maurice dans son ensemble, à partir de 1877, mettant cette fois-ci en péril encore plus les liens entre les institutions coloniales. Lors de la séance du 8 mai 1877, la loge *La Triple Espérance* rejeta, à l'unanimité, le vœu n° 9, que le Conseil de l'Ordre leur adressa pour demander la suppression des 2 premiers termes du paragraphe 2 de L'Article 1 qui, pour eux, était la « suppression qui d'un trait de plume restreindrait l'obligation pour un néophyte en la croyance de l'existence d'un être suprême »<sup>77</sup>. Localement, la loge *La Triple Espérance* « se prononça à l'unanimité contre le changement demandé. Sa faible voix, unie à celles de quelques autres Loges, ne fut malheureusement pas écoutée et à la grande majorité l'article fut modifié »<sup>78</sup>. La circulaire du 28 novembre 1877 sur l'abrogation du Paragraphe 2 de l'Article 1<sup>er</sup> de la Constitution du *Grand Orient* informa les loges que cette modification avait été votée par l'Assemblée générale à une Session d'octobre 1877. En Europe, selon Edouard Virieux de *La Triple Espérance*, « le résultat du vote du Grand Orient fut la cessation immédiate des relations fraternelles entre lui et la Grande Loge d'Angleterre, la Grande Loge d'Ecosse, la Grande Loge d'Irlande et beaucoup d'autres puissances maçonniques »<sup>79</sup>. Alors qu'elle accepta avec réticence la nouvelle position de l'obéissance, la loge *La Triple Espérance* proposa au Grand Orient de France de lui accorder une dérogation de par le fait que, pour les maçons français, les maçons

<sup>74</sup> FM 2 (856). *LTE*. Dossier 2.

<sup>75</sup> *Masonic Mirror*. « Masonry at Home and Abroad ». mai 1864. p.9. Lettre du Révérend F. De la Mare datée des 4 et 5 avril, envoyée par H.H. aux éditeurs du *Masonic Mirror* et du *Freemasons Magazine*.

<sup>76</sup> <http://www.dioceseportlouis.org/historique/leglise-a-maurice/>

<sup>77</sup> FM 2 Rés (144). *LTE*. Dossier 3. 1893-1900. Correspondance. Volume 177. Annotation 3919. 21 juin 1894. Protestation de *LTE* contre certains vœux adressée au *GOD* p. 3.

<sup>78</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 86.

<sup>79</sup> Edouard VIRIEUX, *La loge « La Triple Espérance » de 1778 à 1878 [Typography of the Merchants and Planters Gazette, 1887]* p. 86.

britanniques étaient devenus leurs concitoyens dans ce microcosme colonial, et continua à plaider sa cause pour avoir un statut spécial pendant plus de dix ans.

Selon l'archiviste du *Library and Museum of Freemasonry* de Londres (dans une lettre envoyée à V. Latimer en 1996 – retracant l'historique de la maçonnerie anglaise à Maurice –, la fraternité entre les maçons anglais et français fut mise en péril en 1877-1878 suivant l'abrogation de la croyance obligatoire en Dieu par le Grand Orient de France, qui était « le principe de base de l'Ordre »<sup>80</sup> en Angleterre. En mars 1878, la Grande Loge Unie d'Angleterre passa une résolution à cet effet et l'archiviste précisa qu'il avait fallu « probablement un certain temps avant que cela devienne totalement effectif dans les loges anglaises à travers le monde »<sup>81</sup>. Cependant, pour lui, la nature exacte de l'impact sur la situation mauricienne n'était pas démontrée par les archives londoniennes<sup>82</sup> mais il expliqua que quelques documents en français, dans le dossier de la *Loge Friendship 1696*, suggéraient que la loge *La Triple Espérance*, ou quelques-uns de ses membres, n'étaient pas d'accord avec ce changement mais qu'ils avaient « humblement »<sup>83</sup> accepté la décision du Grand Orient. En effet, dès 1877, les loges britanniques de Maurice réagirent avec diligence et envoyèrent plusieurs lettres à leurs obédiences sur la situation qu'elles imaginaient en Europe. Cependant, elles maintinrent leurs liens avec les loges françaises, un des fondements de cette cohabitation fut le partage des temples français alors que les loges britanniques n'avaient pas encore les leurs. Ainsi, « les relations entre [Loges] des différentes obédiences restèrent amicales »<sup>84</sup>. À l'inauguration de la *Lodge of Friendship 1696*, le 11 octobre 1877, dans le temple de la loge *La Paix*, des députations des deux loges françaises se joignirent aux membres des loges anglaises – *The British Lodge 736*, *The Mauritius Lodge of Harmony No. 1535* et la loge *No.1152* – et de la loge irlandaise *No.112* pour l'ouverture des travaux<sup>85</sup>. La délégation maçonnique française comprenait le vénérable de la loge *La Paix* et le Premier Surveillant de *La Triple Espérance*<sup>86</sup>.

Les maçons des loges françaises, après leurs démêlés avec l'Évêque Collier et aux nouveaux statuts du Grand Orient de France, assistèrent, en présence des maçons britanniques, à une oraison sur la franc-maçonnerie faite par le Chapelain et maçon, le Révérend George Mc Irvine<sup>87</sup>. De même, les murs du temple de la loge française de *La Paix* allaient bientôt être décorés, suite à un vote, du portrait de Nagle, maçon de la loge anglaise, par l'artiste et maçon français La Hogue.<sup>88</sup> La cohabitation maçonnique des dernières décennies semblait se perpétuer entre les loges européennes de Maurice en cette fin de l'année 1877. Les deux loges anglaises, elles, consolidaient leurs assises dans la colonie, donnant une image d'unité maçonnique ; leurs membres étaient revigorés par l'inauguration de la troisième loge anglaise en octobre 1877, alors que la loge *La Paix*

<sup>80</sup> *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V. Latimer (secretary of the lodge). 20 novembre 1977 p.2.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>82</sup> *Lodge File Friendship 1696*. Lettre du conservateur à V. Latimer. 20 novembre 1977 p. 2.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>84</sup> Grégoire CECILE, « Notes Historiques Sur La Franc-maçonnerie A L'île Maurice, Et en Particulier Sur La Loge La Triple Espérance, Or. De Port-Louis » 27 septembre 1934 p. 1.

<sup>85</sup> *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696*. 1877-1884. Doc 1. *Minutes of the Meeting held to Inaugurate the "Lodge of Friendship", No. 1696 (Under Charter of the Grand Lodge of England, dates the 11th June 1877) in the rooms of the Lodge "La Paix".* 11 octobre 1877 p. 1.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>87</sup> *Annual Returns. Lodge of Friendship 1696*. 1877-1884. Doc 1. *Minutes of the Meeting held to Inaugurate the "Lodge of Friendship", No. 1696 (Under Charter of the Grand Lodge of England, dates the 11th June 1877) in the rooms of the Lodge "La Paix".* 11 octobre 1877 p.2.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 4.

était décadente (elle allait bientôt fermer). Cependant, le *Freemasons Chronicle* d'avril 1882 mit le doigt sur ces relations entre les maçons français et anglais de la colonie qui allaient contre la décision de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Il cita un extrait d'un journal local où certains maçons mauriciens se plaignaient que, depuis l'abrogation des statuts du *Grand Orient*, les obédiences anglaise, écossaise et irlandaise avaient ordonné à leurs membres de ne pas accepter les maçons français mauriciens comme visiteurs à leurs tenues. Ils avaient reçu la consigne de l'obéissance, face à cette attitude allant contre la fraternité et que ce serait « antimaçonnique »<sup>89</sup> de faire l'inverse : « Ces grands pouvoirs ne nous reçoivent pas ; nous, nous les recevons »<sup>90</sup>. Face à cette déclaration, le *Freemasons Chronicle* s'insurgea contre les maçons français en déclarant que les maçons anglais ne devaient pas oublier que si les Français n'avaient pas coupé les liens avec eux, ils l'avaient fait de leur côté<sup>91</sup>. Les loges britanniques avaient fermé leurs portes aux visiteurs français dans les États nord-américains, au Canada, en Suède et au Danemark. Quant au cas mauricien, le journal se demanda : « Comment se fait-il que les Loges anglaises, irlandaises et écossaises à Maurice ne soient pas forcées de suivre l'exemple ? »<sup>92</sup>.

Inévitablement, un autre débat, qui découlait de cette tendance, allait voir le jour : les limites de la juridiction maçonnique d'un pays britannique et *de facto* sous la juridiction de la Grande Loge Unie d'Angleterre. En effet, un des huit principes que l'obéissance fixa en 1929 était qu'elle ne reconnaissait qu'une obéissance par pays et la maçonnerie mauricienne allait être, à plusieurs occasions, un laboratoire en matière de juridiction. Dans un article du *Masonic Mirror* de juillet 1860, faisant écho à ce qui se passait en Angleterre, la légitimité des pays où « la Franc-maçonnerie [était] pratiquée sous l'autorité de ses gouvernements respectifs, c'est-à-dire, là où elle [était] légale »<sup>93</sup> fut questionnée. Maurice figurait sur la liste de ces pays. En 1866, le *Masonic Press* dressa, lui, la liste des « *Masonic Enclaves* » et cita le cas de Jersey où il y avait des conflits de juridiction avec les loges françaises. Cette question donna lieu à des recherches sur des précédents à propos de la présence « de Loges étrangères sur le territoire de [leur] Grande Loge Nationale »<sup>94</sup>. L'auteur cita alors les loges françaises de Maurice et les loges hollandaises du Cap, et conclut qu'il fallait évaluer dans quelle mesure elles étaient des « restes de juridictions politiques disparues »<sup>95</sup> où les loges anglaises n'interféraient pas dans la « souveraineté maçonnique »<sup>96</sup> (comme au Portugal, en Espagne et au Canada).

En 1876, huit maçons de loges du Grand Orient de France – *La Triple Espérance*, *La Paix*, *La Bienfaisance*, *L'Amitié de la Réunion* et une loge parisienne<sup>97</sup> – fondèrent la loge *La Concorde*, une loge symbolique, renommée *L'Amitié n°245*. La loge du Suprême Conseil de France fut inaugurée le 28 janvier 1878<sup>98</sup>. Cependant, dès la création de cette loge, la communauté maçonnique insulaire y fit obstacle, les loges de la Grande Loge Unie d'Angleterre aussi bien que celles du Grand Orient de France. Le 23 janvier, Jean

<sup>89</sup> *Freemasons Chronicle*. Avril 1882.

<sup>90</sup> *Ibid.*

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Freemasons Chronicle*. Avril 1882.

<sup>93</sup> *Masonic Mirror*, « *Masonic Queries & Notes. Masonry Sanctioned by Governments* ». Juillet 1860. p. 38.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>97</sup> GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Tableau des Maçons Réguliers qui désirent former une loge. *La Concorde*. 5 janvier 1877.

<sup>98</sup> GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Compte rendu de l'inauguration p. 1.

Emile Daruty demanda à la loge *Harmony 1535* d'assister à l'inauguration de la loge *L'Amitié n°245* le 28 janvier 1878<sup>99</sup> et de lui conférer le titre de « *installed master* » (vénérable installé), elle refusa. Brewsher envoya une lettre le jour de l'installation, en expliquant « (...) qu'aucune nouvelle loge ne p[ouvait] maintenant être érigée dans ce pays, sauf sous une Constitution britannique, et cette opinion prov[enait] des règlements du Suprême Conseil de France, Chapitre 1, article 5 »<sup>100</sup>. De ce fait, les procédures de la nouvelle loge étaient « irrégulières »<sup>101</sup>. Le jour même Daruty protesta contre ce qu'il appela cette « étrange théorie »<sup>102</sup>. La création de L'Amitié 245 n'était, pour lui, pas en violation des conventions des Suprêmes Conseils autour du monde et précisa que le Suprême Conseil de France avait fait « acte d'établissement à Maurice depuis 1844, quatorze ans avant la G[rande] L[odge] d'Angleterre qui ne saurait aujourd'hui lui interdire le droit d'y rester »<sup>103</sup>. Le vénérable de Harmony consulta le Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le 29 janvier 1878, car il ne voulait pas agir improprement mais « le sentiment général [était] que la Loge était irrégulière en tout & ne devrait pas être reconnue »<sup>104</sup>. Il joignit aussi une copie d'un compte rendu de l'inauguration, publié d'un journal local, *La Sentinel*, écrit, selon lui par Daruty, qui faisait allusion au vénérable de la British Lodge, comme à « une épine dans le pied de la Loge »<sup>105</sup>.

À l'inauguration de la loge, de nombreux visiteurs affluèrent comme Lewinson (le passé vénérable de la loge anglaise la *British Lodge* et de la loge écossaise la *Friendship 439*) ; des membres de la *British Lodge*, de *La Triple Espérance* et de *La Paix*<sup>106</sup>. Agissant avec circonspection face aux instructions des obédiences et pour modérer les sensibilités de leurs pairs, certains maçons britanniques ne boudèrent pas la cérémonie malgré leur réticence alors que le compte-rendu de l'inauguration fit état des visiteurs distingués qui avaient présenté leurs excuses pour leur absence due à leurs occupations professionnelles – à l'instar de Kyshe (passé vénérable de la loge irlandaise *Military Lodge*), Thompson (passé vénérable de la *Saint Louis Lodge of Marks Masters*) et Rickwood (le passé vénérable de l'ancienne *Harmony*)<sup>107</sup>. Ainsi, lors de cette cérémonie quelque peu atone en comparaison aux moments de l'affichage obséquieux de la solidarité maçonnique franco-britannique des décennies précédentes, les loges anglaises s'abstinent de visiter « en corps », considérant la loge comme irrégulière. Daruty demanda au Suprême Conseil de France de « mettre sous le nez »<sup>108</sup> des maçons de ces loges une copie de sa correspondance avec le Suprême Conseil d'Angleterre. Pour Daruty, comme, la loge avait reçu sa constitution le 30 mars 1877, il pensait qu'il avait reçu « l'autorisation nécessaire »<sup>109</sup> et que la Grande Loge Unie d'Angleterre n'y voyait pas d'objection car son Grand Maître et le Grand Maître adjoint étaient aussi les « Patrons » du Suprême Conseil d'Angleterre. De plus, certains vénérables anglais s'étaient montrés favorables à la création

<sup>99</sup> GLDF. Lettre de Daruty à Harmony 1535. 23 janvier 1878 p.1.

<sup>100</sup> GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Brewsher à L'Amitié. 28 janvier 1878.

<sup>101</sup> GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Brewsher à *L'Amitié*. 28 janvier 1878.

<sup>102</sup> GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Copie de la lettre de Daruty à Brewsher. 28 janvier 1878.

<sup>103</sup> Ibid.

<sup>104</sup> *Annual Returns. Mauritius Lodge of Harmony No.1535*. 1875-1884. H 110. Lettre au Grand Secrétaire au vénérable. 29 janvier 1878. p.1.

<sup>105</sup> Ibid., p. 3.

<sup>106</sup> GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Compte rendu de l'inauguration. p. 1.

<sup>107</sup> Ibid., p. 1.

<sup>108</sup> GLDF. Dossier *L'Amitié 245*. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1er février 1878 p.2.

<sup>109</sup> Ibid., p. 3.

de la loge et avaient changé d'avis « au dernier moment sur la menace qui leur a[vait] été faite de les traduire devant la Gr[ande] L[oge] d'Angleterre »<sup>110</sup>.

Ainsi, la présence d'autres obédiences dans une colonie anglaise, donc sous l'égide de la Grande Loge Unie d'Angleterre, devint une pierre d'achoppement au maintien des relations. Face à une situation ambiguë qui persistait après le Schisme dans ses relations avec les loges du Grand Orient de France et du Suprême Conseil de France, la maçonnerie anglaise commença à prendre position. En plus de la distance prise à certains niveaux avec *La Triple Espérance* et *La Bienfaisance*, elle se positionna contre la création d'autres loges, qui se fit en parallèle au durcissement de l'anglicisation de la colonie. La maçonnerie anglaise suivit ainsi l'expansion de l'Empire à Maurice et, même si elle ne garda pas toutes ses loges, elle affirma cette position souveraine sur le territoire de la Grande Loge Unie d'Angleterre. Quant à deux journaux locaux, à la ligne éditoriale pro-française, ils publièrent des articles belliqueux et des avis mitigés suite à l'implantation de la loge *L'Amitié*. Le journal *Le Cernéen* publia le mercredi 30 janvier 1878 un article en page 1, « *La Loge l'Amitié, n°245* », signé E.A., qui parla du fait que la présence de nombreux maçons de Port-Louis était le témoignage que, même si *L'Amitié* était une loge d'une autre obédience, les membres de la nouvelle loge restaient des frères envers lesquels les maçons des autres loges avaient des « sentiments de tolérance ». Bien informé, car « s'il faut en croire les indiscrets, – car il y en a même dans la franc-maçonnerie »<sup>111</sup>, l'auteur précisa que les loges anglaises protestaient, au nom de la Grande Loge Unie d'Angleterre, contre l'installation de cette loge et commenta : « Il est de plus assez étrange que la Grande Loge d'Angleterre, la dernière venue à Maurice (...) puisse aujourd'hui revendiquer un tel monopole, (...) et sur ce point, nous sommes parfaitement d'accord avec lui »<sup>112</sup>. Quant au journal, *La Sentinel de Maurice* du vendredi 1<sup>er</sup> février 1978, il précisa que la *Lodge of Harmony* « prétendait que l'île était colonie anglaise, la Grande Loge d'Angleterre seule avait le droit d'y constituer des loges »<sup>113</sup> et que la loge *L'Amitié*, étant irrégulière, n'entretiendrait pas de relations avec elle. L'auteur affichait un sentiment hostile envers la « prétention » de la *Lodge of Harmony* et défendit Daruty qui revendiquait « au nom de [la] liberté, le droit pour tout maçon, de se placer sous l'obédience de l'autorité maçonnique dont les doctrines lui convenaient le mieux »<sup>114</sup>. L'auteur rappela qu'après la fondation de la « première loge anglaise » en 1858 (mais il oublia ici de préciser qu'une autre loge fut créée dans les années 1810), les membres de cette loge s'étaient alors adressés à la Grande Loge Unie d'Angleterre pour avoir des consignes sur l'attitude à suivre face aux loges françaises. Il leur fut officiellement répondu que la colonie ne pouvait être assimilée aux autres pays britanniques car « au contraire, d'après des usages maçonniques, elle relevait d'une juridiction française »<sup>115</sup> comme le Grand Orient de France s'y était installé avant la colonisation britannique. L'article conclut donc, « dès lors, c'était-elle, la Gr[ande] L[oge] d'Angleterre, qui, à proprement parler, envahissait un territoire étranger en y constituant des loges »<sup>116</sup>.

Le tournant du siècle fut imbriqué, d'une part, dans les sentiments impérialistes exacerbés des Britanniques et, d'autre part, par le mauricianisme revendiqué sur une île

<sup>110</sup> GLDF. Dossier L'Amitié 245. Lettre de Daruty à Millet St Pierre. 1er février 1878 p.3.

<sup>111</sup> *Le Cernéen*. « *La Loge l'Amitié, No.245* » Signé E.A. mercredi 30 janvier 1878. p.1.

<sup>112</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>113</sup> *La Sentinel de Maurice*. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1er février 1878 « *La Loge L'Amitié* ». p. 2.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>115</sup> *La Sentinel de Maurice*. Année XXVII. No 6552. Vendredi 1er février 1878 « *La Loge L'Amitié* ». p. 2.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 2.

au cœur des tensions internes entre plusieurs nations. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle entraîna les loges dans des divergences religieuses, idéologiques et institutionnelles, et certains éléments, qui firent du laboratoire maçonnique mauricien un exemple des valeurs universelles et de la fraternité internationale, devinrent les sources mêmes de divisions. Malgré leurs différences, l'insularité et des valeurs communes apportèrent certaines similitudes identitaires. Alors que le terme « mauricianisme » ne serait vraiment utilisé que dans les années pré et post-indépendantes (l'Indépendance du pays eut lieu en 1968) pour revendiquer une identité nationale différente de l'époque coloniale, le XIX<sup>e</sup> siècle jeta les bases de ce qui, au début du XX<sup>e</sup> siècle, devint le mot d'ordre des groupes qui demandèrent le suffrage universel. La devise « *Maurice aux Mauriciens* » déclencha une dichotomie politisée entre Mauriciens et colons britanniques. L'île, devenue une terre d'implantation et les insulaires étaient désormais les enfants du sol, les instabilités et les revendications se firent même ressentir au sein de certaines loges entre 1890 et 1930. Le nationalisme français, qui sévissait dans la colonie, surtout depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, devint plus prégnant. Face à ces revendications, dans les années 1900 et 1910, la loge *La Triple Espérance*, qui souhaitait, depuis des années, avoir un Consul de France maçon, fit aussi des recommandations au Grand Orient de France et à différents ministères en France pour appuyer des mutations diplomatiques. Ces dernières avaient pour objectif de mettre en avant les réseaux diplomatiques français dans l'outre-mer et de préserver la culture française sur une terre britannique. Par exemple, le nouveau vénérable de *La Triple Espérance*, Cangy, installé 9 décembre 1911, présenta une requête au Grand Orient de France pour que le prochain Consul de France à Maurice soit un « Maçon militant »<sup>117</sup>. De même, quelques maçons comme Seillier couvaient des sentiments antibritanniques et avaient une idée, qui viendrait du Dr Edwin Blackburn lors de son vénéralat à *La Triple Espérance*. Seillier envisageait une « mesure diplomatique & historique à la fois qui n'[était] pas au dessus (sic) des moyens d'action du G[rand] O[rient] et qui amènerait à bref délai – après 15 ou 20 ans dans l'histoire d'un peuple – l'épanouissement de la mentalité française moderne dans ce petit pays »<sup>118</sup>. Se présentant comme un ex-membre de *La Triple Espérance*, « ayant jugé de sa dignité de n'en plus former partie »<sup>119</sup>, élabora en 1911, son projet à l'obédience : il créerait une entité où les membres seraient Français de par les lois égalitaires de la République (car à Maurice, un citoyen n'était pas simplement « Mauricien, sans être ni Anglais ni sujet anglais »<sup>120</sup>, par « La Rétrocession de l'Île Maurice à la France, lors des règlements de compte, par l'échange de concessions coloniales »<sup>121</sup>. Étant également contre la montée du nationalisme français dans la colonie telle qu'elle était menée, il décriait les volontaires qui souhaitaient créer une milice locale ainsi « les deux éléments de la classe dite éclairée (hélas !!) : les gens de couleur et les pseudo-blancs »<sup>122</sup>. Il adhérait, cependant, aux idées d'Edouard Laurent, « journaliste indépendant de ce pays, le seul homme indépendant de ce pays »<sup>123</sup> qui, selon

---

<sup>117</sup> GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1912-1915. Lettre du vénérable de *LTE*, Cangy, au Président et aux membres du Conseil de l'Ordre. 10 décembre 1911 p. 1.

<sup>118</sup> GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier (Rose Hill) au Secrétaire du *GODF*. 2 décembre 1915 p. 1.

<sup>119</sup> GODF. LTE 1907-1915. Dossier 1907-1911. Lettre de Seillier (Rose Hill) au Secrétaire du *GODF*. 2 décembre 1915 p. 4.

<sup>120</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 4.

lui, était en correspondance directe, au sujet de la rétrocession, avec des parlementaires et journalistes de France.

## VII) LES LIMITES DE LA CONVERGENCE DES TRADITIONS FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES

Ainsi, malgré les liens entre les franc-maçonneries d'essences anglaise et française au XIX<sup>e</sup> siècle, depuis le XX<sup>e</sup> siècle, les relations maçonniques reposent sur une dichotomie claire : d'un côté, les obédiences qui ne dérogent pas à leurs traditions théistes, et de l'autre, celles qui ne qui se disent laïques. Du côté de celles qui se revendiquent « régulières » et déistes, il y a la Grande Loge de Maurice, inaugurée le 12 mars 2005. Pour Lindsay Descombes, le premier Grand Maître de l'obédience mauricienne, les deux loges britanniques encore présentes à Maurice, avant la création de la Grande Loge de Maurice, eurent le « contrôle total sur la Maçonnerie « régulière » à Maurice pendant plus d'un siècle » et elles « n'avaient pas essaimé »<sup>124</sup>. De plus, la création de la Grande Loge de Maurice, avec les sept loges de la Grande Loge Nationale de France, en 2005, fut une façon de les affranchir « d'un passé colonial de la Franc-Maçonnerie, parfois peu glorieux »<sup>125</sup>. La Grande Loge de Maurice fut installée par le Grand Maître de la Grande Loge Nationale Française, Jean-Charles Foellner, et des délégations et des Grands Maîtres de quatre continents furent présents. Comme nous l'explique le chargé de communication et Député Grand Secrétaire de la Grande Loge de Maurice : « La GLM a été constituée sur les bases d'une loge de District, tombant sous la juridiction de la Grande Loge Nationale Française (GLNF). Ainsi, le 12 mars 2005, la Grande Loge de Maurice a été créée avec comme consécrateurs les Grand Maîtres de la Grande Loge Nationale Française, de la Grand Lodge of South Africa et de la Grand Lodge of India. Ce qui donne une belle idée de la résonance internationale d'un tel événement maçonnique. De surcroît, la Grande Loge de Maurice a obtenu sa reconnaissance de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le 11 mars 2005, soit à 24 heures de la consécration officielle, ce qui est très rare dans les annales. La Grande Loge de Maurice fait ainsi partie de la maçonnerie de tradition française « régulière » et reconnue. Ils ont été nombreux de la loge anglaise *Lodge of Friendship 1696 EC* et de la loge écossaise *Friendship Lodge 439 SC* à avoir demandé aux loges du District de la Grande Loge Nationale Française de soutenir le projet de la création de la Grande Loge de Maurice. Un certain nombre de membres des loges du Grand Orient de France ont même franchi le Rubicon pour se joindre à la maçonnerie « régulière » et reconnue de la Grande Loge de Maurice. Les pétitionnaires de la nouvelle obédience mauricienne ont été les membres des loges faisant partie du district (environ quelque 200 personnes). Une médaille commémorative a été frappée à l'occasion de la consécration de la première Grande Loge mauricienne, le 12 mars 2005, date qui coïncidait avec les 33 ans de l'Indépendance du pays, et accessoirement avec la date du début de la marche du sel de Gandhi le 12 mars 1930 ». Un des atouts qui fut souligné par Michael Allan fut le fait que le Rite Émulation fut utilisé et la cérémonie eut lieu en français. Il expliqua de même que la cérémonie se fit exactement comme en Angleterre avec « une réplique fidèle »<sup>126</sup>.

<sup>124</sup> Lindsay DESCOMBES, « *Bref historique de la création de la GLM* » [www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr](http://www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr). Accès: 16/03/2013.

<sup>125</sup> Lindsay DESCOMBES, « *Bref historique de la création de la GLM* » [www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr](http://www.glmasonica.com/introduction.php?l=fr). Accès : 16/03/2013.

<sup>126</sup> Freemasonry Today. Michael ALLAN, « *Grand Lodge of Mauritius Takes a leap forward* » 1<sup>er</sup> avril 2006.

Quant au Grand Orient de France, elle a pris une voie laïque depuis 1877. Les relations sont ainsi, depuis le 20<sup>e</sup> siècle et toujours de nos jours, internationales mais elles n'ont pas été maintenues entre toutes les obédiences. Comme l'a souligné Georges Sérignac au journal local *l'express*, lors de sa visite à Maurice en 2022 :

*« Il y a deux types d'obédience [...]. Il y a celles qui sont filles du Grand Orient de France, de cette franc-maçonnerie française qui est laïque. De ce que j'entends à Maurice, les liens de cette franc-maçonnerie sont tout à fait bons. Il n'y a pas de raisons qu'ils ne le soient pas d'ailleurs. Il peut parfois y avoir des problématiques locales humaines, des mésententes humaines, comme partout. Avec les autres obédiences, c'est-à-dire les obédiences de filiation anglo-saxonne, [...] il n'y a non pas de différences, parce que le terme serait un peu péjoratif, mais une certaine distance. C'est-à-dire qu'on se connaît ; on s'apprécie humainement parfois ; on peut être proches ; on peut être des amis dans la vie ; mais, maçonniquement, on ne se fréquente pas. Donc il y a quand même ce clivage essentiel [...] »<sup>127</sup>.*

En parallèle, en 2023, deux événements ont marqué les loges du Grand Orient de Maurice. Tout d'abord, dans le sillage des 250 ans de l'appellation Grand Orient de France, l'obédience a consolidé ses liens avec l'île Maurice en la choisissant comme le « bouquet final » des célébrations dans les villes de France. Comme l'explique Jacques Helary, Grand Maître adjoint du Grand Orient de France, lors d'une interview à Port-Louis en 2023 :

*« Lorsqu'il s'est engagé sur la commémoration des 250 ans de l'appellation du Grand Orient de France, Georges Sérignac, le Très Grand Maître, a souhaité que le Grand Orient communique, non pas pour détruire quoique ce soit et surtout pas le secret de notre ordre, mais simplement sur qui nous sommes réellement. [...] Finir à Maurice et non pas par un événement parisianiste, était important. C'est comme en franc-maçonnerie ; tout est mêlé, l'intellect, le sentiment, le besoin de sacré. L'île Maurice est une terre de force de la franc-maçonnerie historique et de vivacité sereine, calme, mais active C'est la première fois aussi qu'une équipe s'engage autour de notre ère sur une action forte et le fait est que ce n'est pas comme dans les autres régions du monde où se sont beaucoup d'expatriés, de professionnels ou autres. C'est la première fois qu'un représentant mauricien de la franc-maçonnerie rentre et agit au Conseil de l'Ordre. C'est une reconnaissance aussi de ce qu'il a fait dans le passé et aujourd'hui »<sup>128</sup>.*

Ensuite, Amaresh Ramlugan, un Mauricien, a été élu Grand Maître Adjoint du Grand Orient (Maçonnisme et juridictions), lors du Convent de Lille en 2023.

Ainsi, de nos jours, la scission est bien maintenue entre d'une part les loges qui se disent « régulières », et d'autre part, celles qui suivent une tradition déiste. La pérennisation de la cessation des relations internationales est tout à fait légitime de par le fait que les grandes ambitions de Farquhar ne pouvaient défier les réalités du monde maçonnique international. En revanche, le cas mauricien montre que la franc-maçonnerie a bel et bien joué un rôle unificateur à certains niveaux et qu'il est indéniable que, face aux circonstances, elle exacerbera également certaines divisions déjà bien ancrées dans la société. La vie des loges s'entremêla à l'histoire générale de l'île devenue, aujourd'hui,

<sup>127</sup> Suite de l'interview de Georges Sérignac au quotidien *L'Express de Maurice*, publiée le 1er juillet 2022.

<sup>128</sup> Interview de Jacques Helary pour *L'Express de Maurice* le 7 juillet 2023, publiée le 8 janvier 2023.

une nation à part entière. L’implantation des loges françaises et britanniques dans cet espace insulaire, dénuées de peuples autochtones, contraint les expatriés à changer certains modes de fonctionnement pour s’adapter à la donne contextuelle de l’Isle de France, ensuite de l’île Maurice. Les métamorphoses subies et les liens entre des nations diverses et variées d’Europe firent de cette colonie et de ses loges un vivier de cultures et de traditions. La franc-maçonnerie des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle a laissé à la postérité une identité ilienne propre. Le fait maçonnique, transposé dans un contexte insulaire, a ainsi été métamorphosé et a eu un rayonnement en évoluant côté à côté dans un contexte déjà très étroit, tout en maintenant une présence sur le territoire.

# **LA FRANC-MAÇONNERIE À L'HEURE DU RAJ : ENTRE IDÉAUX UNIVERSALISTES ET TENTATIONS COMMUNAUTAIRES**

Simon DESCHAMPS  
Maître de conférences  
Université de Toulouse-Jean Jaurès

**Résumé :** En 1843, une loge maçonnique d'un genre nouveau vit le jour à Bombay. La particularité de la loge *Rising Star of Western India* No. 342 résidait dans le fait qu'elle était destinée aux seuls « gentilshommes indigènes dont le caractère et la respectabilité sont attestés »<sup>1</sup>. La première loge dite ‘indigène’ était née. Comment faut-il concevoir la création des loges dites « indigènes » en Inde ? Faut-il y voir une étape décisive dans la réalisation de l’idéal maçonnique d’universalisme et d’égalité, ou bien faut-il y voir avant tout une concession, un compromis vis-à-vis de ce même idéal ? Au regard du contexte particulièrement critique, entre adossement accru des loges aux structures du pouvoir colonial et ouverture grandissante à la participation des populations indiennes, cet article se fixe pour ambition de questionner la capacité de la franc-maçonnerie à s’affranchir des hiérarchies coloniales rigides de la société coloniale britannique en Inde.

**Mots-clés :** Inde britannique – franc-maçonnerie – universalisme – communautarisme – loges indigènes

**Abstract :** In 1843, a new type of masonic lodge was founded in Bombay. The unprecedented feature of lodge *Rising Star of Western India* No. 342 was that it was open only to the "native gentlemen of proven character and respectability". The first "indigenous" lodge was born. How should we view the creation of so-called "indigenous" lodges in India? Should they be seen as a decisive step in the realization of the Masonic ideal of universalism and equality, or should they be seen above all as a concession, a form of compromise to that same ideal? In view of the particularly critical context, with lodges increasingly tied to colonial power structures and increasingly open to the participation of Indian populations, this article sets out to question Freemasonry's ability to free itself from the rigid colonial hierarchies of British colonial society in India.

**Keywords :** Colonial India – Freemasonry – Universalism – Communautarism – native lodges

---

<sup>1</sup> D. F. WADIA, History of Lodge Rising Star of Western India No. 342 S. C. Bombay, British India Press, 1912, p. 4.

Le 29 décembre 1860, le *Cornwall Chronicle*, un quotidien publié à Launceston, en Tasmanie, à quelque 9 000 kilomètres de Calcutta, consacra un article à l'actualité maçonnique dans le Raj britannique :

« *A Lucknow, la solution au problème de l'amélioration des relations entre l'Européen et l'Oriental a enfin été trouvée. La franc-maçonnerie est le talisman [...] Encouragez la franc-maçonnerie et encouragez tous les indigènes, tout particulièrement les musulmans à devenir membre de l'Ordre et cela signera la fin de la haine et de l'inimitié [...] Contrairement aux territoires les plus éloignés de la Grande Révolte, il s'agit là de la stratégie mise en place dans le Nord-Ouest de l'Inde, dont le but est de générer des relations plus apaisées* »<sup>2</sup>.

Le journaliste semblait suggérer que la franc-maçonnerie constituait une ressource de choix pour remédier aux tensions intercommunautaires générées par la révolte de Cipayes (1857), le soulèvement populaire contre l'autorité britannique qui bouleversa durablement l'ordre colonial dans l'Empire des Indes.

Si l'article du *Cornwall Chronicle* prête à la franc-maçonnerie les vertus magiques du talisman, c'est bien sûr parce que dès sa création, au siècle précédent, elle prétend rassembler ce qui est épars et notamment transcender les appartenances religieuses, politiques et nationales. Lorsqu'elle s'implante en Inde, à partir de 1730, la franc-maçonnerie est confrontée à une diversité sociale, ethnique et religieuse sans précédent. Très vite, elle se retrouve tiraillée entre son ambition de rassembler les hommes « qui seraient autrement restés à une perpétuelle distance » et les pratiques de distanciation raciale qui régissent la société coloniale indienne<sup>3</sup>. Et pourtant, le premier Indien est initié dès 1775. Il s'agit du prince indien héritier du royaume d'Arcot, un allié de poids des Britanniques. Comme lui, une poignée de princes indiens trouvèrent leur place en loge au XVIII<sup>e</sup> siècle. On comprend mieux la référence du *Englishman* aux musulmans d'Inde. À l'évidence, la priorité était alors de s'assurer le soutien de l'aristocratie indienne héritière des mogholes, que les Britanniques considéraient désormais comme la véritable élite traditionnelle du sous-continent indien.

Pourtant, l'éligibilité des populations indiennes ne faisait aucunement l'unanimité au tournant du siècle, alors que la révolte des Cipayes avait complètement rebattu les cartes et engendré un durcissement des attitudes raciales, qui s'empara de la société coloniale britannique en Inde et n'épargna pas les loges maçonniques. La création de la première *native lodge* ou « loge indigène », en 1843, dont la vocation était de permettre et de faciliter l'initiation des candidats indiens, témoigne des tensions qui parcouraient les loges indiennes. Au contact de cette réalité nouvelle et par l'intermédiaire de ses loges locales, la franc-maçonnerie fut amenée à définir ou à redéfinir ses normes d'inclusion et d'exclusion, au péril potentiel de son idéal d'universalisme et d'égalité. Comment faut-il concevoir la création des loges dites « indigènes » en Inde ? Faut-il y voir y voir une étape décisive dans la réalisation de l'idéal maçonnique d'universalisme et d'égalité, ou bien faut-il y voir avant tout une concession, un compromis vis-à-vis de ce même idéal ? Dans quelle mesure les loges maçonniques britanniques en Inde parvinrent-elles à donner une expression concrète à l'idéal maçonnique d'universalisme et d'égalité dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'heure du Raj ? Au regard de ce contexte

<sup>2</sup> Journal *The Cornwall Chronicle*, Saturday 29 February 1860, 2, Trove - National Library of Australia. Disponible sur <http://nla.gov.au/nla.news-article65989090>.

<sup>3</sup> James ANDERSON, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution*, London, Kenning's Masonic Archeological Library, 1888, p. 58.

particulièrement critique, entre adossement accru des loges aux structures du pouvoir colonial et ouverture grandissante à la participation des populations indiennes, cet article se fixe pour ambition de questionner la capacité de la franc-maçonnerie à s'affranchir des hiérarchies coloniales rigides de la société coloniale britannique en Inde.

## I) DES PREMIERS DÉBATS SUR L'ADMISSIBILITÉ À LA CRÉATION DE LA PREMIÈRE LOGE INDIGÈNE

Dans son *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Daniel Ligou propose l'entrée suivante en guise de définition de l'universalisme maçonnique :

« Malgré ses divergences internes, la Maçonnerie prétend à l'universalisme, c'est-à-dire à grouper les hommes, quelles que soient leurs convictions religieuses et politiques, leur nationalité, leur race. "Signer un traité éternel au nom du Ciel et de l'Humanité", écrivait Joseph de Maistre »<sup>4</sup>.

À cette définition on pourrait ajouter le projet de laisser de côté toutes les distinctions sociales dans l'espace de la loge, et cela sans trahir l'esprit des *Constitutions*, dans lesquelles les membres sont décrits : « comme des frères sous le même niveau »<sup>5</sup>. Outre son refus de s'enfermer dans le dogme, fut-il religieux ou politique, la franc-maçonnerie se définit comme une association fraternelle. Cette métaphore sociale de la famille dicte le comportement des maçons les uns envers les autres, au sein de la loge et de l'ensemble plus vaste que constitue la « République maçonnique universelle »<sup>6</sup>. A cet idéal universaliste s'ajoute la volonté détendre la fraternité au-delà des mers. « Nous sommes aussi de toutes les nations, langues, parentés et expressions »<sup>7</sup>. Lorsqu'Anderson définit l'appartenance maçonnique et le mode de fonctionnement des loges dans le cadre des *Constitutions*, il cherche à détacher l'Ordre de toute appartenance nationale. En 1740, la Grande Loge d'Angleterre dispose de neuf loges dans ses colonies contre trois sur le Continent<sup>8</sup>. C'est dire la rapidité avec laquelle elle se diffuse. La première loge ouverte en Inde fait son apparition en 1730, treize ans seulement après la création de la Grande Loge d'Angleterre. De là, la question de savoir si l'Indien pouvait être considéré comme « frère », ne manqua pas de se poser rapidement. Si l'on s'en tient à la rhétorique des *Constitutions* d'Anderson, rien ne permettait aux loges implantées en Inde d'exclure les candidats indiens qui frappaient à leurs portes. Mais dans le contexte de la colonisation et peut-être plus encore dans l'Inde coloniale, les enjeux que recouvrait l'admission de populations locales touchaient aux fondements même du pouvoir colonial.

Et pourtant, le premier franc-maçon indien fut initié dès 1775, dans une loge militaire en cantonnement à Trichinopoly. Il s'agit de Umdat-ul-Umrah, le prince indien héritier du royaume d'Arcot, dont le père, Muhammad Ali Khan Wallajah, alors Nabab du Carnatique, avait soutenu les Britanniques contre Hyder Ali et les troupes françaises pendant la première Guerre du Mysore (1767-1769). Son frère, Ameeu-ul-Umrah Bahadur, fut à son tour initié quelques temps après, également à l'initiative de Terence,

<sup>4</sup> Daniel LIGOU, dir., *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987, p. 1234.

<sup>5</sup> James Anderson, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution*, London, Kenning's Masonic Archeological Library, 1888, p. 63. Traduction de Daniel Ligou.

<sup>6</sup> Mary Ann CLAWSON, *Constructing Brotherhood - Class, Gender and Fraternalism*, Princeton, Princeton University Press, 1989, p. 4.

<sup>7</sup> James ANDERSON, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution*, London, Kenning's Masonic Archeological Library, 1888, p. 62. Traduction de Daniel Ligou.

<sup>8</sup> Peter CLARK, *British Clubs and Societies : the Origins of the Associational World 1580-1800*, Oxford, University Press, 2000, p. 309.

chirurgien de l'armée des Indes et vénérable maître de la loge No. 355. L'initiation d'Umdat-ul-Umrah et de son frère est tout à fait emblématique des premières initiations de candidats indiens, qui résultait le plus souvent d'initiatives individuelles plus que de décisions institutionnelles. Paradoxalement, l'admissibilité des populations locales ne faisait alors pas débat. Plus globalement, il est clair que l'initiation d'Umdat-ul-Umrah et de son frère Ameeu-ul-Umrah, constituent deux cas isolés dans un contexte où le fait maçonnique local était encore très peu établi et organisé.

Comparativement, l'initiation de Meer Bundeh Ali Khan en 1812, fit beaucoup plus de bruit et donna lieu à des réactions hostiles très fortes au sein de la loge au sein de laquelle il fut initié. Lorsque les membres de la loge *Marine* No. 232 de Hyderabad se réunirent pour procéder à son initiation, deux frères refusèrent de participer à la tenue, en faisant valoir qu'ils refusaient de se rendre complices de l'initiation d'un « Turc, Juif, ou Infidèle, et qu'ils considéraient que tous les Musulmans étaient des Turcs »<sup>9</sup>. À l'évidence, la religion de Meer Bundeh Ali Khan n'était pas compatible avec la franc-maçonnerie aux yeux de tous. Par ailleurs, deux autres maçons qui participèrent à la tenue, refusèrent catégoriquement de s'asseoir au côté de Bundeh Ali Khan à l'occasion du banquet, au motif qu'il lui apostasierait sa religion en acceptant de s'asseoir à la même table que les Européens. Les réactions xénophobes de certains membres la loge *Marine* se propagèrent à d'autres loges de la province du Bengale, à l'instar de la loge *Humility with Fortitude* de Calcutta, qui refusa l'accès aux deux musulmans qui furent initiés par la loge *Marine*, peu de temps après Meer Bundeh Ali Khan. À partir de ce moment-là, la question de l'admissibilité des indigènes prit une dimension véritablement institutionnelle et ce d'autant plus que les opposants à l'initiation de Bundeh Ali Khan prirent l'initiative d'écrire à la Grande Loge d'Angleterre dans l'espoir qu'elle prenne position<sup>10</sup>. À l'évidence, on assiste dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle à l'émergence d'un débat au sein des loges implantées sur le sous-continent Indien, qui se tournèrent tout naturellement vers les obédiences de métropole, en quêtes de réponses.

Dans sa lettre en date du 2 juillet 1842, le Grand Maître de la Grande Loge Unie d'Angleterre, le duc de Sussex, se prononça favorablement à l'admissibilité des indigènes, à condition qu'ils satisfassent un certain nombre de conditions :

*« Il s'agit là d'une question à laquelle il [le duc de Sussex] s'intéresse depuis des années et qui constitue un point central de son engagement maçonnique ; pourvu qu'un Homme croit à l'existence du Grand Architecte de l'Univers, au futur de l'âme et qu'il étende cette croyance à l'existence de peines et de récompenses dans l'au-delà ; alors cette personne est pleinement éligible pour être reçue comme Frère »*<sup>11</sup>.

La lettre mentionne également la présence du duc de Sussex à la cérémonie d'initiation de l'ambassadeur perse Mirza Abu Hassan Khan, à Londres en 1810. Il n'est donc pas surprenant de le voir conclure dans sa lettre que « en partant de ce principe, les hindous et les musulmans peuvent et doivent être reçus »<sup>12</sup>. La lettre de Sussex venait en réponse à celle de John Grant, le Grand Maître de la Grande Loge Provinciale de Calcutta, envoyée en mai 1840, dans laquelle il demandait à la Grande Loge Unie d'Angleterre de

<sup>9</sup> G. E. WALKER, « 250 Years of Freemasonry in India : A Study in Resolved Discords », *Ars Quatuor Coronatorum* 92, 1979, p. 177.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Letter from the United Grand Lodge of England to the Provincial Grand Lodge of Bengal, 2nd July 1842 (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, HC 17/D/28). Dépôt d'archives, Bibliothèques de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>12</sup> Ibid.

statuer définitivement sur l'admissibilité des musulmans et des hindous<sup>13</sup>. Dès septembre 1840, le *Freemason Quarterly Review*, un périodique maçonnique, avait publié un article du *Bombay Gazette* en réponse à la question de la constitutionalité de l'admission des indigènes soulevée par le *Calcutta Courier*. On y trouve notamment une lettre signée « A Past Master », adressée au *Bombay Gazette* sur cette même question. A Past Master mentionne les positions de James Burnes, qui était alors le Grand Maître Provincial de l'Inde de l'Ouest et selon lequel : « La franc-maçonnerie est une institution qui accueille tout autant les Juifs et les Gentils, les Chrétiens et les Musulmans, avec pour seule condition qu'ils croient en l'Être suprême, qu'ils soient moralement intègres et qu'ils aient pleinement conscience de leur engagement »<sup>14</sup>. De toute évidence, la question de l'admissibilité des indigènes était également au centre des préoccupations de la province de Bombay. Burnes allait d'ailleurs ouvrir une nouvelle page dans l'intégration des indigènes en autorisant la création d'une loge qui leur était exclusivement consacrée, à Bombay.



**Médaille commémorative de la création de la loge Rising Star of Western India No. 342, obédience écossaise, en 1843, première loge indigène.**

La première « loge indigène », la loge *Rising Star of Western India* No. 342, vit le jour en réponse au rejet d'un candidat indien de confession parsi, Maneckji Cursetji. Malgré son initiation à Paris en 1842, la loge *Perseverance* de Bombay refusait de l'affilier. À l'évidence, un certain nombre de membres de *Perseverance* refusaient de partager l'espace de la loge avec un Indien. Face à cette exclusion jugée injuste, 27 francs-maçons et membres pour la plupart de la loge *Perseverance*, s'unirent pour obtenir une nouvelle patente pour la constitution d'une loge destinée à l'initiation des « gentilshommes indigènes dont le caractère et la respectabilité sont attestés »<sup>15</sup>. James Burnes se déclara favorable à la création de cette nouvelle loge dans une lettre qu'il adressa au 27 pétitionnaires le 1<sup>er</sup> décembre 1843. C'est ainsi que la loge *Rising Star of Western India* No. 342 fut constituée. Les quatre premiers indigènes initiés, furent Ardeshir Cursetji Wadia (également un parsi et membre de la *Royal Society*), ainsi que trois négociants indiens de confession musulmane. Ainsi, la franc-maçonnerie « européenne » et la franc-maçonnerie « indigène » se devaient de rester séparées et bien distinctes, alors que l'idéal

<sup>13</sup> Letter from John Grant to the Grand Lodge of England, 30th November 1840, United Grand Lodge of England, Indian Correspondence, HC 17/D/24. Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>14</sup> Périodique : *The Freemasons' Quarterly Review*, London, Sherwood, Gilbert and Piper, 1840, p. 116.

<sup>15</sup> D. F. WADIA, History of Lodge Rising Star of Western India No. 342 S. C. Bombay, British India Press, 1912, p. 4.

d'une fraternité universelle laissait place à celui d'une fraternité de tendance communautaire, c'est-à-dire à un modèle d'intégration des populations locales permettant à ces deux catégories de la population de partager une expérience commune tout en restant séparées, « à une perpétuelle distance » l'une de l'autre<sup>16</sup>.

## II) AUX ORIGINES DES LOGES « INDIGÈNES » ET CONFESIONNELLES

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Empire des Indes connut un grand nombre de mutations politiques, sociales et culturelles. La révolte des Cipayes (1857), qui constitue un tournant dans l'histoire de l'Inde britannique, entraîna une véritable réorganisation de l'état colonial, mais aussi de nouvelles représentations très peu favorables aux populations locales. Face à la contestation de la domination britannique, les préjugés raciaux trouvèrent de plus en plus de résonnance et contribuèrent à renforcer plus encore les tensions au sein de la société coloniale indienne. Il ne s'agit pas pour autant de suggérer que le durcissement des attitudes raciales que l'on observe dans les années 1860 résulte entièrement de la révolte des Cipayes. Les perceptions que les Britanniques avaient des populations indiennes avaient clairement commencé à changer bien avant, et la révolte ne fit qu'en cristalliser l'expression<sup>17</sup>. Les concepts d'universalité et de perfectibilité hérités des Lumières, qui avaient servi de fondement à l'idéologie libérale, furent progressivement délaissés. L'idéologie libérale appliquée à l'Empire, dont John Stuart Mill s'était fait le représentant, était de plus en plus contestée. Charles Kingsley (1819-1875), célèbre pasteur anglican et essayiste, écrivit en 1866 qu'il répudiait les opinions de John Stuart Mill après y avoir longtemps souscrit : « J'ai longtemps adhéré à cette doctrine avec conviction, mais j'en suis revenu [...] il existe des différences congénitales et des tendances héréditaires qui surpassent le domaine de l'éducation, qu'elles soient bonnes ou mauvaises »<sup>18</sup>. La montée du différentialisme, ce courant de pensée qui postulait l'existence de différences essentielles et irréductibles entre les communautés, eut notamment pour conséquence d'affaiblir le mouvement évangéliste en Inde, alors que de plus en plus de Britanniques percevaient le christianisme comme une marque de leur identité distincte<sup>19</sup>. La contradiction entre l'idéal d'universalisme et d'égalité de la franc-maçonnerie et sa participation à l'entreprise coloniale était alors plus évidente que jamais.

Pourtant, on ne saurait nier que l'ouverture de la loge *Rising Star of Western India* contribua à diffuser le principe de l'admissibilité des indigènes même si celle-ci n'avait toujours pas trouvé de réponse définitive et ne faisait pas l'unanimité. L'obédience écossaise du district de Bombay était sans doute la plus en avancée en la matière, alors que la Grande Loge de District du Bengale faisait de la résistance. En 1864, la Grande Loge Provinciale de Bombay d'obédience anglaise adressa une lettre à la Grande Loge mère dans laquelle elle s'interrogeait sur deux points : « Les Parsis sont-ils éligibles à l'initiation ? Les Hindous sont-ils éligibles à l'initiation ? »<sup>20</sup>. À la différence du débat qui avait émergé vingt ans plus tôt, le débat des années 1860 ne posait donc pas tant le

<sup>16</sup> James ANDERSON, *The Constitution Book of 1723. The Wilson M. S. Constitution*, London, Kenning's Masonic Archeological Library, 1888, p. 58. Traduction de Daniel Ligou.

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Charles KINGSLEY, *His Letters and Memories of His Life*, Cambridge, USA : J. F. Taylor and Company, 1899, p. 225.

<sup>19</sup> Thomas R. METCALF, *Ideologies of the Raj*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 48.

<sup>20</sup> Letter from the Provincial Grand Lodge of Bombay to the United Grand Lodge of England, 13<sup>th</sup> May 1864 (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, Unreferenced Material). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

problème en termes de l'admissibilité des autochtones dans leur ensemble, mais plutôt en termes de l'admissibilité des différentes communautés religieuses. La lettre de la Grande Loge Provinciale de Bombay ne laisse planer aucun doute quant à la véritable nature du problème, c'est-à-dire l'admissibilité des hindous. Alors que les parsis étaient de proches collaborateurs commerciaux des Britanniques et que les musulmans leur étaient familiers depuis des siècles, les hindous restaient relativement méconnus, suscitaient la méfiance et faisaient l'objet de nombreux préjugés raciaux<sup>21</sup>. Le contexte ne leur était donc pas favorable. Le principal obstacle concernait leur polythéisme en lien avec le système de castes et son incompatibilité avec le fonctionnement fraternel de la franc-maçonnerie : « En référence à l'initiation des Hindous et en complément de ce qui a été dit concernant les Parsis, il est de notre devoir d'attirer l'attention sur le fait que même ceux qui disent rejeter l'Idolâtrie sont tellement entravés dans le système des castes qu'ils sont contraints de se livrer à des rites idolâtres »<sup>22</sup>. Ce point de vue était entièrement partagé par le Comité colonial mandaté par la Grande Loge Unie d'Angleterre en 1864, pour débattre de la question de l'admissibilité des parsis et des hindous, comme en témoigne sa réponse :

*« L'Hindou en revanche se voit condamner par les idoles qui peuplent sa maison et son temple. "Des dieux nombreux et des Seigneurs nombreux" ont divisé le culte originel de Brahma, le Créateur et ses Ministres, Vishnu le Sauveur, et Shiva le Destructeur. Dès lors, de nombreuses superstitions barbares et dégradantes ont freiné et prévenu la diffusion de la civilisation occidentale et de l'éducation »<sup>23</sup>.*

Cette représentation des hindous était majoritaire, plus encore après la révolte des Cipayes. Les positions adoptées par les officiers de la Grande Loge Provinciale du Bengale à l'occasion de leur tenue en date du 24 juin 1865 l'illustrent plus encore. En effet, le frère Howe y proposa la motion suivante : « L'admission des hindous dans la franc-maçonnerie est-elle conforme aux principes de notre Ordre, tels qu'ils sont promus par la Grande Loge d'Angleterre »<sup>24</sup>. Le frère Roberts, Grand Maître Provincial Adjoint insista alors sur la distance sociale séparant les Indiens des Britanniques : « [...] il était extrêmement difficile sinon totalement impossible de se faire une opinion un tant soit peu fidèle du Caractère de l'Asiatique : son mode de vie et même sa façon de penser étaient si foncièrement différents de ceux d'un Européen, que leurs caractères étaient tel un livre scellé »<sup>25</sup>. Le frère Fenn, Grand Porteur d'Épée, reprit à son tour cette idée de différence insurmontable, en y ajoutant une dimension ouvertement racialiste :

*« Il était impossible d'arriver à connaître l'Asiatique intimement à cause du gouffre insurmontable qui les séparait et que rien ne pouvait surmonter. Les hommes, bien qu'étant du même sang, n'étaient pas tous semblables, le mot "homme" n'avait pas toujours la même signification ; il y avait plusieurs races, plusieurs rangs et plusieurs conditions et notre race différait en tous points de celle de l'Asiatique, si bien que nous*

<sup>21</sup> Thomas R. METCALF, *Ideologies of the Raj*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 134.

<sup>22</sup> Letter from the Provincial Grand Lodge of Bombay to the United Grand Lodge of England, 13<sup>th</sup> May 1864 (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, Unreferenced Material). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>23</sup> J. S. HOPWOOD, and James MASON, « Report of the Colonial Board, » *The Masonic Record of Western India* 1.1 (1865), p. 364.

<sup>24</sup> Périodique : *The Freemasons' Magazine and Masonic Mirror* [en ligne] (décembre 1863) : 14. Disponible sur Masonic Periodicals Online : <http://www.masonicperiodicals.org/>.

<sup>25</sup> Extract from the Proceedings of the Provincial Grand Lodge of Bengal 24<sup>th</sup> June 1865 (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, Unreferenced Material). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

*ne pourrions jamais nous rencontrer en tant que frères. Même les musulmans d'Inde n'étaient pas vraiment des musulmans selon les principes du Koran ; bon nombre d'entre eux étaient des idolâtres si bien que les musulmans de Turquie et de Perse n'avaient que du mépris et du dédain pour eux »<sup>26</sup>.*

Le discours de Fenn préfigure les discours raciaux qui fleurirent dans les années 1870 et essentialisèrent les différences entre les peuples. Il est intéressant de noter que le débat ne portait plus simplement sur les hindous, mais bien sur l'ensemble des populations indiennes, comme en atteste sa référence aux musulmans indiens. La tendance n'était donc pas à la fraternité mais bien plutôt à l'altérité fondamentale. Le frère Abbott, Premier Grand Surveillant, qui n'avait pas caché son hostilité à l'admission des hindous en 1863, réitera ses propos en élargissant son animosité à l'ensemble des populations indiennes :

*« Il [le Frère Abbott] considérait que les Asiatiques n'étaient pas de notre espèce et il ne s'assierait jamais avec eux en loge. L'expérience avait été faite il y a une dizaine d'années lorsqu'un groupe de civils avait créé le Union Club ouvert aux Européens et aux Asiatiques ; le projet avait fini par échouer parce qu'il s'était avéré impossible d'amalgamer de pareils extrêmes et le Club au lieu de s'appeler l'Union fut connu sous le nom de 'l'Eau et l'Huile', deux liquides qui ne peuvent se mélanger. L'Asiatique ne pouvait se conformer à leurs [les francs-maçons] goûts et à leurs habitudes et ne pourrait s'associer à nous en loge sans qu'il s'estime contaminé, ni ne pourrait s'asseoir à la table du Banquet »<sup>27</sup>.*

Thomas Metcalf note d'ailleurs qu'au XIX<sup>e</sup> siècle « La centralité de la communauté religieuse et de la caste aux yeux des Britanniques, faisait de l'Inde un pays au statut distinct et dont la différence était fondamentale »<sup>28</sup>. Le glissement communautaire de la franc-maçonnerie est ainsi tout à fait symptomatique de l'Inde post-révolution.

Il en va de même de la multiplication des loges dites « indigènes ». Entre 1843 et 1893, huit loges indigènes furent créées dans les provinces maçonniques indiennes, dont sept à Bombay. À l'évidence, les maçons de Bombay, qu'ils soient britanniques ou indiens, avaient assimilé la logique différentialiste qui dominait dans les années 1860. Dès 1867, onze parsis et deux musulmans obtinrent de la Grande Loge de District de Bombay, une patente pour la constitution de la loge *Eastern Star No. 1189*<sup>29</sup>. Parmi les membres fondateurs de cette loge, se trouvaient d'anciens membres de la loge *Concord N° 757*, une loge mixte. Le fait que les membres indiens de cette loge aient éprouvé le besoin de fonder une loge destinée aux seuls Indiens est tout à fait représentatif du repli identitaire qui semblait s'être installé dans les loges de Bombay<sup>30</sup>. Les deux loges indigènes suivantes, ouvertes à Bombay en 1871, furent également le fait des parsis. La troisième loge indigène ouverte en 1871 à Bombay, la loge *Cyrus No 1359*, était d'un genre nouveau. Le fait même qu'elle ait été nommée après Cyrus (559 av. J.-C. à 530 av. J.-C.), le fondateur de l'Empire perse des Achéménides, la rendait inévitablement plus évocatrice pour les parsis que pour les autres communautés indiennes. Lorsque les deux

<sup>26</sup> « Quarterly Communication of the 24<sup>th</sup> June 1865 », in *Proceedings of the Provincial Grand Lodge of Bengal (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, Unreferenced Material)*. Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Thomas R. METCALF, *Ideologies of the Raj*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, p. 134.

<sup>29</sup> Jehangir Framroz SHROFF, *Centenary Celebrations of the Cyrus Lodge No. 1359 E.C., Consecrated on 28<sup>th</sup> August 1871, Bombay*, 1972, p. 1.

<sup>30</sup> Ibid.

premières loges indigènes furent créées à Bombay, il n'y avait rien dans leur constitution qui indiquait qu'elles étaient destinées à une communauté religieuse en particulier. La situation changea toutefois avec l'apparition de loges indigènes dont le fondement n'était plus l'appartenance raciale, mais l'appartenance religieuse. De la même façon que les loges indigènes avaient permis aux francs-maçons de maintenir les distinctions raciales, les loges confessionnelles permettaient une certaine uniformité religieuse au sein de la loge. Cela étant, dès l'année suivante, la loge initia quatre hindous et prouva ainsi que bien qu'étant destinée aux parsis, elle ne leur était pas exclusivement réservée<sup>31</sup>. Très peu d'hindous avaient été initiés dans les loges indiennes en 1872, et le fait que la loge *Cyrus* ait choisi de s'ouvrir à eux est tout à fait remarquable. A cet égard, l'esprit d'ouverture des membres de la loge contribua à étendre les limites de l'universalité maçonnique. Cependant, les quatre hindous qui avaient été initiés dans la loge *Cyrus* en 1872 devinrent à leur tour les fondateurs d'une nouvelle loge, la loge *Aryan* No 1709, ouverte dès 1873 à l'attention des candidats hindous<sup>32</sup>. Leur initiative répondait clairement à une logique communautaire, puisqu'il s'agissait de se rencontrer sur la base de leur appartenance à la communauté hindoue.

Le fait que les loges confessionnelles se soient multipliées dans les années 1870 n'est donc pas une coïncidence. L'historien Jim Masselos situe l'émergence de la vision d'une Inde composée de plusieurs communautés aux intérêts conflictuels précisément à cette époque<sup>33</sup>. Selon le Premier ministre britannique Benjamin Disraeli (1804-1881), l'Inde était « un pays ancien composé de nombreuses nations, d'une grande variété de peuples et de races, dont la religion, les habitudes et les lois étaient différentes »<sup>34</sup>. Alors que se développait un sentiment plus profond d'appartenance communautaire, il semblerait que la loge confessionnelle soit devenue la norme. Il suffit pour s'en convaincre de s'intéresser à la réaction de la loge *Rising Star of Western India* face à la création de la loge *Islam* No 490, en 1876. Les membres de la loge *Rising Star of Western India* regrettèrent que les loges indigènes n'aient pas été consultées<sup>35</sup>. À l'évidence la loge revendiquait ainsi un droit de regard sur la constitution de loges indigènes. Mais son hostilité manifeste s'explique également à la lumière des tensions qui opposèrent les deux communautés, notamment à l'occasion des *Muslim-Parsi Riots* de Bombay de 1874, qui renforçèrent plus encore le repli communaliste<sup>36</sup>. De fait, plusieurs membres de la loge *Islam* avaient été initiés dans la loge *Rising Star of Western India*, ce qui tend à étayer davantage le caractère confessionnel de sa constitution. En 1876, la ville de Bombay comptait six loges indigènes, dont la plupart était dominées par une communauté religieuse en particulier, un modèle qui allait s'étendre aux autres districts maçonniques indiens.

<sup>31</sup> Jehangir Framroz SHROFF, Centenary Celebrations of the Cyrus Lodge No. 1359 E.C., Consecrated on 28th August 1871, Bombay, 1972, p. 16.

<sup>32</sup> « Quarterly Communication of the 29th August 1895 », in *Proceedings of the Grand Lodge of all Scottish Freemasonry in India* (Bombay, 1886 - 1909). (The Library and Museum of Freemasonry, London). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>33</sup> Jim MASSELOS, *Indian Nationalism : A History*, India, New Dawn History, 2005, p. 117.

<sup>34</sup> *Parliamentary Debates*, in Eric HOBSBAWM ; Terence RANGER, éd., *The Invention of Tradition*, Cambridge, University Press, 1983, p. 184.

<sup>35</sup> D.F. WADIA, *History of Lodge Rising Star of Western India* No. 342 S. C., Bombay, British India Press, 1912, p. 200.

<sup>36</sup> Le communalisme est un phénomène assez propre à l'Inde, qui se traduit par l'omniprésence dans le paysage politique de mouvements fondés sur la communauté religieuse et/ou ethnique.

### III) DÉCENTREMENT ET RECENTREMENT : L'ÉMERGENCE D'UNE FRANC-MAÇONNERIE INDIENNE

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le portrait que l'on peut dresser de la franc-maçonnerie en Inde est celui d'une grande diversité des formes sous lesquelles elle se concrétisait. Au prix de combats répétés et d'efforts sans relâche, les indigènes, toutes confessions confondues, étaient parvenus à se faire une place en loge. Leur intégration prit plusieurs formes, de la loge mixte à la loge indigène. Cette pluralité des formes était due au fait que l'ensemble des francs-maçons britanniques n'étaient pas prêts à fraterniser avec les Indiens. D'autre part, même ceux qui l'étaient ne considéraient pas nécessairement les Indiens comme leurs frères à part entière, malgré les incitations faites par les administrateurs coloniaux et les autorités maçonniques, en particulier au niveau des Grandes Loges mères, en faveur de la création de loges mixtes. Alors que les relations politiques entre les Britanniques et les Indiens étaient de plus en plus compliquées et tendues, la franc-maçonnerie était mentionnée de manière quasi-systématique, comme un bon moyen d'apaiser ces tensions. En 1893, Lord Saltoun (1851-1933), visita le Raj en sa qualité de Grand Maître Adjoint de la Grande Loge d'Ecosse, et délivra un discours dans lequel il décrivait l'intégration des Indiens comme « une question essentielle, mais aussi, je pense, une réussite dont on doit se féliciter alors que la race desdits 'gouvernants' et la race desdits 'gouvernés' sont ainsi rassemblées au sein d'une union parfaite et absolue, placée sous le signe de l'égalité et de la fraternité »<sup>37</sup>. Cette instance croissante sur le rôle que pouvait jouer la franc-maçonnerie comme ciment de l'unité impériale, explique en grande partie le regain d'intérêt des autorités maçonniques pour les loges mixtes. La loge *Imperial Brotherhood* No. 1041, fondée en 1908, avait ouvertement pour objectif de réunir les Indiens et les Britanniques autour d'un projet impérial commun : « Nous pensons que le fait de renforcer l'impérialisme à travers l'Inde, grâce aux vertus œcuméniques et à l'influence humanisante de la franc-maçonnerie, pourrait avoir les conséquences favorables que nous attendons »<sup>38</sup>.

Le poème de Rudyard Kipling intitulé « The Mother Lodge », qui semble pourtant vanter la capacité de la loge maçonnique à transcender les distinctions sociales et raciales, illustre parfaitement la logique à l'œuvre : « A l'extérieur – 'Sergent ! Monsieur ! Salut ! Salam !' À l'intérieur – 'Frère', et ça ne fait aucun mal. Nous nous réunissions sur le niveau et nous nous séparions sur l'équerre ; Moi j'étais second diacre là-bas dans ma loge mère ! »<sup>39</sup>. Kipling ne voyait aucun inconvénient à partager l'espace de la loge avec des Indiens, précisément parce qu'il considérait que cela ne remettait nullement en question les hiérarchies coloniales du monde profane. Les subterfuges que furent le cloisonnement entre le monde initiatique et le monde profane, ou bien les loges indigènes, engendrèrent une franc-maçonnerie plus adaptée à la société coloniale au sein de laquelle les conceptions hiérarchiques étaient d'une importance capitale. Reste la question de savoir si la franc-maçonnerie parvint à promouvoir de meilleures relations, des relations plus équitables entre les francs-maçons britanniques et leurs frères indiens ? Dans le discours qu'il prononça à Bombay en mars 1877, K. R. Cama, une figure emblématique de la communauté parsi, semblait le penser :

<sup>37</sup> « Quarterly Communication 6th April 1893 », in *Proceedings of the Grand Lodge of All Scottish Freemasonry in India*, The Library and Museum of Freemasonry, London. Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>38</sup> Lodge « Imperial Brotherhood », No. 1041 (S. C.) : Golden Jubilee Souvenir, Bombay, 1958, p. 30. Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>39</sup> Rudyard KIPLING, « The Mother Lodge », in Rudyard Kipling, *The Works of Rudyard Kipling*, Ware, Wordsworth Editions Limited, 1994, p. 460.

*« Ainsi, la louable volonté de faire émerger un esprit bienveillant, amical et tolérant entre les deux grandes classes, l'Européen et l'indigène, qui n'ont pas d'autres opportunités ni d'autres lieux où ils peuvent se fréquenter dans les conditions avantageuses qu'offre la franc-maçonnerie, prend forme dans nos loges maçonniques et constitue un des principaux avantages de notre sainte institution »<sup>40</sup>.*

Le fait que Cama conçoive l'union des peuples sous la bannière de la franc-maçonnerie, une institution occidentale dont l'engagement en faveur de l'impérialisme n'est plus à démontrer, pourrait assez facilement s'interpréter comme le triomphe de l'acculturation. Cependant, le cas de la franc-maçonnerie complique quelque peu l'équation. Le fait même que le discours de Cama ait été prononcé à l'occasion des festivités maçonniques organisées pour le *Jamshedi Navroz*, la fête de célébration du nouvel an parsi, ne fait que démontrer l'emprise grandissante des peuples indiens sur le fait maçonnique local<sup>41</sup>.

À Bombay, la scène maçonnique était pour le moins éclectique et traversée de contradictions. La majorité des loges étaient toujours exclusivement composées de Britanniques. La distinction entre ‘franc-maçonnerie européenne’ et ‘franc-maçonnerie indigène’ était bien établie, comme en atteste la correspondance publiée dans le *Masonic Mirror* en avril 1866 :

*« Il ne fait nul doute que dans une loge entièrement composée d'hindous ou de musulmans, qu'elle soit indigène ou devenue indigène, on doit pouvoir s'attendre à ce que les hindous et les musulmans prêtent serment sur le Coran ou le livre sacré des Hindous. Mais comme aucun chrétien ne reconnaît le caractère sacré et contraignant de l'un ou de l'autre, aucun chrétien ne peut véritablement être admis dans ces loges et doit nécessairement se tourner vers une loge dans laquelle le Volume de la Loi Sacré est fort heureusement toujours ouvert parmi nous »<sup>42</sup>.*

Cette distinction était d'ailleurs fortement encouragée par la *Grand Lodge of Scottish Freemasonry in India*. En 1888, les officiers du district de Bombay recommandèrent ainsi qu'une séparation claire soit maintenue entre la franc-maçonnerie indigène et la franc-maçonnerie européenne : « [...] alors qu'il existe des loges spécialement conçues pour les indigènes, la plus grande prudence et la plus grande attention s'imposent face à la possibilité d'initier des indigènes dans les loges composées majoritairement ou entièrement de frères européens »<sup>43</sup>. Certaines loges, comme la loge *St. George No. 549*, une des plus prestigieuses de Bombay, restreignaient ouvertement leur accès aux seuls candidats européens. Cela ne veut pas dire que tous les membres de la loge étaient hostiles à l'intégration des Indiens, au contraire. C'est vers le deuxième surveillant de la loge *St. George*, Thomas Diver, que les parsis s'étaient tournés pour solliciter son aide dans la constitution de la loge indigène *Eastern Star*<sup>44</sup>. À Calcutta, la loge *Perseverance*, qui avait initialement refusé d'intégrer Maneckji Cursetji, même après qu'il ait été initié à Paris en 1843, fit le choix de l'ouverture dans les années 1880,

<sup>40</sup> K.R. CAMA, *A Discourse on Freemasonry among the Natives of Bombay*, Bombay, Times of India Steam, 1877, p. 5.

<sup>41</sup> D. F. WADIA, *History of Lodge Rising Star of Western India No. 342 S. C.*, Bombay, British India Press, 1912, p. 193.

<sup>42</sup> *The Freemasons' Magazine and Masonic Mirror* [en ligne] (avril 1866) : 9. Disponible sur Masonic Periodicals Online : <http://www.masonicperiodicals.org>.

<sup>43</sup> « Quarterly Communication of the 28th day of July 1888 », in *Proceedings of the Grand Lodge of all Scottish Freemasonry in India, Bombay, 1886-1909*. The Library and Museum of Freemasonry, London, 1909.

<sup>44</sup> *The Freemasons' Magazine and Masonic Mirror* [en ligne] (octobre 1869) : 14. Disponible sur Masonic Periodicals Online : <http://www.masonicperiodicals.org>.

en initiant plusieurs candidats indiens<sup>45</sup>. Pourtant, le tournant du siècle fut marqué par la création de la loge *Zoroaster* No. 800, était tout autant confessionnelle et encore plus exclusive. Le nom qui lui fut donné, celui du prophète et fondateur du zoroastrisme, la religion des parsis, ainsi que la devise qu'elle adopta, « Humata, Hukhta, Hvarshta » (pensées pures, mots purs et actions pures), suffit à le prouver<sup>46</sup>. Les parsis qui fondèrent cette loge concevaient indiscutablement leur initiative comme une forme de célébration de leur foi. D'autre part et exception faite du premier Vénérable Maître européen, l'ensemble des Vénérables Maîtres de cette loge pendant l'ère coloniale furent des parsis, comme l'ensemble de ses membres<sup>47</sup>. Pour devenir membre de cette loge, il fallait donc être parsi. Par conséquent, la loge *Zoroaster* fut sans doute la plus proche de ce que l'on pourrait considérer à juste titre comme une loge sectaire. De toute évidence, les loges indigènes et confessionnelles continuèrent de fleurir à Bombay, comme dans les autres districts indiens.

Le district de Madras ouvrit sa première loge indigène, la loge *Carnatic* No. 2031, en 1883. La loge fut constituée par douze Indiens de différentes confessions, dont la majorité était hindoue. Tous étaient membres de loges mixtes qui opéraient alors dans le district de Madras<sup>48</sup>. Le fait même qu'ils décidèrent de constituer une loge destinée aux seuls Indiens tend à suggérer qu'ils n'étaient pas satisfaits par la façon dont ils étaient traités dans les loges existantes. La lettre adressée par Pulney Andy (1831-1909), le premier indien à recevoir un diplôme britannique en médecine et père fondateur de la loge, confirme cette première hypothèse :

*« Le sentiment général semble être que les indigènes peinent toujours à intégrer la franc-maçonnerie et qu'un grand nombre des frères qui sont parvenus à accéder à ce privilège, ont très vite découvert que leurs possibilités d'avancement étaient nulles, ce qui les a forcés à se détacher de leurs loges pour en former de nouvelles, destinées principalement à leurs concitoyens »<sup>49</sup>.*

Andy considérait très clairement la création d'une loge indigène comme la seule manière d'échapper aux obstacles que les Britanniques mettaient sur leur chemin. À cet égard, l'existence de loges indigènes contribua sans doute à rapprocher la franc-maçonnerie de son idéal d'universalisme et d'égalité. Pulney Andy étaient d'ailleurs de ceux qui concevaient la loge maçonnique comme le meilleur moyen de « niveler toutes les différences raciales entre les gouvernants et les gouvernés » au nom du « lien de Fraternité Universelle »<sup>50</sup>. En revanche, force est de constater un certain décalage entre la pratique et la rhétorique. En effet, lors du banquet de consécration, les membres Indiens de la loge prirent leurs rafraîchissements à l'écart des frères européens qui leur rendaient alors visite<sup>51</sup>. Cette pratique était en contradiction totale avec l'idéal maçonnique d'universalisme et d'égalité et ne manqua pas de provoquer l'émoi. Pourtant,

<sup>45</sup> By-laws of Lodge Perseverance No. 338 (S.C.) : to which are added a brief history of the lodge, list of members, etc, The Library and Museum of Freemasonry, London, 1897.

<sup>46</sup> « Quarterly Communication 28th April 1894 », in *Proceedings of the District Grand Lodge of Bombay*, The Library and Museum of Freemasonry, London, 1909.

<sup>47</sup> Vahid Jalil FOZDAR, *Constructing the « Brother » : Freemasonry, Empire and Nationalism in India, 1840-1925* (PhD diss., University of California, Berkeley, USA, 2001, p. 458 (Thèse).

<sup>48</sup> T. V. MUTHUKRISHNAN, History of the Carnatic Lodge No. 2031 E.C., 1883-1993, Madras, 1933, p. 51.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 13.

la loge *Carnatic* était un modèle de pluralité religieuse puisqu'elle était constituée d'Indiens de toutes les confessions, et de chrétiens.

La formation de la loge *Carnatic* No. 2031, de Madras, constitue un exemple emblématique de la capacité des francs-maçons indiens à s'organiser et à faire valoir leurs droits dans le cadre des *Constitutions*. Face aux préjugés dont il estimait que les hindous étaient victimes, Pulney Andy avait pris l'initiative d'écrire aux douze frères hindous de Madras pour leur proposer d'unir leurs efforts afin d'ouvrir une nouvelle loge, dont l'objectif serait « [...] d'atténuer et de niveler les différences de races entre les gouvernants et les gouvernés »<sup>52</sup>. De ce point de vue les loges indigènes, même si elles constituent un compromis de l'idéal fondateur d'universalisme et d'égalité, contribuèrent à faire émerger une franc-maçonnerie indienne d'une diversité sans précédent. Malgré les discriminations dont ils faisaient l'objet, les Indiens continuèrent d'affluer et furent de plus en plus nombreux dans les loges indiennes. En 1872, sur les 532 francs-maçons de toutes obédiences confondues que comptait la ville, au moins 115 étaient Indiens<sup>53</sup>. Ces chiffres ont beau n'avoir qu'une valeur indicative puisqu'ils ne concernent que la ville de Bombay, ils n'en révèlent pas moins une hausse spectaculaire du nombre d'Indiens francs-maçons à l'échelle du Raj. Par ailleurs, les grandes loges de district comptaient de plus en plus d'officiers indiens. Comme le rappela Dadabhai Naoroji lors d'une tenue de la *Yarborough Lodge* No 810 de Brighton, c'est le Grand Maître Richard Barton qui le premier prit l'initiative d'accorder des offices de la Grande Loge de District aux Indiens : « [...] c'est lui qui ouvrit le premier et de manière systématique, l'accès de la Grande Loge d'Inde aux indigènes »<sup>54</sup>. Parmi les premiers Indiens qui furent nominés par Barton, on trouve K. R. Cama, l'auteur du discours cité plus haut, qui occupa plusieurs offices à la Grande Loge de District jusqu'à être nommé Substitut du Grand Maître Provincial en 1868<sup>55</sup>. En 1871, sur les 30 officiers que comptait la Grande Loge d'Inde de l'Ouest, huit étaient indiens<sup>56</sup>. Comparativement, en mars 1876, la Grande Loge de District du Bengale en comptait trois, à savoir W.C. Bonnerjee, Grand Registraire, Prosonno Coomar Dutt, Grand Maître de Cérémonie, et Nobin Chand Bural, Grand Maître Porte-Bannière<sup>57</sup>. Aux yeux des francs-maçons indiens, il paraît évident que ces nominations pouvaient être interprétées comme une preuve de confiance autant qu'une preuve de véritable parité.

La forte hausse du nombre de francs-maçons dans les loges indiennes s'accompagna par ailleurs d'un véritable processus de vernacularisation des loges. À titre d'exemple, la loge Hyderabad No 787, ouverte en 1893, conduisait l'ensemble de son rituel en ourdou, ce qui est emblématique du fait que les langues vernaculaires avaient progressivement fait leur entrée en franc-maçonnerie. Cela vaut pour les loges indigènes, mais aussi pour les loges mixtes, comme en atteste le fait qu'une chanson ait été entonnée en parsi par les membres de la loge *Orion in the West* No 415 de Pune, en septembre 1889, à l'occasion de la venue du prince Arthur, duc de Connaught et Grand Maître du

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>53</sup> Masonic Register for Bombay : English and Scottish Constitution, 1872 (The Library and Museum of Freemasonry, London). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>54</sup> D. F. WADIA, History of Lodge Rising Star of Western India No. 342 S. C. Bombay, British India Press, 1912, p. 167.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>56</sup> Masonic Register for Bombay : English and Scottish Constitution, 1872 (The Library and Museum of Freemasonry, London). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>57</sup> « Quarterly Communication of the 21<sup>st</sup> March 1876 », in *Proceedings of the Provincial Grand Lodge of Bengal* (The Library and Museum of Freemasonry, London). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

District de Bombay<sup>58</sup>. Mais ce processus, par lequel certains éléments des cultures locales vinrent se greffer au rituel maçonnique pour engendrer une franc-maçonnerie nouvelle, le produit d'une forme de « créolisation », pour reprendre le terme d'Edouard Glissant, allait bien au-delà de la simple question des usages linguistiques en loge<sup>59</sup>. Le processus de vernacularisation des loges indiennes trouve ses origines dans les loges indigènes, comme la loge *Rising Star of Western India* No 342, où germa l'idée de célébrer le *Jamshedi Navroz*. C'est K.R. Cama en personne qui soumit l'idée à la loge en 1874, en faisant valoir que « le Jamshadi Navroz est lié à la franc-maçonnerie en cela qu'elle incite ceux qui y participent à s'intéresser à l'étude de la nature et des sciences, en particulier l'astronomie »<sup>60</sup>. Au même moment, le livre sacré des différentes communautés avait fait son apparition sur l'autel, au côté de la Bible. À Bombay, dans les années 1880, la Grande Loge d'Inde de l'Ouest créa de toutes pièces deux nouveaux offices, le *Grand Koran Bearer* (Le Grand Porteur du Coran) et le *Grand Zend Avesta Bearer* (Le Grand Porteur du Zend Avesta)<sup>61</sup>. En fait, dès 1875, lors de la cérémonie de pose de la première pierre du *Elphinstone Dock*, à Bombay, en présence du Prince de Galles, le *Zend Avesta* figurait parmi les artefacts utilisés<sup>62</sup>. La présence de l'ensemble des livres sacrés indiens dans le rituel maçonnique était tout aussi importante pour les membres indiens. En 1881, lors d'une visite à la loge *Hiram* No. 1784, O.A., de Bombay, P. M. Jeejeebhoy, porta à l'attention de la loge que l'absence du *Zend Avesta* aux côtés de la Bible était problématique : « Il déclara que dans les loges parsis, l'usage voulait que les deux volumes [la Bible et le Zend Avesta] soient ouverts et qu'il devrait toujours en être de même dans la loge *Hiram*, puisqu'elle comptait plusieurs membres parsis »<sup>63</sup>. La multiplication des éléments de culture locale qui venaient se greffer au rituel maçonnique relevait incontestablement d'une volonté forte des populations locales de s'approprier l'espace de la loge. En parallèle, les francs-maçons indiens reprit bien souvent le mythe d'une franc-maçonnerie orientale antique que les Britanniques avaient alimenté dans les années 1840. Dans son discours à la *Yarborough Lodge*, en 1868, Dadabhai Naoroji confirma cette tendance chez les parsis : « Les jeunes parsis sont tout juste rentrés en franc-maçonnerie et déjà ils ont l'arrogance de prétendre que même s'ils ne l'ont pas inventée, ils sont les frères maçons d'un temps plus ancien »<sup>64</sup>.

Dès sa création, la franc-maçonnerie s'opposa à toute forme de dogme. Son faible contenu idéologique et l'adaptabilité de ses structures furent la clé de sa diffusion fulgurante. L'expansion impériale offrit aux grandes loges britanniques une opportunité sans précédent d'étendre leur influence. Lorsqu'elles firent leur entrée dans le sous-continent indien, les loges maçonniques se confrontèrent à une diversité sans précédent. Les premières initiations d'Indiens passèrent relativement inaperçues. Mais dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que le nombre d'Indiens qui se présentaient aux

<sup>58</sup> Périodique : *The Freemason* [en ligne] (septembre 1889) : 9. Disponible sur Masonic Periodicals Online : <http://www.masonicperiodicals.org/>

<sup>59</sup> Edouard GLISSANT, *Traité du Tout-Monde*, Paris, Gallimard, 1997, p. 194.

<sup>60</sup> D. F. WADIA, *History of Lodge Rising Star of Western India* No. 342 S. C. Bombay, British India Press, 1912, p. 193.

<sup>61</sup> Périodique : *The Freemason* [en ligne] (novembre 1888) : 10. Disponible sur Masonic Periodicals Online : <http://www.masonicperiodicals.org/>.

<sup>62</sup> « Laying the foundation-stone of the Prince's Dock, Bombay, with Masonic Honours, 11<sup>th</sup> November 1875 », in *Proceedings of the District Grand Lodge of Bombay* (The Library and Museum of Freemasonry, London). Dépôt d'archives. Bibliothèque de la Grande Loge Unie d'Angleterre.

<sup>63</sup> K. GOPALASWAMI ; S. K. AIYER, *History of the District Grand Lodge of Bombay*, 1861-1961, Bombay, 1961, p. 20.

<sup>64</sup> Dadabhai Naoroji, cité par D. F. WADIA, *History of Lodge Rising Star of Western India* No. 342 S. C., Bombay, British India Press, 1912, p. 167.

portes des loges ne cessait de croître, la franc-maçonnerie devint alors le laboratoire de nouveaux rapports sociaux. Au tournant du siècle, franc-maçonnerie indienne était sans doute plus diversifiée que jamais, mais tout autant compartimentée. Les loges mixtes n'étaient pas devenues la norme, alors que les loges indigènes se multipliaient. La franc-maçonnerie indienne célébrait systématiquement sa diversité raciale et religieuse, cette même différence que l'Etat colonial mettait alors en exergue pour faire valoir sa légitimité. Les Indiens qui étaient parvenus à intégrer la franc-maçonnerie au sein de loges mixtes ou de loges indigènes étaient conscients qu'il ne s'agissait là que des prémisses de la reconnaissance et que l'égalité restait à conquérir.

À travers le débat sur l'admissibilité des indigènes, on voit se dessiner une tension majeure eu sein de la franc-maçonnerie indienne, entre d'une part, son idéal d'universalisme et d'égalité, et de l'autre la tentation de l'exclusion, au nom du postulat de supériorité qui constituait le fondement de l'impérialisme britannique<sup>65</sup>. L'admissibilité des Indiens ne faisait pourtant pas l'unanimité et les solutions qui furent trouvées étaient clairement destinées à satisfaire tous les partis. La création de 'loges indigènes' définit ainsi un nouveau modèle de loge, qui présentait une ambivalence profonde vis-à-vis des objectifs affichés dans les *Constitutions* d'Anderson. A bien des égards, on peut considérer ces loges comme un compromis, un subterfuge même, puisqu'elles permirent à bon nombre de francs-maçons britanniques de ne jamais véritablement affronter le problème de la mixité raciale. La frontière tracée par la franc-maçonnerie entre le « monde initiatique » (l'espace de la loge) et « le monde profane » (l'espace en dehors de la loge), facilita grandement la tâche aux francs-maçons britanniques lorsqu'il s'est agi de fraterniser avec les populations locales. En effet, comme Kipling le rappelait si bien dans son poème « The Mother Lodge », si les clivages, notamment entre colonisateur et colonisé, n'avaient plus lieu d'être en loge, cela ne devait altérer en rien leur validité dans le monde profane<sup>66</sup>. Définir les limites du fraternalisme maçonnique consiste donc à délimiter la frontière qui sépare ces deux espaces. Cette frontière n'est pas immuable, au contraire, elle est tributaire de l'évolution historique et géographique de la franc-maçonnerie. L'exploration des limites du fraternalisme maçonnique passe nécessairement par un examen des pratiques d'inclusion et d'exclusion en contexte, parce qu'elles se dessinent au gré de l'histoire des loges maçonniques des îles britanniques à l'Inde coloniale. Si elle peut prétendre à un héritage des Lumières, dont elle est sans conteste la création, la franc-maçonnerie est avant tout une ressource sociale dont le fonctionnement et les fins varièrent d'une époque à l'autre. Par conséquent, il faut impérativement se prémunir contre le travers qui consisterait à considérer la franc-maçonnerie comme une organisation atemporelle. Au fil du temps elle fut soumise à des mutations qui parfois l'éloignèrent, parfois la rapprochèrent de son idéal originel et de ses fonctions premières, telles qu'elles sont couchées par écrit dans les *Constitutions*.

Quoiqu'il en soit, les Indiens lui trouvèrent très vite de nouvelles fonctions. Lorsque le mouvement nationaliste prit de l'ampleur, la parité qu'ils étaient parvenus à obtenir en loge stimula sans aucun doute leur désir de faire valoir leurs droits en dehors de la loge. Dans une certaine mesure, les loges maçonniques contribuèrent au mouvement nationaliste indien en fournissant à leurs membres indiens l'opportunité de

<sup>65</sup> Jessica HARLAND-JACOBS, *Builders of Empire : Freemasonry and British Imperialism, 1717-1927*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 2007, p. 239.

<sup>66</sup> Rudyard KIPLING, « The Mother Lodge », in Rudyard Kipling, *The Works of Rudyard Kipling* (Ware : Wordsworth Editions Limited, 1994, p. 460).

faire l'expérience de l'égalité et de la démocratie avant l'heure, contribuant ainsi à éveiller leurs aspirations démocratiques. Cela explique qu'un grand nombre de membres des associations politiques indiennes, notamment le Congrès national indien, aient été francs-maçons et membres des loges indigènes. C'est avant tout dans les coulisses du mouvement nationaliste indien qu'on peut situer le rôle de la franc-maçonnerie. Comme dans la plupart des bouleversements sociaux à laquelle elle est souvent associée, son influence ne fut donc qu'indirecte. Peut-être faut-il y voir le secret de sa pérennité.

## BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

*By-laws of Lodge Perseverance No 338 (S.C.) : to which are added a brief history of the lodge, list of members, etc.* Bombay, 1897.

*Extract from the Proceedings of the Provincial Grand Lodge of Bengal, 24th June 1865.*

Kipling, Rudyard, *The Collected Poems of Rudyard Kipling*, New edition, Ware, Wordsworth Editions Ltd, 1999.

*Letter from the United Grand Lodge of England to the Provincial Grand Lodge of Bengal, 2nd July 1842* (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, HC 17/D/28).

*Letter from John Grant to the Grand Lodge of England, 30th November 1840* (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, HC 17/D/24).

*Letter from the Provincial Grand Lodge of Bombay to the United Grand Lodge of England, 13<sup>th</sup> May 1864* (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, Unreferenced Material).

*Lodge « Imperial Brotherhood », No. 1041 (S. C.) : Golden Jubilee Souvenir.* Bombay, 1958

*Masonic register for Bombay : English and Scottish Constitution, 1872*, London, The Library and Museum of Freemasonry, NJE 16 MAS.

Masselos, Jim. « Tilak, Bal Gangadhar (1856–1920) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford University Press, 2004 ; online edn, May 2007.

*Proceedings of the Provincial Grand Lodge of Bengal* (United Grand Lodge of England : Indian Correspondence, Unreferenced Material).

*Proceedings of the Grand Lodge of all Scottish Freemasonry in India.* Bombay, 1886 - 1909.

*The Cornwall Chronicle*, Saturday 29 February 1860, 2 (Trove - National Library of Australia). Disponible sur <http://nla.gov.au/nla.news-article65989090>

*The Freemason* [en ligne] (septembre 1889).

*The Freemasons' Magazine and Masonic Mirror* [en ligne] (décembre 1863).

*The Freemasons' Magazine and Masonic Mirror.* [en ligne] (avril 1866).

*The Freemasons' Quarterly Review.* London : Sherwood, Gilbert and Piper, 1840.

*The Masonic Record of Western India Vol. I.* Bombay : Education Society's Press, 1864-1865.

## **LES LOGES PORTUGAISES DU MOZAMBIQUE**

Joaquim GRAVE DOS SANTOS  
Directeur des archives du Grand Orient Lusitanien

**Résumé :** L'objectif de cet article est de situer l'expansion de la franc-maçonnerie au Mozambique dans le contexte de la politique coloniale portugaise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et des réformes qui y ont été introduites après l'établissement de la République, suite à la Révolution du 5 octobre 1910. La franc-maçonnerie portugaise a eu une forte présence dans les colonies africaines, en lien avec l'effort de colonisation de ces territoires. Cette expansion s'est accentuée après 1900, dans les dernières décennies de la monarchie, à la suite de l'ultimatum britannique de 1890 qui a forcé la cession de vastes zones situées entre l'Angola et le Mozambique comprenant les actuelles Zambie, Rhodésie et Malawi. Un sentiment nationaliste élevé est alors né, alimenté par la classe moyenne et par le Parti Républicain Portugais. Il a imprégné l'opinion publique dans la métropole, obligeant les gouvernements à promouvoir le développement colonial. Tout cet effort de colonisation a coûté cher au Portugal et a provoqué des tensions sociales dans la métropole, ce qui a conduit à la chute de la monarchie, après la révolution républicaine du 5 octobre 1910. Si le nouveau régime n'a pas apporté de changements substantiels aux statuts des colonies, il a introduit de profondes réformes dans l'administration coloniale, dans le but de favoriser le développement de ces territoires. Ces réformes ont été influencées par les études et par les débats au sein du Conseil de l'Ordre du Grande Oriente Lusitano Unido (GOLU), qui était la plus importante obédience au Portugal, par le nombre de loges comme par l'implication de plusieurs de ses membres dans la direction des colonies. Dans ce contexte, l'implantation des loges au Mozambique eut lieu principalement entre 1900 et 1916, à Lourenço Marques, à Beira, à Quelimane, à Inhambane et à Xai-Xai. Les Loges *Cruzeiro do Sul* et *1º de Janeiro*, à Lourenço Marques, se distinguèrent par le nombre de leurs membres et par leur rayonnement, à l'instar des vénérables maîtres José da Costa Fialho et Francisco Roque de Aguiar. D'après les tableaux de loges des archives du Grande Oriente Lusitano, on peut constater une forte présence de fonctionnaires de l'administration coloniale portugaise dans les principales loges mozambicaines qui travaillaient toutes au Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA), ce qui donna une forte résonance à la scission survenue au sein du GOLU en 1914 au sein du Suprême Conseil. Ces loges ont aussi participé à des actes de résistance républicaine, de même qu'à des institutions de solidarité, notamment dans le domaine de l'éducation. Les écoles fondées par la Loge *1º Janeiro* ayant joué ainsi un

rôle fondamental dans l'émergence d'une classe cultivée de métis qui intégra l'administration coloniale. Enfin, la vie des loges dans cette colonie est marquée par la construction du Palais Maçonnique de Lourenço Marques en 1931, à un moment où tout présageait pourtant un avenir désastreux pour la franc-maçonnerie portugaise, ce qui se concrétisa avec la loi Cabral qui interdit la franc-maçonnerie en 1935. Après l'entrée en vigueur de cette loi, ces loges ont gardé leur activité clandestine, transférant cependant progressivement leur activité vers les institutions de solidarité qu'elles avaient fondées, notamment l'Associação dos Velhos Colonos.

**Mots-clés :** colonialisme portugais- Mozambique-République-Éducation-Rite écossais

**Abstract :** *The objective of this article is to situate the expansion of Freemasonry in Mozambique in the context of Portuguese colonial policy at the end of the 19th century and the reforms that were introduced there after the establishment of the Republic, following to the Revolution of October 5, 1910. Portuguese Freemasonry had a strong presence in the African colonies, in connection with the effort to colonize these territories. This expansion was accentuated after 1900, at the end of the monarchy, following the British ultimatum of 1890 which forced the cession of vast areas located between Angola and Mozambique including present-day Zambia, Rhodesia and Malawi. A high nationalism was then born, fueled by the middle class and by the Portuguese Republican Party. It permeated public opinion in the metropolis, forcing governments to promote colonial development. All this colonization effort cost Portugal dearly and caused social tensions in Lisbon, which led to the fall of the monarchy, after the republican revolution of October 5, 1910. If the new regime did not bring substantial changes to the statutes of the colonies, profound reforms in the colonial administration where introduced, with the aim of promoting the development of these colonial territories. These reforms were influenced by studies and debates in the council of the Order of the Grand Oriente Lusitano Unido (GOLU), which was the most important obedience in Portugal, by the number of lodges and by the involvement of several of its members in the direction of the colonies. In this context, the establishment of lodges in Mozambique took place mainly between 1900 and 1916, in Lourenço Marques, Beira, Quelimane, Inhambane and Xai-Xai. The Cruzeiro do Sul and 1º de Janeiro Lodges in Lourenço Marques were distinguished by their number of members and their influence, like their worshipful masters José da Costa Fialho and Francisco Roque de Aguiar. According with the exploitation of the archives of the Grande Oriente Lusitano, there is a strong presence of officials of the Portuguese colonial administration in the main Mozambican lodges who all worked in the Ancient and Accepted Scottish Rite (AASR), which gave strong resonance to the split within the GOLU in 1914 within the Supreme Council. These lodges also participated in acts of republican resistance, as well as in institutions of solidarity, especially in the domain of education. The schools founded by Lodge 1º Janeiro thus played a fundamental role in the emergence of a cultured class of half-breeds that integrated colonial administration. Finally, the life of the lodges in this colony was marked by the construction of the Masonic Palace of Lourenço Marques in 1931, at a time when everything augured well for a disastrous future for Portuguese Freemasonry, which materialized with the Cabral Law which prohibited Freemasonry-masonry in 1935. After the entry into force of this law, these lodges kept their clandestine activity, however gradually transferring their activity to the institutions of solidarity they had founded, notably the Associação dos Velhos Colonos.*

**Keywords :** Portuguese colonialism-Mozambique-Republic-Education-Scottish Rite

L'objectif de cet article est de résituer le contexte de l'expansion de la franc-maçonnerie au Mozambique à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et son évolution face aux réformes qui y ont été introduites après l'établissement de la République, qui fait suite à la Révolution du 5 octobre 1910. Ces réformes ont d'ailleurs été influencées par des études et des débats promus par le Conseil de l'Ordre du *Grande Oriente Lusitano Unido* (GOLU), qui était la plus importante Obédience maçonnique au Portugal par le nombre de Loges et de membres, souvent fortement impliqués dans la politique coloniale.

Dans une colonie ayant généré une société coloniale aux caractéristiques multiculturelles et multiethniques particulières et dans laquelle une forte influence britannique a toujours prévalu, la séquence d'implantation des Loges au Mozambique s'est aussi déroulée en lien avec le développement des principaux centres urbains, ce qui a profondément marqué la composition sociologique des ateliers. On doit aussi tenir compte du fait que les principales Loges mozambicaines pratiquaient toutes le Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA). Cela implique de porter une attention particulière à la scission provoquée au sein du GOLU en 1914 par le Suprême Conseil de ce Rite. Elle a eu en effet un très fort impact sur la franc-maçonnerie de la colonie, entraînant des tensions entre les loges qui se rallient au *Grémio Luso-Escocês* et celles restées dans l'Obédience<sup>1</sup>.



Localisation des loges du Mozambique

<sup>1</sup> Sur ce point, le travail de recherche archivistique montre que la véracité d'un retour de la loge *1º de Janeiro* au sein du GOLU après la réunification de 1926 n'est pas prouvée.

Il convient enfin d'étudier les aspects qui rattachent l'histoire de ces Loges aux initiatives de résistance républicaine, dans un contexte où l'on notera cependant que l'antimaçonnisme d'Etat instauré avec l'avènement de la Dictature militaire, en 1926, était beaucoup moins agressif à Mozambique que dans la métropole. Cette situation était due en partie à la reconnaissance dont bénéficiaient les principales figures maçonniques dans la société mozambicaine en raison de leur action philanthropique. Les ateliers avaient été à l'origine de la fondation de nombreuses institutions de solidarité, notamment dans le domaine de l'éducation. En croisant les noms des membres des loges avec les annuaires de la colonie du Mozambique, il est d'ailleurs possible de voir l'énorme implication des ateliers dans le mouvement associatif mozambicain, notamment dans le Centre Républicain et dans la presse.

Enfin, il est impossible de ne pas finir ce tableau sans évoquer le gigantisme de la construction du Palais Maçonnique de Lourenço Marques, pourtant entrepris à une époque où tout présageait un avenir désastreux pour la franc-maçonnerie portugaise, ce qui s'est concrétisé dans le vote de la loi Cabral, qui l'a interdite en 1935.

## I) LE CONTEXTE DES COLONIES PORTUGAISES AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

La franc-maçonnerie portugaise a eu une forte présence dans les colonies africaines, qui a accompagné l'effort de colonisation de ces territoires. Cette expansion s'est accentuée après 1900, dans les dernières décennies de la monarchie, à la suite de l'ultimatum britannique de 1890 qui a forcé la cession de vastes zones situées entre l'Angola et le Mozambique comprenant les actuelles Zambie, Rhodésie et Malawi. Un sentiment nationaliste élevé est alors né, alimenté par la classe moyenne et par le Parti Républicain Portugais, qui a imprégné l'opinion publique dans la métropole, obligeant les gouvernements à promouvoir le développement colonial<sup>2</sup>. Cependant, malgré la volonté politique, l'exploitation des richesses coloniales africaines a été difficile. Dans ces territoires, jusqu'à l'abolition complète de l'esclavage en 1869, la principale source de revenus de l'État provenait de l'impôt prélevé sur la traite négrière. À ce titre, il n'y avait ni infrastructures ni moyens de communication, indispensables à tout type de développement économique. De plus, les liaisons maritimes entre le Portugal et ces colonies étaient insuffisantes. Ces faiblesses ont cependant été surmontées par l'alliance de la grande bourgeoisie rurale et commerciale nationale avec le capital étranger.

Le gouvernement portugais avait déjà subventionné, depuis 1864, une compagnie maritime anglaise, qui établissait une route maritime entre Lisbonne et les colonies ouest-africaines. Plus tard, dans les années 1890, d'autres compagnies anglaises et allemandes furent subventionnées, qui firent escale à Lisbonne et au Mozambique, en passant par l'Angola et le Cap. Simultanément, de grands projets d'ingénierie ont été lancés, visant principalement la construction de ports et de lignes de chemin de fer, financés non seulement par des capitaux portugais, mais principalement par des investissements anglais. C'est la paysannerie portugaise, qui vivait dans des conditions misérables, qui fut employée pour le développement des colonies, dont les principaux bénéficiaires furent les milieux capitalistes étrangers auxquels la grande bourgeoisie nationale était associée<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República Portuguesa – alguns aspectos estruturais*, Lisboa, Livros Horizonte, 1975, p. 103.

<sup>3</sup> Maria Helena DA CUNHA RATO, *O colonialismo português, factor de subdesenvolvimento nacional*, Análise Social, vol. XIX (77-78-79), 1983-3º,4º,5º, p. 1124.

Si à São Tomé et Príncipe la majorité des propriétaires terriens étaient portugais, ce n'était pas le cas au Mozambique et en Angola. Au Mozambique, des concessions ont été accordées à des entreprises qui, dans la plupart des cas, étaient à capitaux étrangers. La plus importante de ces sociétés, la Companhia de Moçambique, a été créée en 1888 et appartenait principalement à des intérêts anglais et français. Elle disposait d'une autorité administrative et policière, percevait des impôts et des droits de douane et détenait un monopole fiscal sur une superficie de 140 000 kilomètres carrés. Mais, dans le budget général de l'État portugais, jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, la colonie était en déficit. Cette situation ne s'est inversée que lorsque la main-d'œuvre africaine a commencé à être exportée vers le Transvaal et l'Afrique du Sud, et que ces colonies britanniques ont commencé à utiliser les ports et les chemins de fer mozambicains<sup>4</sup>.

Dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, la conjoncture internationale était devenue défavorable au colonialisme africain portugais. En effet, dans les années 1870, la lutte entre les grandes puissances européennes, toutes dotées d'un degré d'industrialisation bien plus élevé que le Portugal, s'est prolongée au continent africain. À cette époque, l'Angleterre a adopté un plan expansionniste, que la France et la Prusse, affaiblies par la guerre de 1870 et les bouleversements sociaux qui ont suivi, ont essayé d'accompagner. Ainsi, sous l'égide du roi Léopold II de Belgique, une conférence internationale a eu lieu à Bruxelles en 1876, connue sous le nom de Conférence Géographique, à laquelle le Portugal n'a pas été invité. De cette façon, les prétentions coloniales portugaises ont été délibérément ignorées, car ses territoires africains devaient servir de monnaie d'échange entre les grandes puissances. À cette époque également, une intense campagne internationale contre le régime du travail indigène suivie dans les possessions portugaises (en particulier à São Tomé, en Angola et au Mozambique) s'est développée, essentiellement en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux États-Unis. Le Portugal a été accusé de maintenir un régime quasi esclavagiste dans ses colonies, en contradiction avec la mission civilisatrice de l'Europe. Ces accusations sont vraies, mais derrière elles se trouvaient également des intérêts commerciaux britanniques<sup>5</sup>. Un jeu complexe de pressions et de négociations a abouti à des traités successifs, qui tour à tour attribuaient des avantages et des désavantages au Portugal, cette diplomatie ayant culminé avec l'ultimatum anglais du 11 janvier 1890, auquel le gouvernement portugais a été contraint de céder, bien qu'il ait tenté d'obtenir l'aide de l'Allemagne et de la France. Même si le traité de 1891, conclu avec la Grande-Bretagne, a reconnu la souveraineté portugaise sur l'Angola et le Mozambique, l'avidité de l'Angleterre et de l'Allemagne sur ces territoires dura jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale.

L'assujettissement de quelques tribus indigènes a également entraîné de grandes campagnes militaires et d'énormes dépenses, ce qui a encore affaibli la fragile économie du pays. Tout cet effort de colonisation a coûté très cher au Portugal et a fini par générer d'énormes tensions sociales dans la métropole, ce qui a finalement conduit à la chute de la monarchie, suite à la révolution républicaine du 5 octobre 1910. Le budget global d'outre-mer pour 1909-1910 a montré une perte de 2 000 contos, à un moment où les effets de la crise économique et financière internationale des années 1890 se faisaient encore sentir au Portugal<sup>6</sup>.

Lorsque la Première République a été proclamée, la situation économique et

---

<sup>4</sup> Maria Helena DA CUNHA RATO, *O colonialismo português*, p. 1125.

<sup>5</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República...*, pp. 106-107.

<sup>6</sup> Maria Helena DA CUNHA RATO, *O colonialismo português...* pp. 1125-1126.

sociale du Portugal était catastrophique. Avec une population d'environ 6 millions d'habitants dans la métropole, où plus de 80 % vivaient à la campagne, et où la population urbaine se concentrat dans les deux villes portuaires (Lisbonne et Porto), le Portugal voyait dominer une importante bourgeoisie liée à la banque, au grand commerce et à la propriété foncière, allié à une ancienne aristocratie, qui possédait encore de grandes étendues de latifundia<sup>7</sup>. Face à cette situation de sous-développement, le républicanisme portugais se voulait un mouvement fortement influencé par les théories positivistes d'Auguste Comte et d'Émile Littré sur la transformation de la société, et sur l'organisation des États et des Nations, et très influencé, du point de vue législatif, par les valeurs et les initiatives de la Troisième République française, notamment en matière d'éducation (école laïque, gratuite et obligatoire), et la laïcisation de l'État. Parmi ses principales lignes programmatiques, l'intention de valoriser l'héritage colonial portugais et de promouvoir le développement des colonies africaines a continué à se démarquer.

À l'instar de ce qui avait été mis en place en France en 1894, la République créa en 1911 un ministère des Colonies, considérées comme faisant partie intégrante du territoire national. Ce principe avait été inscrit dans la Constitution la même année. Les termes *colonie* et *province* étaient utilisés avec le même sens. Cependant, si le nouveau régime n'a pas apporté de changements substantiels aux statuts des colonies, il a néanmoins introduit de profondes réformes dans l'administration coloniale, dans le but de favoriser le développement de ces territoires<sup>8</sup>.

Le principe fondamental de ces réformes était la décentralisation administrative et financière. Le Gouvernement de la métropole serait chargé de contrôler l'action des gouverneurs et de nommer, le cas échéant, des hauts commissaires, qui cumuleraient les fonctions de gouverneur avec d'autres fonctions exécutives. La définition de ces réformes était prête jusqu'en 1914, mais le déclenchement de la Première Guerre mondiale retarda leur mise en œuvre.

Dans ce contexte général, la franc-maçonnerie portugaise était en pleine expansion. Elle venait d'être réunie, en 1869, dans le *Grande Oriente Lusitano Unido* (GOLU), Obédience largement majoritaire par rapport à celles qui étaient apparues de manière éphémère. Si l'implantation de la franc-maçonnerie dans la métropole était importante en 1900, la première décennie du nouveau siècle vit l'émergence de nombreuses Loges et Triangles en Angola, au Cap-Vert, à S. Tomé et Príncipe, et à Macao, la franc-maçonnerie arrivant même au Timor, après l'établissement de la République<sup>9</sup>.

## II) L'ENTRÉE DE LA QUESTION COLONIALE DANS LES LOGES

Le Mozambique avait été aussi bien évidemment concerné. Dans les premières années du nouveau régime, la question coloniale était un thème de débat récurrent au GOLU et dans ses ateliers, où les membres cherchaient à concilier les divergences d'opinions qui commençaient déjà à se vérifier au sein du Parti Républicain Portugais qui ont donné lieu à l'apparition du Parti Evolucioniste d'António José de Almeida, et aussi du Parti Unioniste, de Brito Camacho.

En mars 1912, le sujet était à l'ordre du jour, après avoir été largement débattu, suite aux travaux déjà menés à ce sujet par les Loges *Alexandre Herculano*, *José Estevão*

<sup>7</sup> Maria Helena DA CUNHA RATO, *O colonialismo português...* p. 1126.

<sup>8</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República*, pp. 104-105.

<sup>9</sup> António VENTURA, *Uma História da Maçonaria em Portugal 1727-1986*, Lisboa, Círculo de Leitores, 2013, pp. 380-382.

et *Acácia*, à Lisbonne, par la Loge *Lusitânia*, à Benguela, et par une commission nommée par le Conseil de l'Ordre pour étudier les questions liées à l'Angola. La commission était composée des Frères Januário de Almeida Junior (Vénérable Maître de la Loge *Alexandre Herculano*), Heitor Ferreira et Francisco Cortez Pinto. Elle a présenté son rapport au Conseil de l'Ordre lors de la réunion tenue le 2 mars 1912, afin que ce document puisse être transmis au Ministre des Colonies<sup>10</sup>. À la suite d'une réunion du Conseil de l'Ordre, tenue le 9 mars 1912, une Commission Coloniale fut nommée, dont le but était d'élaborer une proposition pour la mise en valeur du patrimoine colonial portugais. Il était majoritairement composé d'officiers de la Marine<sup>11</sup>, et présidé par le vice-amiral Ernesto Júlio de Carvalho e Vasconcelos<sup>12</sup> (1852–1930), géographe et ingénieur hydrographe qui a publié plusieurs ouvrages sur la cartographie et sur les découvertes portugaises. Il a été président de la Société Géographique de Lisbonne. Ce franc-maçon avait été « initié par communication » par le Grand Maître Sebastião de Magalhães Lima<sup>13</sup>, en 1910, puis il fut affilié à la Loge *Pureza*, à Lisbonne, à laquelle il a appartenu jusqu'à une date inconnue. Lors de cette même réunion du Conseil de l'Ordre, élargi à plusieurs invités, qui a été initialement présidé par Manuel Sousa da Câmara<sup>14</sup> (Sénateur, membre du Conseil de l'Ordre et Vénérable Maître de la Loge *José Estevão*), et clôturée par le Grand Maître, le premier disait que :

*« C'est la grande question coloniale, qu'il est indispensable d'étudier et de débattre avec patriotisme et savoir, sans les contraintes de la partisanerie, sans réserves d'intérêts mesquins, sans sentiments d'aucune sorte ; traiter cette affaire capitale et périlleuse froidement, avec clarté, supériorité et civilité ; Pour cette raison, le Conseil de l'Ordre, qui veille sur la Patrie, dont il place les intérêts au-dessus de tous les autres intérêts, a décidé d'inviter tous ceux qui sont ici réunis à discuter entre eux de ces questions d'une manière pratique, concrète et utile pour guider l'opinion publique, et exiger à juste titre que le gouvernement conduise le parlement à la solution qu'il doit prendre de toute urgence [...] »<sup>15</sup>.*

Cette réunion a également abouti à l'approbation de la proposition suivante :

*« [...] le Conseil de l'Ordre favorise l'adhésion des dirigeants politiques et de tous les Frères députés et sénateurs au projet de réforme coloniale [...] »<sup>16</sup>.*

Par la suite, des réunions ont eu lieu, les 13 et 18 mars, dans la salle de la Bibliothèque du Palais Maçonnique. Elles ont été présidées par le Grand Maître, et ont été invités à être présents les Frères membres du Parlement, les Vénérables Maîtres, des Loges de Lisbonne, et les Frères Africanistes qui étaient dans cette ville. La première de ces réunions a réuni 34 des 53 députés et 13 des 26 sénateurs invités. Dans la seconde, 23 députés et 11 sénateurs ont été présents. Dans les deux cas, il y a eu un consensus sur la nécessité de mener des réformes profondes visant le développement des colonies<sup>17</sup>.

La Commission Coloniale produisit un document intitulé *Rapport et Projets*<sup>18</sup>,

<sup>10</sup> Procès-verbal du Conseil de l'Ordre, Livre 1, séance du 2 mars 1912, Archives du Grande Oriente Lusitano.

<sup>11</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 482-483.

<sup>12</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria Portuguesa*, Vol. II, Editorial Delta, Lisboa, 1986, pp. 1470-1471.

<sup>13</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, pp. 880-881.

<sup>14</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.I, pp. 244-245.

<sup>15</sup> Procès-verbal du Conseil de l'Ordre, Livre 1, séance du 2 mars 1912, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>16</sup> Procès-verbal du Conseil de l'Ordre, Livre 1, séance du 2 mars 1912, ...

<sup>17</sup> Procès-verbaux du Conseil de l'Ordre, Livre 1, séances des 13 et 18 mars 1912, ...

<sup>18</sup> Voir *Relatório e Projectos da Comissão Colonial (nomeada em 9 de Março de 1912)*, Lisboa, Typ. A vapor de Eduardo Rosa, 1912.

qui a été discuté lors d'une nouvelle réunion élargie qui a eu lieu le 22 avril de la même année. Son président, Ernesto de Vasconcelos, a en effet présenté plus tard une thèse intitulée : *Moyens de développer la richesse publique dans les colonies*<sup>19</sup>, au Congrès maçonnique tenu à Lisbonne du 2 au 6 avril 1913, auquel 69 Loges et 16 Triangles ont été représentés. Ces documents n'épuisent pas toutes les œuvres présentées par les francs-maçons sur les thèmes coloniaux pendant cette période, où les principales réformes coloniales introduites par la République ont été discutées et votées. Il convient de noter que deux thèses ont été proposées pour l'obtention du 33<sup>e</sup> Grade du Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA) par des Maçons du Mozambique, en 1915 et 1916. Ces travaux portaient les titres suivants : *De l'influence de l'institution maçonnique sur la civilisation africaine, et comment l'unité du Rite Écossais Ancien et Accepté peut améliorer la civilisation portugaise*<sup>20</sup>, et *Sur les coutumes africaines et l'influence exercée sur elles par la colonisation portugaise par rapport à celle des autres pays ; Du rôle maçonnique dans cette œuvre civilisatrice*<sup>21</sup>. Ils ont été écrits respectivement par Francisco Roque de Aguiar et José da Costa Fialho.

Sous la Première République, plusieurs francs-maçons ont occupé des postes élevés dans les instances chargées de conduire la politique coloniale. Ainsi, ont été Ministres des Colonies Celestino Germano Pais de Almeida, José Maria Mendes Ribeiro Norton de Matos, António José de Almeida, Afonso Costa, João Tamagnini de Sousa Barbosa, José Carlos da Maia, João Lopes Soares, Alfredo Ernesto Sá Cardoso, Manuel Ferreira da Rocha, José Eduardo Carvalho Crato et Manuel Maria Coelho. Les premiers hauts commissaires nommés, en 1921, pour l'Angola et le Mozambique étaient également francs-maçons. Il s'agissait Norton de Matos<sup>22</sup> et Brito Camacho<sup>23</sup>.

De tous les francs-maçons impliqués dans la politique coloniale portugaise pendant la Première République, il est impossible de ne pas présenter le général José Mendes Ribeiro Norton de Matos (1867-1955), non seulement pour l'extrême compétence avec laquelle il a occupé les postes de gouverneur de l'Angola (1912-1915), de Ministre des Colonies (1915), et de Haut-Commissaire en Angola (1920-1924), mais aussi en raison des hautes fonctions qu'il a occupées au GOLU, dont il est devenu Grand Maître, entre 1930 et 1935. Au cours de ses deux mandats en Angola, Norton de Matos a combattu le recrutement forcé de main-d'œuvre africaine, interdit les châtiments corporels et cherché à introduire des mesures visant à convertir les indigènes en agriculteurs permanents, leur garantissant la pleine propriété de leurs terres, par le biais d'un cadastre officiel des biens, à la fois individuel et collectif<sup>24</sup>. Cependant, la mise en œuvre efficace de ces réformes impliquait la stabilité gouvernementale, ce qui ne fut pas le cas.

Un autre franc-maçon remarquable, qui est également venu jouer des rôles de grande responsabilité au GOLU, et qui a publié de nombreuses études sur les questions coloniales, a été José de Oliveira Ferreira Dinis<sup>25</sup> (1878-1955 ?). Fonctionnaire en Guinée, en Angola (où il a été Secrétaire des Affaires Indigènes dans le premier gouvernement de Norton de Matos), et au Ministère des Colonies, il a été Député de

<sup>19</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 491-498.

<sup>20</sup> Voir *Supremo Conselho do Gr.: 33 para a Jurisdição de Portugal e suas Colónias – Memória dos seus Trabalhos no Triénio de 1913 a 1915*, Lisboa, 1915, p. 69.

<sup>21</sup> Voir *Supremo Conselho do Gr.: 33 para a Jurisdição de Portugal e suas Colónias – Memória dos seus Trabalhos no Biénio de 1916- 1917*, Lisboa, 1917, p. 47.

<sup>22</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ... Vol. II*, pp. 960-961.

<sup>23</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ... Vol. I*, pp. 243-244.

<sup>24</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República*, p. 108.

<sup>25</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ... Vol. I*, pp. 474-475.

Guinée pendant la Première République. Initié en 1913, il appartenait depuis 1917 à la Loge *O Futuro*, et depuis 1931 à la Loge *Liberdade*, toutes deux à Lisbonne. Il a atteint le 33<sup>e</sup> Grade du REAA, dont il fut membre du Suprême Conseil, et fut Vice-Président du Conseil de l'Ordre de 1937 à 1945.

Tout au long de cette période entre 1900 et 1935, durant laquelle la franc-maçonnerie portugaise s'est fortement implantée dans les colonies africaines, ces loges étaient étroitement liées au Grand Orient de Lusitanie, certaines d'entre elles contribuant même largement aux œuvres philanthropiques promues par la franc-maçonnerie dans la métropole. A titre d'exemple, le cas de la Loge *Oriental* (ville du Mozambique) qui a été enregistrée au tableau d'honneur des bienfaiteurs de l'Asilo de S. João<sup>26</sup>. Ces Loges furent aussi des refuges pour de nombreux francs-maçons initiés dans les ateliers de la métropole, qui émigrèrent vers les colonies africaines. En 1921, fut fondée à Lisbonne la Loge *Fraternidade Colonial*<sup>27</sup>, n° 406, destinée à accueillir les anciens colons de retour dans la Capitale. Elle a travaillé jusque dans les années 1950, ayant longtemps survécu dans la clandestinité.

### III) LE CADRE DE LA COLONIE DU MOZAMBIQUE

Le Mozambique était, jusqu'au 25 juin 1975, une colonie portugaise d'Afrique australe, située sur la côte de l'océan Indien, dans laquelle se trouvaient déjà des entrepôts arabes, lorsque Vasco de Gama y arriva pour la première fois, en 1497. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la présence officielle portugaise se limitait à quelques capitaineries le long de la côte. C'est après le gouvernement de la colonie par le commissaire royal António Enes<sup>28</sup>, et les accords avec le Transvaal pour la construction de la ligne de chemin de fer, que le gouvernement colonial a décidé de changer la capitale de la province de l'île de Mozambique à Lourenço Marques (aujourd'hui Maputo) en 1898, et d'organiser une administration efficace de la colonie. António José Enes (1848-1901) journaliste, écrivain et homme politique, fut le premier grand idéologue du colonialisme portugais, et dans son gouvernement, il a promu l'intégration de territoires qui jusque-là n'étaient pas sous domination nationale. Il défendait des idées substantiellement différentes de celles qui soutenaient la législation coloniale de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de caractère libéral, répudiant les principes de liberté et d'égalité, et soutenant qu'il n'était pas possible de coloniser les populations locales sur la base des mêmes lois que celles qui étaient appliquées en métropole<sup>29</sup>. Comme il considérait les Africains comme de « grands enfants », il était donc nécessaire d'avoir une législation spécifique pour chaque colonie en accord avec *les us et coutumes des peuples*. Pour lui, le travail indigène était un moyen de dignifier les êtres humains, et il était essentiel pour l'autosuffisance économique croissante de la province, étant donné que l'objectif n'était pas de coloniser avec l'utilisation de la main-d'œuvre des colons. Il fallait donc intégrer les indigènes par le travail dans la civilisation. Il a été défini que le Mozambique, à ce moment-là, devait être une colonie axée sur le développement agricole, avec différentes instances administratives ayant été instituées.

António Enes était franc-maçon, membre de la Loge *Restauração de Portugal*, à Lisbonne, sous les auspices du GOLU.

<sup>26</sup> Mentionné dans une lettre du 30 octobre 1929, par José Afonso da Costa Junior, adressée au Conseil de l'Ordre de GOLU, Archives du Grande Oriente Lusitano. L'Asilo de S. João (Asyle de Saint Jean) était un orphelinat soutenu par la franc-maçonnerie portugaise.

<sup>27</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol. I, pp. 609-610.

<sup>28</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.I, pp. 503-504.

<sup>29</sup> Sur les idées d'António Enes voir: António ENNES, *Moçambique*, Lisboa, Imprensa Nacional, 1947.

L'éthique républicaine, proclamant la liberté et l'égalité pour tous, s'opposait à ces idées. Cependant, la situation était difficile, non seulement à cause de l'inconvénient de mettre en péril la colonisation européenne, mais aussi à cause de ses implications pour le développement économique des colonies. Au Mozambique, environ 50 000 travailleurs indigènes se rendaient chaque année en Afrique du Sud et en Rhodésie, principalement destinés aux mines du Transvaal. Leurs conditions de travail étaient très mauvaises, mais il y eut peu de couverture de leur quasi-esclavage dans la presse étrangère. Le développement économique de l'Afrique anglaise dépendait en partie de la main-d'œuvre mozambicaine et les intérêts britanniques l'emportaient sur les critiques humanitaires<sup>30</sup>.

Vers 1910, l'autorité portugaise était tolérée par les populations du Mozambique, suite aux campagnes militaires menées à la fin du siècle précédent. L'administration républicaine tenta de privilégier l'occupation civile sur l'occupation militaire, ayant recommandé aux gouverneurs l'adoption d'une politique de contacts pacifiques avec les indigènes. Cependant, jusqu'en 1913, il y a eu encore une campagne militaire dans le nord du Mozambique.

Le déclenchement de la Première Guerre mondiale a donné lieu à des rébellions contre le Portugal, fomentées par les Allemands qui, en 1914, ont attaqué les postes frontières. Lisbonne dut envoyer, entre cette année-là et 1917, quatre expéditions militaires dans la colonie. Les Portugais remportèrent un premier succès, passant la Rovuma, réoccupant Quionga et envahissant l'Afrique orientale allemande (Tanganica Tanganika) au printemps et à l'été 1916. Cependant, la contre-offensive allemande, commandée par Von Lettow-Vorbeck, démontra les insuffisances des forces portugaises, qui ont été à plusieurs reprises repoussées, avec de grandes pertes, vers Quelimane<sup>31</sup>.

Après l'armistice, au cours des années 1920, rien n'est venu troubler la paix de la colonie, à part quelques troubles sociaux occasionnels. Certaines sociétés et publications périodiques de noirs et de mulâtres sont apparues au Mozambique, revendiquant l'égalité des droits entre les Portugais blancs et les Portugais de couleur. Des exemples en sont le *Grémio Africano* et le journal *O Africano* des frères João et José Albasini.<sup>32</sup> Il s'agissait de mouvements d'élites embryonnaires, sans réflexion sur les masses africaines, sans l'appui de la conjoncture internationale.

Au moment de la proclamation de la République, la population européenne du Mozambique s'élevait à environ 5 000 colons. Vingt ans plus tard, ce nombre avait quintuplé, la population indigène étant restée constante, qui s'élevait à environ trois millions et demi. La population mulâtre représentait encore un pourcentage important de la démographie du Mozambique, on estime qu'en 1930 elle s'élevait à 12 000 individus. À ces trois groupes s'ajoutèrent des milliers de Chinois et d'Indiens, principalement engagés dans des activités commerciales<sup>33</sup>. Toute cette hétérogénéité ethnique, associée au fait que la communauté européenne comprenait une forte représentation de colons d'autres pays que le Portugal, surtout d'Angleterre, qui rendait la société mozambicaine complexe, multiculturelle, caractérisée par une grande diversité religieuse.

Au fur et à mesure que le mouvement des colons portugais vers le Mozambique

<sup>30</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República*, p. 109.

<sup>31</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República*, p. 111.

<sup>32</sup> Voir Antônio HOHLFELDT e Fernanda GRABAUSKA, *Pioneiros da Imprensa em Moçambique - João Albasini e o seu irmão*, Rio Grande do Sul, Brazilian Journalism Research, Volume 6, nº 1, 2010.

<sup>33</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República*, pp. 112-113.

fut favorisé, il y eut l'émergence d'un urbanisme nouveau, transposant dans le continent africain ce qui se passait dans la métropole. Les Européens vivaient, pour la plupart, dans les villes, entourés d'une nombreuse clientèle qui était entièrement à leur charge. Parmi elle, se trouvait une élite noire et mulâtre instruite, qui constituait une partie importante des services de l'administration coloniale. La plupart des indigènes sont restés à la campagne, sans aucun contact avec le milieu urbain, travaillant dans les formes traditionnelles d'agriculture rudimentaire. En milieu urbain, la capitale, Lourenço Marques, contrôlait complètement la vie des autres centres urbains, accueillant plus de la moitié des colons d'origine européenne. Cette ville a connu un grand développement démographique, entre 1910 et 1928, passant de 14 000 à 37 000 habitants<sup>34</sup>. Au cours de cette période, la ville de Beira, port important et capitale de la Companhia de Moçambique déjà mentionnée, a également connu un développement démographique important, passant de 3 000 à 20 000 habitants. Les autres villes ayant acquis une certaine expansion étaient Quelimane, Inhambane et Xai-Xai.

Le développement économique du Mozambique a obéi à un rythme irrégulier, conditionné par la conjoncture internationale, et par l'instabilité des administrations coloniales. En 1910, plus de la moitié du territoire de la colonie était concédée à trois sociétés privées, dont deux constituaient de véritables États. En 1891, la Companhia de Moçambique susmentionnée s'était vu attribuer le territoire entre les fleuves Zambèze et Luenha et le 22e parallèle, pour une période de cinquante ans. La Companhia do Niassa, fondée en 1893 avec des capitaux à parts égales anglais et français, administrait une zone encore plus vaste, avec près de 200 000 kilomètres carrés. Moins favorisée était la Companhia da Zambézia, fondée en 1880 et restructurée en 1892, et qui était destinée à l'exploitation agricole des terres de la basse vallée du Zambèze (districts de Quelimane et Tete). Elle n'était pas dotée de pouvoirs administratifs. Dans l'agriculture mozambicaine, au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'hévéa joua un rôle important, mais qui ne fut pas aussi important que les oléagineux (coprah, sésame, arachide), le sucre venant en troisième position. Avec le déclin et la disparition de l'hévéa à la fin des années 1920, la culture du sisal et du coton a pris de l'importance<sup>35</sup>.

La Companhia de Moçambique a prospéré jusque vers 1923, contribuant au développement de la colonie en ouvrant de nouvelles écoles et en construisant des infrastructures routières et ferroviaires. Dès lors, elle commença à traverser une crise financière, qui eut pour épilogue la crise mondiale de 1929, qui ruina complètement son commerce extérieur. Aucune des deux autres sociétés n'a connu le même succès et, avec leur disparition, à peu près au même moment, le gouvernement de Lisbonne a reçu un lourd héritage.

Pendant la période républicaine, le Mozambique a vu ses infrastructures améliorées, notamment dans les ports et dans les chemins de fer. Lourenço Marques et Beira étaient capables de gérer le trafic international en provenance d'Afrique du Sud et des Rhodésies, et le réseau ferroviaire est passé de 500 km en 1910 à 2000 km en 1925. Le réseau routier a également connu une expansion importante, atteignant 14000 km en 1928<sup>36</sup>.

Compte tenu de l'importance des missions catholiques dans l'europeanisation des indigènes, la politique anticléricale instaurée par la République n'a pas été suivie avec la

<sup>34</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira Repúblida*, pp. 112-113.

<sup>35</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira Repúblida*, p. 119.

<sup>36</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira Repúblida*, p. 122.

même rigueur dans les provinces d'outre-mer. La loi de séparation de l'Église et de l'État, de 1911, prévoyait le retrait complet des ordres religieux et la création des missions laïques, dites missions civilisatrices, destinées à remplacer les missions chrétiennes. Jusqu'en 1926, date à laquelle cette législation fut abolie par la dictature militaire, seules cinq de ces missions étaient installées au Mozambique<sup>37</sup>.

Le développement culturel de l'Outre-mer, sous la Première République, a été très en retard par rapport à son développement économique. Au Mozambique, la croissance du système éducatif a été fragile. Le nombre d'écoles primaires accueillant les indigènes est passé seulement de 100 à 200. À la fin de la République, l'enseignement secondaire était dispensé en deux endroits, et il y avait encore quelques écoles techniques. Il n'est donc pas surprenant que le taux d'analphabétisme ait atteint 99 %, à un moment où, en métropole, il dépassait les 60 %.

Dans ce cadre général, la Franc-Maçonnerie, comme le montrent les travaux produits par les Commissions nommées par le Conseil de l'Ordre, et par les Loges, montre l'attention portée par celle-ci à ces questions d'éducation. Dans le cas du Mozambique, les gouverneurs venus mettre en œuvre ces politiques étaient même souvent des francs-maçons. Par exemple, José Alfredo Mendes de Magalhães<sup>38</sup> (1870-1957), médecin, professeur et homme politique, qui fut gouverneur général de la colonie entre 1912 et 1913, fut initié à la Loge *Fernandes Tomás*, à Figueira da Foz, et après il a été régularisé, lors de son séjour au Mozambique, à la Loge *Cruzeiro do Sul*, à Lourenço Marques. Comme il a été mentionné ci-dessus, Brito Camacho, le premier haut-commissaire du Mozambique, était également franc-maçon.

C'est donc dans un contexte favorable que le Grand Orient de Lusitanie et le Suprême Conseil du 33e Degré du Rite Écossais Ancien et Accepté du Portugal, ses Domaines et Juridictions (Obédience souvent connue sous le nom de *Grémio Luso-Escocês*) se sont installés, fondant des Triangles, des Loges Symboliques et des Ateliers de Hauts Grades, qui fonctionnèrent jusqu'à l'interdiction de la franc-maçonnerie en 1935. Parallèlement, du fait de l'importance que la communauté anglaise avait dans cette colonie, des Loges sous les auspices des Obédiences anglo-saxonnes existaient également à Lourenço Marques.

Avec l'avènement de l'Estado Novo<sup>39</sup>, on a assisté à un changement dans la politique coloniale caractérisé par un retour à la centralisation à Lisbonne, autour du ministère des Colonies. Les provinces d'outre-mer sont devenues partie intégrante de l'Empire portugais, qui, dans un mouvement d'ultranationalisme, devait être préservé des influences et des intérêts étrangers. De 1926 et 1930, les lois coloniales de la République ont été progressivement remplacées, en raison de cette nouvelle philosophie de l'administration coloniale<sup>40</sup>.

#### IV) LA VIE MAÇONNIQUE AU MOZAMBIQUE

La rareté des sources documentaires disponibles aujourd'hui rend difficile l'investigation de l'histoire des Loges au Mozambique. Après presque 50 ans d'Estado Novo, au cours desquels la plupart des archives maçonniques ont été perdues, il reste peu

<sup>37</sup> A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *A Primeira República*, pp. 122-123.

<sup>38</sup>Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.I, pp. 935-936.

<sup>39</sup> L'Estado Novo (État Noveau) était le nom adopté par le régime de Salazar.

<sup>40</sup> Maria Helena DA CUNHA RATO, *O colonialismo português*, p. 1128-1129.

de sources primaires concernant l'activité de ces ateliers. Beaucoup d'entre eux ne sont qu'un nom, accompagné de la connaissance des années probables de fondation et d'extinction des feux et du Rite pratiqué. Mais, malgré tout, nous avons encore, dans les archives du Grande Oriente Lusitano, des informations contenues dans les registres concernant ses membres et, pour certaines de ces Loges, quelques correspondances échangées avec le Grand Secrétariat Général, principalement au cours des années 1930, qui permettent de tirer quelques conclusions sur l'activité de ces ateliers.

Selon Oliveira Marques<sup>41</sup>, la plus ancienne présence maçonnique dans cette colonie, dont on trouve des traces avérées, concerne la ville même de Mozambique. C'était la Loge *União*, fondée sous les auspices du Grande Oriente do Rito Escocês<sup>42</sup> en 1841, et qui a changé de nom deux ans plus tard pour *União e Fidelidade*. L'année de sa disparition est inconnue, ledit auteur estimant que cela a pu se produire en 1844, avançant que cet atelier ou un autre a peut-être fonctionné plus tard, inséré dans le Grande Oriente Lusitano, mais qu'en 1849 il aurait sûrement disparu définitivement. Plus sûr : c'est plus de 20 ans plus tard que le GOLU a installé son premier atelier au Mozambique, en 1872. C'était la Loge *Humildade*, nº 73, qui travaillait au Rite Français<sup>43</sup>. Avec la Loge *31 de Outubro*, nº 85 installée deux ans plus tard, à Lourenço Marques<sup>44</sup>, elles étaient les deux seuls Ateliers à pratiquer ce Rite au Mozambique. Les deux Loges éteignirent les Feux en 1876, et toutes les loges portugaises installées plus tard ont appartenu au Rite Écossais Ancien et Accepté (REAA) qui, à la fin du XIXe siècle, est devenu également majoritaire dans la métropole.

Un nouvel atelier, *União e Fidelidade*, avec le numéro 84, a été fondé en 1874 dans la ville de Mozambique, disparaissant l'année suivante. La liste significative des Loges de vie éphémère fondées dans cette agglomération urbaine est à compléter avec la Loge *Progresso e Humanidade*, nº 230, qui a fonctionné entre 1902 et 1905. Il a en fait fallu attendre 1906 pour voir apparaître le premier atelier durable dans la ville de Mozambique. C'est la Loge *Oriental*, nº 255. Elle a fonctionné officiellement jusqu'à ce qu'on ait proclamé la Franc-Maçonnerie illégale en 1935.

Les noms des sept fondateurs de la Respectable Loge *Oriental* sont connus<sup>45</sup>. Il s'agissait de José Augusto Cunha (militaire), Teodósio Martins Baganha (employé de commerce), Cesário António da Silva (marchand), Frederico César de Freitas (fonctionnaire), Columbano Raúl Ferreira (fonctionnaire), Manuel Martins do Carmo (marchand), et Lauro Henrique de Almeida Saraiva (comptable). Trois de ces membres ont été initiés hors du Mozambique, deux dans des loges à Lisbonne (Loges *Pátria* et *Símpatia e União*), et un dans la Loge *Liberdade* à Funchal (Madère). Le reste des fondateurs est venu de l'atelier qui existait auparavant dans la ville de Mozambique : *Progresso e Humanidade*. Les archives du Grand Orient Lusitanien contiennent une liste des membres de l'atelier avant 1926, et le tableau de la loge relatif à l'année 1931. Le premier de ces documents mentionne trente membres, porteurs des grades du REAA. La Loge avait un frère décoré du 32<sup>e</sup> Grade, six Frères porteurs de grades entre le 20<sup>e</sup> et le 30<sup>e</sup>, et cinq Frères décorés du 18<sup>e</sup> grade, mais l'atelier n'avait pas son propre Chapitre.

<sup>41</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, p. 991.

<sup>42</sup> Sur le Grande Oriente do Rito Escocês (Grand Orient du Rite Ecossais) voir António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 229-236.

<sup>43</sup>Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, p. 992.

<sup>44</sup>Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, p. 900.

<sup>45</sup> Voir les registres d'inscription GOLU, Archives Grande Oriente Lusitano.

Au Tableau de Loge de 1931<sup>46</sup>, le nombre de membres a été réduit à onze, dont le dernier admis a rejoint l'atelier en décembre 1926. En analysant les professions des membres de la Loge toujours en 1926, on voit que trois étaient des officiers de l'armée à la retraite, quatre marchands, un employé de commerce, deux commissionnaires en douane et un fonctionnaire. Le tableau indique que la Loge a été fortement affectée par l'instauration de la Dictature militaire, en 1926, qui entraîna jusqu'en 1931, l'abandon de plusieurs de ses membres. A partir de 1926, elle n'a pu recruter personne d'autre.

Dans ces Loges mozambicaines, on constate que la figure de leur Vénérable Maître est toujours d'une grande importance, ce qui explique leur immobilité. Bien que le Règlement GOLU exigeât la tenue d'élections annuelles pour l'élection des Collèges d'Officiers, il n'imposait pas de limite de mandat. C'est pourquoi il existe des cas où les Vénérables Maîtres ont été toujours les mêmes, depuis plus d'une douzaine d'années. Ces Frères, en général, étaient parmi les plus anciens des Ateliers, et leur dévouement était récompensé par les Suprêmes Conseils de Lisbonne, à travers leur progression dans les Hauts Grades. Cela leur permettait aussi de présider les ateliers supérieurs rattachés à la Loge Symbolique. Dans le cas de la Loge *Orientale*, il semble que le lieutenant-colonel José Augusto Cunha, qui a fondé la Loge en 1906, ait assumé ce rôle<sup>47</sup>. Il apparaît toujours identifié dans le Tableau de 1931 comme le Vénérable Maître. A cette époque, il était déjà décoré du 33<sup>e</sup> Grade.

Parmi les francs-maçons initiés à la Respectable Loge *Oriental*, José Afonso da Costa Junior (1888-?) doit être remarqué<sup>48</sup>. Inspecteur de banque et marchand, il fut administrateur de plusieurs firmes liées aux colonies. Initié en 1913, il est revenu dans la métropole en 1918, où il a été membre des Loges *Fiat Lux* et *Fraternidade Colonial* (1921), ayant été Vénérable Maître de cette dernière pendant de nombreuses années. Il a fait partie du Suprême Conseil du 33<sup>e</sup> Grade depuis 1926, ayant occupé des postes supérieurs au GOLU, notamment dans son Conseil de l'Ordre, dont il a été membre.

Toujours dans la ville de Mozambique, le Suprême Conseil (*Grémio Luso-Escocês*) a installé, en 1918, la Loge *Gomes Freire*<sup>49</sup>, n° 33. L'atelier a été intégré au GOLU en 1926, sous le numéro 425, puis disparut après 1935. Il n'existe aucun fonds documentaire relatif à cette Loge.

Dans la capitale, Lourenço Marques, l'expérience de la première Loge du Rite Français ayant échoué en 1876, une Loge n'apparut qu'en 1900, cette fois au Rite Écossais Ancien et Accepté. Elle vint s'affirmer comme l'un des ateliers les plus importants des deux Obédiences auxquelles il a appartenu (GOLU et Suprême Conseil/*Grémio Luso-Escocês*). Il s'agit de la Loge *Cruzeiro do Sul*<sup>50</sup>, n° 211, fondée au GOLU en 1900, mais qui adhéra à la scission du Suprême Conseil en 1914, ayant travaillé jusqu'en 1926 sous les auspices du Suprême Conseil/*Grémio Luso-Escocês*, où l'Atelier a reçu le numéro 12. De retour au GOLU cette année-là, il n'a disparu que pendant la clandestinité.

Les noms de cinq des fondateurs de cette Loge sont également connus.<sup>51</sup> Ce sont :

<sup>46</sup> Tableau de Loge de 1931, RL *Oriental*, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>47</sup> José Augusto da Cunha est inscrit sous le numéro 1831 dans les registres des inscriptions GOLU.

<sup>48</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria* ... Vol.I, p. 430.

<sup>49</sup> Ver A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria* ... Vol.I, p. 645.

<sup>50</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria* ... Vol.I, p. 443.

<sup>51</sup> Voir les registres d'inscription GOLU, Archives Grande Oriente Lusitano.

Carlos Shirley de Oliveira (employé commercial), Adriano Moreira Feio (agent commercial), João Ivens Ferraz (comptable), Evaristo Teófilo de Miranda (propriétaire) et Carlos Vaz (médecin). Tous venaient d'Ateliers de Lisbonne (Loges *Razão Triunfante*, *Evolução*, *Tolerância* et *União Democrática*), et deux détenaient des Grades REAA très élevés (Adriano Moreira Feio, Gr 32<sup>ème</sup> et Evaristo Teófilo de Miranda, Gr 30<sup>ème</sup>).

Nous disposons également d'un tableau de Loge des années 1930<sup>52</sup>, qui comprenait 111 membres. A cette époque, il y avait, liés à la Loge Symbolique, un Chapitre de 82 membres, un Aréopage de 17 membres et un Consistoire de 7 membres.

De l'analyse des professions des membres de l'atelier, on conclut que les plus représentés sont les fonctionnaires, avec 40,2%, suivis des commerçants avec 26,4%, et des médecins avec 10,3%. Parmi les fonctionnaires, plusieurs groupes représentatifs se distinguent, à savoir :

- celui des employés de la douane, dont faisait partie le sous-inspecteur, Manuel José Lopes ;

- celui des employés de la municipalité de Lourenço Marques, qui comprenait le trésorier, Armando de Oliveira Caldas, et le secrétaire, Carlos Mário da Silva ;

- celui des employés de la poste ;

- celui des employés des Chemins de Fer de Lourenço Marques, qui comprenait son directeur, Francisco dos Santos Pinto Teixeira, et le chef de la gare centrale, Jacinto Francisco Vila Matos.

En plus de ceux-ci, le directeur des services vétérinaires (João Batista Botelho), l'administrateur de la municipalité d'Inhambane (Fortunato António Gonçalves Freitas), l'administrateur du district d'Inhamarrei (António Silvino Meireles) et le secrétaire du bureau du ministère public (Pedro da Rocha Sobrinho) étaient des membres de la Loge.

Comme dans la Loge *Oriental*, une figure se distingue également, qui fut Vénérable Maître de l'Atelier pendant de nombreuses années. C'est José da Costa Fialho, chef du département du Trésor de Lourenço Marques, et figure de grand prestige dans la ville, et même dans les Loges GOLU de la métropole, notamment dans son plus grand atelier, la Loge *Liberdade*, à Lisbonne, qui l'a nommé son membre honoraire<sup>53</sup>. Initié en 1904 à la Loge *Cruzeiro do Sul*, il a atteint le 33e Grade. Cet atelier a continué son travail pendant la période de la clandestinité et disparut, on ne sait pas quand.

Trois ans après la fondation de la Loge *Cruzeiro do Sul*, le GOLU a installé un nouvel atelier aussi à Lourenço Marques, la Loge *1º de Janeiro*<sup>54</sup>, qui a reçu le n° 235. Elle a également rejoint la scission du Suprême Conseil REAA, en 1914, et a travaillé sous les auspices du Suprême Conseil/*Grémio Luso-Escocês*, où elle a reçu le n° 12. Oliveira Marques et António Ventura mentionnent tous deux que la Loge *1º de Janeiro* est revenue au GOLU en 1926, à l'occasion de la réunification, qui a résulté du traité du 8 mars<sup>55</sup>. En effet, la Loge apparaît dans le Décret 16, du GOLU, qui admet dans l'obédience les Loges ayant appartenu au *Grémio Luso-Escocês*. Cependant, dans le petit fonds documentaire relatif à cet atelier des Archives du Grand Orient Lusitanien, on trouve encore plusieurs diplômes datés de décembre 1926, signés par le Souverain Grand Commandeur de la faction du Suprême Conseil restée dissidente, c'est-à-dire par le général Ferreira de Castro. Plus significatif, il y a une copie d'une lettre adressée au

<sup>52</sup> Tableau de Loge de 1930, RL *Cruzeiro do Sul*, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>53</sup> Tableau de Loge de 1935, RL *Liberdade*, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>54</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, p. 1160.

<sup>55</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 626-629.

Grand Secrétaire Général par la Loge *Cruzeiro do Sul*, dans laquelle il est écrit :

« Pour votre connaissance, je vous envoie, par copie, une pl.: (planche) qui m'a été envoyée par le ven.: (vénérable) de la Log.: (Loge) 1º de Janeiro, Coronel Francisco Roque de Aguiar, 33:, de l'obéissance du Sup.: (Suprême) Cons.: (Conseil) du General Ferreira de Castro [...] »<sup>56</sup>.



Ecole 1º Janeiro Maison de Fer, Musée Maçonnique Portugais

Il s'ensuit que, effectivement, la Loge *1º de Janeiro* n'est pas revenue au GOLU en 1926, étant restée au Suprême Conseil/Ferreira de Castro au moins jusqu'en 1932. Bien que nous n'ayons aucune information sur les fondateurs de la Loge *1º de Janeiro*, nous savons que celui qui en fut le Vénérable Maître pendant de nombreuses années, Francisco Roque de Aguiar<sup>57</sup>, a été initié à la Loge *Cruzeiro do Sul* en 1902, puis a été affilié à la Loge *1º de Janeiro* en 1906, où il a atteint le 33e degré du Rite Ecossais. Francisco Roque de Aguiar, lieutenant-colonel d'infanterie était un militaire qui a participé aux campagnes de pacification au Mozambique, sous le gouvernement d'António Enes, ayant participé au combat de Marracuene, qui lui a valu être décoré avec l'Ordre de la Torre Espada<sup>58</sup>. Figure d'un énorme prestige à Lourenço Marques, dont il a été deux fois gouverneur par intérim, il a été gouverneur du district du Mozambique<sup>59</sup>.

<sup>56</sup> Lettre datée du 12 décembre 1931 du Vénérable Maître de la RL *Cruzeiro do Sul*, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>57</sup> Francisco Roque de Aguiar est enregistré sous le numéro 3332 dans les registres GOLU.

<sup>58</sup> L'Ordre de la Torre Espada (Tour de l'Épée) est la plus haute décoration militaire portugaise.

<sup>59</sup> Voir Boletim da Sociedade Luso-Africana do Rio de Janeiro, nº 4, Janeiro-Março 1933, pp. 49-50.

Nous n'avons pas de Tableau d'Ouvriers de la Loge *1º de Janeiro*, mais ce devait être un Atelier de grande envergure, avec un Chapitre, un Aréopage, et un Consistoire agrégés. On suppose également que cette Loge a duré jusqu'à la clandestinité.

Toujours dans la première décennie du XXe siècle, la franc-maçonnerie du GOLU a atteint Quelimane, Xai-Xai et Inhambane. Dans la première de ces villes, a été créée en 1905 la Loge *Orion*<sup>60</sup>, n° 254. Aujourd'hui, nous n'avons de cette Loge, qu'une liste de ses membres, postérieure à 1916. La loge avait un Tableau de 19 membres, parmi lesquels il y avait un Allemand, un Anglais et deux francophones. Une lettre du GOLU mentionne que depuis 1924 l'Atelier a cessé de correspondre avec le Grand Secrétariat Général<sup>61</sup>. A Chinde, près de Quelimane, en 1906 a été installée la Loge *Zambézia*<sup>62</sup>, n°262, par conversion du triangle n° 60. L'Atelier a travaillé jusqu'en 1910.

À Xai-Xai, a été installée en 1906 la Loge *Dragão*, n° 261, qui en 1914 a également adhéré à la scission du Suprême Conseil, et a rejoint l'Obéissance du Suprême Conseil/*Grémio Luso-Escocês*, où elle a reçu le n° 38. La Loge a disparu avant 1926. À Inhambane, la Loge *1º de Janeiro* a installé, en 1905, le Triangle n°58. Cela donna naissance, l'année suivante, à la Loge *Inhambane*<sup>63</sup>, n° 268, qui a eu une vie brève, disparaissant en 1908.

Dans la deuxième décennie du XXe siècle, la franc-maçonnerie du GOLU est également arrivée à Beira. En 1912, a été fondée la Loge *19 de Junho*<sup>64</sup>, n° 365, qui disparut l'année suivante. Mais cette même année, a allumé ses Feux la Loge *Ofir*<sup>65</sup>, n° 372, qui durera même pendant la période de clandestinité, toujours existante en 1948. Elle avait un Chapitre souché.

Le Suprême Conseil/*Grémio Luso-Escocês*, en 1916, a aussi installé une Loge à Beira, également nommée *19 de Junho*<sup>66</sup>, qui avait le n° 30. Cette Loge a rejoint le GOLU après 1926, ayant reçu le n° 424. Elle avait également un Chapitre agrégé et a aussi travaillé jusqu'au périodes de la clandestinité.

Après cette phase d'expansion, aucun nouvel atelier n'a été installé dans la colonie du Mozambique dans la décennie suivante. Ce n'est qu'en 1928, pendant la dictature militaire, qu'une nouvelle Loge à Lourenço Marques a allumé ses Feux. C'était la Loge *Lusitânia*<sup>67</sup>, n° 434, du GOLU. Peu de temps avant, entre 1926 et 1929, il avait travaillé à Vila Pery (aujourd'hui Chimoio) le Triangle n° 267<sup>68</sup>, dont les membres ont déménagé, selon António Ventura, à la Loge *Ofir*, à Beira. On connaît les fondateurs de la Loge *Lusitânia*, au nombre de 11<sup>69</sup>. Il s'agissait de : Pedro de Macedo, César Dias Lopes Junior, Adelino Augusto Abrunhosa, Artur Passos da Silva Meirim, Jerónimo Ferreira da Conceição, José Inácio dos Santos Junior, Gilberto Gonçalves Tubio et José Alberto de Souza Rebelo, tous fonctionnaires, à qui les employés commerciaux Alfredo Viana Rodrigues, Emanoel Mark Walters et José da Silva Mendes sont ajoutés. Tous

<sup>60</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, pp. 1064-1065.

<sup>61</sup> Lettre non datée, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>62</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, p. 1515.

<sup>63</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.I, pp. 775-776.

<sup>64</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.I, p. 467.

<sup>65</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, p. 1047.

<sup>66</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.I, p. 468.

<sup>67</sup> Voir A. H. DE OLIVEIRA MARQUES, *Dicionário de Maçonaria ...* Vol.II, p. 906.

<sup>68</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, p. 665.

<sup>69</sup> Tableau des années 1930 de la Loge *Lusitânia*, Archives Grande Oriente Lusitano.

étaient déjà décorés des Hauts Grades REAA, répartis entre le 14<sup>e</sup> Grade et le 29<sup>e</sup> Grade. Comme un seul d'entre eux est marqué dans les registres GOLU avec la Loge d'origine et qu'il s'agit d'un Frère initié dans la Loge *1<sup>o</sup> de Janeiro* en 1904, ayant quitté l'Obédience avec l'Atelier en 1914<sup>70</sup>, on peut supposer que tous les autres sont issus du même atelier, mais déjà admis plus tard, alors qu'il était déjà au *Grémio Luso-Escocês*. Ainsi, la Loge *Lusitânia* a résulté d'une scission de *1<sup>o</sup> de Janeiro*, régularisée au GOLU.

Nous avons des tableaux de membres de la respectable Loge *Lusitânia*, des années 1930 et 1932<sup>71</sup>. Ils comprennent 34 membres, dont 61% de fonctionnaires, 15% d'employés de commerce, 6% d'industriels, 6% de militaires et 6% de médecins, sans expression significative dans les autres professions.

À noter la présence dans ces Tableaux de Loge d'Alexandre Sobral de Campos<sup>72</sup>, avocat, qui avait été l'un des fondateurs du Parti Communiste Portugais. Anarchiste durant sa vie universitaire à Coimbra, il a participé au Congrès anarchiste de 1914, étant délégué au Congrès ouvrier de 1919. La même année, il a été chef de cabinet du socialiste Augusto Dias Silva, ministre du Travail. Dans le processus de fondation du Parti Communiste Portugais, selon Pacheco Pereira<sup>73</sup>, il a été impliqué dès le début, ayant fait partie de la Commission d'Organisation des Travaux pour la Constitution du Parti Communiste (1920) et de la Commission Générale de l'Éducation et de la Propagande (1921). Finalement, il a été membre du Comité Central élu au II Congrès, qui eut lieu en mai 1926. Alexandre Sobral de Campos fut initié en 1912 à la Loge *Paz*, à Lisbonne. Il a été membre de cet atelier jusqu'en 1923. Régularisé en 1929 à la Loge *Lusitânia*, il fut orateur l'année suivante<sup>74</sup>. La Loge *Lusitânia* est également restée en activité jusqu'en 1935, continuant après à travailler clandestinement, pendant une période indéterminée.

## V) VIE INITIATIQUE ET ENGAGEMENT SOCIAL

C'est en 1914 que le GOLU a connu la plus grande scission de son histoire. Les profondes divisions qui existaient déjà entre le GOLU et le Suprême Conseil du 33<sup>e</sup> Grade REAA du Portugal, ses Domaines et Juridictions, se sont aggravées avec le processus de discussion d'une nouvelle Constitution de l'Obédience<sup>75</sup>. Son approbation a conduit le Suprême Conseil à se déclarer indépendant. La plupart des membres du Suprême Conseil ont quitté le GOLU, ainsi que le Souverain Grand Commandeur général Ferreira de Castro, entraînant avec eux de nombreuses Loges et Triangles Écossais. Le nouveau Corps maçonnique a constitué une Grande Loge destinée à pratiquer tous les Grades du REAA, et est devenu communément désigné de *Grémio Luso-Escocês*.

Cette fracture est venue introduire d'énormes tensions dans la Franc-Maçonnerie du Mozambique, dont les Loges étaient toutes de ce Rite, établissant une frontière entre les Ateliers qui ont adhéré à la scission, et ceux qui ont choisi de rester au GOLU. Même au sein de ceux qui ont choisi de rester, la chronologie de l'apparition de certaines loges du *Grémio Luso-Escocês* montre qu'elles peuvent provenir de divisions entre les

<sup>70</sup> Inscription dans les registres d'inscription GOLU de José Inácio dos Santos, enregistré sous le numéro 4005, Arquivo do Grande Oriente Lusitano.

<sup>71</sup> Les Tableaux de Loge susmentionnées se trouvent dans les Archives du Grande Oriente Lusitano.

<sup>72</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 662-663.

<sup>73</sup> José Pacheco PEREIRA, "Contribuição para a história do Partido Comunista Português na I República (1921-1926)", *Análise Social*, vol. XVII (67-68), 3<sup>o</sup>-4<sup>o</sup> 1981, p. 695-713.

<sup>74</sup> Alexandre Sobral Campos est inscrit dans les registres d'inscription GOLU sous le numéro 8535.

<sup>75</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 519-534.

membres de la loge GOLU d'origine. L'un de ces cas a été celui de la Loge *Oriental*. L'Atelier n'adhéra pas au schisme du Suprême Conseil. Il adressa une circulaire aux Loges du GOLU, le 30 octobre 1914, dans laquelle il transcrivait une motion de soutien au Conseil de l'Ordre approuvée en Tenue. Dans le même, il a été mentionné que :

*« Considérant qu'en ce moment difficile que traverse le pays et dans lequel la plus grande union entre tous les Portugais est nécessaire, dans laquelle la franc-maç.: (franc-maçonnerie) doit servir d'exemple et de leçon à toute la nation, c'est un véritable crime que la dissidence provoquée en son sein alors que même dans le monde profane, les passions sont tuées, la haine cachée juste pour que tout le monde puisse s'unir pour le bien commun du pays [...] »<sup>76</sup>.*

Cette position de la Loja *Oriental* a conduit à l'installation dans la même ville, en 1918, d'une Loge du Suprême Conseil/*Grémio Luso-Escocês* (Loge *Gomes Freire*). Les documents de la Loge *Oriental* montrent que la relation était difficile, et que les deux Ateliers ne se visitaient pas. À Beira, également en 1916, une nouvelle Loge du *Grémio Luso-Escocês* est apparue (Loge *19 de Junho*), ce qui suggère que quelque chose de similaire s'était produit. La même chose ne s'est pas passée à Lourenço Marques, où *Cruzeiro do Sul* et *1º de Janeiro* ont quitté le GOLU. Ainsi, entre 1914 et 1926, année où fut célébré le traité de réunification, le Suprême Conseil /*Grémio Luso-Escocês* était devenue l'Obédience maçonnique majoritaire au Mozambique.

Comme nous l'avons souligné, une petite faction dissidente du Suprême Conseil, dirigée par le général Ferreira de Castro, n'a pas accepté le traité de réunification<sup>77</sup>. La Loge *1º de Janeiro* serait restée attachée à cette faction, entretenant cependant, dans les années 1930, de bonnes relations avec la Loge *Cruzeiro do Sul*, qui était passée sous les auspices du GOLU. À titre d'exemple, il convient de noter que par lettre du 24 décembre 1932, le Vénérable Maître de la Loge *Cruzeiro do Sul*, José da Costa Fialho, a informé le Conseil de l'Ordre de la réalisation d'une Tenue Blanche conjointe avec les Loges *1º de Janeiro* et *Lusitânia*, et avec un Atelier anglais, selon les termes suivants :

*« J'ai l'honneur de vous informer que notre R.: (Respectable) At.: (Atelier) en accord avec les LL.: (Loges) 1º de Janeiro, Lusitânia et Friendship, a tenu la FÊTE DE LA PAIX le 31 juillet dernier, qui a été couverte avec beaucoup d'éclat. Cette solennité s'est déroulée à la grande satisfaction de la famille maç.: (maçonnique) et a réuni environ 200 de nos FF.: (Frères) et un nombre égal de dames de leurs familles. [...] »<sup>78</sup>.*

Il s'ensuit en 1932, compte tenu de l'environnement hostile à la franc-maçonnerie qui régnait déjà dans la métropole, que les loges de Lourenço Marques collaboraient entre elles à des actions d'ouverture à la société, dans le but de combattre cet antimaçonnisme grandissant. Cette préoccupation est d'ailleurs manifeste dans cette lettre, qui se termine ainsi :

*« ...Tant la cérémonie d'inauguration de notre T.: (Temple), sans égal dans toute l'Afrique, que la Fête de la Paix, ont conquis dans le monde prof.: (profane) des impressions de sympathie qui dignifient grandement notre Aug.: (Auguste) Ord.: (Ordre) [...] »<sup>79</sup>.*

---

<sup>76</sup> Lettre de la RL Oriental à la RL Cândido dos Reis – Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>77</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 539-541.

<sup>78</sup> Lettre de la Loge *Cruzeiro do Sul*, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>79</sup> Lettre de la Loge *Cruzeiro...*

Nous voyons donc que l'histoire des Loges au Mozambique a été fortement conditionnée par les vicissitudes du Rite Écossais Ancien et Accepté, et que seule l'arrivée de grandes difficultés a réussi à réunir réellement ce qui avait été divisé.

L'idéal républicain, tel qu'il se produisait dans les loges de la métropole, était très présent dans les ateliers du Mozambique. Il est vrai que certaines des Loges les plus importantes ont été fondées dans la décennie qui a précédé la Révolution du 5 Octobre 1910. Elles ont évidemment été influencées par l'emprise au changement manifesté au cours de ces années. Le courant de pensée républicain a connu de belles heures car, à l'époque de la monarchie, le Mozambique était la destination des déportés politiques. Or, ils vivaient dans la colonie, dans la plupart des cas, avec une certaine liberté de mouvement.

À l'instar de ce qui s'est passé dans la métropole, des associations républicaines ont été fondées, dont la plus importante fut le Centre Républicain Couceiro Costa<sup>80</sup>. Fondé en 1908 et étroitement lié au Parti Républicain Portugais, il a survécu pendant la dictature jusqu'en 1940, date à laquelle il a été rendu illégal par ordre du gouverneur général. À cette époque, ses activités se limitaient déjà à faire des pèlerinages au cimetière, à l'occasion des anniversaires du 5 Octobre, pour visiter les tombes d'éminents républicains. Pendant la première République, parmi ses nombreux membres, prédomine la petite bourgeoisie liée au commerce.

Selon l'*Anuário de Moçambique*<sup>81</sup> de 1917, la République a été proclamée de la fenêtre principale de la mairie de Lourenço Marques, par l'administrateur, Pedro Luís de Bellegarde da Silva. La publication susmentionnée identifie les noms des membres du Centre Républicain Couceiro Costa présents, parmi lesquels on peut trouver plusieurs francs-maçons remarquables, comme Carlos Shirley de Oliveira, fondateur de la Loge *Cruzeiro do Sul*, José da Costa Fialho et Francisco Roque de Aguiar, Vénérables Maîtres des deux Loges du GOLU existant alors à Lourenço Marques. Tout ceci suggère une forte présence maçonnique dans cette association. Faute de sources, il n'a pas été possible de croiser les informations disponibles concernant les membres des Loges avec celles sur les membres d'autres organisations à caractère politique existant à la même époque à Lourenço Marques, à savoir le Centre Evolucioniste, le Centre Socialiste, ou le Groupe Libertaire Francisco Ferrer.

Après la chute de la République, il y a eu une implication ponctuelle des francs-maçons et des loges dans des actions qui pourraient être comprises comme des actions de résistance républicaine. Pour la dictature également, le Mozambique avait été une destination de déportation des opposants au régime. Certains étaient des francs-maçons, et ils venaient être accueillis dans les loges de la colonie. L'un d'eux a d'ailleurs mené une tentative ratée de révolution républicaine en 1931. C'est António Neves Anacleto<sup>82</sup>, (1897-1990), avocat qui a eu une longue vie marquée par d'engagement politique. C'était un grand adversaire de Salazar, qu'il appelait *le monstre de Santa Comba*. Militant anarchiste, il a été présent au I Congrès du Parti Communiste Portugais, en 1923. Après plusieurs participations à des tentatives de complot, et plusieurs arrestations, il a été déporté au Mozambique, en 1928. Il y fonda le journal *República* (1931), dont 6 numéros

---

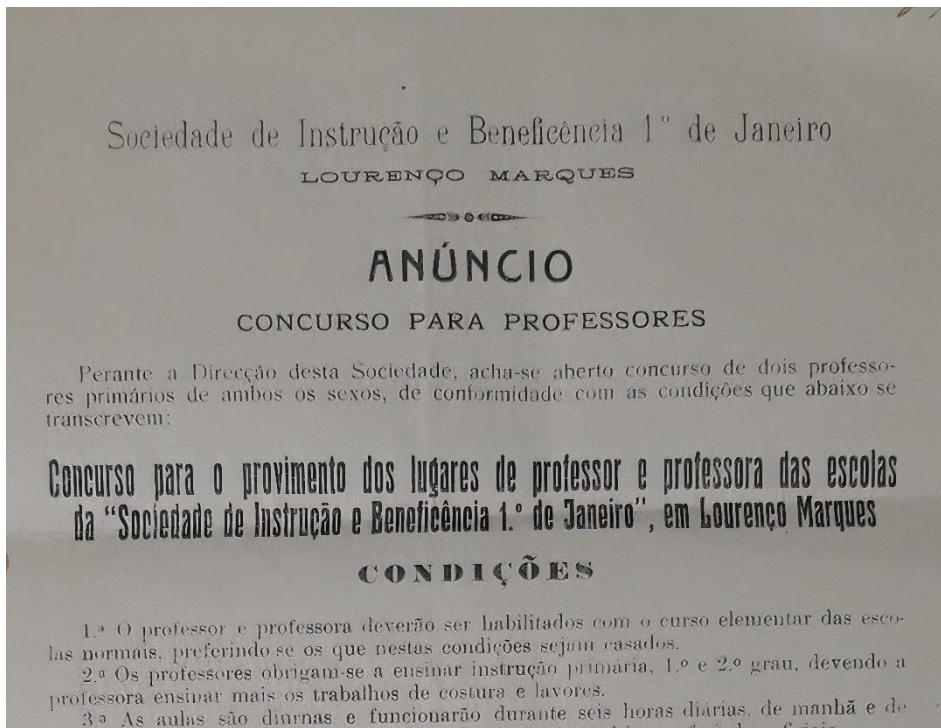
<sup>80</sup> À propos de ce Centre Républicain voir : José CAPELA, *O Movimento Operário em Lourenço Marques 1898-1927*, Porto, Afrontamento, 1983, pp.26-27.

<sup>81</sup> Sousa RIBEIRO, *Anuário de Moçambique 1917*, Lourenço Marques, Imprensa Nacional, 1917, pp. 10-11.

<sup>82</sup> António VENTURA, *120 anos de Maçonaria no Algarve 1816-1936*, Lisboa, Sul Sol e Sal, 2019, pp. 454-456.

furent publiés. Initié à la Loge *Cruzeiro do Sul* en 1929, avec le Nom Symbolique de Lénine, il fut élevé à la Maîtrise l'année suivante. En mai 1931, il mena une tentative de soulèvement militaire à Inhambane, qui conduisit à son arrestation et à sa déportation au Cap-Vert, d'où il réussit à s'échapper vers le Congo belge. Sa Loge a demandé au Conseil de l'Ordre d'être exempté du paiement de ses capitulations<sup>83</sup>.

Il est à noter qu'au début des années 1930, les Loges de Lourenço Marques se sont exprimées publiquement en défense des valeurs républicaines, soit la laïcité, contre le favoritisme grandissant accordé à l'Église catholique par les pouvoirs publics. La consolidation de l'Estado Novo a renforcé progressivement un certain antimaçonnisme, pourtant bien plus faible que ce que l'on a vu à Lisbonne.



#### Concours pour le recrutement de professeurs au 1º Janeiro, Archives GOL

Comme dans la métropole, il y a eu une implication de certaines Loges Mozambicaines dans l'éducation. À Lourenço Marques, la Société d'Instruction et Bienfaisance 1º de Janeiro a été fondée en 1898, avec les objectifs suivants :

« [...] organiser des salles de lecture, des conférences, des écoles, des récitals et toutes animations pouvant de quelque manière que ce soit contribuer à l'éducation des membres et de leurs familles. Aider ceux qui en ont besoin chaque fois que les circonstances du coffre-fort le permettent [...] »<sup>84</sup>.

L'association a ouvert la première école privée à Lourenço Marques, en 1900,

<sup>83</sup> Lettre du 24 août 1931, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>84</sup> Sousa RIBEIRO, *Annuário de Moçambique 1908*, Lourenço Marques, Imprensa Nacional, 1908, p. 330.

alors réservée aux garçons. En 1901, elle est devenue mixte, et commença à avoir, séparément, des étudiants des deux sexes à partir de 1906. Cette Société est devenue une association profane régie par la Loge *1º de Janeiro*, comptant en 1906 déjà 115 étudiants, dont 87 européens, 12 asiatiques, 15 métis, et un seul noir<sup>85</sup>. La Société est mentionnée pour la dernière fois en 1935, ses écoles contribuant largement à l'émergence d'une élite intellectuelle métisse. Par exemple, le plus grand poète mozambicain José Craveirinha (1922-2003) a étudié dans ces écoles.

La Loge *Oriental*, de la ville de Mozambique, a également créé le Club Oriental<sup>86</sup>, exactement aux mêmes fins. Cependant, il apparaît que, compte tenu du développement de l'éducation publique locale, son activité a été davantage centrée sur l'aspect de l'animation culturelle. Avec également une forte présence maçonnique, la Société Portugaise de Bienfaisance à Lourenço Marques (1904) et l'Association des Propriétaires (1907) ont été fondées dans la capitale.

La Loge *Cruzeiro do Sul* a été à l'origine de la fondation de la Société Humanitaire Portugaise Croix de l'Orient, en 1924. Ses objectifs, selon ses statuts, étaient :

« *La création d'un ou plusieurs postes de secours dans la ville de Lourenço Marques et dans les districts de la Province, qui fourniront non seulement les premiers soins, mais aussi l'assistance aux populations indigènes. [...] Son objectif principal est de fournir toutes sortes d'assistance aux blessés et malades, militaires et civils, sans distinction de race, de culte ou d'idéaux politiques. [...]* »<sup>87</sup>.

L'association a réalisé ces objectifs en créant un poste de premiers secours et de soins infirmiers à Lourenço Marques.

Enfin, une autre association mutualiste importante, également à forte présence maçonnique, a été l'Association des Anciens Colons de la Province du Mozambique<sup>88</sup>, fondée en 1919 à Lourenço Marques, qui à partir de 1940 a été renommé Association des Anciens Colons. Cette organisation a créé une école d'arts industriels et décoratifs, une école de commerce, un centre médical, des installations sportives avec piscines et un foyer pour personnes âgées. Plusieurs francs-maçons ont participé à sa fondation, comme par exemple Francisco Roque de Aguiar, qui était l'un des souscripteurs de la circulaire qui a donné lieu à l'assemblée qui a abouti à la constitution de l'association. Lié aux Loges de Lourenço Marques, cette association vit les Ateliers s'y réfugier après l'interdiction légale de la Franc-Maçonnerie<sup>89</sup>.

Ce sont aussi les francs-maçons qui sont à l'origine de l'apparition de la presse au Mozambique, qui compta parmi ses pionniers plusieurs personnalités liées à l'Ordre. Les exemples les plus probants sont José Benigno Ribeiro Garrido (Loge *Justiça*, Lisbonne), Clemente Nunes de Carvalho e Silva (Loge *Cruzeiro do Sul*, Lourenço Marques), Manuel Nascimento Ornelas (Loge *Trabalho*, Funchal), et il faut souligner aussi la grande activité journalistique développée par Alexandre Sobral de Campos dans la colonie. De même, c'est la Loge *1º de Janeiro*, par l'intermédiaire de son Vénérable, Francisco Roque de Aguiar, qui a subventionné le premier périodique de la communauté

<sup>85</sup> Sousa RIBEIRO, *Annuário de Moçambique 1908...*, p. 320.

<sup>86</sup> Sousa RIBEIRO, *Annuário de Moçambique 1917...*, p. 581.

<sup>87</sup> Voir Charte approuvant les statuts de la SHPC de l'Orient, de 11.01.1924, *Boletim Oficial*, n°2, 1<sup>a</sup> série, 12.01.1924, p. 6-9.

<sup>88</sup> Voir *Livro de Ouro do Mundo Português – Moçambique*, pp. 41-45.

<sup>89</sup> António VENTURA, *Uma História ...*, pp. 774-775.

africaine. C'était le journal *O Africano*, des frères Albassini<sup>90</sup>.

En plus de l'activité des loges, il y avait des francs-maçons qui sont intervenus socialement dans la société mozambicaine. A titre d'exemple, Paulino dos Santos Gil (1884-?), a construit le plus grand empire commercial du Mozambique, avec, entre autres, des plantations de riz, des usines, une compagnie d'assurance et une grande société de construction civile. Dans le cadre de ses entreprises, il a toujours développé l'action philanthropique, avec des interventions dans les domaines de l'assistance et de l'éducation. Initié à la Loge *1º de Janeiro* en 1908, il a été également un républicain engagé, ayant été secrétaire du Centre Républicain Couceiro Costa la même année.

## VI) LE PALAIS MAÇONNIQUE DE LOURENÇO MARQUES

Au début des années 1930, à une époque où l'activité maçonnique commençait à être sévèrement entravée par l'action des forces de sécurité, qui envahirent le Palais Maçonnique de Lisbonne en 1929 et le fermèrent en 1931, la franc-maçonnerie mozambicaine se lança dans sa plus grande entreprise : la construction du Palais Maçonnique de Lourenço Marques. Ce projet a été conçu par la Loge *Cruzeiro do Sul* dans le but d'accueillir tous les ateliers de la ville.

Le magnifique bâtiment, de style néo-classique, conçu par l'architecte Couto Martins, abritait des Temples pour la réunion des Loges et pour la pratique des Hauts Grades, en plus d'avoir une bibliothèque, des salles de conférence et des jardins.



Palais maçonnique de Lourenço Marques, tel qu'il était dans les années 1930.  
(Carte postale de la collection José Santos Rufino)

Le 29 novembre 1930, le Temple a été finalement inauguré, avec une Tenue dirigée par le Vénérable Maître de la Loge *Cruzeiro do Sul* José da Costa Fialho<sup>91</sup>. Y participèrent toutes les loges portugaises et anglaises de la colonie, mais aussi des ateliers d'Afrique du Sud et une représentation du Suprême Conseil des Pays-Bas. 420 francs-maçons étaient présents à cette cérémonie, les Frères du Mozambique commandant en France à cet effet de nouveaux décors maçonniques. Le lendemain, il y eut une Tenue

<sup>90</sup> Voir António HOHLFELDT et Fernanda GRABAUSKA, *Pioneiros da Imprensa ...*

<sup>91</sup> Lettre du 12 janvier 1931, de la RL *Cruzeiro do Sul* au Conseil de l'Ordre, Archives Grande Oriente Lusitano.

Blanche suivie d'un bal auquel assistèrent 250 dames « de la meilleure société de Lourenço Marques et du Transvaal »<sup>92</sup>.

Le gouverneur général de la colonie, José Cabral, a visité le Temple, mentionnant José da Costa Fialho, qui aurait été d'autant plus émerveillé par les installations qu'à une époque où l'antimaçonnisme diffusé par le régime et par la presse conservatrice et catholique était très répandu en métropole, on se demande comment un tel événement a pu avoir lieu au Mozambique.

En réalité, cette colonie était très éloignée de la métropole, il était difficile de surveiller ce qui s'y passait et, l'esprit antimaçonnique moins efficace quant à sa capacité à empêcher les initiatives maçonniques. La forte présence britannique avait également créé une culture de plus grande tolérance dans la société envers la franc-maçonnerie, qui pour tout le travail social qu'elle avait développé et par la reconnaissance sociale dont bénéficiaient ses principales figures, était bien considérée. La diversité religieuse de la population de la colonie affaiblissait aussi les tendances catholiques les plus affirmées. Cependant, l'événement n'a pas manqué de provoquer des réactions dans la presse conservatrice de Lourenço Marques<sup>93</sup>.

Lorsque la franc-maçonnerie est devenue illégale, le Palais est revenu à l'État, qui y a installé une école industrielle, appelée *Mouzinho de Albuquerque*, aujourd'hui *Primeiro de Maio*. Par une sorte de destinée liée à son action, la Franc-Maçonnerie, qui a fait beaucoup au Mozambique pour l'éducation, a fini, à sa mort, par léguer son Palais, en héritage, précisément à l'éducation.

En conclusion, on peut dire que l'histoire de la franc-maçonnerie au Mozambique est fortement influencée par l'effort de colonisation portugaise, au début du XX<sup>e</sup> siècle, et par les particularités spécifiques et complexes de la société locale.

Tout au long de la Première République, la franc-maçonnerie au Mozambique a eu les mêmes préoccupations politiques et sociales que les loges de la métropole et a vécu les mouvements internes propres au Grand Orient Lusitanien à Lisbonne, comme la scission de 1914. Elle fut aussi l'un des piliers de la construction sociale dans les principales villes mozambicaines, jouant un rôle moteur dans le mouvement associatif dans la colonie. La franc-maçonnerie s'est constituée aussi comme une forme de sociabilité qui a particulièrement intégré le monde des employés de l'administration coloniale portugaise.

Après 1926, les loges ont essentiellement mené une action en faveur de l'intervention solidaire, et noué des relations avec la franc-maçonnerie britannique puis, après l'interdiction de 1935, elles ont transféré leur action vers les associations mutualistes qu'elles avaient créées, notamment l'Association des Anciens Colons, qui a continué à mener une vaste œuvre sociale dans les décennies suivantes.

---

<sup>92</sup> Lettre du 12 janvier 1931, de la RL *Cruzeiro do Sul* au Conseil de l'Ordre, Archives Grande Oriente Lusitano.

<sup>93</sup> Lettre du 12 janvier 1931, de la RL *Cruzeiro do Sul*

## **Documents**

## **Recensions**

# la collection

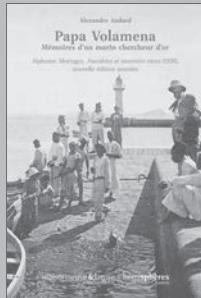
## maisonneuve & larose | hémisphères

NOUVELLES ÉDITIONS | ÉDITIONS



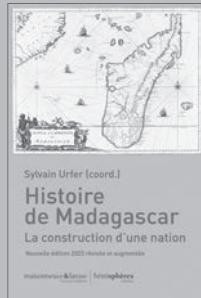
▲ Pauline Monginot, *Peintres de Tananarive. Palettes malgaches, cadres coloniaux*, 16 x 24, 370 p. + cahier couleurs 32 p., 28 €

▼ Eric Saunier (dir.), *La Franc-Maçonnerie dans les colonies. De l'Atlantique à la mer de Chine (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, 266 p., 24 €



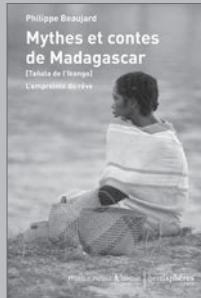
▲ Alexandre Audard, *Papa Volamena. Mémoires d'un marin chercheur d'or*. Alphonse Mortages, *Anecdotes et souvenirs vécus (1938)*, nouvelle éd. annotée, 16 x 24, 290 p. + 56 p. de photos, 26 €

▼ Jean Tsaboto, *Mutations et révolutions au XIX<sup>e</sup> siècle chez les Antemoro de Madagascar*, 16x24, 654 p. + cahier couleurs 16 p., 28 €



▲ Sylvain Urfer (coord.), *Histoire de Madagascar. La construction d'une nation*. Nouvelle édition 2022 révisée et augmentée, 14x21, 314 p., 24 €

▼ Philippe Beaujard, *Rituel et société à Madagascar. Les Antemoro de la côte sud-est*, 918 p. + cahier couleurs 16 p., 26 €

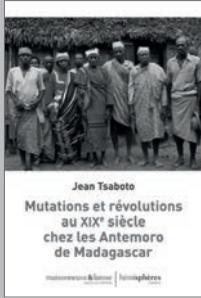


▲ Philippe Beaujard, *Mythes et contes de Madagascar [Tanalà de l'ikongo] L'empreinte du rêve*, 16x24, 770 p. + cahier couleurs 8 p., 28 €

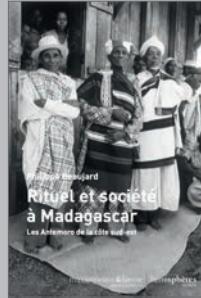
▼ Alexandre Audard, *Liberitalia. Une République des pirates à Madagascar. Interprétations d'un mythe (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, 288 p. illustrées + cahier couleurs 12 p., 24 €



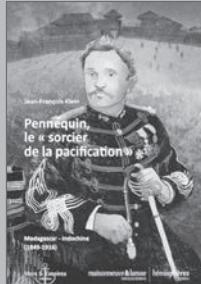
► Jean-François Klein, Pennenquin, le « sorcier de la pacification ». Madagascar-Indochine (1849-1916), 16x24, 532 p. + 40 p. de photos et doc. couleurs, 28 €



Jean Tsaboto  
*Mutations et révolutions au XIX<sup>e</sup> siècle chez les Antemoro de Madagascar*



► Claire-Lise Lombard et Faranirina Rajanah, *Lettres de Tananarive. Jean Begbeider à son père, 1924-1927*, 416 p., 28 €



**Hémisphères éditions / Maisonneuve & Larose**  
3, quai de la Tournelle 75005 Paris  
hemispheres.editions@free.fr www.hemisphereditions.com



**Vente en librairies et sur les sites marchands**  
**Vente par correspondance [paiement par chèque] et en ligne**  
**sur notre site internet [paiement par Paypal], frais de port offerts**

**malgache**

# **LE FONDS DE LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS PUIS DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS AUX ARCHIVES NATIONALES D'OUTRE-MER**

Ève ROY  
Archiviste,  
responsable du fonds de la Côte française des Somalis,  
Archives nationales d'outre-mer,  
Aix-en-Provence.

**Résumé :** Longtemps inaccessible, le fonds de la Côte française des Somalis, constitué de documents rapatriés lors de l'Indépendance de la République de Djibouti, est à présent consultable aux Archives nationales d'outre-mer (ANOM). Cet article en présente les principales sous-séries et les pistes de recherche qu'elles peuvent recéler.

**Mots-clés :** Côte française des Somalis ; Djibouti ; Océan Indien ; Epoque coloniale ; archives ; recherche

*Abstract: Inaccessible for many years, the found of the French Somali Coast, made up of documents repatriated during the Independence of the Republic of Djibouti, is now available for consultation at the Archives nationales d'outre-mer (ANOM). This article presents the main sub-series and the avenues of research that they may contain.*

**Keywords:** Côte française des Somalis ; Djibouti ; Indian Ocean ; Colonial era ; archives ; research

Le fonds de la Côte française des Somalis (CFS) aux Archives nationales d'outre-mer, dont le classement a été récemment achevé, permet de compléter et d'étayer la connaissance de ce territoire. Jusqu'à une période récente en effet, la recherche sur l'histoire de la Côte française des Somalis s'était toujours construite par déductions et recoupements de sources variées<sup>1</sup>, mais la publication de cet instrument de recherche vient éclairer et préciser certains questionnements demeurés en suspens faute d'accès aux sources.

---

<sup>1</sup> Le travail de Colette Dubois notamment, véritable référence dans le domaine de la recherche sur la CFS, déplore dans son introduction les difficultés d'accès aux sources. Colette DUBOIS, *Djibouti, 1888-1967 : héritage ou frustration ?* Paris, l'Harmattan, 1997.

## I) « CE QUI RESTE D'ARCHIVES À DJIBOUTI EST MALHEUREUSEMENT PEU DE CHOSES »<sup>2</sup>

Le fonds de la Côte française des Somalis est un fonds dit « territorial », ce qui signifie qu'il est entièrement constitué de documents rapatriés d'un ancien territoire français devenu indépendant. Aux Archives nationales d'outre-mer, ces fonds sont distincts mais fort complémentaires des fonds dits « ministériels », issus des archives constituées au sein de l'ancien ministère des Colonies à Paris.

Ce fonds a fait l'objet de deux versements successifs, correspondant à deux étapes de l'indépendance du territoire : le premier en 1968 suite au premier référendum de 1967 et à l'autonomie élargie du territoire, le second en 1980 suite à l'indépendance définitive du territoire et la proclamation de la République de Djibouti en 1977<sup>3</sup>. Ces versements sont le résultat de missions en Côte française des Somalis, effectuées par deux conservatrices du patrimoine françaises, Marie-Antoinette Menier et Elisabeth Rabut, en concertation avec le personnel du gouvernement et les autorités djiboutiennes. La correspondance et les comptes rendus de ces missions, conservés dans les archives du service aux Archives nationales d'outre-mer, permettent de comprendre la structuration des services d'archives en CFS durant la période coloniale. Leur lecture conduit à conclure qu'il n'y a jamais eu à Djibouti d'archiviste ou de service d'archives organisé et que les archives étaient réparties entre différents pôles (Palais du Gouverneur, Services administratifs de Djibouti...) et dispersées dans divers lieux de stockage au sein même des services. Ces conditions de conservation inégales, associées à un climat nocif pour le papier et à des infestations ponctuelles ont conduit à une perte de documents les plus anciens et les plus fragiles.

Lors de leur rapatriement, un important tri a été effectué et des protocoles de conservation ont pu être établis afin de préserver les archives demeurant sur place. La répartition entre les documents conservés en CFS et ceux rapatriés en France s'est faite selon les mêmes modalités que dans les autres ex-territoires français : les archives dites « de souveraineté » ont été transférées en France, celles dites « de gestion » ont été conservées sur place. En d'autres termes, les documents relatifs à l'administration française, au personnel français et aux questions politiques et militaires ont été rassemblés et expédiés par bateau en France, alors que les documents nécessaires à la gestion quotidienne du territoire tels que documents d'urbanisme, cadastre, état civil, relevés cartographiques, etc. sont restés en CFS. L'ensemble des documents conservés à Aix-en-Provence suite à ce partage représentent 112 mètres linéaires comprenant principalement des archives administratives sous forme de dossiers ou de registres, mais aussi de façon plus ponctuelle des brochures, photographies, affiches, coupures de presse et cartes géographiques.

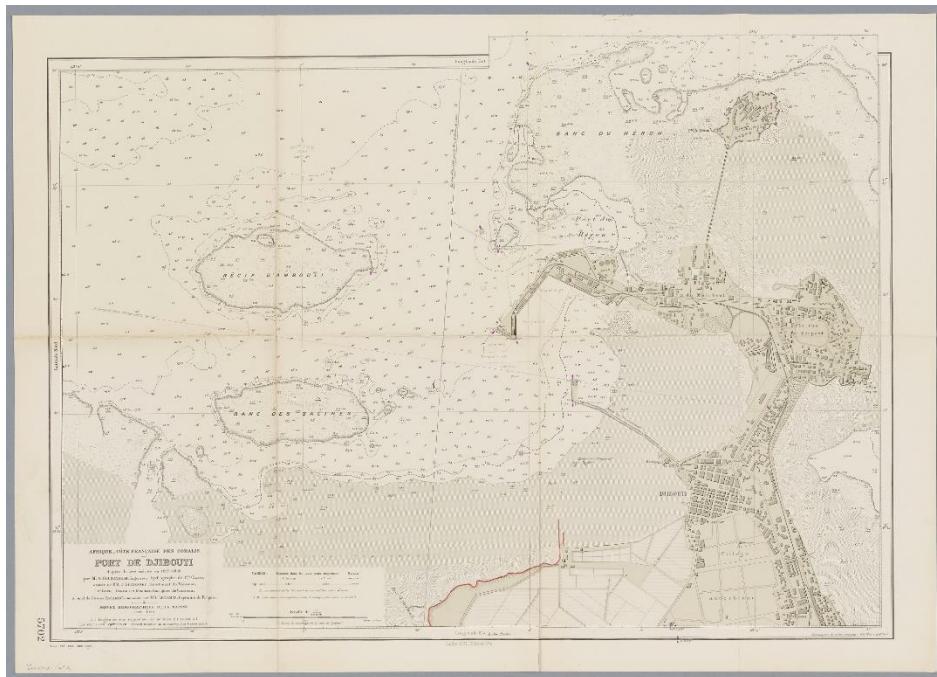
## II) DES PREMIERS TRAITÉS À L'INDEPENDANCE

Le fonds renseigne principalement la période allant de 1930 à la fin des années 1970, mais on y trouve néanmoins certains documents remontant jusqu'en 1884. La période couverte ainsi, soit près d'un siècle, est celle de la présence française en Côte française des Somalis, de la signature du traité avec Hamed ben Mohammed, sultan de

<sup>2</sup> Lettre manuscrite de Louis Saget au ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer, Djibouti, 16 octobre 1966 (ANOM AS 70, dossier 1129).

<sup>3</sup> Pour plus de lisibilité, les deux versements ont été intégrés conjointement à ce nouvel instrument de recherche, permettant de rassembler à la suite des séries jusqu'alors morcelées.

Tadjourah, le 21 septembre 1884<sup>4</sup> à l'indépendance du territoire devenu Territoire français des Afars et des Issas, le 27 juin 1977. Le fonds permet de reconstituer les principales étapes de la constitution et de la mise en place de l'administration du territoire au fil de ce siècle, et notamment pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, période peu renseignée par les fonds connexes (notamment la série géographique CFS, également conservée aux Archives nationales d'outre-mer). On consultera ainsi avec intérêt dans la série E les traités et accords avec les nations dites indigènes, les traités de la France avec l'Italie et l'Angleterre au sujet des frontières et les conventions internationales concernant l'Abyssinie<sup>5</sup>.



**Le port de Djibouti en 1929. FR ANOM CFS D 19**

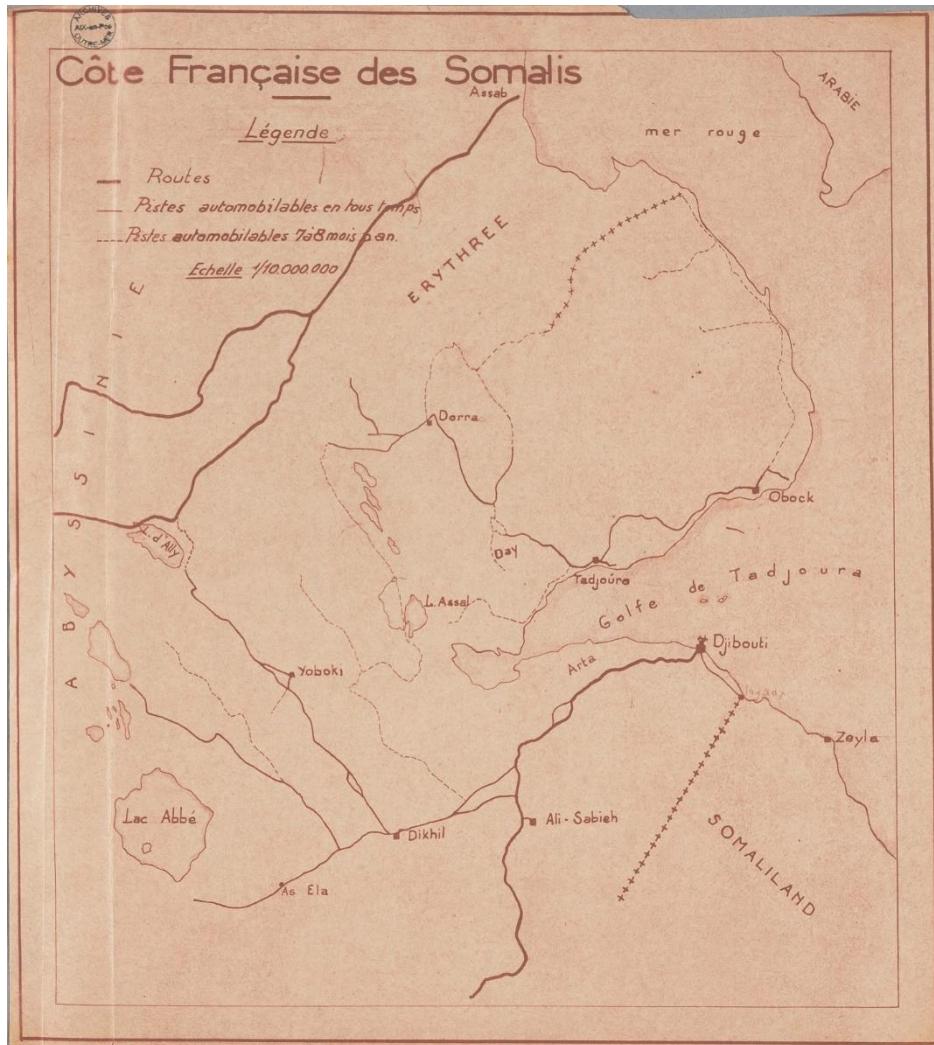
### **III) DES PORTES DE L'ABYSSINIE À LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

En mars 1862 est signé à Paris le traité reconnaissant à la France l'achat d'une concession autour d'Obock par Jean Thouvenel, ministre des affaires étrangères français et Dini Ahmed Aboubeker, sultan de Raheita, représentant les sultans de Tadjourah et du Gobaad. Pour l'occasion, Dini Ahmed Aboubeker se rend en France à bord de *La Somme*, commandée par Alphonse Fleuriot de Langle. Cette prise de possession du territoire situé au débouché de la Mer Rouge n'est suivie d'une installation effective qu'en 1884 avec la nomination d'un gouverneur, Léonce Lagarde, qui occupera ce poste jusqu'en 1896. Durant son mandat, le gouverneur va œuvrer à élargir le territoire, incluant progressivement tout le pourtour du golfe de Tadjourah, soit la partie la plus à l'ouest du golfe d'Aden, pour atteindre un total de 23 000 km. La ville de Djibouti, développée ex

<sup>4</sup> Le traité le plus ancien entre la France et le territoire de la CFS, concluant la cession d'Obock, est daté du 11 mars 1862, mais n'est pas présent dans ce fonds. Une copie en est conservée dans le fonds de la série géographique CFS, également aux Archives nationales d'outre-mer (CFS 6).

<sup>5</sup> Ces documents anciens, rares et fragiles, peuvent faire l'objet de restrictions de communication en raison de leur état, une demande spécifique ou une consultation sur support numérique seront éventuellement proposées.

*nihilo* sur un site naturel plus propice que celui d'Obock à l'accostage des bateaux, s'imposa rapidement comme le futur chef-lieu d'une colonie, la Côte française des Somalis, qui fut créée par décret du 20 mai 1896. L'importance du port de Djibouti s'accentue encore avec l'achèvement du chemin de fer reliant Djibouti à Addis-Abeba en 1917 : la ville devient alors un véritable point stratégique pour desservir l'empire colonial français et permettre les exportations éthiopiennes, ce que renforcera son statut de port franc en 1949.



**Routes et pistes [vers 1940]. FR ANOM CFS E 5**

Dans le même temps, le territoire est structuré par la création de « postes », à vocation d'abord militaire (poste de Djibouti, 1914, poste d'Obock, 1916) puis plus administrative (postes de Tadjourah et de Dikhil, 1927). Dès 1928, avec la création du « cercle » de Djibouti, la notion de « circonscription administrative » voit le jour. Les anciens postes répartis sur le territoire de la CFS deviendront progressivement des cercles à leur tour.

La Côte française des Somalis est successivement colonie française jusqu'en 1946 puis territoire d'outre-mer de 1946 à 1977. En 1946, les quatre cercles du territoire sont situés à Djibouti, Dikhil, Ali Sabieh (créé en 1939) et Tadjourah (englobant l'ancien poste d'Obock), ces quatre villes devenant des chefs-lieux.

En mars 1967, suite à un premier référendum, le territoire est doté d'une autonomie élargie et prend le nom de Territoire français des Afars et des Issas. Il devient république indépendante suite à un second référendum en juin 1977.

#### IV) LE FONDS DE LA CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Le fonds territorial de la CFS est un fonds à dominante administrative, et est constitué pour plus de la moitié de collections de correspondance et d'arrêtés et décisions très complètes, rassemblés dans la sous-série CFS A. Ces sources, qui peuvent sembler répétitives et déroutantes pour le chercheur, s'avèrent précieuses pour qui souhaite retracer précisément le fonctionnement de l'administration et du pouvoir politique. Associés aux fonds ministériels conservés aux Archives nationales d'outre-mer<sup>6</sup>, ces documents permettent de reconstituer pour plusieurs décennies une actualité administrative quasi quotidienne, en associant les courrier émis par le ministère à ceux rédigés dans le territoire, y compris à titre confidentiel. Autour d'un épisode historique marquant – rédaction d'un traité, conflit frontalier, préparation d'une échéance politique – la correspondance permet de « prendre le pouls » du territoire grâce à une bonne connaissance de l'état d'esprit et des mesures mises en place par les équipes administratives et politiques.

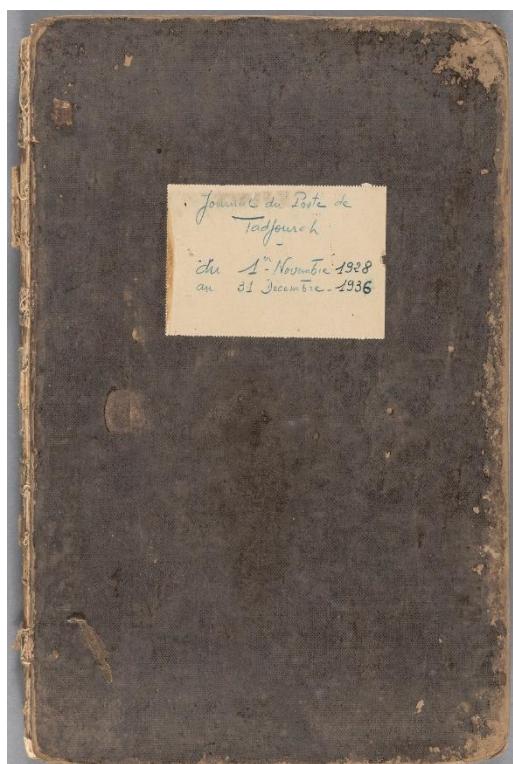
Toujours dans la sous-série CFS A, intitulée « Fonds des gouverneurs », on découvrira avec intérêt les « papiers des gouverneurs », rassemblés par les cabinets de ces derniers ou relevant de documentation réunie par les gouverneurs eux-mêmes, principalement pour la période allant de 1946 à 1964. Ces papiers concernent cinq gouverneurs successifs : Paul Siriex (en poste de 1946 à 1950), Numa Sadoul (en poste de 1950 à 1954), René Petitbon (1954-1957), Jacques Compain (1958-1962) et René Tirant (1962-1966). Ces documents sont fort lacunaires comparés aux quelque soixante-dix gouverneurs ayant exercé leurs fonctions en CFS. Nombre d'entre eux ayant eu des mandats très courts – souvent moins d'une année d'exercice – leurs archives se retrouvent dans la correspondance et les documents du cabinet, mais ils ne semblent pas avoir constitué de fonds documentaires spécifiques. Pour les cinq gouverneurs concernés par cette partie de la sous-série A, les fonds sont divers et inégaux, certains concernant notamment des dossiers importants dans lesquels le gouverneur en poste semble s'être impliqué plus fortement, comme c'est le cas pour les négociations et les travaux de la ligne du Chemin de fer franco-éthiopien (CFFE) pour le gouverneur Compain. Pour la période allant de 1957 à l'indépendance, ce fonds contient également les archives du Conseil de Gouvernement, qui assura suite au référendum de 1967 le fonctionnement du territoire durant la période de préparation à l'indépendance. Ces sources sont complétées par celles du second pilier du fonctionnement civil du territoire, la Chambre des députés, qui existera quant à elle de 1965 à 1977. Le fonds conserve de la documentation relative aux élections ayant permis sa création et la collection complète des procès-verbaux des séances.

La sous-série CFS B « Cabinet Civil » complète cette première sous-série. On y trouve, pour une période allant de 1916 à 1977, nombre d'éléments sur le travail du

---

<sup>6</sup> Voir notamment les séries 1 CORR et 2 CORR, les séries 1 TEL et 2 TEL, la série des missions (MIS) et la série des Traités (40 COL).

Cabinet et des chefs de Cabinet, notamment sur les affaires politiques, les services de surveillance et d'écoutes, et la gestion de l'information dans le territoire. Composée principalement de correspondance, cette sous-série réserve au lecteur assidu des éléments intéressants, notamment dans les boîtes contenant de la correspondance confidentielle<sup>7</sup> ou le contenu des valises diplomatiques de l'époque.



**Journal du poste de Tadjourah du 1<sup>er</sup> novembre 1928 au 31 décembre 1936. Page de garde. FR ANOM G 21**

l'air, armée de mer. Au plus près du terrain, on y découvre la gestion et le fonctionnement de la milice locale, de la gendarmerie et, plus tardivement, du Secrétariat permanent à la défense nationale et du Groupement nomade autonome.

Notons que la période de la Seconde Guerre mondiale comporte d'importantes lacunes et que les documents conservés sont souvent dans un état préoccupant. Leur intérêt demeure cependant, notamment en raison des enjeux liés à l'occupation et à la France Libre dans les territoires coloniaux. Les collections de correspondance de la sous-série du Cabinet militaire offrent l'occasion de reconstituer en partie la période complexe des années 1940-1942 et de résituer la CFS dans l'échiquier impliquant les nations

<sup>7</sup> Les boîtes les plus récentes peuvent être concernées par une communicabilité bloquée jusqu'en 2025, se référer à l'instrument de recherche.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

Cette sous-série est complétée par la suivante, CFS C « Cabinet militaire ». La présence de sources dites militaires au sein d'un fonds principalement administratif peut surprendre, mais elle est logique quand on connaît la structuration des services des gouverneurs. En effet, en plus de l'Armée, dont les archives sont aujourd'hui conservées par le Service historique de la Défense, les territoires étaient dotés de Cabinets militaires placés auprès du gouverneur. Le territoire de la CFS, place stratégique aux portes de l'Océan Indien, était logiquement doté d'un tel cabinet, garant à la fois de la mise en place des directives ministérielles sur le territoire et de la gestion administrative des centres militaires et du personnel. Dans cette sous-série renseignant la période allant de 1932 à 1977, on apprend ainsi par le biais de correspondance en partie confidentielle<sup>8</sup>, de collections d'arrêtés et de décisions et par les documents dits des « affaires militaires » comment ce service était structuré et fonctionnait. Parmi les sujets renseignés dans cette sous-série, on notera l'intendance, les décorations, les affaires sociales, ou encore les Anciens combattants. On y apprend également comment étaient gérées conjointement les trois armées : armée de terre, armée de

allemandes, italiennes, anglaises et fran aises. Le ralliement tardif au r gime vichyste, puis les  tapes progressives de la Lib ration, y sont renseign es.

Jundi - 1<sup>er</sup> Novembre 1928

Température : 26° 34° 27° Vent ENE, peu fort avec nuage - Fort brise

Pluie dans la nuit - Toute la journée très nuageux -

Reçu le matin : Hamed Mohamed Idriss (Adel) - Youmed Ibrahim Benoche accompagné de Abd. Mohamed (Aïdlasso - Sénad Mohamed) et Louis Ahmedou (Aïdlasso Alhadidé) - Reçu le fils du Sultan Hamed l'Aveugle accompagné de : Bourhan Hamed Idriss (Adel) (punkt) -

Reçu le matin également : Mohamed Ali Dattagoura et Said Hassoun (Aïdlasso) En raison de la Fête de la Toussaint, donné repas aux Gardes -

Après midi - Reçu Mohamed Aliou, agent de renseignement -  
Payé la solde à Idriss Mohamed (200.-) Bourhan Aboul Kader, (400.-) Ampharé Séikh (500.-) Mohamed Ali (200.-) Mohamed Aliou, (225.) Remis à Mohamed Ahmed Kaka la solde de Hadj Ali (400.-) et remis à Ali Aliballah Gomide la somme de 150 francs représentant la solde de Hassoun Issé -

Monsieur Constantin esté alle - Monsieur Jelulu toute la journée -

Vendredi 2 Novembre 1928.

Température : 25° 30° 27° - Vent variant au Nord Est à l'Est assez violente toute la journée - Mouchouleur - Ciel couvert - Horizon bouché - Gouttes de pluie et orage -

A l'heure le matin le Chef de Poste se rend avec un détachement de Gardes saluer les morts français dont les tombes sont à peu de distance au N. E. du Poste. Pose une gerbe de feuillage sur chacune des 7 tombes -

Reçu le matin : Mohamed Ibrahim Séikh puis Aboul Malek, frère du Vejet accompagné de Mohamed Ali Dattagoura et Mohamed Aliballah (Adel - Gomide) travaille sur la famille des Diakhaté -

les Gardes me signalent une des femmes diakhaté lacent au large sur la manche du ruisseau Laroual. J'envoie immédiatement d'interpréte - Mohamed Ali Dattagoura, tandis que j'appelle Mohamed Ibrahim et l'avis - Il m'assure qu'il verra à ce que l'on ne souille pas l'eau des ruissels -

Après midi, reçu Said Hassoun (Aïdlasso) envoi Ali Hamed (Adimto) puis Mohamed Goud (Nassouda) -

Monsieur Constantin alle toute la journée - La fièvre a baissé - Douleurs à la gorge -

Samedi 3 Novembre 1928

Température : 25° 24° 26° Vent de N.E. et d'est assez violent le matin - La nuit très couverte, ce matin, la température vers 64° R en dame perçue à midi température forte, créant de nombreux nuages, dont un, particulièrement à ravigot en partie les plantations du jardin du Poste - Orage - La pluie paroxysme générale - Le matin sous bordure Il m'est signalé qu'une jeune fille aurait été emportée par le torrent au côté d'Agafar -

Reçu : visite de Mohamed Ibrahim Séikh -

Après midi : Cabine et bras de pluie - Mer tranquille -

**Journal du poste de Tadjourah du 1<sup>er</sup> novembre 1928 au 31 décembre 1936.  
1<sup>ère</sup> page. FR ANOM G 21**

Au-delà des opérations militaires, des questions de carrière du personnel ou des questions de défense qui sont évoquées dans la sous-série CFS C, le fonds contient également, pour de brèves périodes, des éléments de connaissance topographiques

permis par les missions du cabinet militaire : reconnaissance de routes et de pistes, recherches de points d'eau, missions géographiques, abornement de frontières, etc. Cet aspect des sources militaires est complémentaire des dossiers relatifs aux missions cartographiques, géographiques et de reconnaissance menées par le Bureau d'étude (sous-série CFS E, en particulier CFS E4, E5 et E6).

Les informations de la sous-série du Cabinet militaire rejoignent celles collectées au niveau des « Cercles », circonscriptions administratives au cœur des territoires, dont quelques rares dossiers nous sont parvenus et constituent une portion de la sous-série du Bureau d'études (CFS E) et l'ensemble du contenu de la sous-série CFS G, précieuses pour comprendre l'histoire du territoire et de sa gestion. On y parcourra ainsi, outre la correspondance, les rapports de renseignements sur les territoires proches des Cercles de Dikhil, Ali Sabieh, Obock, Tadjourah et Djibouti. Ces documents, précieux pour relever des informations prises au plus près des populations locales et notamment nomades, sont très lacunaires et très inégaux, ils ne renseignent souvent que quelques années, mais les rapports et les journaux de postes demeurent précieux et éclairants pour pouvoir retracer l'histoire de la CFS dans sa diversité territoriale.

La seconde partie de la sous-série CFS E s'avère tout aussi intéressante. Elle concerne les études dites « extérieures », donc principalement les questions frontalières. On y trouve les traités fondateurs du territoire évoqués plus haut, mais également nombre de textes, accords et correspondances relatifs à la définition des frontières. Cette approche géopolitique, traitée notamment dans l'ouvrage de Simon Imbert-Vier *Tracer des frontières à Djibouti*<sup>9</sup> dès 2011 alors que le fonds était en cours de classement, se trouve à présent plus complètement documentée. Les relations entre la CFS et ses voisins directs tels que l'Ethiopie et la Somalie, ou avec des pays d'Afrique ou du Golfe persique (Aden, le Kenya, le Soudan, le Somaliland, les Émirats Arabes Unis, l'Arabie Saoudite, le Yémen, etc.) y sont renseignées. On consultera également avec intérêt les dossiers de renseignements établis par le Bureau d'études au sujet des pays frontaliers, ou les dossiers de surveillance concernant la population vivant en CFS. Les questions sensibles de la gestion du territoire y sont centrales : situation politique, sûreté, associations et syndicats, cultes, enseignement, contrôle de la presse, etc. Ces données permettent de prendre la mesure de l'important contrôle mis en place durant la période coloniale, et de l'accentuation de cette vigilance aux abords de la période d'indépendance. Les mouvements de libérations africains de l'époque tels que l'Organisation unitaire africaine (OUA), le Front de libération de la Côte Somalie (FLCS), la Ligue populaire africaine, l'Union nationale pour l'Indépendance et bien d'autres ayant fait l'objet d'une surveillance de la part de ce service, ils s'en trouvent documentés dans le fonds, offrant ainsi une vision assez complète du paysage politique effervescent des années 1960 et 1970 en Afrique. On trouve également dans les dossiers du Bureau d'Etudes des notes de renseignements individuels établies durant la période de pré-indépendance. La surveillance de la circulation des personnes (titres de séjours, demandes de visas, contrôle des passagers, pèlerinages) est quant à elle surtout documentée, dans cette sous-série ainsi que dans la sous-série F « Affaires administratives », pour une période allant des années 1930 à 1950.

Enfin, les deux grandes infrastructures créées en Côte française des Somalis durant la présence française, le port de Djibouti et la ligne de chemin de fer reliant

---

<sup>9</sup> Simon IMBERT-VIER, *Tracer des frontières à Djibouti : des territoires et des hommes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*. Paris, Karthala, 2011.

Djibouti à Addis-Abeba, sont documentées dans la sous-série des Affaires générales (CFS D), mais sont présents de fait dans d'autres sous-séries, car ce sont des sujets transversaux dont les enjeux étaient multiples. Ces deux chantiers puis équipements territoriaux pourront, par l'accès à ces nouveaux documents, être mieux compris et analysés. Les incidents, grèves, questions de personnels, sont notamment renseignés, ainsi que les questions techniques et budgétaires. Quelques brochures, cartes et photographies viennent compléter cette documentation largement chiffrée, et pourront être complétés par les photographies de l'iconothèque des Archives nationales d'outre-mer, en particulier le fonds de l'Agence de la France d'Outre-mer, coté en 30 Fi et 31 Fi.



**Djibouti. Vue de la rade et des bâtiments autour, 1922. FR ANOM 8Fi 343/15**

**Voir également en quatrième de couverture : Djibouti. Un coin du marché aux bestiaux, 1922. FR ANOM 8Fi 343/35**

## **V) LES ARCHIVES CONSERVÉES À DJIBOUTI APRÈS 1977**

Dans son compte-rendu de mission, en 1978, Elisabeth Rabut notait : « À ce jour, une fois passé le stade de conservation dans les bureaux, les archives (depuis 1945 ?) sont stockées en vrac dans une salle à l'extrémité du bâtiment du service topographique ; les épis métalliques étant combles, les dossiers suivants gisent à terre. » Son rapport préconisait de meilleures conditions matérielles de conservation et d'utilisation des documents, et la création de postes de documentalistes. Ses conclusions, ainsi que celles du Centre culturel français de Djibouti et du chef de la Mission de Coopération, furent transmises au Président de la République de Djibouti, nouvellement élu. Au cours des décennies qui suivirent, il semble que les services d'archives se soient structurés quant aux archives récentes, mais que des problématiques de conservation pour les documents les plus anciens aient perduré. Le nouveau bâtiment des Archives et de la Bibliothèque nationale de Djibouti, inauguré en 2019, devrait permettre aux chercheurs d'accéder aux

sources demeurées à Djibouti, complétant ainsi une approche historique et documentaire longuement fractionnée.

## SOURCES COMPLÉMENTAIRES

### - Aux Archives nationales d'outre-mer

Inspection générale des travaux publics (XIX<sup>e</sup> siècle-1965)

Comité des travaux publics des colonies (1890-1937)

Fonds privés

Papiers Ferry FR ANOM 49 PA

Bibliothèque

TFAI Actualité : photo-journal, Djibouti : Service de l'information des TFAI, janvier-novembre 1973 FR ANOM BIB SOMPOM C1482

Iconographie

Base Ulysse

### - Aux Archives nationales de France, site de Pierrefitte-sur-Seine

Série Justice, Direction des affaires civiles et du sceau (1840-1964)

### - Aux Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Série Affaires politiques

Correspondance politique et commerciale (1896-1918)

Afrique (1895-1914) 123CPCOM

Afrique orientale (1897-1914) 128CPCOM

Ethiopie (1897-1914) 160CPCOM

Guerre 1914-1918, Afrique 1CPCOM1501-1CPCOM1649

Série K-Afrique - Côte française des Somalis (1918-1939) 63CPCOM

Guerre 1939-1945, Londres, Comité national français, Djibouti Côte française des Somalis (avril 1941-décembre 1943) 18GMII

Afrique après 1944 :

49 QO Afrique-Levant. Généralités (1944-1952), voir Côte française des Somalis et Ethiopie

Série Affaires économiques et commerciales

Correspondance consulaire et commerciale : 1CCC et 2CCC Addis Abeba (1898-1901), Aden (1858-1901)

### - À la Bibliothèque nationale de France

Album de photographies de la mission de Bonchamps à Djibouti et en Ethiopie (1897)

### - Au musée du quai Branly - Jacques Chirac

Mission Dakar-Djibouti Griaule-Leiris

## RECENSIONS D'OUVRAGES

**Émeline DE BOISVILLIERS, *Sages-femmes, pédiatres, infirmières et puéricultrices. Histoire des femmes soignantes à La Réunion (1946-1990)*, Thèse de Doctorat en histoire sous la direction d'Évelyne Combeau-Mari, Université de La Réunion, 2021.**

Cette thèse apporte une contribution à l'histoire de la santé à La Réunion, au moment de la départementalisation de La Réunion (1946) et sous le prisme de l'évolution des métiers de la naissance et des politiques sanitaires de natalité. L'enjeu est de restituer l'émergence des métiers des femmes soignantes dans le contexte réunionnais spécifique. Le texte comporte 366 pages (hors annexes) et de nombreux tableaux, graphiques et cartes ainsi que des photographies.

Pour la période considérée, les conditions de vie et de naissance sont alors précaires et la mortalité fait des ravages : 1/6 nourrisson n'atteint pas l'âge d'un an, les naissances sont majoritairement réalisées à domicile (74 %) en l'absence de personnels dédiés et spécialisés en néonatalogie, pour l'accouchement et le suivi de la grossesse à la petite enfance. La construction des savoirs féminins s'appuie alors tant sur les pratiques ancestrales de la matrone que sur le savoir de tisaniers, en l'absence de professionnels soignants dédiés. L'évolution des mentalités et les exigences des politiques sanitaires publiques engagent la contribution décisive de nouvelles techniques médicales qui modifient et sécurisent considérablement les pratiques de naissance : celles-ci sont déplacées dans des structures hospitalières dédiées et confiées à des personnels médicaux spécialisés.

La méthode d'investigation croise l'étude des archives aux données statistiques et à l'analyse des récits de vie du passé et des témoignages de professionnels de la périnatalité (sages-femmes, cadres de santé, pédiatres, infirmières puéricultrices, médecins) ( $N = 27$ ). Ces professionnels revisitent leur trajectoire de carrière, se remémorent les conditions de leur travail et les événements marquants de leur métier ; ils donnent ainsi à voir les changements opérés au fil du temps dans leurs pratiques en relation - voire en concurrence - avec les métiers émergents libéraux et hospitaliers (médecins gynécologues, obstétriciens, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture).

Les résultats montrent qu'une évolution majeure en santé publique et en natalité amène à La Réunion plusieurs phases de changement. En premier lieu, les sages-femmes professionnalisent le métier de la mise au monde en supplantant les aides des matrones de quartier. Elles apportent des connaissances et diffusent les pratiques médicales en induisant une chute de la mortalité, tant pour la mère que pour le nouveau-né. En déplaçant le lieu de naissance de la maison vers les hôpitaux dont les plateformes se spécialisent et se technicisent, ces femmes soignantes contribuent aux conquêtes sanitaires et sociales. Après 1970, les progrès de la pédiatrie amènent de nouvelles pratiques de soins chez le nouveau-né : les PMI jouent un rôle précurseur dans la maîtrise de la natalité au détriment de l'IVG. À partir de 1980, les politiques publiques réorganisent le système de santé en sécurisant la naissance à l'hôpital, en assurant le suivi périnatal et en assurant l'émergence des nouvelles professions médicales (gynécologue, obstétricien) qui prennent le contrôle des plateformes, au risque de provoquer un conflit générationnel et catégoriel ainsi que la féminisation des professions de la naissance. En

réponse, les femmes soignantes déploient alors de nouveaux savoir-faire de proximité et assurent en local de nouvelles responsabilités.

En mêlant les données d'archives et de statistiques avec les témoignages des acteurs de la natalité dans la période 1946-1990, le travail d'élaboration scientifique retrace une évolution des pratiques déclarées à partir des témoignages. Une forme de périodisation permet de repérer trois phases dans l'évolution majeure de la situation sanitaire à La Réunion, mettant en lumière le jeu d'acteurs toujours plus spécialisés dédiés à la naissance : ces déplacements de responsabilités voient la santé des mères passer des mains des infirmières confessionnelles aux structures publiques, des matrones aux sages-femmes puis aux gynécologues obstétriciens, du domicile à l'hôpital. Ces déplacements engagent une amélioration des conditions même de la mise au monde mais induisent également une régulation des naissances conjointe à la chute de la mortalité, tant de la mère que du nouveau-né. La mutation majeure durant une période finalement courte engage un profond changement des mentalités et une restructuration au paysage hospitalier au profit d'un meilleur maillage territorial.

En postulant l'idée d'un « ratrappage » territorial engagé depuis 1946 à La Réunion, la thèse se centre sur une histoire contemporaine oblitérée par la comparaison au modèle métropolitain et par l'obsession de la réduction de l'écart. Pour autant, la société réunionnaise change selon des temporalités et des mentalités qui lui sont propres, liées à l'histoire de son peuplement sous le joug des politiques natalistes, et il eût été utile de questionner les repères traditionnels qui perdurent malgré l'émergence de l'ère technologique de la naissance médicalisée. En effet, si le regard scientifique est centré sur la femme réunionnaise, il se contente du discours de celles et ceux qui en ont pris soin, il se peut qu'une autre histoire perdure, comme celle du scandale des stérilisations et des avortements forcés qui ont littéralement jugulé les courbes de natalité à La Réunion sous l'ère Debré (1960-1970). En effet, une campagne publique vivement antinataliste engagée pour dissuader les femmes - socialement défavorisées - de faire plus de trois enfants vise à éviter la surpopulation de l'Île, cause supposée du sous-développement : les pratiques massives d'avortements et de stérilisations forcées par la clinique Saint-Benoît occasionnent une fraude massive à la Sécurité Sociale sans faire l'objet d'une reconnaissance symbolique voire d'une réparation. En « oubliant » cette page d'histoire locale, la thèse couvre un tabou dont l'ampleur n'est certes, que récemment révélée par une Commission d'enquête parlementaire, mais qui aurait pu faire l'objet d'un acte de mémoire décisif.

Il reste que la contribution de ce travail à l'histoire contemporaine de la santé à La Réunion est riche et documentée, faisant la part belle aux dits des professionnels qui successivement et conjointement, vont progressivement améliorer la condition féminine.

Nathalie WALLIAN  
Laboratoire LCF (EA 7390), Université de La Réunion

Édition



[promedia@moov.mg](mailto:promedia@moov.mg)

---

Édition : 1<sup>er</sup> semestre 2024  
PMC0327 (9 788903 202399)

**ISSN 1998-9784**



1998978420240211

**Tsingy a déjà publié quelques articles évoquant la franc-maçonnerie :**

- Didier ROUAUX, « La Réunion durant le Front Populaire », *Tsingy* n°1, pp. 33-48.
- Solofo RANDRIANJA, « Entre conservatisme et libéralisme : les écritures malgaches de soi (1900-1916) », *Tsingy* n°10, pp.7-18
- Jean FREMIGACCI, « De la violence légitime de l'Etat colonial : les prestations dans la province de Maroantsetra (1905-1930) », *Tsingy* n°11, pp. 64-92.
- Claude BAVOUX, « Essai de compréhension du mot « créole » dans la colonie naissante de Madagascar », *Tsingy* n°14, pp.7-42.
- Pierre BREST, « Raymond Decugis, Compagnon de la Libération », *Tsingy* n°17, pp. 93-114.
- Pierre BREST, « Alphonse Garreau, peintre d'histoire (1792-1865) », *Tsingy* n°19, pp. 7-37.
- Claude BAVOUX, « Une histoire de la photographie à Madagascar, des origines aux années 1940 », *Tsingy* n°19, pp. 38-96.
- Walter BRUYERE-OSTELLS, « Le temps local des mercenaires (1978-1989) : une logique globale pour l'Afrique du Sud et la France dans la guerre froide », *Tsingy* n°22, pp. 107-122.

**Numéros thématiques :**

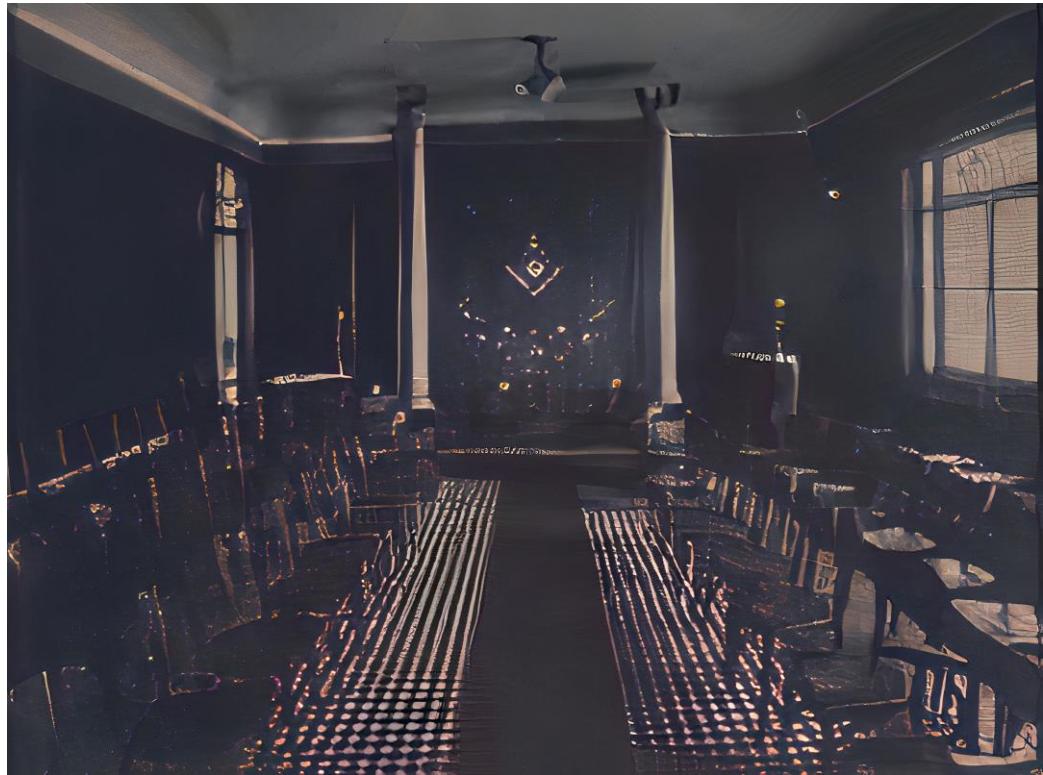
- Démographie à Madagascar (*Tsingy* n°4)
- Les femmes dans l'océan Indien (*Tsingy* n°5)
- Religions et Sociétés dans l'océan Indien (*Tsingy* n°7)
- « Dossier 1947 » (*Tsingy* n°8)
- Les Hommes et la Mer (*Tsingy* n°9)
- La violence dans les sociétés de l'océan Indien (*Tsingy* n°11)
- La côte Est de Madagascar (*Tsingy* n°12)
- Voyages et Missions dans le S. O. de l'océan Indien (*Tsingy* n°13)
- Madagascar et La Réunion, (*Tsingy* n°14 et n°15)
- Les migrations dans l'océan Indien (*Tsingy* n°16)
- Les hommes et la nature (*Tsingy* n°17)
- Le Mozambique (*Tsingy* n°18)
- Images et représentations des sociétés coloniales (*Tsingy* n°19)
- Patrimoines et Tourisme à La Réunion et dans l'océan Indien (*Tsingy* n°20)
- Economies et Sociétés depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (*Tsingy* n°21)
- Les conflits dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : 1<sup>ère</sup> partie, le temps de la guerre froide (*Tsingy* n°22) ; 2<sup>ème</sup> partie (*Tsingy* n°23)
- L'enseignement en situation, coloniale et postcoloniale : perspectives croisées (*Tsingy* n°24 et 25)
- Santé(s), soin(s), et médecine(s) sur la longue durée dans le Sud-Ouest de l'océan Indien (*Tsingy* n°26)

### « TSINGY »

Les Tsingy sont une formation calcaire.  
L'érosion forme des lames très fines de plusieurs mètres de haut, créant de véritables forêts minérales.

Les plus grands ensembles de Tsingy à Madagascar se trouvent dans l'Ouest (Bemaraha) et dans le Nord (Ankarana).

Voir photo d'arrière-plan de la couverture.



Temple RL *Cruzeiro do Sul*

Article de Joaquim Grave dos Santos (Source : Musée maçonnique portugais)